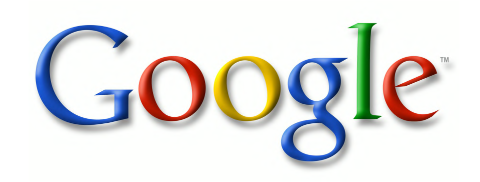
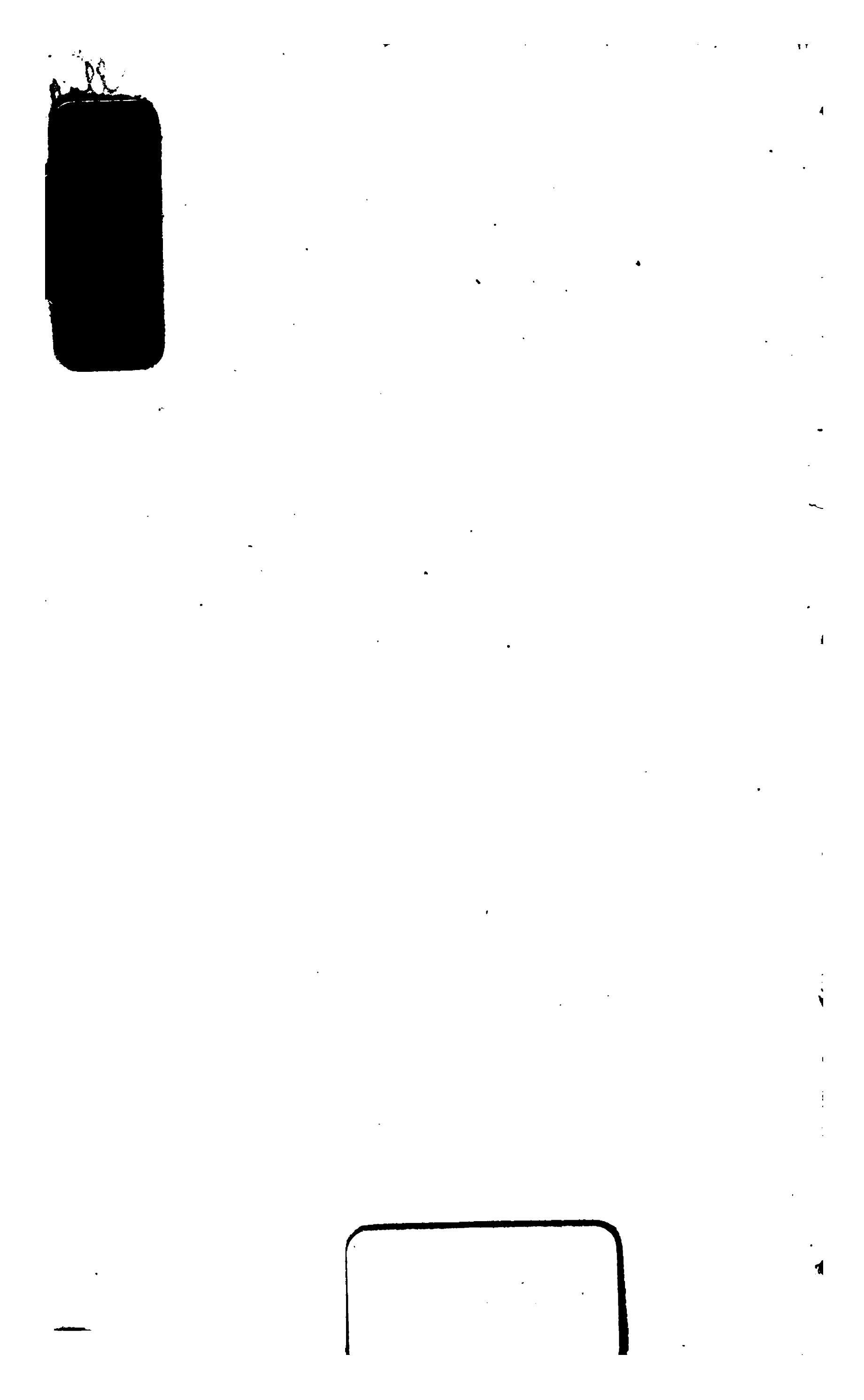




NOUVELLE

REVUE RÉTROSPECTIVE

N° 48.

IMPRIMERIE E. CAPIOMONT ET Cie



PARIS
57, RUE DE SEINE, 57

DIRECTEUR : PAUL COTTIN

Nouvelle Revue

RÉTROSPECTIVE

Huitième semestre (Janvier-Juin 1898)

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE*

55, RUE DE RIVOLI, 55

1898

MATIÈRES DU TOME VIII

**

INDEX[1]

(1) Le mot *passim*, placé à la suite de quelques noms, ne s'applique qu'aux extrait des délibérations de la Société populaire d'Aigues-Mortes.

Expédition de Sainte-Hélène (1840) (1)

Souvenirs du général baron Gourgaud.

Le 14 septembre, à six heures du matin, nous levâmes l'ancre pour quitter la baie de Bahia et faire route pour Sainte-Hélène. Les forts saluèrent la frégate par vingt et un coups de canon, qui furent rendus presque aussitôt. En passant devant le dernier fort, il nous fit un salut de sept coups de canon, puis, après un certain intervalle, sept autres coups. On pensa que ces deux saluts étaient pour le général Bertrand et pour moi.

Pendant la traversée, la mer fut assez grosse dans les premiers jours ; ensuite, nous eûmes quelque temps de calme, et notre navigation ne présenta presque rien digne d'être cité, si ce n'est deux ou trois branle-bas de combat, dont un de nuit, dont le résultat fut de fatiguer un peu la frégate, et de lui faire faire de l'eau, au point d'inquiéter quelques marins. Nous ne rencontrâmes que trois bâtiments et nous vîmes quelques oiseaux de mer, damiers, albatros, etc.

En général, cette traversée, très monotone,

(1) Communication de M. le VICOMTE DE GROUCHY. Extrait des papiers du général Gourgaud.

Il y aura 57 ans, à l'heure où paraîtront ces lignes, que le corps de l'Empereur fut ramené de Sainte-Hélène à Paris par le prince de Joinville, commandant en chef de l'expédition (15 décembre 1840).

ennuya tout le monde ; enfin le 7 octobre, à trois heures de l'après-midi, nous aperçûmes Sainte-Hélène. On la supposait être à vingt lieues, mais je la distinguais si bien que j'osai assurer que nous en étions au plus à dix lieues. La vue de ce rocher, le but de notre voyage, rendit la gaieté à tout le monde, et je puis bien assurer que les sensations que j'éprouvais étaient bien différentes de celles que la vue de cette île produisit sur moi en 1815 (15 octobre). Alors, elle m'apparut comme mon tombeau probable ; je croyais devoir y mourir loin de ma bonne mère, de mes affections, de ma patrie, et j'avais trente ans. Mon dévouement aveugle pour l'Empereur, l'abandon où l'avaient laissé tous ceux dont il avait fait la fortune, faisaient toute ma consolation. Aujourd'hui, ce n'est plus avec le désespoir dans l'âme que je vais aborder, c'est pour remplir un pieux, un national devoir, c'est pour acquitter mes dernières promesses à l'Empereur, c'est pour le faire sortir de sa prison, et rendre, selon ses désirs, ses restes mortels à la tardive reconnaissance de sa patrie.

Je ne pus fermer l'œil de la nuit, tant j'étais heureux de la pensée que c'était en grande partie à moi qu'était due cette glorieuse page de l'histoire pour la France et pour celui qu'elle saluait du nom de *Grand*.

Dès la pointe du jour, je montai sur le pont ; nous étions très près de l'île, ainsi que je l'avais pensé, et, la nuit, nous l'avions dépassée en cou-

rant de petites bordées. Le Prince, n'ayant pas une bonne carte de l'île, se servit d'un petit plan que j'en avais rapporté. Je reconnus bien vite George Island, puis Prosperous-Bay ; nous distinguâmes Longwood et ses tristes arbres à gomme ; nous passâmes près de Barne Point, et tout le monde fut étonné de voir, sur le profil de cet énorme rocher, se dessiner un beau profil colossal du Héros : la nature seule en fut l'auteur. Bientôt, il disparut à nos yeux pour laisser voir Sugar-Loaf, derrière lequel on découvrit la baie et plusieurs bâtiments au mouillage, dont un brick de guerre français. C'était l'*Oreste*.

Les imaginations travaillèrent : « C'est un bâtiment expédié pour annoncer la guerre, c'est..., etc. » Enfin, à onze heures, nous jetâmes l'ancre devant Jamestown ; le prince commandait seul la manœuvre, et, comme le vent nous avait manqué devant Sugar-Loaf, il fut obligé de manœuvrer avec beaucoup de décision, d'habileté et de bonheur, pour arriver au mouillage qu'il voulait avoir très près de la ville. Il y avait si peu d'espace pour faire passer la frégate qu'elle brisa le bout du mât de beaupré d'un bâtiment anglais, en passant. Bientôt arrivèrent à bord le commandant de la place, celui du port, M. Salomon, M. Hodson, M. Seale et plusieurs officiers, dont un fils du gouverneur, qui excusa son père de n'être pas venu à cause de sa mauvaise santé.

Ce fut une grande satisfaction, pour le général

Bertrand et pour moi, d'apprendre que beaucoup des bons habitants de l'île que nous avions connus, étaient encore vivants. M. Doret, commandant l'*Oreste*, vint aussi apporter des lettres de la reine au Prince, et bientôt S. A. R. m'en remit de mon fils et de sa famille, datées du 25 juillet. Depuis Ténériffe, je n'en avais pas reçu, et quoique celles-ci fussent de plus de deux mois de date, elles me causèrent un grand bonheur. Bientôt, le prince me dit que dans les lettres de la reine, on parlait de la guerre avec les Anglais, comme d'une possibilité : d'autres lettres de M. de Mackau confirmaient ces bruits.

Le Prince pensa qu'il fallait, dans de pareilles circonstances, nous hâter de remplir notre mission et de revenir en France le plus tôt possible. Il y avait, sur la rade, une douzaine de bâtiments, mais tous venaient de l'Inde, et le *Dolphin* seul étant arrivé depuis le 8 juillet (trois mois), n'avait pu donner de nouvelles récentes sur les difficultés entre les deux gouvernements.

Nous résolûmes, Bertrand et moi, de ne descendre à terre que demain, afin de pouvoir aller aussitôt saluer le tombeau. M. de Las Cases fut aussi de cet avis, mais, dans la soirée, il se fit descendre à terre. On nous a déclaré qu'il y avait des logements préparés au palais du gouverneur, pour le Prince, Bertrand et moi, et chez M. Salomon pour tout le reste ; qu'une table avec trente couverts serait servie tous les jours au palais, pour le Prince, qui y inviterait qui il

voudrait ; que des chevaux de selle et des voitures seraient toujours à notre disposition.

Toute la journée se passa à voir de nos anciennes connaissances et à apprendre des nouvelles de l'île. Le fils qu'avait laissé Marchand (1) étant devenu un ivrogne et un détestable sujet, a été chassé et renvoyé au Cap, il y a un mois; sa mère, Esther, est morte il y a deux ans.

Le vieux Doveton a quatre-vingt-sept ans, et est bien portant. Sa fille, qui était venue en Europe avec moi, est mariée au Cap ; miss Mason se porte à merveille et est toujours la meilleure cavalière de l'île. Miss Neale, fille du colonel Smith, pour laquelle M. Gors m'avait remis, à mon départ de Paris, une lettre, est au Cap, etc.

Je retrouve parfaitement, dans ma mémoire, la vue de la ville, le quai, l'embarcadère, les forts à droite et à gauche, les arbres, la promenade..., seulement l'église n'a plus de tour ; mais j'apprends bientôt que, lorsque ce bâtiment a été réparé, il y a quelques années, on a supprimé la tour. Toute la nuit, mes rêves m'ont rappelé tout ce qui s'est passé dans l'île. Je voyais l'Empereur satisfait...

Le 9 Octobre, après le déjeuner, à onze heures,

---

(1) Marchand, premier valet de chambre de l'Empereur, adjoint, comme commissaire, au voyage du prince de Joinville, fut, à son retour, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

nous allâmes à terre avec le Prince, en uniforme. Les postes nous rendent les honneurs. Après être entrés en ville, nous allons au palais du gouvernement : là, M. le colonel d'artillerie Trelawney présenta à S. A. R. et à nous, les officiers de la garnison, les principales autorités, le chef de la justice, M. Wales, le secrétaire colonial M. Seale, le capitaine du génie Alexander. La garnison ne se compose que de trois compagnies d'infanterie du 91e régiment, et d'un détachement d'artillerie, mais il y a un corps de milice, sorte de garde nationale ; ce corps a remplacé l'ancien régiment de Sainte-Hélène, qui a été licencié, il y a quatre ans, lors de la cession de l'île par la Compagnie au gouvernement anglais.

Le colonel Trelawney a soixante-huit ans, et est d'une taille de près de six pieds. Il est encore très vert et d'une vivacité extraordinaire. Il parle bien français, et a l'air d'un franc militaire, quoique un peu complimenteur. C'est un Irlandais. Il paraît mener tout le monde.

Le capitaine Alexander a l'air assez adroit et est d'une excessive politesse : c'est le faiseur du gouvernement.

Le chef de la Justice a l'air de vouloir faire l'important ; dans sa mise un peu négligée, on pourrait apercevoir quelque peu d'insolence.

Aussitôt ces réceptions terminées, nous choisîmes des chevaux sur la place et nous traversâmes la ville pour gagner le grand zigzag à

droite, qui conduit à Ladder-Hill. Le colonel Trelawney et moi galopions avec le prince. Au sommet, le colonel, après avoir présenté deux dames au Prince, nous quitta, et nous continuâmes notre route avec le capitaine Alexander, vers Plantation House. On nous prévint que le gouverneur, étant très indisposé, ne recevrait que le Prince, M. de Chabot et moi, qui lui avais envoyé la lettre de M. de Noé par son fils. Nous remarquâmes le bon état de la route, quoique celle que nous suivions depuis Ladder-Hill jusqu'à High-Holl, que nous laissâmes à gauche, fût bordée par un terrain de roche nue, sur laquelle on a planté un grand nombre de raquettes sauvages. Près d'arriver à Plantation, on voit, à droite et à gauche, deux ou trois jolies petites habitations. Nous traversâmes le parc de Plantation, et tout le monde s'extasiait devant la belle végétation que l'on y voit. Arrivés devant la maison, nous vîmes le gouverneur en redingote, uniforme avec aiguillettes, venir recevoir le Prince, et, à notre étonnement, on nous pria tous d'entrer au salon, où était la famille du gouverneur, sa femme, deux filles et l'officier. Elle était tout en deuil de la mort récente d'un fils. Après quelques compliments d'usage, le gouverneur sortit avec le Prince et M. de Chabot, et, après une demi-heure, ils revinrent et nous prîmes congé. Le gouverneur invita le Prince, le général Bertrand et moi, à dîner pour demain. Comme nous montions à cheval, sur l'observation de M. Alexander,

il invita M. de Las Cases. Marchand ne fut pas invité.

Nous prîmes la route qui conduit à Hutsgate. Je la reconnus, mais je la trouvai très améliorée. Partout, nous voyions des bestiaux, des herbages, des barrières; en beaucoup d'endroits quelques meules de foin, et j'appris que l'île abondait présentement en foin, que l'on y élevait les chevaux et n'était plus obligé de faire venir des moutons, des bœufs du Cap; qu'on avait fait de grandes plantations de pins, qu'il y avait beaucoup de faisans et de lapins. En approchant d'Hutsgate, nous ne reconnaissions plus rien, la route était carrossable, et la position de l'Alarm-house couverte d'une petite forêt de pins fort beaux.

A mesure que nous approchions de ce lieu devenu célèbre par le tombeau, mes idées s'assombrissaient. Nous laissâmes Hutsgate à droite, et prenant la route de l'Alarm-house, notre vue plongeait dans la vallée du tombeau. Bientôt, nous aperçûmes les saules et la modeste grille qui entourait la pierre tumulaire; un silence expressif suivit cette exclamation : « Voilà le tombeau ! »

On nous conduisit par un chemin en pente près de l'enceinte, et nous descendîmes de cheval; par un mouvement bien naturel, le Prince, en s'approchant du tombeau, ôta son chapeau.

Je ne puis exprimer tout ce qui se passa en moi en me trouvant près de cet être extraordi-

naire, de ce géant de l'espèce humaine, à qui j'avais tout sacrifié, et à qui je devais aussi tout ce que j'étais ! Des larmes étaient dans tous les yeux, et, après un moment de recueillement, le Prince coupa quelques feuilles des plantes placées près du tombeau, en me disant : « Je l'ai promis à Clémentine (1) ! » Je suivis son exemple, en pensant à ceux que j'aime le plus.

Bientôt arrivèrent la famille Dickson, celle Corbet et le vieux soldat (2). Leur figure gaie contrastait singulièrement avec l'expression des vives émotions peintes sur les nôtres. L'une réclamait une indemnité du gouvernement français pour le tort qu'allait faire à son auberge l'enlèvement du tombeau. L'autre disait qu'elle était propriétaire du terrain où reposait l'Empereur, qu'elle l'avait payé fort cher et qu'elle allait se trouver ruinée. Le vieux soldat qui, depuis vingt ans, gardait respectueusement le grand général, nous demandait avec inquiétude ce qu'il allait devenir, alors que nous allions le priver de son trésor. Le Prince prit les pétitions, annonça son intention de les appuyer en France, et, me tenant à l'écart, me dit : « Annoncez au vieux soldat que je vais solliciter une pension pour lui et que, si le gouvernement fait des difficultés, je souscrirai autant que je le

(1) La princesse Clémentine, sœur du prince de Joinville.
(2) C'est-à-dire le vieux soldat chargé de la garde du tombeau.

pourrai. » Je lui répondis vivement : « Et moi aussi, Monseigneur ! » Je courus donner cette bonne nouvelle au vieux soldat, qui combla de bénédictions et le Prince et moi, qui, disait-il, étais toujours le même.

Enfin nous sortîmes et, en grand silence, nous remontâmes à l'Alarm-house pour aller à Longwood.

Si l'île, dans ce que j'en avais vu jusqu'à présent, m'avait paru de beaucoup embellie, il n'en fut pas de même de Longwood. A mesure que nous en approchions, ce séjour nous paraissait de plus en plus affreux. Le temps nuageux et pluvieux ajoutait encore à ce triste aspect. Le Prince et nous descendîmes devant la vérandah de la salle de billard. C'est peut-être la seule chose qui soit à peu près restée intacte : « Que c'est horrible, que c'est affreux ! » Voilà tout ce qu'on entendait dire par tout le monde. Dans la seconde pièce, le salon où j'ai si souvent joué aux échecs avec l'Empereur, et dans lequel, le 5 mai 1821, son âme s'exhala, est un moulin à manège. Cette pièce est méconnaissable. Celle qui suit notre salle à manger est toute dégradée et ne sert que de passage. Celle à gauche, la bibliothèque, tombe aussi en ruines. On ne voit plus ni papier, ni couleurs, seulement les murs sont couverts d'inscriptions très énergiques contre les Anglais. La porte qui communiquait de cette salle à manger avec les deux petites chambres de l'Empereur, est murée. Nous sor-

tîmes dans la petite cour pour entrer dans cette partie de Longwood qui n'est plus reconnaissable : une écurie à deux rangs occupe l'espace où était la chambre à coucher. Le cabinet, la petite salle de bains, tout a été bouleversé. Portes, fenêtres, cheminée, tout a été démoli !

J'ai voulu voir aussi mon logement : on m'a fait aussi l'honneur d'établir une écurie dans ma grande chambre, et mes deux cabinets forment un taudis habité par des esclaves. Les autres bâtimens, changés aussi de nature, étaient fermés, et j'avais déjà le cœur assez soulevé pour ne pas avoir envie de les visiter.

Nous avons retrouvé la maison du général Bertrand en assez bon état, ainsi que la maison qui avait été bâtie pour remplacer Longwood, mais qui n'a été terminée qu'après la mort de l'Empereur. On y a placé un observatoire, il y a des minéraux, un cabinet de physique, mais nous étions trop absorbés pour y prendre le moindre intérêt. En revenant, le Prince me dit : « Je suis navré de tout ce que j'ai vu ; c'est au-dessus de tout... Oh ! les Anglais... les Anglais !... »

En revenant de Longwood, et avant d'arriver à Hutsgate, nous vîmes s'avancer à notre rencontre une femme à cheval qui, à une trentaine de pas, s'écria : « Ah ! c'est le général Gourgaud ! » et lançant son cheval au galop, vint se jeter dans mes bras au moment où, à mon tour, je m'écriais : « C'est miss Mason ! » Après nous

être bien embrassés et avoir reçu ses félicitations sur ce que j'étais toujours le même, et lui avoir adressé les miennes sur ce que plus de vingt ans n'avaient nullement altéré ses traits et diminué son habileté comme écuyère, elle me demanda où était le Prince. Je lui répondis que c'était le jeune homme qui était près de moi : « Ah ! dit-elle, j'avais tant de plaisir à vous voir, que je n'ai vu que vous ! » Après lui avoir bien promis d'aller lui faire une visite dans sa jolie habitation, je la quittai pour rejoindre le Prince, et, pendant quelques instants, cette rencontre, les embrassements, etc., me rendirent l'objet des plaisanteries de tout le monde ; mais bientôt, nous retombâmes tous dans la profonde tristesse que le tombeau et Longwood avaient fait naître en nous.

Cette route, d'ailleurs, jusqu'à l'Alarm-House, tout en étant peu améliorée, était peu changée, c'était celle que, presque tous les jours, je parcourais seul, à cheval, ou en me promenant avec madame Bertrand. C'est là que je réfléchissais à ma triste situation, loin de ma patrie, de ma bonne vieille mère que je craignais de ne jamais revoir, de toutes mes affections.

La mémoire locale dont je suis doué me faisait, pour ainsi dire, retrouver écrites, sur toutes les roches de la route, toutes mes tristes pensées d'alors. Elle me parut bien longue.

Enfin, nous arrivâmes à la ville à six heures, et nous rendîmes au palais du gouvernement, où

un grand dîner devait être préparé. Rien n'était prêt, et il nous fallut attendre jusqu'à huit heures et demie pour manger des soupes au gingembre et au poivre, et rester à table à entendre les hautes conversations qui s'établissaient entre le colonel Trelawney et les principaux convives ; j'admirai la grande douceur et la patience du Prince qui supporta tout jusqu'à dix heures, où l'on se leva. On proposa bien des parties de whist, mais nous nous hâtames de joindre notre canot et, à dix heures et demie, nous étions enfin chez nous, sur la *Belle-Poule*.

Le 10 octobre, je me rendis à terre en habit bourgeois, afin de bien voir la petite ville et y acheter ce qu'il y a de mieux. Elle est formée d'une place d'où part la grande rue qui se divise en deux autres, l'une sur la route de Longwood, l'autre sur celle de Plantation house : c'est comme un *Y*. Jamestown s'est beaucoup embelli, les rues sont pavées, et bordées de trottoirs en cailloutages. Les maisons sont fort propres et entièrement à l'anglaise ; il y a d'assez belles boutiques, malheureusement peu garnies à cause de la guerre des Anglais et des Chinois. Heureusement que, lorsque M. Salomon, le principal marchand, était venu, comme consul, nous rendre visite à bord, je l'avais prié de me procurer plusieurs jolies choses, telles qu'écharpes, cachemires brodés en soie, écharpes de Bénarès, robes en scarabées, etc. J'achetai, dans ses magasins, à peu près tout ce que je cherchais, même

un tam-tam : j'ai dépensé pour deux mille francs.

Ayant appris qu'un bâtiment arrivait au mouillage, j'espérais recevoir des nouvelles d'Europe; je me rendis à bord de la frégate, mais ce bâtiment en vue était un baleinier, l'un de ceux que nous avions chassés en passant la ligne. Il avait éprouvé, devant Tristan d'Acunha, de graves avaries, son gouvernail avait été enlevé, et il était resté couché sur l'eau plus d'une minute. Aussitôt que le Prince avait su l'état dans lequel était ce navire, il avait envoyé à son secours toutes ses embarcations, et elles étaient déjà occupées à le remorquer avant que les autres secours du port fussent expédiés.

A quatre heures, le Prince, en bourgeois, Bertrand, moi, M. de Las Cases (1) également en bourgeois, avec les décorations, nous nous rendîmes à la ville, où, étant montés en voiture, nous partîmes pour le dîner du gouverneur. Nous le trouvâmes, comme nous, en habit, mais ses officiers étaient en uniforme. On nous fit entrer dans la bibliothèque, où nous attendîmes assez longtems madame et ses filles. Enfin, sur les sept heures et demie, on passa dîner, le prince conduisant la gouvernante, Bertrand une de ses filles, et moi l'autre; la plus jeune ne dîna pas avec nous. C'était un vrai dîner anglais. Le gouver-

(1) Fils de l'auteur du *Mémorial*. Il a publié, en 1841, un *Journal à bord de la frégate « la Belle-Poule »*, où il a rendu compte de sa mission à Sainte-Hélène, comme adjoint au prince de Joinville.

neur, à un bout de la table, avait le Prince à droite et Bertrand à gauche ; près du prince était la femme du gouverneur, puis moi, puis sa fille. Près de Bertrand était une fille, et ensuite M. de Las Cases. Tous les mets étaient tellement épicés qu'il fallait avoir bien faim pour en manger. Les dames se levèrent et nous laissèrent boire en faisant passer, selon l'usage, les bouteilles. Heureusement que le gouverneur ne voulut pas nous fatiguer trop longtemps, et l'on se leva de table sur les dix heures. Marchand n'avait pas été invité. Après une courte pause dans la bibliothèque, nous remontâmes dans nos carrioles pour retourner en ville, d'où nos canots nous ramenèrent rapidement à bord.

Dimanche 11 Octobre. — J'étais convenu, avec le général Bertrand, de consacrer cette matinée à des visites de nos anciens amis dans l'île. Aussi, dès que nous eûmes entendu la messe à bord, nous nous fîmes conduire à la ville, et là, ayant pris des chevaux, nous nous dirigeâmes vers l'habitation de M. Doveton. Près de Plantation house, nous rencontrâmes M. Darling, qui nous fut très utile en nous servant de guide. Il nous accompagna jusqu'à la maison Doveton. C'était là qu'habitait autrefois une vieille dame, madame Peri, qui avait de jolies mulâtresses.

Le vieux M. Doveton fut enchanté de nous revoir : il nous embrassait, pleurait de joie, etc. On nous apporta des vins, des gâteaux, etc. Enfin, nous fûmes parfaitement bien accueillis

par ce vieillard et par son gendre, le colonel Hodson. Après une grande heure passée avec ces bonnes gens, nous remontâmes à cheval pour aller à Hutsgate, chez M. Dickson. Nous reçûmes quelques grains de pluie, et nous eûmes presque toujours du brouillard, mais je me rappelais si bien les promenades que j'avais faites de ce côté avec le docteur O'Méara que, tout absorbé de ces souvenirs, je faisais peu d'attention à la pluie. Il me semblait même me rappeler l'air suave que l'on respire dans cette île, je croyais être encore prisonnier à Longwood, vivre près de l'Empereur, avec mes joies et mes peines, enfin, j'étais plus jeune de vingt-cinq ans !

Nous trouvâmes, à Hutsgate, l'ancienne demeure du général Bertrand et de sa famille, madame Dickson et ses filles. Cette brave femme s'est remariée en secondes noces avec un sieur Loudun, dont elle est devenue également veuve. Elle a huit enfants, dont un petit garçon extrêmement intelligent. C'est cette femme qui a gardé madame Bertrand dans ses couches et maladies ; elle loue la petite habitation d'Hutsgate 1200 francs et paye 200 francs le droit de vendre de la bière, de l'eau de vie, etc., aux personnes qui vont visiter le tombeau et Longwood. Je visite avec un vif intérêt cette petite demeure des Bertrand, à notre arrivée dans l'île. Elle était beaucoup moins grande et soignée, alors. Les Dickson me font mille amitiés, ils me montrent

diverses marques de souvenir de madame Bertrand, d'Hortense, d'Arthur; la jeune fille, Fanny, qui a été tenue par madame Bertrand, demande au général Bertrand de ses cheveux blancs pour les joindre à ceux qu'ils ont déjà. Fanny me demande aussi une mèche des miens. Ces pauvres gens ne savent que faire pour nous témoigner le plaisir qu'ils ont de nous revoir. Nous leur disons que nous viendrons nous installer chez eux quand on fera l'exhumation. A quatre heures, je presse Bertrand de partir pour aller dîner à bord. Nous montons à cheval, en assurant bien la famille Dickson que nous ferons tous nos efforts pour lui être utiles et améliorer leur situation.

J'avais prié le commandant Charner de tenir à à terre un canot, à cinq heures moins un quart, pour ramener à la frégate Bertrand et moi; aussi fûmes-nous bien surpris, en arrivant à l'embarcadère, de ne point trouver de canot. Bientôt, nous apprîmes que le canot venait de partir avec M. Hernoux (1) qui s'en était emparé d'autorité; nous vîmes même le canot gagnant la frégate. Cette conduite nous parut extraordinaire, mais nous pensions qu'on allait, sur-le-champ, nous en renvoyer un autre : ce ne fut cependant qu'à

(1) Claude-Charles-Étienne Hernoux (1797-1861), capitaine de vaisseau, précepteur militaire et aide-de-camp du prince de Joinville, député de Seine-et-Oise depuis 1834, et plusieurs fois réélu pour les législatures suivantes.

cinq heures passées qu'on vint nous chercher. J'étais très blessé de ce manque d'égards, auquel j'étais bien loin de m'attendre.

A notre arrivée à bord, je demandai à M. Charner pourquoi il n'avait pas tenu sa promesse ; il me dit qu'il avait envoyé le canot à l'heure dite, et M. Hernoux, s'avançant vers moi, me dit : « C'est moi qui l'ai pris, j'étais bien sûr que vous viendriez. — Mais, lui répondis-je, à moins que de revenir à la nage, et il y a beaucoup de requins, je ne vois pas comment nous pouvions revenir, puisque vous avez pris notre canot ! » Alors M. Hernoux s'emporta à me dire : « Vous n'avez pas de canot, j'en ai pris un parce que j'en ai le droit, je suis chef d'état-major, et vous n'êtes qu'un simple passager !... » Voyant la colère grossière de M. Hernoux, je le priai de ne pas parler aussi haut devant tout l'équipage, etc., mais, au lieu de se rendre à ce sage conseil, il s'écria : « Je veux parler haut, et personne ne me fera baisser de ton ! » Alors, poussé à bout, je lui dis : « C'est moi qui vous ferai baisser de ton ! » Il s'éloigna en fureur. On se mettait alors à table, et la colère concentrée que j'éprouvais m'empêcha de manger. Immédiatement en sortant de table, je priai M. de Chabot de dire à M. Hernoux que, s'il voulait monter chez le Prince, je le prévenais que j'allais me plaindre à S. A. R., et je joignis le Prince dans sa cabine. Il sortit avec moi dans la galerie et je lui racontai tout ce qui s'était passé, en l'invitant à

demander à M. Hernoux si ce que je disais n'était pas l'exacte vérité. J'ajoutai que j'étais lieutenant-général, et que le respect dû au grade devait avoir lieu à bord comme ailleurs. Nous rentrâmes dans la cabine, où il ne resta que le le général Bertrand, le Prince, M. Hernoux et moi. Le Prince était très embarrassé. M. Hernoux. . Enfin il fut convenu que nous sortirions ensemble sur le pont, comme s'il ne s'était rien passé, et il fallut en passer par là... La belle discipline !... Je retournai coucher à terre chez Salomon.

12 Octobre. — Le matin, je reviens à 9 heures à bord, pour déjeûner avec S. A. R. Après, j'ai une conversation avec M. de Chabot sur ce que nous devons faire. Je lui demande quelle cérémonie aura lieu et quand. Je lui montre la lettre de M. Thiers, lui parle des instructions verbales qu'il nous a données, ainsi que le Roi. Alors, il me dit, pour la première fois, que c'est lui qui est chargé de tout faire, qu'il est commissaire du Roi à cet effet : il me montre et sa commission et une partie de ses instructions autographes de M. Thiers, qui lui prescrit de les garder secrètes. On lui dit qu'on s'en rapporte à sa fermeté, que lui seul est chargé de la conduite de tout. Encore un nouveau déboire ! Il paraît que nous ne sommes que des mannequins en habits brodés. Il me dit ce qu'il a le projet de faire pour l'enterrement, que nous tiendrons les coins, qu'il n'est pas sûr que le Prince ira au tombeau, qu'on

ne veut pas que les matelots débarquent armés, etc. Je lui donne quelques conseils qu'il paraît goûter.

Je retourne à terre à 3 heures et demie, et, à 6 heures, je vais, avec Bertrand, à un grand dîner qui nous est offert par les officiers de la garnison. Nous sommes en grande tenue, à table. Je suis à gauche du colonel Trelawney, et Bertrand à droite. Ensuite, le juges Wales, puis Marchand, à ma gauche, le capitaine Alexander, etc. Dîner anglais au suprême degré. On porte d'abord le toast à la Reine, ensuite au prince de Joinville. Ces toasts sont d'étiquette. Ensuite, le colonel Trelawney propose, avec discours, celui du général Bertrand ; ensuite, le juge porte celui de Marchand, qui, dit-il, dans une humble position, a montré beaucoup de dévouement. Puis le colonel porte le mien, comme colonel combattant jusqu'au dernier moment pour l'Empereur, à Waterloo, puis renonçant à tout pour suivre l'Empereur malheureux. Je me lève à mon tour, et remerciant le colonel, je propose de boire à un brave et ancien militaire qui sait si bien exprimer les sentimens qui font le plus d'honneur à l'humanité, le dévouement dans l'adversité, etc. Le colonel remercie, et je profite de l'occasion pour faire sentir qu'on devrait porter le toast de M. le comte de Las-Cases, que les années et les infirmités ont seules empêché de nous accompagner dans notre pieux voyage. On porte aussitôt, le toast du père et du fils Las-Cases. Ce der-

nier fait un long discours en français et en anglais, en l'honneur des régimens anglais. Enfin, le toast à M. Hernoux et sa réponse, un à M. de Chabot, qui n'est pas là, etc. Presque tous ces toasts ont été suivis de trois hourras.

A trois heures, je vais, avec le général Bertrand, chez madame Seale, où l'on danse au piano : il y a de jolies personnes, mademoiselle Seale, la cousine, mademoiselle Wacquer, la femme d'un capitaine du 91[e] régiment. Je rentre coucher chez Salomon à 11 heures et demie.

13 Octobre 1840. — Mardi. Je vais déjeûner avec Bertrand, chez M. Darling, où vient également le colonel Trelawney. Darling nous montre de l'eau qui est en bouteille depuis quatre mois ; nous la buvons et nous la trouvons excellente. Après déjeûner, M. Darling nous fait voir les objets qui avaient appartenu à l'Empereur et qu'il a achetés à la vente de Longwood, tels que volière, canapé, étui de mathématiques, etc. Il nous offre la plupart de ces objets. Je réclame l'étui de mathématiques et un *pied de roi* (1). Le général Bertrand aura la baignoire et la volière. Marchand, le canapé, etc. Il nous enverra, en outre, à bord, des pierres de l'île avec lesquelles on peut faire des cachets. Il nous remet aussi des noyaux de Loquoi, fruit du Japon, qui pourra peut-être venir en France. Nous revenons à bord, Bertrand et moi, sur les midi. Il y a un très

(1) Mesure comprenant 12 pouces ou 144 lignes.

grand nombre visiteurs et surtout de visiteuses, mademoiselle Seale, etc. On fait une invasion dans ma cabine et je me vois forcé de donner la plupart de mes bonbons que madame de Barral m'avait donnés à Bahia. Il y a surtout la femme du capitaine du 91ᵉ régiment, qui est très jolie et qui me fait beaucoup d'agaceries, voudrait rester dans ma cabine, etc. Son mari, très jaloux, ne la perd pas de vue. A dîner, nous avons le colonel Trelawney, le juge Wales, le capitaine du *Dolphin*, Littlehales, le mari de la jolie femme, M. Seale, etc.

J'oubliais que j'étais venu de terre avec toute la famille Dickson, filles, enfants, et que c'étaient eux qui avaient commencé le pillage de mes bonbons. Cette pauvre famille est excellente. Après le dîner, M.de Chabot m'annonce que l'exhumation aura lieu dans la nuit de demain, sur les deux heures du matin. M.Doret, capitaine de l'*Oreste*, qui a vu à terre la médaille que j'avais donné à M. Bird, de l'île de France, le premier jour que je fus à Hutsgate, me dit qu'il serait content d'en avoir une, et je m'empresse de la lui remettre en lui expliquant comment et pourquoi cette médaille, à mon effigie, a été frappée. C'est un fort brave officier qui, en 1815, à l'île d'Aix, nous avait proposé de nous faire passer, avec quelques aspirants, à travers la croisière anglaise. Il n'a repris du service, comme moi, qu'en 1830, et est maintenant capitaine de corvette. On le dit très bon marin. Il va partir,

après la cérémonie, pour l'escadre de Buenos-Ayres, dont il a été détaché, pour nous conduire, un bon pilote de la Manche. C'est lui qui m'a apporté des lettres du 25 juillet, et c'est aussi par lui que le Prince a reçu des nouvelles de la Reine, qui parle de l'astuce des Anglais et de la possibilité de la guerre, etc. Il est évident que la Reine, qui ne parle jamais politique, n'a pu écrire ainsi que sur l'avis du Roi, et pour notre gouverne.

Je couche à bord ; Bertrand retourne coucher à Hutsgate, où j'irai le prendre demain, avec madame Darling, pour aller à Sandy Bay.

14 octobre, Mercredi. Le matin, on me montre l'ordre du jour de la frégate, qui annonce qu'il y aura deux cérémonies distinctes, l'une anglaise, à terre, l'autre, française, à bord; qu'il ne devra descendre à terre que MM. Bertrand, Gourgaud, de Las-Cases et les commandants ; que les équipages sont consignés à bord ; que le Prince, avec tous les officiers, ira à l'embarcadère, recevoir le corps ; qu'on l'embarquera sur la chaloupe dont le gouvernail sera dirigé par le Prince, les commandants Charner, Guillet à l'avant, tous les officiers et quatre serviteurs autour, dans les canots. A l'arrivée à bord, tous les matelots sur les vergues ; l'absoute. Le corps restera la nuit sur le pont, et, le lendemain, grande cérémonie religieuse. Ensuite, on descendra le cercueil dans la chapelle. Cette nouvelle, qui ôte aux officiers et matelots l'hon-

neur d'aller au tombeau, cause un grand mécontentement, à bord de l'escadre.

Notre inexpérimenté de commissaire a fait là une lourde faute, rien n'étant cependant plus facile que d'obtenir qu'un détachement de matelots des trois bâtimens et tous les officiers iraient à la tombe.

Je vais à terre à onze heures, et, après m'être procuré un cheval, je passe chez M. Darling, qui monte à cheval et vient avec moi à Hutsgate, où nous prenons le général Bertrand. Nous suivons d'abord la route qui conduit d'Hutsgate à miss Mason; nous la trouvons fort améliorée. A droite et à gauche, nous découvrons des habitations, des meules de foin, un grand nombre de barrières pour empêcher les bestiaux et chevaux de sortir des pâturages. Tout cela n'existait pas, lors de notre séjour dans cette île. Je reconnais avec émotion, sur cette route, l'endroit où, étant à cheval avec l'Empereur, S. M. fut poursuivie et couchée en joue par un factionnaire anglais que je désarmai. Je vis facilement quelle avait été la cause de l'erreur de ce soldat : placé sur un piton près duquel passe la route de miss Mason, d'où nous sortions, et celle de Sandy-Bay, qui nous était interdite, il crut que nous voulions suivre cette dernière et, ne pouvant nous arrêter, voulut faire feu.

Si l'île est beaucoup changée sous le rapport des routes, des améliorations d'agriculture, du nombre des chevaux et bestiaux, des nombreuses

plantations de pins, on peut dire qu'elle a aussi changé sous le rapport du climat. Autrefois, il faisait presque toujours beau tems et la température était élevée. Maintenant, il pleut presque toujours, des brouillards très épais règnent presque constamment à la hauteur de Longwood et d'Hutsgate, et il n'y fait nullement chaud. Nous arrivons assez facilement à cheval près du Pic de Diane. Le général Bertrand me prie d'aller cueillir quelques fougères et plantes sur ce pic ; je descends de cheval et rapporte, en outre, des pierres, etc. Dans cette petite course, je lançai au hasard au loin une de mes médailles en bronze, et il est bien probable qu'elle ne sera jamais ramassée.

La pluie et le brouillard que nous eûmes presque constamment ne nous permirent pas de voir l'île dans toute son étendue. Ce panorama eût été charmant, maintenant surtout qu'elle est couverte, presque partout, par une riche végétation.

Comme nous étions sur le versant sud du pic, nous dirigeant sur Sandy-Bay, nous entendîmes des voix, comme dans un chemin au-dessous de nous. Nous appelâmes M. Hernoux et le colonel Trelawney, en les priant de nous attendre ; nous les eûmes bientôt rejoints, et notre cavalcade continua sa route. L'heure avancée ne nous permettant pas d'aller au bord de la baie, nous nous dirigeâmes sur la maison de M. Doveton, à Sandy Bay Lodge. Le général Bertrand et moi, nous

ne pouvions pas la reconnaître, tant les plantations de toute espèce qu'on y avait faites l'avaient changée. Nous retrouvâmes cependant la petite terrasse d'où la vue découvrait la mer et les curieux accidents de la montagne. C'est là qu'en 1815, l'Empereur avait déjeûné en parcourant l'île avec l'amiral Cockburn! On ne voit plus si bien la mer, tout est ombragé d'immenses camélias, de pins de Botany-Bay, de pins magnifiques. Nous sortîmes de ce lieu, pleins de tristes souvenirs, et nous allâmes, conduits par le colonel Trelawney, à l'habitation du juge. C'est l'ancienne maison du colonel Gentrée. Elle est fort jolie et très bien tenue. Le juge n'y était pas, et, comme l'heure nous pressait pour rentrer dîner à bord, nous ne descendîmes pas de cheval et nous nous hâtâmes de descendre à Jamestown, en passant devant Plantation house.

Dans cette course, le cheval de M. Hernoux glissa dans un tournant, et ce pauvre cavalier tomba lourdement à terre. Heureusement que j'arrêtai sur cul mon cheval, sans cela je lui eusse passé sur le corps.

Nous joignîmes la frégate juste au moment de nous mettre à table, et nous apprîmes que l'exhumation se ferait cette nuit, à minuit. Ce matin, Bertrand et moi nous avions prévenu la famille Dickson que nous irions y coucher le soir. Aussi, vers les trois heures, nous prîmes avec nos domestiques (Forfert et Coursault) nos effets pour changer, et nous montâmes dans une voi-

ture qui nous conduisit à Hutsgate, où nous étions à dix heures. Les autres personnes du bord, qui devaient asssister à l'exhumation, savoir : MM. de Las Cases, Coquereau, commandant Charner, Guillet, Doret, Chabot, le docteur Guillard, Archambault, Noverraz, Denis, Pierron, ne devaient partir de Jamestown qu'à dix heures et demie.

Les travaux de l'exhumation ne devant commencer qu'à minuit, j'envoyai un esclave au tombeau, pour nous avertir lorsque les ouvriers arriveraient, et je pris du thé avec la famille Dickson et le général Bertrand. Ce dernier se jeta, pour dormir, sur le lit qui avait été préparé pour lui, et moi, après avoir causé jusqu'à onze heures et demie, je me décidai à descendre vers le tombeau. La nuit était fort humide ; un brouillard, ou plutôt une petite pluie rendait le chemin très raide, d'Hutsgate au tombeau, et très difficile ; cependant, il y avait un peu de lune.

15 octobre 1840. Conduit par le fils Dickson portant un falot, je descendis le coteau au bas duquel je fus arêté par un factionnaire anglais, mais m'étant fait connaître, il consulta le chef de son poste, qui était sous une tente tout auprès, et j'arrivai dans l'enceinte du tombeau. Le plus profond silence y régnait : il n'y avait d'être vivant que moi. Bientôt, ayant entendu du bruit du côté de l'entrée où est la guérite du vieux soldat gardien, je me dirigeai de ce côté, et je reconnus tous mes compagnons qui

s'étaient réunis à M. le capitaine Alexander. Ils entrèrent alors, tous en même tems, dans l'enceinte : minuit était sonné.

Nous entourâmes tous la grille de la tombe, dans le plus grand silence ; on n'entendait que la voix du capitaine Alexander qui prescrivait à ses ouvriers ce qu'ils devaient faire. Les travaux commencèrent aussitôt. — Minuit quinze.

M. Darling avait annoncé que la tête de l'Empereur était du côté sud, et ses pieds vers le nord ; personne autre, parmi les assistants, ne savait comment le corps était placé.

On entre dans l'intérieur de la grille, on enlève avec soin les géraniums et plantes, en même tems on place extérieurement le long de la grille, côté ouest, un madrier à l'aide duquel les ouvriers anglais placent leurs pinces en fer, dans toute la longueur des parpaings. Ils font effort ensemble, et tout ce côté de la grille se renverse de leur côté. Même opération et même succès, des côtés nord et sud.

Ensuite (une heure et demie), après avoir éloigné ces trois parties de la grille, ils enlevèrent successivement, en commençant par celle des pieds, les trois larges pierres qui couvraient la fosse (une heure trois quarts.) On remarqua alors que les terres s'étaient affaissées d'environ un pied; on travailla avec ardeur à les enlever. On renouvelait les ouvriers. Au bout de quelques heures (trois heures et demie), on trouva un lit de ciment romain et de pierres dures liées entre

elles par des barres de fer scellées avec du plomb. Le travail devint très long et pénible, les pierres et le ciment faisaient feu sous les coups répétés des ouvriers mineurs (six heures). Le capitaine Alexander, craignant que cette couche fût trop longtemps à être enlevée, fit faire en même tems une tranchée du côté ouest, afin d'attaquer le mur de la fosse au-dessous de la couche de ciment, et de pouvoir, par ce côté, retirer le cercueil.

Enfin, sur les six heures trois quarts, on atteignit la large pierre anglaise qui fermait, à elle seule, le petit caveau où était déposé le cercueil. On fit alors (huit heures) deux trous aux deux bouts de cette pierre, au moyen de ciseaux, et on y plaça deux anneaux en fer qui, par leur forme ingénieuse, n'exigèrent pas d'être scellés avec du plomb. On plaça ensuite, au-dessus de la fosse (huit heures vingt) deux sortes de chèvres à haubans (neuf heures cinq), c'est à dire que l'une fut destinée à soulever la pierre d'un côté, et l'autre de l'autre. (Neuf heures trente cinq, la dalle soulevée.) Cette opération, qui nous causa de vives inquiétudes, par la crainte que nous avions que les anneaux ne vinssent à se casser, réussit parfaitement et, sur les neuf heures quarante, nous vîmes le cercueil reposant en parfait état sur le fond du caveau.

On remarqua le brillant éclat des têtes de vis qui le fermaient : elles avaient été couvertes en argent. On voyait aussi, restés sous le cercueil,

les bandes et cordages qui avaient servi à le descendre. Une vive émotion s'empara de tout le monde à la vue de ce cercueil qui renfermait le corps du héros. M. l'abbé récita des prières et jeta de l'eau bénite. Tous les assistants, français et anglais, saluèrent et conservèrent le chapeau bas pendant toute cette cérémonie. Ensuite (dix heures), le docteur descendit dans la fosse en y jetant du chlore. Il fit faire un trou vers les pieds, avec un vilebrequin, et un vers la tête. Ensuite, des ouvriers, au moyen de mains en fer, soulevèrent le cercueil afin de passer en dessous des cordages. Ensuite (dix heures vingt) avec les chèvres, on enleva le cercueil jusqu'à la hauteur du mur ouest et on le déposa à terre, puis avec des leviers et traverses, les ouvriers le portèrent sous une tente, à trente pas de là. Nous suivîmes presque tous le chapeau bas, et profondément émus..... M. l'abbé fait des prières ; il était dix heures et demie ; le cercueil fut déposé par terre, à gauche de l'entrée de la tente. A droite était le cercueil en ébène, enfermé dans son enveloppe, et à gauche était une table pour écrire, et, à côté, les bouteilles pour désinfecter et embaumer, et aussi nos habits pour changer.

Il y eut une discussion entre M. de Chabot et le chef de la justice, qui voulait absolument s'opposer à l'ouverture du cercueil ; il dit qu'il protestera, etc. Après que l'on eut fait sortir de la tente les personnes qui n'avaient pas été désignées, le docteur, à l'aide d'un énorme soufflet,

souffla de l'air par les deux trous qui avaient été faits aux deux extrémités de la partie supérieure.

Cette opération inutile et presque sauvage, me souleva le cœur, et heureusement elle ne dura qu'un instant. On décida qu'on allait ouvrir le cercueil d'acajou (onze heures.) On chercha à tourner les vis avec des tourne-vis, mais elles étaient trop parfaitement oxydées et ce ne fut qu'au moyen de ciseaux qu'on leva la planche supérieure. On vit alors un cercueil en plomb : il paraissait intact. On scia les côtés aux points *a* et *b*, et l'on sortit ainsi le cercueil de plomb de son enveloppe d'acajou. On réunit ensemble les parties de l'acajou pour les remettre au Prince : il était onze heures et quart.

Il fut ordonné de préparer le cercueil d'ébène pour recevoir le cercueil de plomb, mais, par suite du peu d'ordre qui régnait dans toute la partie de l'opération qui devait être faite par des mains françaises, on fut très longtems à dégager le cercueil d'ébène de son enveloppe. On fut même sur le point de casser la serrure. Enfin, après beaucoup de tems perdu et d'efforts, le couvercle d'ébène s'ouvrit et l'on plaça le cercueil de plomb dans celui, également en plomb, du cercueil d'ébène. On allait ouvrir le cercueil de plomb, lorsqu'un officier fit suspendre tout travail, en annonçant que le gouverneur Mittlemore allait arriver et qu'il voulait être présent à l'ouverture, et faire la remise officielle du corps au commissaire français.

Le gouverneur tardant un peu à arriver et le tems étant précieux, afin de pouvoir arriver à bord de la frégate avant la nuit (il était midi et quart), on commença à parfumer autour du cercueil et à couper le plomb sur toute la surface supérieure. Ce plomb enlevé, on trouva un nouveau cercueil en acajou, comme le premier, très bien conservé. En ce moment (midi trente-cinq) arriva le gouverneur. Les vis qui retenaient la planche supérieure étant, comme celles du premier cercueil, tout oxydées, on fut obligé d'enlever, avec un ciseau emporte-pièce, tout le bois qui y adhérait. J'eus le bonheur d'en obtenir deux. Le couvercle enlevé, on découvrit enfin le dernier cercueil en fer blanc (une heure moins cinq.) On vit quelques taches de rouille à la surface, mais il paraissait cependant en très bon état. A l'aide d'un ciseau, on dessouda toute la partie supérieure, et, cette partie enlevée, on vit le coussin de soie blanche qui couvrait toute la personne de l'Empereur. Il faut avoir aimé l'Empereur comme moi, pour comprendre tout ce qui s'est passé dans mon âme, lorsque le docteur Guillard, ayant enlevé le coussin, en commençant par les pieds, nous laissa voir, à travers des flots de larmes, les restes mortels de notre héros !

Tout parut parfaitement conservé : on distingua très bien l'Empereur, vêtu en habit des chasseurs de la Garde, avec sa plaque de la Légion d'honneur, son chapeau en travers sur

la partie supérieure des cuisses. Le docteur toucha les mains qui paraissaient fort bien, quoiqu'un peu gonflées. Il dit que le corps était passé à l'état stéarique (1); la main gauche était un peu plus haute que l'autre parce que le général Bertrand, lorsqu'on avait fermé le cercueil, en 1821, l'en avait tirée un moment pour la baiser. La tête, à l'exception du nez qui paraissait avoir été comprimé par le dessus du cercueil, était en parfait état; seulement, il paraissait, comme les mains, un peu gonflé. Mais cela n'altérait que très peu les traits, et il aurait suffi d'avoir vu une seule fois l'Empereur pour le reconnaître en ce moment. Le docteur toucha légèrement les chairs de la tête et déclara qu'elles étaient momifiées. Les coussins en soie, et garnis de coton, dont on avait revêtu les parois intérieures du cercueil, avaient produit un singulier effet : il s'était formé, dans tous les vides, une mousse blanche qui laissait voir tout le corps, comme à travers une mousseline légère.

Le bout des pieds était blanc, et il paraît qu'ils étaient sortis du bout des bottes à l'écuyère, les coutures de la tige de celles-ci ayant été probablement pourries. La cocarde en soie du chapeau était détruite. Le docteur reconnut, entre les pieds, les vases d'argent qui y avaient été déposés. On parlait de soulever le corps pour

(1) Un acide stéarique est celui que produit la saponification des corps gras.

mieux l'examiner, sortir les vases, etc. Je ne pus m'empêcher de m'écrier que c'était bien là l'Empereur, qu'il n'y avait aucun doute, que tenir le cercueil ouvert plus longtems (il y avait cinq minutes) était, à la fois, manquer de respect à ses cendres ; que chaque minute qu'il restait exposé à l'air allait détruire, avec une rapidité effrayante, l'état de conservation dans lequel il était ; que le coussin qu'on avait enlevé, avait collé sur lui la peau de la figure de l'Empereur, etc. Enfin, je priai le docteur de replacer le coussin. Tout le monde m'approuvait, le docteur remit le coussin et l'enveloppe supérieure de fer blanc.

Il voulait faire ressouder cette feuille de fer blanc : je lui représentai qu'on allait ainsi perdre un tems bien précieux ; que d'ailleurs, le fer blanc étant, en beaucoup d'endroits, oxydé, il ne pouvait y avoir de soudure. Le docteur insista beaucoup ; enfin, on demanda au plombier français s'il pouvait souder : il répondit que c'était impossible ; même réponse ayant été faite par les ouvriers anglais, il fut décidé qu'on ne souderait pas le fer blanc. On plaça aussitôt la planche d'acajou et la feuille de plomb, et cette dernière fut soudée rapidement et avec grand soin (trois heures moins un quart.)

Alors, le cercueil étant refermé, le gouverneur déclara officiellement qu'il remettait, au nom de son gouvernement, au commissaire français, les restes de l'Empereur Napoléon. Le commissaire

français, de son côté, déclara qu'en vertu des pouvoirs qui lui avaient été donnés par son gouvernement, il les recevait en son nom. Il était trois heures et demie. Alors, on continua à fermer le cercueil en plomb que nous avions apporté. Avant, on fixa, avec des coins en bois, de la sciure, etc., le cercueil ancien dans ce dernier. — Médaille *(sic)*.

Alors, tout le monde sortit pour aller se changer et s'habiller pour le cortège. Je restai seul avec Marchand ; je lui dis qu'il fallait qu'un de nous deux restât près du cercueil, que j'allais vite m'habiller chez madame Corbet, et que, dans cinq minutes, j'allais venir le relever, ce que je fis. A son tour, il alla s'habiller, et je restai seul gardien. Le général Churchill entra, ainsi que beaucoup d'autres personnes. On se partagea des reliques, je m'emparai des plus précieuses, je fis venir le vieux soldat du tombeau, et je lui consignai tous les débris du premier cercueil d'acajou, en lui recommandant de les bien garder, après le départ du cortège, et de ne les remettre que sur ma signature. Je priai M. le capitaine Alexander de lui donner le même ordre. Enfin, vers quatre heures, le cercueil en chêne ayant été fermé, et son enveloppe, moins le couvercle, placée, on porta le cercueil sous une des chèvres à haubans, et, ensuite, l'ayant enlevé, on plaça la voiture au-dessous.

Nous craignions tous que le poids ne fût trop considérable, le capitaine Alexander surtout, qui

avait parfaitement bien dirigé tous les travaux, éprouvait une très vive inquiétude ; enfin le cercueil placé sur la voiture, on le couvrit d'un riche manteau violet brodé d'or, avec aigles, etc., et les quatre chevaux caparaçonnés en noir étant attelés, le cortège se mit en marche pour la ville.

Peu de moments avant, comme je demandais au général Bertrand où nous devions nous mettre, lui et moi, pour tenir les coins, soit devant, soit derrière, M. de Las Cases intervint en disant qu'il devait passer avant moi, mais qu'ici, à Sainte-Hélène, il consentait à tout souffrir ; qu'il n'en serait pas de même en France. Je manquai tomber de mon haut, en entendant une aussi bizarre prétention. Une légère discussion s'éleva entre nous, mais l'heure pressait et M. de Chabot nous invita à prendre nos rangs, ainsi que cela avait été réglé.

Le général Bertrand, à la droite de la tête de l'Empereur, tenant un coin. Moi, à la gauche, tenant l'autre coin. M. de Las Cases, à droite des pieds, tenant un coin. M. Marchand, à gauche, tenant l'autre.

Pour éviter les accidents dans les descentes rapides que nous avions à parcourir, on avait placé, en arrière du char funèbre, une cinquantaine d'artilleurs qui, au moyen de deux câbles, faisaient effort pour retenir le char. Ensuite venaient M. de Chabot, le gouverneur, son état-major, Arthur, les officiers Guillet, Doret,

Charner; les quatre serviteurs Archambault, Noverraz, Denis, Pierron. En avant du char, marchait M. l'abbé, précédé de ses deux enfants de chœur, l'un portant une croix, l'autre un bénitier. La marche était ouverte par un détachement du 91e régiment d'infanterie, précédé d'une musique simple, mais très lugubre. On arriva ainsi à la ville, vers quatre heures et demie. La milice de la ville bordait la haie, et le canon du fort de High Knoll tirait de minute en minute.

On traversa la ville très lentement, et on peut dire majestueusement. Tous les habitants saluaient et portaient sur leurs physionomies l'expression dès vives et touchantes émotions que leur inspirait la vue de ce cercueil renfermant le corps de ce héros, que plusieurs d'entre eux avaient connu, il y a plus de vingt ans !

Les postes anglais devant le palais du gouverneur et à la porte, présentaient les armes, face en arrière, ainsi que les factionnaires. Les soldats anglais, tant de la ligne que de la milice, qui faisaient la haie, avaient les deux mains appuyées sur la crosse de leurs fusils, dont le canon s'appuyait sur le sol, et les officiers tenaient leur épée la pointe en bas, à deux mains sur la poitrine : soldats et officiers, tous avaient l'apparence d'une grande affliction.

Lorsqu'après avoir parcouru du même pas tout le quai jusqu'à l'embarcadère, le cortège s'arrêta, M. l'abbé, ayant présenté l'eau bénite

au Prince, S. A. R. en jeta sur le cercueil. Alors, M. le gouverneur remit à S. A. R., qui était placée à gauche avec tous leurs officiers, le corps de l'Empereur. La difficulté de s'exprimer en français, et une vive émotion empêchèrent le gouverneur de pouvoir se faire comprendre. Le Prince répondit quelques mots, et après avoir donné à terre les ordres pour enlever le cercueil de dessus le char au moyen de la grue qui existe sur ce point, nous appela pour nous embarquer, Bertrand, Las Cases, Marchand, avec lui, dans la grande chaloupe. Il se plaça au gouvernail, ayant près de lui les deux officiers, MM. Hernoux et Touchard : le commandant Guillot, de la *Favorite*, était à l'avant.

On descendit rapidement le cercueil sur la chaloupe, et nous reprîmes nos places aux quatre coins du drap mortuaire. Le Prince avait fait hisser un immense pavillon impérial en soie avec voile de crêpe ; les officiers des trois bâtimens de guerre et les quatre serviteurs s'embarquèrent dans six canots, les deux premiers à la corvette, les deux suivants à la frégate, et les deux derniers, au brick l'*Oreste*. On se mit en route vers la frégate. En ce moment, les trois bâtimens firent trois salves de toute leur artillerie, et tous les matelots montèrent sur les vergues. La frégate était pavoisée, on ramait avec grand ordre et très lentement. Nous passâmes devant la petite goëlette le *Dolphin*, capitaine Littlehales, qui, aussitôt que nous fûmes à la hauteur, amena

son pavillon : insulte grossière que ne pourrait faire excuser l'heure qu'il était alors, le coucher du soleil. Le capitaine anglais Alexander, qui était à bord d'un de nos canots, a pu entendre nos officiers s'écrier : « Le commandant du *Dolphin* est un cochon ! »

La chaloupe aborda l'équipage à tribord, pendant que les six canots abordaient à babord. Le cercueil fut hissé par les soins du maître d'équipage, M. Blanc. Il était six heures et demie. On le conduisit devant l'autel qu'avait fait disposer le Prince, entre le mât d'artimon et le cabestan, la tête du côté de l'autel, les pieds dans la direction du grand mât. Nous reprîmes nos places. Le prince se plaça en tête des officiers, à hauteur du cabestan, et M. l'abbé fit l'absoute. Cette cérémonie terminée, on plaça des factionnaires autour du cercueil et de l'autel, pour toute la nuit, la grande cérémonie religieuse devant avoir lieu le lendemain. Il serait difficile de bien rendre l'effet causé par tout ce que nous venions de voir. Enfin, nous éprouvions tous la plus vive satisfaction de tenir enfin notre Empereur sous le glorieux pavillon tricolore, pour être ramené en France par un fils de Roi, et cela, vingt-cinq ans, jour pour jour, après son arrivée en vue de l'Ile où l'avaient conduit la perfidie et la déloyauté anglaises. Mais le peuple anglais nous le rend : taisons-nous !

16 octobre 1840. A dix heures, nous mon-

tâmes tous sur le pont, et la cérémonie religieuse eut lieu. Il avait fait un très beau tems toute la nuit, et, dès le matin, le soleil était très brillant Tous les officiers des trois bâtimens de guerre, ceux du trois-mâts le *Bien-Aimé* et d'autres français étaient à bord de la *Belle-Poule*. M. l'abbé Coquereau dit une messe solennelle à l'autel improvisé, au mât d'artimon. Bertrand, moi, M. Las-Cases et Marchand nous reprîmes nos places aux quatre coins du cercueil. L'autel avait été orné avec goût au moyen d'armes et de lauriers, et toute cette cérémonie fut très belle. Le prince jeta de l'eau bénite sur le cercueil, ainsi que nous tous, d'après notre rang : les maîtres de l'équipage furent aussi admis à cet honneur. Ensuite, le cercueil fut porté au-delà du grand mât, et descendu dans le faux-pont.

Nous descendîmes par notre escalier et nous nous plaçâmes à la chapelle pour le recevoir, et pour assister au *De profundis* que prononça M. l'abbé. La chapelle fut ensuite fermée.

Je m'empressai alors d'envoyer Archambault et Noverraz, avec une lettre de moi au vieux soldat, gardien du tombeau, pour aller réclamer les morceaux de cercueil que je lui avais confiés.

Le prince fit, en ce moment, la distribution des médailles d'argent indiquant la date de la translation des cendres, à tous les matelots qui avaient conduit, hier, la grande chaloupe, et le maître d'équipage Magnan reçut de S. A. R. une belle médaille d'or. J'en reçus aussi une en

argent, ainsi que Bertrand, Las Cases et Marchand.

M. Hernoux, en me parlant des prétentions qu'a montrées, hier, M. de Las Cases, me dit que, dans le procès verbal que rédige M. de Chabot, ce dernier veut placer le nom de M. de Las Cases avant le mien; que M. de Las Cases a déclaré que, comme député et conseiller d'État, il devait passer avant moi. M. Hernoux trouve, comme moi, ces prétentions ridicules; je l'assure que je ne le souffrirai pas.

Le Prince, qui est allé, hier, faire une visite au gouverneur, a chargé M. Hernoux d'aller remettre, de sa part, une belle tabatière avec le portrait du Roi entouré de diamants, à M. le capitaine Alexander, et un beau fusil, avec monture en rhinocéros, à M. Trelawney, et un joli bracelet aux demoiselles qui ont fait le pavillon impérial.

Le général Bertrand va à terre faire ses adieux, et moi je me rends à bord de la *Belle Alliance*, faire visite au général Churchill, mais, dans le même tems, ce dernier vient à bord de la frégate, où je le trouvai à mon retour. Il a apporté une peau de tigre et des cartes de l'Inde pour le Prince. Aussitôt que le Prince fut de retour à bord, je lui fis part de ce que j'avais appris des prétentions de M. de Las Cases, et S. A. R. me dit qu'Elle les avait combattues dans l'esprit de M. de Chabot, qu'Elle lui avait même montré les ordres d'embarquement et lettres

ministérielles, où j'étais toujours placé le second, le général Bertrand étant le premier; que c'était d'après cela que j'étais placé près d'Elle à table, comme Bertrand; que le rôle qu'on lui avait laissé dans toute cette expédition était si petit, qu'il ne pouvait donner à M. de Chabot que des conseils, mais pas des ordres, car Elle n'était réellement qu'un conducteur de diligence. En un mot, S. A. R. me dit que j'avais vingt fois raison.

Après le dîner, où je ne mangeai rien, tant j'étais en colère, je me rendis à terre pour chercher mes effets chez Salomon, et j'y couchai. Pendant la nuit, mon imagination travailla au point de me faire craindre qu'on ne voulût me laisser à Sainte-Hélène, que la frégate partît pendant la nuit, etc. Je ne voyais que perfidie. Cependant, je m'endormis un instant. M. Darling, qui m'avait déjà donné un *pied de roi* et la boîte à dessin et mathématiques de l'Empereur, m'envoie des pierres, des plantes; il a donné à Bertrand la baignoire de l'Empereur, sa volière, etc., et, à Marchand, son canapé. Je remets quatre-vingts francs à la personne qui m'apporte ces objets, pour les remettre à la famille Darling.

17 octobre. Le matin, j'achète, avant de quitter Jamestown, un collier de corail 160 francs; vingt-cinq bouteilles de Constance, 130 francs; une monture pour ombrelle, 15 francs, et des étuis en ivoire et en écaille pour donner en

France. Je reviens à terre pour déjeuner, laissant à terre Bertrand, à qui j'ai raconté les prétentions de Las Cases. Il n'y comprend rien et me dit que c'est absurde.

Après le déjeuner, je parle de nouveau à S. A. R. Elle me dit qu'elle a fait, auprès de M. de Chabot, tout ce qu'elle a pu; il paraît que M. de Las Cases a menacé M. de Chabot de ne plus voter avec le ministère, si je passais avant lui; que d'ailleurs, M. de Las Cases est très lié d'amitié avec M. de Chabot. Je prie alors Hernoux d'être de la conversation que je compte avoir avec M. de Chabot, afin que sa présence m'empêche de trop m'emporter; il me dit qu'il va encore tenter de dissuader de M. Las-Cases. M. de Chabot se rend aussi chez ce dernier.

J'attends dans ma chambre M. de Chabot, à qui j'avais annoncé que je voulais lui parler. Au bout d'une heure, il vient seul et me dit : « Dépêchez-vous, général, car je suis très pressé ! » Je lui réponds que j'avais demandé à lui parler au sujet de la rédaction de son procès verbal, où, m'a-t-on dit, il voulait placer M. de Las-Cases avant moi. Il me dit qu'il est responsable et qu'il n'a d'ordre à recevoir de personne. Il me témoigne une si grande suffisance et une telle légèreté, que j'ai été au moment d'entrer en fureur. Je termine en lui disant que, s'il fait ce qu'il veut faire, je ne signerai pas le procès verbal. Il sort en disant : « Vous ferez ce que vous voudrez ! » En sortant, je trouve MM. de Las-Cases et

Hernoux. Je demande à M. de Las-Cases si c'est à cause de moi et de mon grade qu'il prétend être avant moi. Il me répond : « Eh bien, ne signons ni l'un ni l'autre, avant la décision du ministre ! » J'accepte aussitôt en lui disant : « Monsieur, c'est un engagement d'honneur ! » Et il me répond : « Oui, d'honneur ! » M. de Chabot part pour aller à terre, et M. Hernoux me dit que M. de Chabot avait annoncé à Las-Cases qu'il le mettrait après moi, que j'avais tous les droits de mon côté, etc. M. Hernoux ajoute : « Votre discussion avec M. de Las-Cases a tout gâté ! »

Peu de tems avant dîner, Bertrand revient à bord, il me dit qu'il a déclaré à M. de Chabot que la demande de M. de Las-Cases était si peu fondée, qu'il ne voulait pas être le premier, mais le dernier après Marchand, afin de faire voir qu'on n'avait suivi aucun ordre ; que lui, Bertrand, avait même rayé son nom sur la minute, et l'avait écrit après celui de Marchand. Je le remercie de ses bonnes intentions, mais ajoute que cela ne fait que compliquer l'affaire et que ceux qui ne me connaissent pas pourront croire que j'ai voulu être placé avant lui.

Tout est prêt à bord pour le départ. Le Prince attend avec une vive impatience le retour à bord de M. de Chabot pour lever tout à fait l'ancre et partir. Mais, à minuit, ce commissaire du Roi fait dire qu'il ne pourra être de retour à la frégate, que demain à sept heures du matin ; S. A.

R. a un instant l'idée de mettre la frégate sous voile et de laisser la *Favorite* pour recueillir M. de Chabot.

Je me couche triste et de très mauvaise humeur. Heureusement qu'à bord de la frégate et de tous les bâtimens, tout le monde me donne raison.

Dans la journée, le prince a eu la bonté, pour me distraire, de m'inviter à l'accompagner, avec M. Hernoux, à bord d'un vaisseau hollandais, pour acheter des curiosités. Au moment où nous allions partir, arrive à bord M. Littlehales, du *Dolphin*, pour voir le Prince. Mais S. A. R. qui est très en vue sur la dunette, fait dire qu'Elle n'y est pas. Le capitaine du *Dolphin* est très désappointé; il descend à la chapelle, et alors le Prince, M. Hernoux et moi montons en canot. En allant au hollandais, nous voyons très bien le canot de M. Littlehales qui lève ses rames et nous salue trois fois. Le capitaine hollandais n'est pas à bord, mais le médecin nous reçoit. Peu de curiosités, si ce n'est un perroquet qui mord tout le monde. Le prince emporte de la soie, des paniers de Batavia, et a l'extrême bonté de me faire un joli cadeau de la moitié de ces objets.

18 octobre, dimanche. — Tout est prêt, depuis hier, pour lever l'ancre. On attend avec impatience M. de Chabot. Enfin, à huit heures, il arrive. En passant devant moi, sur le pont, il me dit : « Nous allons signer, tout est arrangé

lui dis-je. Vous connaissez ma décision, je n'y changerai rien ! »

Vers les cinq heures du soir, nous perdîmes de vue l'île de Sainte-Hélène ; je ne désire pas la revoir.

Nouveaux documents sur Latude et Madame Legros.

M. Émile Bazin, à Reims, conserve, parmi ses souvenirs de famille, un exemplaire des *Mémoires* de Latude, rédigés par Thiéry, accompagné d'une lettre de Latude au chevalier de Pougens, membre de l'Institut, d'une lettre de Madame Legros au même chevalier de Pougens, et précédé, sur le feuillet de garde du volume, d'une curieuse note, rédigée par Théodore Lorin, qui avait été le secrétaire du chevalier de Pougens. Cette note donne des détails précis sur les dernières années du célèbre prisonnier. Le volume lui-même est fermé par une petite flûte en bois — qui le ferme comme le crayon d'un carnet — petite flûte ronde, longue de 151 millimètres, percée de quatre trous par devant et d'un trou par derrière. C'est la flûte célèbre que Latude fabriqua durant sa captivité au donjon de Vincennes, dont il parle dans ses *Mémoires* d'une manière si pathétique et, lorsqu'il fut rendu libre et devenu le héros populaire, que tant de jolies mains prirent entre leurs doigts, dont tant de jolies lèvres tirèrent des sons plus ou moins harmonieux, dans les salons de Madame de Staël et de Madame Necker. Nous disons plus ou moins harmonieux, car nous avons essayé la petite flûte et nous sommes assuré qu'elle est fausse.

Il n'en faut pas moins admirer l'adresse du prisonnier qui, avec un simple couteau de table, était parvenu à fabriquer un pareil objet.

Latude parle de sa célèbre petite flûte, non seulement dans les *Mémoires* qu'il rédigea, ou fit rédiger, à l'époque de la Révolution, pour exalter sur son compte l'opinion publique, mais dans les *Mémoires* qu'il rédigea, pour lui-même, au donjon de Vincennes, sous le titre de *Rêveries*, et qui, n'étant

pas pour la galerie, se rapprochent bien plus de la vérité (1). La scène a changé. Le gouverneur de Vincennes lui avait enlevé sa flûte parce qu'il en incommodait ses voisins. Pris de compassion, il offrit de la lui rendre. « Mais ce ne sera qu'à la condition que vous n'en jouerez pas la nuit, et rien que le jour. » A cet article, écrit Latude, je ne pus éviter de le tourner en ridicule, en lui disant : « Mais y pensez-vous, Monsieur, il suffit que cela me soit défendu pour m'en donner envie ! »

La note de Lorin, secrétaire du chevalier de Pougens, écrite sur la feuille de garde du volume, est ainsi conçue :

THÉOD. LORIN (2).

On a joint à cet exemplaire (3) :

1° Un portrait de Latude au physionotrace, très ressemblant (4).

2° Une lettre autographe adressée à M. de Pougens.

3° Un flageolet que Latude fabriqua lui-même dans sa maison et qu'il a donné à M. de Pougens, qui avait contribué à le faire sortir de prison et à lui obtenir des secours. (Voy. p. 89 et 90 de ces *Mémoires*).

4° Une lettre de madame Legros, libératrice de Latude.

Secrétaire intime de feu M. de Pougens, je puis même dire son ami, puisqu'il a daigné me

---

(1) L'original en est conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. La Bibliothèque de l'Arsenal en a acquis une copie, ms. 12727.

(2) Ces mots de la même écriture que ce qui suit.

(3) *Mémoires de Henri Masers de Latude*, nouvelle édition, par Thiéry (Paris, 1793, 2 vol. in-8°).

(4) « Dessiné et gravé avec le physionotrace, par Quenedey. »

donner ce titre, j'ai eu occasion de connaître et de voir souvent, chez lui, M. Latude. Mes relations avec cette triste victime du pouvoir arbitraire et des lettres de cachet ont duré jusqu'à sa mort (1er janvier 1805). Quoique très âgé, car il est mort à quatre-vingts ans, M. de Latude avait conservé toute sa force, disons même la verdeur de la jeunesse. Bon, sensible, aimant, doué d'une gaîté douce, son cœur n'avait pas vieilli et sa tête était restée très vive. Ses facultés intellectuelles ne s'affaiblirent point (1) jusqu'au moment où une fluxion de poitrine l'enleva à ses amis.

J'ai eu aussi occasion de connaître personnellement feu M. et madame Legros, qui ont tant contribué à la délivrance du pauvre prisonnier, et auxquels il donna, toute sa vie, des preuves de reconnaissance.

Feu M. Thiéry, rédacteur de ces *Mémoires*, et avec lequel j'ai été très lié, était un avocat distingué du barreau de Nancy. Lors de la première Révolution, il quitta cette carrière pour se livrer à des spéculations commerciales et financières qui ne furent pas toujours heureuses.

M. de Pougens, qui avait joint ses efforts à

---

(1) Le chevalier de Pougens dit, en parlant de Latude, dans ses *Mémoires :* « A soixante-quinze ans, il était encore en bonne santé et vif, enjoué, paraissant jouir avec transports des charmes de l'existence. Chaque jour il faisait de longues courses dans Paris sans éprouver la moindre fatigue. On s'étonnait de ne trouver en lui aucun vestige des cruelles souffrances qu'il avait éprouvées dans les cachots pendant trente-cinq ans de détention. »

ceux des personnes dont le crédit procura la liberté à l'infortuné Latude, et qui contribua à lui assurer une existence honorable, est resté, jusqu'à sa mort, le bienfaiteur du fils et de la fille de feu madame Legros, lesquels existent encore (1851).

Quelques mois avant sa mort, le 25 juin 1804, Latude écrivait au chevalier de Pougens la lettre qui suit. C'est sans doute le dernier document sorti de la plume infatigable du fameux prisonnier d'État. Le ton en confirme bien ce que le secrétaire du chevalier de Pougens dit de l'humeur enjouée et de la santé que Latude conserva jusqu'à la fin de sa vie. On voit aussi avec quelle habileté cet aventurier avait conduit sa barque depuis sa sortie de prison, par le degré d'intimité qui s'était établi entre lui et un homme comme le chevalier de Pougens.

A monsieur Charles Pougens, membre de l'Institut, chés mademoiselle Flamant, maîtresse des instrution (sic), *rue du Loy, à Soissons.*

Mon tendre ami, grâce à un acte d'humanité qui m'empêche de te gronder de la plus terrible manière, quoi *(sic)* toutes les personnes qui t'aiment dans Paris consentant qu'avec bien de la peine tu ailles passer quinze jours à la campagne, et au bout de ce très long espace sans nous consulter, tu en prens huit de plus, et pour rendre la chose plus touchante, au bout de ces huit jours d'ennuys de plus pour nous, tu as l'audace d'en demander encore huit. Hé ! morbleu, la chose deviendroit à l'infini, si je ne venais moi-même mettre fin à ta lisense. Or je

viens te déclarer, à haute et intelligible voix, que si, d'aujourd'hui 11 Messidor, en dix jours, tu n'es pas rendu dans Paris, avec tout ton bétails, que je partirai le lendemain; que je porterai une fin démesurée et une soif de coché de fiacre, et quand j'aurais mis vos provisions et votre cave à sec, vous me verrez jouer le second acte de la commédie de *Jocriste* : vous verrez voler les assiettes, les plats, les marmites, les bouteilles — bien entendu vides, et jetter tous les meubles par les fenêtres.

Quant vous n'aurez plus rien à faire, sans doute que tout le bétail et le berger reviendra à Paris, et c'est ce que tout le monde désire. Pougens, tu es l'auguste père des malheureux; pense qu'ils ont besoin de ton secours. Aujourd'hui, 11 Messidor, à six heures du matin, l'infortuné Jourdain, peintre, sa femme et ses enfans sont venus, fondant en larmes, se jetter à mes genoux, et m'on dit qu'ils étoient tous perdus si je n'avois pitié d'eux; que le 15 de ce mois, le propriétaire de sa maison devoit lui faire vendre tous ses meubles, pour environt dix louis qu'il luy devoit, et qu'il ne devoit pas attendre de coucher dans sa maison, s'il manquoit à le solder.

Cest infortuné avoit ses mains pleines de petites mignatures qu'il a peint luy-même, et qu'il les donneroit pour un rien, vous éviter la vende de ses meubles. Cest infortuné désespéré, avec sa femme, m'on dit des paroles si atten-

drissantes, qui m'on fait mêler mes larmes aux leurs, mais, hélas ! je suis dans l'impuissance de faire un sacrifice ne neuf à dix louis, et je sai que plusieurs banqueroutes t'on aubéré.

Mais, cher ami, tu as un cœur et une plume, et je sai que la nature t'a donné le précieux don de transmettres, par tes paroles, la pitié, la compassion que tu as, dans les cœurs de toutes les personnes à qui tu t'adresse. C'est aujourd'huy que moi-même implore ton art bienfaisant en faveur de cette famille désolée.

Dis-moi, cher ami, ne pourrais-tu pas écrire plusieurs courtes lettres à des personnes vertueuses de ta connoissance, comme à madame Cabarus et autres ; voici le brouillon d'une lettre : « Monsieur ou Madame, Un artiste peintre, père de trois enfans, faute de pouvoir payer son loyer, qui ne se monte pas à dix louis, tous ses effets vont être vendus, et luy et sa famille mis à la porte. Sans être à leur place, on ne peut juger de la grandeur de leurs peines, mais, comme les malheureux ont des droits sacrés sur tous les cœurs vertueux, moy-même, Pougens, je viens implorer ceux que cette famille désolée a sur le vôtre : c'est une de ses filles qui vous portera ma lettre, et je regarderai fait à moy-même la bonne œuvre que votre humanité fera en sa faveur. »

Tu va rire, sans doute, en voyant que je me donne les airs de te dicter une lettre, à toi, — c'est tout dire, car tout le monde connoît ton

esprit et ton éloquence. — Mon tendre ami, ce n'est pas pour moy que je te parle ; pardonne mes demandes, peut-être indiscrètes, que je te fais en faveur de l'humanité, qui me dicte cette lettre.

Ne pourrais-tu pas écrire une lettre aux membres de l'Institut, et sa fille la leur porteroit le jour de leurs assemblées ?

Il ne te manque pas d'esprit, et tu peux juger si tes lettres feraient l'effet désiré : dans ce cas, je te prierai d'écrire quatre paroles au propriétaire de la maison de Jourdain, pour le prier d'acorder quelque délai au malheureux Jourdain : ton nom est connu, et je ne doute pas qu'il n'ait égard à ta prière. Voici son adresse : *A M. Devina, propriétaire de la maison numéro 16, rue Neuve des Bons Enfants, à Paris.*

Quant toutes ses lettres seront faites, tu n'a qu'à me les envoyer à moy ; tu sai mon adresse : Latude, rue des Saints Pères, numéro 53.

Tendre ami, je te prie de donner six baisers, de ma part, à madame Saint-Léon, six à son aimable fille, six à la charmante mademoiselle Thierry, six à la belle mademoiselle Millo, et tu diras à monsieur Lorrain que, si le 21 de ce mois, il ne vous a pas tous ramené dans Paris, que le 22 je part, pour venir luy arracher ses deux oreilles. Je finis de t'écrire, mai je ne cesserai jamais de t'aimer.

LATUDE.

A Paris, ce 11 Messidor, an 12 (1).

---

(1) 25 juin 1804.

Je sai que tu es accablé d'affaires, mais celle-cy presse, etc.

Vers la même époque, sans doute, fut écrite la lettre suivante de Madame Legros. Le charme et le cœur bon de cette femme de bien y apparaissent en pleine lumière. A notre connaissance, c'est le seul document écrit que l'on possède de cette noble créature dont Michelet a dit fort bien — c'est d'ailleurs la seule chose exacte qu'il ait écrite au sujet de Latude : — « Grand spectacle de voir cette femme pauvre, mal vêtue, qui s'en va de porte en porte, faisant la cour aux valets pour entrer dans les hôtels, plaider sa cause devant les grands, leur demander leur appui ! » Au coin d'une borne de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, un porte-clefs ivre avait perdu un mémoire que Latude avait rédigé dans la prison de Bicêtre. Madame Legros, petite mercière, le trouva, le lut, et, de ce jour, se dévoua à la délivrance du prisonnier. On sait avec quel éclat elle y réussit.

Madame Legros à M. le chevalier de Pougens.

C'est bien à tor, mon ami, que vous m'accusés ; il est vrai que je vous écris bien peu, mais je vous assure que ce n'est pas ma faute. M. votre fils ne peut souffrir me voir écrire. Il jette papier, plume et encre par terre. Je me fâche. Il grimpe sur moi, m'embrasse, me dit les plus jolies choses du monde : que feriés-vous à ma place ? Vous seriés faible comme moi. Avec cela, voilà deux grands mois que je suis seule, de sorte que, lorsque notre marmot dort, il faut faire le plus pressé du ménage. Voici mes raisons ; je sçai qu'elles ne seraient pas valables si M. Legros ne vous eût pas écrit. A mon tour je vous gronde : vous m'aimés, et vous avés le courage

de ne pas venir me voir, ou tout au moins de m'indiquer un jour où je puisse vous voir !

Adieu, cher et tendre ami ; aimés-moi comme je vous aime, et je serai heureuse autant que jè puisse l'être.

En terminant, nous nous acquittons du devoir le plus agréable en remerciant M. Émile Bazin, négociant à Reims, propriétaire de ces curieux documents, qui a bien voulu nons les confier en nous autorisant à en faire usage, et M. Levasseur, trésorier-payeur général à Constantine, son beau-frère, qui a eu l'obligeance de nous les signaler.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

Arrestation du duc de Bassano (1815) (1).

Le général Finsler au lieutenant Bordier.

Monsieur Etienne Bordier, lieutenant du bataillon de Cramer, se rendra à Mont, auprès de M. le lieutenant-colonel Brandlin, pour luy porter une dépêche de ma part, et pour luy

---

(1) Communication de M. PAUL MARMOTTAN, qui nous a remis la note suivante :

Maret, duc de Bassano, ministre secrétaire d'État en 1815, était sorti de France, après le départ de l'Empereur pour Rochefort. Il crut pouvoir se fixer en Suisse, où un de ses amis mettait à sa disposition le château d'Allaman, sur les bords du lac de Genève. Mais le choix de cet asile inquiéta les nouveaux dominateurs de l'Europe, dit le baron Ernouf, biographe du duc de Bassano, ou bien encore ils espérèrent faire d'importantes découvertes dans les papiers de l'ancien

expliquer verbalement le but de la dislocation d'une compagnie de son bataillon à Allaman ; il luy communiquera les dispositions nécessaires pour atteindre ce but, qui n'est autre que de s'assurer que la personne qui fait l'objet de la mission ne peut pas se transporter ailleurs.

M. Bordier se rendra ensuite à Lausanne, avec la lettre pour le gouvernement du canton de Vaud, qu'il remettra à monsieur le Landammann (1) en charge, et attendra sa réponse. Il fera passer, immédiatement après son arrivée, la lettre à monsieur de Sonnenberg, par ordonnance, à Genève ; luy fera connoître les dispositions qu'il a prises à Allaman, et la réponse qui lui aura été donnée à Lausanne, et attendra, soit à Lausanne, soit où il se trouvera le plus convenable, le résultat des mesures prises par le gouvernement du canton de Vaud, pour me rendre ensuite un compte exact de tout ce qui s'est passé.

Berne, le 3 aoust 1815.

Le commandant en chef
des troupes suisses,
FINSLER.

---

confident de Napoléon. Pour la seconde fois, en vingt ans, le droit des gens fut violé dans la personne de Maret, sur le territoire helvétique, et par le gouvernement du canton de Vaud, à l'instigation, sans doute, de la chancellerie autrichienne, ou mieux encore, paraît-il, de l'archiduc Jean.

Les pièces ci-dessus, relatives à cette arrestation, se trouvent aux archives de la ville de Genève (M. H. G. 152 a).

(1) *Landamman*, chef de Canton suisse, élu par l'assemblée générale du Canton.

Rapport du sous-lieutenant Bordier au général Finsler.

Monsieur,

En suite des instructions tant verbales que par écrit que vous aviez fait l'honneur de donner, le 3 courant au soir, à M. Et. Bordier, sous-lieutenant dans le bataillon Cramer, à Berne, il partit et arriva, le lendemain 4 courant, à Mont, où il trouva M. le lieutenant-colonel Brandlin, de Saint-Gall ; il lui donna communication de vos ordres relatifs à M. le duc de Bassano, et lui remit votre dépêche à son adresse, contenant une feuille de route pour Allaman.

C'était environ 9 heures du soir. M. le colonel Brandlin prit de suite la compagnie carabiniers de son bataillon, et nous nous mîmes en route pour Allaman.

Nous y arrivâmes à 9 heures trois quarts ; nous cernâmes le château, et prîmes toutes les mesures pour que personne ne pût échapper ; ensuite, nous nous annonçâmes dans le château, disant que nous y arrivions pour nous y loger, au moyen d'une feuille de route.

L'on nous y reçut de suite et, dès que nous fûmes entrés, nous demandâmes à l'intendant Martin si M. le duc de Bassano, son épouse et sa suite, ne se trouvaient pas dans le château ; il nous assura que M. de Bassano était parti la

veille pour la France, mais que son épouse s'y trouvait encore avec sa famille (1) et sa suite.

Nous demandâmes à voir madame de Bassano ; elle nous fit introduire, et nous lui annonçâmes qu'en vertu de vos ordres, elle et sa suite serait gardée à vue, et que le gouvernement du Canton de Vaud était chargé de la mise à exécution de vos ordres relatifs à leur destination ultérieure.

Nous lui fîmes la même question que nous avions déjà faite aux gens de la maison, savoir si M. de Bassano était au château : elle nous certifia, de même, qu'il était parti pour la France, en suite des avis qu'il avait reçus. Alors nous nous fîmes donner, par elle, note des personnes à sa suite, et les consignâmes toutes dans le château.

Immédiatement après, un officier des carabiniers vint nous faire le rapport qu'un factionnaire placé près de l'escalier, sur la terrasse qui environne le château, avait entendu plusieurs personnes dans l'intérieur, près cette porte donnant sur cet escalier ; que deux personnes en sortirent et que l'une d'elles, s'étant acheminée pour descendre cet escalier, cinq carabiniers s'avancèrent. Ces deux personnes aper-

(1) Il s'agit, sans doute, de la famille de Beaujeu, dont il sera question ci-après. En tous cas, cette famille, qui se trouvait au château d'Allaman, avec le duc de Bassano, était, comme lui, originaire de Bourgogne. On sait qu'il naquit à Dijon en 1763.

cevant avancer ces carabiniers, l'une d'elles rentra dans la maison et l'autre se trouva en dehors. Elle resta là plusieurs minutes, jusqu'à ce que le factionnaire que l'on venait de placer à cette porte, s'en aperçut, se retourna et sonda ce coin-là avec sa bayonnette, ne sachant si cette personne était armée ou non. Cette personne adressa la parole en français aux soldats, qui ne la comprirent point, et rentra dans la maison.

Nous ne doutâmes plus, alors, qu'il ne se trouvât réellement, dans le château, une autre personne que celles déclarées ; nous résolûmes d'y faire une visite exacte, ce que nous allions exécuter, lorsque madame de Bassano fit appeler M. Bordier, le prit en particulier pour lui demander quelles étaient positivement les instructions du gouvernement suisse au sujet de son époux ; sur quoi il ne put lui répondre, l'ignorant complètement, mais que notre mission était de les garder à vue, jusqu'à des instructions ultérieures.

En suite de cela, M. Bordier lui fit part de la découverte que nous venions de faire qu'une personne était encore dans le château, et lui annonça l'intention où nous étions d'y faire une perquisition exacte.

Alors madame de Bassano lui dit d'attendre un instant, se retira dans une chambre voisine, et revint, accompagnée de M. de Bassano, à qui M. Bordier communiqua vos ordres. Il lui dit que c'était lui qui avait voulu sortir par la porte

communiquant de son appartement sur la terrasse, ne sachant ce qu'on lui voulait, et que, lorsqu'il s'était présenté à la porte, il y avait trouvé des soldats qui, dans l'obscurité de la nuit, l'avaient frappé sur les mains de quelques légers coups de baïonnette. M. Bordier lui dit qu'il en était au désespoir, et lui offrit de faire chercher de suite un chirurgien, ce à quoi M. de Bassano se refusa, disant que cela n'en valait pas la peine.

Conformément à vos intentions, M. Bordier partit de suite pour Lausanne, où il y arriva à 4 heures et demie du matin ; il se transporta incontinent chez M. le Landammann en charge, du canton de Vaud, et lui remit votre dépêche, de même qu'une lettre ouverte dont l'avait chargé M. de Bassano, pour ce dernier.

M. le Landamann prit lecture de l'une et de l'autre, lui répondit qu'il allait faire assembler le Conseil d'Etat, le chargea de venir prendre la réponse à 10 heures, au château. Ce à quoi M. Bordier se conforma et M. le Landammann lui fit remettre un reçu de votre dépêche et une lettre ouverte pour M. de Bassano. Il repartit de suite pour Allaman, et remit cette lettre à son adresse.

Le même jour, à 5 heures (c'est à dire le 5 courant), n'ayant eu aucune communication du gouvernement du canton de Vaud, au sujet de ce que nous devions faire relativement à monsieur de Bassano, son épouse et sa suite, M. le colonel Brandlin se décida à se rendre auprès

de vous, pour prendre vos ordres à cet égard.

Il eut l'honneur de vous voir ; vous lui remîtes une dépêche pour le gouvernement du Canton de Vaud, et lui donnâtes les instructions suivantes :

Que, dès à présent, M. de Bassano ne devait plus être gardé à vue ; qu'il était libre ; qu'il était autorisé à se retirer soit dans le canton de Berne, soit dans celui de Zurich, où il jouirait de tous les droits de l'hospitalité et des égards dus à son rang.

Mais, ensuite, que vous trouviez convenable que, pour l'agrément de sa route, il eût avec lui un officier comme sauvegarde, et que M. le Landammann en charge était libre de choisir pour cet emploi soit M. Bordier soit un officier vaudois.

M. le colonel Brandlin arriva à Lausanne le 7 courant. Il se transporta de suite chez M. le Landammann, à qui il remit sa dépêche et qui, après en avoir pris lecture, lui dit de repasser chez lui à midi ; qu'il ferait part de votre dépêche au Conseil d'Etat.

M. le colonel se conforma à cet ordre et alla chez lui à midi pour prendre la réponse.

M. le Landammann lui fit remettre, par son huissier du petit Conseil, un reçu pur et simple de la dépêche susmentionnée.

M. Brandlin, ne pouvant se contenter de cette réponse, demanda à parler à M. le Landammann et lui demanda quelque chose de définitif sur ce qui nous restait à faire à l'égard de M. de Bas-

sano ; sur quoi M. le Landammann lui dit qu'il n'avait point d'ordre à lui donner, et que le Conseil d'Etat ne voulait point se charger de cette affaire.

Dès que M. le colonel fut de retour à Allaman, il autorisa M. de Bassano, en vertu de ses ordres, à s'acheminer avec sa famille et sa suite pour Berne et Zurich, et chargea M. Bordier de lui servir de sauvegarde.

Voilà, Monsieur le général, tout ce que nous avons à vous mander, relativement aux instructions que vous nous avez données, à l'un et à l'autre.

Nous profitons avec empressement de cette occasion pour vous témoigner la haute considération avec laquelle nous sommes, Monsieur le Général,

Vos très humbles et obéissants serviteurs

(*Signé*) : E. Bordier,
sous-lieutenant.

Brandlin,
lieutenant-colonel.

Le duc de Bassano à MM. Brandlin et Bordier.

Messieurs,

Dans les circonstances qui viennent d'avoir lieu à Allaman, et dont l'issue prouve, ce que j'avais d'abord pensé, qu'elles sont nées d'un

mal entendu, j'ai parfaitement distingué ce qui concernoit vos instructions, de ce qui appartenoit à votre conduite personnelle. Sous ce dernier rapport, je n'ai qu'à me louer de vos procédés, et que des remerciemens à vous faire. Agréez-les, je vous prie, Messieurs, ainsi que l'assurance de ma considération distinguée,

Le duc de Bassano.

Allaman, le 8 août 1815.

Le général Finsler au lieutenant Bordier.

Au quartier général, à Berne, le 13 août 1815.

Monsieur le lieutenant !

En vous accusant la réception de votre rapport, daté d'Allaman, du 8 août, je dois, Monsieur, vous témoigner mon entière satisfaction pour le zèle, l'activité, l'adresse et la prudence dont vous avez donné des preuves dans la mission qui vous a été confiée.

La seule observation à vous faire est dans vos rapports verbaux sur les événemens qui ont eu lieu au château d'Allaman : vous avez commis une erreur qui, par le résumé général de la chose, tombe entièrement, mais que je dois cependant relever : c'est de qualifier d'*arrestation du duc de Bassano* les mesures de sûreté qui

ont été prises, et qui seules étaient conformes aux instructions que vous aviez reçues.

Agréez, etc.

Le Quartier-maître-général commandant
en chef des trouppes suisses,

FINSLER.

M. Schaller à M. Bordier.

Fribourg, le 17e août 1815.

Monsieur !

Lorsque, la première fois, monsieur le duc de Bassano a passé dans cette ville, je n'ai pas voulu, par égard pour vous, Monsieur, et pour les instructions que vous aviés reçues de M. le général Finsler, mettre des obstacles à la continuation de son voyage ; mais lorsqu'aujourd'hui je revois ce même personnage instradé *(sic)* sur toute la longueur du canton de Fribourg, où son passage, même rapide, ne peut faire qu'une très mauvaise impression, je dois, conformément aux ordres et aux intentions bien expresses de mon Gouvernement, m'opposer à ce que monsieur Maret voyage sur le territoire de ce canton, tout comme je m'opposerai au passage de tous les hommes qui, comme celui-ci, ont pris une part active à la dernière conjuration en France.

J'ay donc l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le sous-officier de gendarmes, porteur de la présente, à ordre de s'opposer, même par la force, si besoin est, à ce que monsieur Maret continue sa route par le canton de Fribourg, et qu'il lui est enjoint de le faire rétrograder incessamment.

Je vous prie d'être persuadé, Monsieur, de tout le regret que j'éprouve, pour ce qui vous concerne personnellement, de mettre obstacle à l'exécution de la commission dont vous êtes chargé. Dans toute autre circonstance, je me ferai un plaisir de vous accorder, et à Messieurs vos compatriotes, tout appui et protection dans ce canton.

Veuillés en recevoir l'assurance, avec celle de ma considération la plus distinguée.

Le directeur de police centrale
de la ville et république de Fribourg,

Ch. Schaller.

Certificat du gendarme Haguer.

Moi, soussigné, sous-officier de gendarmes, certifie avoir entravé la route à monsieur de Beaujeu et sa famille, escorté par M. Bordier, lieutenant au bataillon Cramer, qui se trouve possesseur des ordres de monsieur Finsler, commandant en chef des troupes suisses, à

l'égard du libre passage du susdit sur le territoire suisse.

Je certifie l'avoir forcé de rétrograder sur-le-champ, et d'avoir empêché monsieur Bordier d'aller jusqu'à Fribourg, pour s'expliquer avec monsieur Ch. Schaller, à l'égard des ordres qu'il a donnés, ne voulant lui donner le temps nécessaire pour que M. de Beaujeu attendît la réponse.

A Mariahief, ce 17 aoust 1815, à 7 heures et demie du soir.

Nic. Haguer,
Sergent de la gendarmerie.

Certificat de M. Bordier.

Je certifie que le sieur Haguer, sergent de gendarmes, a forcé M. de Beaujeu à rétrograder sur-le-champ avec sa famille, et à sortir du Canton, malgré les ordres dont était porteur M. Bordier, lieutenant du bataillon Cramer, de la part de monsieur Finsler, général en chef, pour le libre passage du susdit sur tout le territoire helvétique.

Mariahief, le 17 août 1815, à 7 heures et demie du soir.

(*Signé*) : E. Bordier.

Instruction pour M. Bordier.

Monsieur Bordier, lieutenant de grenadiers, est autorisé d'accompagner monsieur de Beaujeu et sa famille, depuis Berne, par Neufchâtel, à Genève, et de surveiller ce voyage.

Il est entendu que M. de Beaujeu ne s'arrêtera nulle part, depuis Concize jusqu'à Genève, et fera cette partie de la route sans désemparer. M. Bordier règlera les gîtes en conséquence. Il est autorisé à réquérir les commandants de la force armée de la Confédération, en cas de besoin, pour l'exécution de ses instructions. En arrivant à Genève, il se présentera de suite chez M. le colonel de Sonnenberg, commandant de place, pour recevoir ses instructions ultérieures.

Berne, le 18 août 1815.

Le Quartier maître général,
commandant-en-chef les trouppes suisses,

FINSLER.

Le général Finsler au lieutenant Bordier.

Berne, le 19 aoust 1815.

Monsieur,

Je reçois, ce moment, par un courrier extraordinaire, l'*ordre très précis* de S. E. M. le Président de la Diète, de m'assurer de la personne de M. le duc de Bassano, s'il se trouve encore sur territoire suisse, en le traitant avec tous les ménagements possibles.

Cet ordre ne regarde que sa personne, et nullement sa famille et sa suite, qui est libre de se rendre à Aix, ou partout, en France, où elle le jugera convenable.

Je suis fâché, Monsieur, d'être obligé, par ordre de mon souverain, de vous donner cette direction, et je vous salue cordialement.

(Signé) : Finsler.

Moi, soussigné, certifie qu'en vertu de l'ordre énoncé ci-dessus, de M. Finsler, commandant en chef les troupes suisses, je reconduis à Berne M. le duc de Bassano, et donne libre passage à madame son épouse, sa famille et sa suite.

Saint-Aubain, le 20 août 1815.

(Signé) : E. Bordier,
lieutenant au bataillon Cramer.

Le duc de Bassano au lieutenant Bordier.

Je reçois mes passeports de l'Empereur d'Autriche, pour continuer mes voyages dans ses états. Ainsi, ma seconde désertion, que l'on attribue à un nouveau mal entendu, est terminée. J'aurais été charmé de pouvoir le dire à monsieur Bordier, s'il s'était arrêté ici. Je m'empresse de le lui écrire, en lui renouvelant l'assurance de mes sentiments distingués.

LE DUC DE BASSANO.

10 septembre.

Un document sur la translation des cendres de J.-J. Rousseau (1794) (1).

LIBERTÉ ÉGALITÉ

État de dépenses relatives au cercueil de J.-J. Rousseau.

Le citoyen Le Sueur ayant été chargé, par la Commission exécutive de l'Instruction publique,

---

(1) Communication de M. HENRY MARTIN. — Arch. nationales, papiers de la Commission temporaire des Arts.
Nous n'avons point trouvé cette pièce dans les *Détails sur la*

de procéder à l'enlèvement du cercueil placé sous le monument érigé à J.-J. Rousseau dans l'isle des Peupliers, à Ermenonville, s'y est transporté le 14 Vendémiaire, et, après avoir fait part de sa mission au propriétaire du lieu, il a fait mettre les ouvriers nécessaires à cette ouvrage, lesquels ont fournit les outils et instruments tel que cordages, chèvre, madriers, etc., et ont travaillé à l'excavation des terres, l'ouverture du caveau et la sortie du cercueil, d'après les renseignements que leur a donné le citoyen Le Sueur; et, après l'enlèvement dudit cercueil, ont procédé à la clôture du caveau, au recellement des fondations du monument, et au rétablissement des terres dans l'état où elles étaient avant l'excavation.

Il a fait souder deux petites ouvertures qui s'étoit faitte au cercueil de plomb, lesquelles provenoient du gonflement des bois dont est formé le second cercueil, et a requit la municipalité d'Ermenonville de faire placer une garde auprès du tombeau de Rousseau, depuis le moment où le caveau a été ouvert jusque au moment du départ, ce service ayant été fait part les habitants de la commune avec beaucoup d'exactitude et de zèle. Le citoyen Le Sueur a

---

translation des cendres de J.-J. Rousseau au Panthéon français, qui suivent le *Rapport* de Lakanal, indiqué par M. Maurice Tourneux dans sa *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (Tome I).

crut suivre l'intention de la Commission en donnant une gratification de la somme de *trente-six livre*, au douze citoyens qui se sont acquitté de ce soin, et il en a fait la remise aux officiers municipaux, pour être, la ditte somme, distribué par eux aux susdits citoyens.

Toutes ces dépenses réunis, et les frais de voiture et de nourriture pendant lesdits voyages du citoyen Lesueur, ce monte à la somme de *cent soixante sinqs* livres *huit* sols.

Fait à Paris, le 25 Vendémiaire l'an III[e] de la République une et indivisible (16 octobre 1794).

LE SUEUR, sculpteur.

Il est dû, en outre, au citoien Lesueur, pour les journées passées à Ermenonville, et pour le voyage, à raison de douze livres par jour, une indemnité de soixante et douze livres que la Commission de l'Instruction a trouvé juste de lui allouer.

CLÉMENT DE RIS.

MÉMOIRES DE L'ABBÉ MILLOT

(1726-1785)

Ces *Mémoires*, intitulés, par l'abbé Millot, *Examen de ma vie*, nous ont été communiqués par M. Léonce Pingaud, qui nous a remis la note suivante :

« L'abbé Millot a été, au xviiie siècle, le type le plus complet de l'homme de lettres dans l'Église. Successivement jésuite, grand vicaire, à Lyon, d'un archevêque à tendances jansénistes, prédicateur des rois Louis XV et Stanislas, il montra toujours plus de zèle à se faire un nom dans le monde qu'à pratiquer les vertus de son état. Fier de sa réputation littéraire et des profits de tout genre qu'elle lui donnait, il traduisit des auteurs grecs, latins et anglais, se fit couronner par diverses académies et, surtout, par ses livres imités de l'*Essai sur les mœurs*, se piqua d'introduire la philosophie du jour dans l'histoire. Pendant trois ans, il professa à la cour à demi française de Parme ; les Noailles lui ouvrirent leurs archives pour la rédaction des Mémoires politiques et militaires de leur maison, et enfin, tout comme Fénelon, il présida à l'éducation d'un prince, de celui qui devait être le dernier des Condés, du duc d'Enghien. Ses amis le firent entrer à l'Académie française, et néanmoins, après tant de travaux et de succès, les lettrés d'aujourd'hui connaissent à peine son nom.

« Millot estimait bien plus que de raison sa place parmi les écrivains de son temps, lorsqu'il traçait, à la fin de sa vie,

les pages qui suivent. S'il est vrai qu'il haïssait le *moi* dans la conversation, il l'a orné, dans son autobiographie, des plus flatteuses épithètes. Cet écrit, qui peut paraître curieux, à notre époque friande d'analyses psychologiques, a passé des mains de ses héritiers entre celles de Charles Weiss, conservateur de la bibliothèque de Besançon, et rédacteur de l'article *Millot* dans la *Biographie universelle* de Michaud. Il figure, avec d'autres papiers de son auteur qui lui servent de pièces justificatives, sous le n° 652, au catalogue des manuscrits de cette bibliothèque. Un certain nombre de passages ont été rayés par une main inconnue, « sans qu'on en puisse deviner le motif, » affirme Weiss. En les examinant, on s'aperçoit aisément qu'ils ont effarouché des consciences scrupuleuses à l'excès, plus jalouses d'assurer la bonne réputation des ennemis de Millot que l'intégrité d'un ouvrage historique. Nous avons pu les rétablir, sauf deux ou trois, si bien raturés par le correcteur anonyme, qu'ils sont demeurés illisibles.

« Comme appendice à l'*Examen de ma vie*, nous avons joint quelques lettres de l'auteur ou à lui adressées. Celles de Turgot sont principalement intéressantes. Dans leur ensemble, elles font revivre Millot tout entier, avec ses petites passions comme avec ses qualités réelles d'érudit et d'écrivain. »

Examen de ma vie.

Je vieillis ; je dois me rendre compte de ma vie. Ce projet formé depuis longtemps, je l'exécute après avoir renoncé à la composition. Elle a rempli mes plus belles années. Autant je l'aimois, autant les satiriques m'en ont dégouté pour mon repos. L'éducation d'un prince m'occupe assez pour me la rendre inutile. Si cet écrit devient public après ma mort, (je ne le crains ni ne le souhaite), on y trouvera mes sentiments exprimés sans fard. J'ai toujours chéri avec ardeur la vérité : quel motif pourroit m'engager à la trahir dans le secret ? Je ne me crois pas permis de tout écrire ; mais tout ce que j'écrirai sera dicté par ma conscience.

Je suis né le 5 mars 1726 à Ornans, petite ville de Franche-Comté, dans laquelle est un bailliage. Mon grand-père paternel étoit membre du corps de Ville, et sa femme, tante de M. Binétruy, dont le fils a été maire de Besançon et conseiller à la Cour des Aides de Paris. Mes parens, pleins d'honneur et de vertu, s'établirent bientôt dans la capitale de la province, surtout par le désir de bien élever leurs enfans. Y ayant été dès l'âge de quatre à cinq ans, je me suis accoutumé de bonne heure à dire que j'étois de Besançon même. Une vanité puérile me faisoit

attacher je ne sais quoi d'honorable à cette misère. La vanité est une étrange petitesse : elle tâche de s'élever aux yeux d'autrui sur des riens, qu'elle a honte intérieurement de compter pour quelque chose. J'ai rougi plus d'une fois de ce défaut : la raison m'en a corrigé.

Si le bonheur consiste, comme je le crois, dans un état habituel de calme et de contentement, peu d'hommes en ont mieux joui que moi. J'ai eu des peines, des chagrins vifs; mais je n'en ai point été troublé, j'ai même toujours su en tirer quelque avantage. Les mêmes vents qui auroient fait périr d'autres personnes ont favorisé plutôt que retardé ma course; et, cependant, je n'employai jamais aucune manœuvre contraire à la plus exacte probité. Courage, droiture et prudence, c'est tout l'art que j'ai connu, ou que j'ai mis en pratique.

Né avec d'heureuses dispositions à l'étude et à la sagesse, j'ai passé mon enfance à m'instruire sans contrainte ni punitions, excité par mon goût et par les succès, ne donnant que de la satisfaction à mes parens et à mes maîtres. Mon père étoit avocat, homme de mérite, mais d'un esprit peu cultivé. Il sentoit ce qui lui manquoit; il désiroit le procurer à ses enfans. Il m'apprit à écrire : ce fut bientôt fait. Je suis persuadé qu'il m'auroit volontiers servi de maître pour les premières études, s'il en avoit eu le loisir, ou s'il ne s'étoit défié de ses connoissances. La place de secrétaire de la ville, alors honorable et recher-

chée, lui donna le genre d'occupations qui lui convenoit le mieux : il la remplit parfaitement. Ce qui le rend plus cher à mon souvenir, ainsi que ma mère, c'est d'avoir élevé, avec une fortune très médiocre, sept enfans, dont un seul a mérité des reproches par des travers d'esprit et de caractère. J'étois l'aîné; j'ai eu l'avantage de donner l'exemple aux cadets.

Mon cours d'études au collège de Jésuites ne fut pour moi que sept années de bonheur. Je réussissois à tout presque sans peine. J'étudiois peu ce qu'enseignoient les régens, et néanmoins j'avois une supériorité constante dans ma classe. Mon père me fournissoit des livres d'histoire. Je les dévorois au logis, après avoir expédié la besogne courante du collège. J'y gagnois seulement de prendre le goût de la lecture : ne rendant compte ni à moi ni à personne de ce que je lisois, je ne pouvois acquérir que des idées confuses et fugitives.

Au bout de mes humanités, j'avois, pour tout avantage, la facilité de parler un mauvais latin ; nulle notion de géographie, d'histoire moderne, de littérature françoise, très peu de connoissance même des anciens auteurs : tout se réduisoit aux morceaux qu'on expliquoit en classe, et qui étoient bien vite oubliés. Beaucoup de thèmes, beaucoup de vers latins, quelques compositions triviales : tel étoit le fond de nos études.

Ce fut bien pis en philosophie. J'eus pour pro-

fesseur le P. Dard, saint homme, ergoteur intrépide, hérissé de tout le pédantisme des vieux péripatéticiens, et débitant sa doctrine avec une emphase merveilleuse. J'avois trop d'émulation pour me laisser vaincre dans cette nouvelle carrière. Je me distinguai comme auparavant : mais une sorte d'instinct ou le bon sens naturel me dégoûta bientôt de ces sottises de l'école. Je sentis par expérience qu'avec de la facilité et de la pénétration, on pouvoit saisir ce grimoire sans perdre beaucoup de tems à l'étudier. J'avois toujours quelque livre dans ma poche; je le lisois en cachette, pendant que le bon père s'époumonoit avec ses argumens. S'agissoit-il ensuite de soutenir thèse, de disputer des prix au concours ? Je sacrifiois quelques semaines aux cahiers et je me tirois fort bien d'affaire. Sentir, à quatorze ans, l'absurdité de la prétendue science qu'on nous enseignoit, et cependant y réussir, ne pouvoit être que l'effet d'une raison assez rare, le meilleur don que j'aie reçu du ciel.

Quels progrès n'aurois-je donc pas pu faire sous d'excellens instituteurs ? Nous devons de la reconnoissance à nos maîtres, moi surtout qu'ils ont toujours chéri et favorisé. Mais ils ne m'ont presque rien appris de ce qui devoit m'être le plus utile. J'ai fait moi-même, je puis le dire, ma principale éducation.

Sans pédagogue, sans surveillant, presque sans gêne, aimant assez les jeux et les divertis-

semens de mon âge, je n'eus jamais que des amis honnêtes et bien élevés. Je m'en faisois gloire; j'aurois eu honte de la polissonerie. On me citoit pour exemple, et ce n'étoit pas le moindre encouragement à une bonne conduite. Je ne pouvois être aimé de la foule des écoliers : j'en étois estimé, et point haï. La faveur des régens m'auroit attiré la haine, pour peu que j'eusse paru capable d'en abuser.

Le goût du jésuitisme s'empara de moi dès la rhétorique. C'étoit tout à la fois enfantillage, vanité, dévotion et sagesse. Le métier d'enseigner me paraissoit admirable ; l'habit de jésuite me plaisoit fort, la considération de cet état dans ma province me frappoit aussi. Mon régent m'avoit peut-être insinué quelque chose avec adresse : je ne m'en souviens point. Ce dont je me souviens à merveille, c'est qu'il cultiva mon penchant dès que je lui en eus fait confidence. Le P. Dard acheva l'ouvrage, avec mon confesseur qui étoit recteur du collège. Plus j'approchois du terme, plus je m'efforçois d'être dévôt, et j'avois besoin d'efforts, car les choses mystiques n'ont jamais affecté vivement mon âme. Tous les saints de l'Ordre, rangés en estampes dans mon petit oratoire, étoient mes saints uniques, pour ainsi dire. Leur vue excitoit ma ferveur. Je m'accoutumai à ne rien voir de plus estimable, de plus grand qu'un Jésuite. Ce préjugé fut probablement le principe de ma résolution. Je ne sentois que de l'éloignement pour les moines ; je

faisois fort peu de cas des prêtres séculiers, quoique j'eusse entendu souvent exalter les avantages que le sacerdoce pouvoit procurer ; rien ne m'attiroit dans le monde que je ne connoissois point ; tout m'attiroit chez les Jésuites. L'innocence de mes mœurs, jointe au goût de l'étude et à l'estime de la science, fortifioit ma prétendue vocation. Deux de mes parens, distingués dans le collège, m'avoient frayé cette route. Je crois que leur exemple contribuoit à m'entraîner. On consentit avec regret à mon départ, et je quittai ma famille où j'étois heureux, avec l'espérance de l'être beaucoup plus ailleurs.

Arrivé au noviciat d'Avignon en 1739, je fus d'abord enchanté de me voir dans une demeure agréable, au milieu d'une foule de jeunes gens qui me paroissoient des anges. Mais je reconnus bientôt qu'on m'avoit caché, ainsi qu'aux autres, ce qu'il y avoit de rebutant, surtout plusieurs pratiques monacales pour lesquelles j'ai toujours eu la plus forte aversion. Je surmontai mes répugnances ; je remplis tous mes devoirs ; je sentis néanmoins combien ce genre de vie convenoit peu non seulement à mes dispositions naturelles, mais au but d'une société studieuse et destinée à instruire les hommes. Tout sembloit tendre à faire des dévots enthousiastes ; aussi en voyoit-on beaucoup dans le nombre.

Une heure et demie de méditation par jour, demi-heure d'examen de conscience, des lectures propres à remplir la tête d'idées fausses,

toutes sortes de petits exercices de couvent, les uns abjects, les autres pénibles; nulle ombre d'étude, pas même sur les matières de religion; c'est à quoi l'on consacroit deux années si précieuses. La plupart, au sortir de là, alloient régenter dans les collèges; presque tous avoient encore besoin de régent.

On apprenoit surtout à obéir. La doctrine de saint Ignace, sur l'obéissance aveugle, étoit la doctrine fondamentale. Je l'ai vue pratiquée à la lettre par de jeunes imbéciles. Un entre autres, à qui le supérieur dit en plaisantant de se faire rabotter les épaules, parce qu'il marchoit le dos voûté, alla notifier au menuisier l'ordre qu'il avoit reçu et demanda sérieusement des coups de rabot. Un point important étoit de regarder comme choses essentielles des riens véritablement ridicules. Cette éducation ne pouvoit que rapetisser les esprits. Mais tout esprit raisonnable savoit bientôt à quoi s'en tenir, s'il n'étoit pas fasciné par la superstition : il rougissoit de la crasse monastique dont on avoit voulu l'empêtrer.

Le sentiment le plus enraciné dans cette jeunesse, étoit l'amour et le zèle pour la *Société de Jésus*. L'amour de la patrie, chez les Romains, ne fut peut-être jamais aussi ardent, aussi exclusif. On parloit sans cesse, à la vérité, de la gloire de Dieu, du salut des âmes, de l'humilité religieuse. Mais la *Compagnie*, la sainte *Compagnie*, se trouvoit toujours jointe à cela, de

manière que l'amour propre en faisoit dévotement son idole et fouloit aux pieds tout ce qui lui étoit étranger.

Quoique pieux, quoique exact aux minuties mêmes, je n'étois point de ces enthousiastes qui auroient couru au martyre pour leur Ordre, ni de ces scrupuleux qui éprouvoient les terreurs du crime dans la vie la plus innocente. Leur exemple ne me touchoit nullement. Ma tête s'égaroit, tomboit de sommeil à chaque méditation : tout ce qu'on appeloit *exercices spirituels* renouveloit en moi un sentiment de *tiédeur*. C'étoit le sujet de toutes mes confessions hebdomadaires : elles ne me corrigeoient point, parce qu'elles ne pouvoient refondre la nature. Il n'y avoit que sept heures de sommeil ; mon foible tempérament en exigeoit davantage, aussi ma suprême volupté étoit, si quelquefois je m'éveillois avant l'heure, de sentir que je pouvois me rendormir.

Au bout d'un an, ma santé s'altéra de jour en jour. On vit que je ne soutiendrois point cette vie trop dure ; on m'envoya à Lyon en me faisant bien entendre que c'étoit une grâce de ne pas me renvoyer dans ma famille. Je pleurai beaucoup, comme si le noviciat eût été un paradis terrestre. La principale cause de mes pleurs, autant que j'en puis juger, étoit la crainte d'être infiniment plus mal au milieu de jeunes étudians qui se croiroient en droit de turlupiner un pauvre novice.

Mais que je me sentis heureux en rentrant dans ma sphère, dans la carrière des études ! Je m'y distinguai d'abord. Mes anciens me traitèrent d'abord avec égard ; mes supérieurs m'estimèrent ; la ferveur du noviciat s'évanouit tout d'abord. La philosophie de l'école, qu'il falloit recommencer, ne m'enlevoit que quelques heures : tout le reste fut pour les mathématiques, le latin, le grec et pour des lectures intéressantes que je pouvois me procurer, grâce à la bonté d'un P. Jouve, bibliothécaire du collège, qui n'étoit pas un pédant.

Les mathématiques me dégoûtèrent par leur sécheresse : le calcul me fatiguoit trop. Un de mes confrères, excellent esprit, me devançoit en ce genre. Je lui laissai le champ libre. Il se nommoit Chasseing. C'est un des Jésuites que j'ai le plus aimés, quoique je visse en lui un rival. Il auroit pu acquérir une grande réputation parmi les savans : il s'est épuisé de travail dans une triste obscurité qu'il aimoit.

Pendant sept années de régence, appliqué à ma propre éducation littéraire, j'ai senti combien un bon guide m'auroit abrégé le chemin. Celui que j'eus, au commencement, avoit plus d'esprit que de goût. Il me dirigea fort peu ; je me passai bientôt de secours : l'ardeur et le courage y suppléoient. L'étude des Anciens me conduisit à l'admiration des vrais modèles parmi les modernes. Je m'accoutumai volontiers à la composition. C'est le plus grand avantage que j'aie

retiré d'une vie si constamment pénible : il eût été bien plus grand, sans l'obligation de composer beaucoup en latin.

Quoique le métier d'enseigner des enfans me déplût fort, je m'en acquittois avec soin. Je me dédommageois de cet ennui par le travail du cabinet. Avare du tems, je mettois à profit tout ce que je pouvois dérober à des récréations insipides. Toujours prêt pour les compositions d'usage, et cela d'avance, je commandois, pour ainsi dire, à la besogne qui tyrannisoit les autres.

A cette pénible régence succéda le cours de théologie. Ce fut un repos mêlé de peine. Je retrouvai mon P. Dard et un autre professeur asservi à la même routine scolastique. Il me sembla souvent faire un cours de déraison, je dirois presque d'incrédulité, car les inepties du péripatétisme ne peuvent guère qu'avilir le dogme. J'ai pris ce que la nécessité me forçoit d'en prendre, assez pour me tirer toujours d'affaire avec honneur, si peu que je ne me livrai jamais plus à mes études favorites. Je me familiarisai avec les meilleurs ouvrages de philosophie : je cherchai le vrai comme Descartes; mon esprit se fortifia, s'enhardit; mes idées s'éclaircirent, ma plume s'anima ; je me livrai au feu de l'émulation ; j'admirois vivement les grands écrivains ; je me sentis entraîné sur leurs traces dans la carrière des lettres ; un prix d'éloquence, que je remportai à la nouvelle Académie

de Besançon (1), augmenta mon ardeur. Je m'avisai d'écrire à M. de Buffon, à l'abbé d'Olivet, au P. Berthier, par le besoin de me lier avec des hommes célèbres. Leurs réponses, pleines de témoignages d'estime, m'encouragèrent sans me rendre vain.

Dès lors, je me sentis déplacé dans mon état. J'y voyois douloureusement des préjugés de corps poussés à l'excès, la haine théologique souvent en action, des règles et des coutumes déraisonnables érigées en devoirs, un attachement aveugle à l'intérêt mal entendu de la *Compagnie*, un mépris injurieux pour des hommes supérieurs en talens, en dignité. J'y voyois des cerveaux brûlés, des fanatiques, des moines intrigans ou superstitieux, mêlés en grand nombre avec des hommes sages et instruits. J'y voyois, dans les premières places, plusieurs sujets sans capacité, dont on méprisoit la personne, et dont il falloit recevoir les ordres. Mais une longue habitude me tenoit lié. Mon estime pour des confrères pleins de vertu et de mérite me faisoit supporter les défauts des autres ; la passion de l'étude prévaloit sur des sentimens que je craignois trop de développer. J'allois mon train comme si j'avois dû mourir Jésuite.

Ne pouvant me résoudre à professer la philosophie, et surtout la théologie reçue, quoique ce

(1) En 1755, sur ce sujet : *Si le seul amour du devoir peut produire d'aussi grandes actions que le désir de la gloire.*

fût la carrière des honneurs, dans cette société militante, je m'adonnai aux compositions de la chaire. Je n'en avois le goût que parce que j'aimois la morale et l'éloquence. Mon extérieur, la foiblesse de ma poitrine, de ma voix, mon peu de mémoire auroient dû m'en dégoûter. C'étoit une aversion impossible pour le métier de sophiste qui me portoit à celui de prédicateur. Un imbécille de provincial me fit régent de basse classe, pour me donner le loisir de faire des sermons. Je fus piqué et me soumis sans murmure.

Tandis que j'étois dans la poussière d'un petit collège, on m'offrit la rhétorique de Lyon, place distinguée que je n'ambitionnois point. Elle me convenoit plus que tout le reste. Je m'en défendis cependant par deux raisons, l'une, que j'avois la vue trop basse pour gouverner une multitude nombreuse d'écoliers ; l'autre, que je répugnois à faire des pièces de théâtre en françois. J'avois beaucoup aimé la poésie ; mais je n'y voyois plus que les difficultés de la rime et l'inutilité du travail ; je pensois, d'ailleurs, que les tragédies de collège faisoient perdre un tems infini aux écoliers et aux professeurs. On insista ; je cédai. Le P. Tolomas, dévôt passionné, littérateur sans goût, connu par sa harangue : *Adversus Encyclopædistas*, qui lui avoit attiré du chagrin (1),

(1) D'Alembert écrivit à l'Académie de Lyon pour demander son expulsion. L'Académie la lui refusa, mais les amis de d'Alembert ayant menacé de se retirer, le P. Tolomas donna sa démission.

fut l'entremetteur de cette affaire. Il quittoit la chaire de rhétorique pour l'emploi de compagnon d'un nouveau provincial. Il me la souhaitoit par zèle, je n'en doute pas. Il employa des manèges singuliers ; il m'écrivit sous le nom d'un vieux supérieur, avec une écriture contrefaite, pour sonder et diriger mes sentimens. Il me prodiguoit alors des sentimens de *vénération*. Je ne lui parus ensuite qu'un homme odieux, quand je voulus me séparer des Jésuites, par des motifs et d'une manière que j'ose croire respectables.

Je remplis deux ans avec honneur la place où l'on m'avoit appelé. Je donnai une tragédie à la grecque, dont le succès passa mon attente. Je m'appliquai à bien instruire mes élèves; je sentois mieux que personne combien l'ancienne routine étoit fautive, et je la rectifiois de mon mieux. Ma chaire ne m'enlevoit qu'une heure et demie par jour. Tout le reste du tems étoit consacré au travail du cabinet. Je m'y consolois de la fatigue et de l'ennui des fonctions publiques d'autant plus dures pour moi qu'il m'étoit plus difficile de contenir cette jeunesse évaporée. Un petit nombre profitoit; les autres ne me donnoient que du dégoût. En vérité, de quelque façon que les Jésuites enseignassent (les autres le faisoient-ils mieux?), on leur devoit tenir compte d'une vie sacrifiée gratuitement, pour le public, à tant de peines dont le souvenir seul me fait frissonner. Quelques-uns, il est vrai, s'en faisoient un jeu.

Me voici arrivé à l'époque la plus critique de ma vie. Une maxime de Bacon me rouloit depuis longtemps dans la tête : « Quand on s'est trompé dans le choix d'un état, il faut saisir la première occasion d'en changer. » Mes idées étoient si différentes de celles que j'avois reçues autrefois, qu'il m'étoit impossible de ne pas regarder ce changement comme nécessaire. Le tems de la profession approchoit. Un mois de retraite fut employé à réfléchir sur un engagement si terrible. Je consultai la religion, la raison, la conscience. J'examinai l'institut de la société; mes connoissances d'histoire confirmèrent le résultat de l'examen. Je me convainquis que je devois me détacher d'un corps dont le caractère, la doctrine et l'esprit dominant choquoient, en plusieurs points, mes principes. Depuis que j'avois loué, dans quelques discours, Montesquieu, le sage Fleury, sans être chicané, encore moins molesté pour cela, comme on l'a dit faussement, je m'y étois bien aperçu que plusieurs de mes confrères me condamnoient au fond du cœur. Leurs préjugés ultramontains me révoltoient. Le vœu d'obéissance au Pape, de quelque manière qu'on le colorât, étoit, à mes yeux, un attentat contre les lois et la raison. Je ne pouvois souffrir d'autres choses moins importantes, telles que la nécessité d'entendre lire tous les mois, au réfectoire, cette fameuse lettre de Saint Ignace, sur l'obéissance aveugle, ces règles monacales sur la manière de tenir les mains, de

baisser les yeux, ces nécrologes de l'Ordre qui sembloient faits pour des capucins, etc., etc. Avec une âme droite, forte, détestant l'hypocrisie, il m'étoit odieux de m'engager pour jamais dans un état où ma conscience rejetoit ce que les autres se croyoient obligés de respecter et de pratiquer.

D'un autre côté, que de cruelles inquiétudes ! Abandonner des hommes estimables par leurs mœurs et leurs travaux, dont je n'avois guère qu'à me louer personnellement, qui me sauroient fort mauvais gré de cette démarche ; perdre un état où je trouvois des avantages réels, de la société, des livres, nul souci pour la vie, et retomber sur ma famille, sans autre perspective de fortune que l'espérance de faire valoir mes foibles talens ; me jeter dans la classe des prêtres, dont la plupart des fonctions étoient si contraires à mes goûts ! Mon courage fut longtems ébranlé, mais il triompha.

J'écrivis au général, avec une candeur peut-être inouïe, que ma conscience m'interdisoit la profession ; que mes principes s'accordoient trop peu avec ceux de la Compagnie ; que je ne pouvois en remplir certains devoirs, ni contracter un engagement incompatible avec ma façon de penser très affermie. J'entrai dans le détail, et je demandai mon congé. Cette lettre auroit certainement fait tort aux Jésuites, si elle eût été connue quand on travailloit à les détruire. Je n'en ai pas même parlé à mes amis.

Un crachement de sang me mit aux abois avant que j'eusse réponse. Loin d'être effrayé de cet accident qui pouvoit tourner à la mort, je m'en félicitai, parce qu'il pouvoit couvrir les véritables motifs de ma retraite. Je demandai la permission d'aller prendre l'air natal ; j'eus la bonne foi de confier au supérieur du collège ce que j'avois écrit à Rome. C'étoit un homme raisonnable, nommé de Baleine. Ceux qui l'étoient moins et qui furent sans doute admis au secret, entre autres le zélé Tolomas, me prirent dès lors en aversion.

Il me fallut attendre environ six mois l'expédition de mon affaire. Le général essaya de me retenir, j'insistai avec tant de force qu'enfin il me rendit ma liberté.

Quoique épuisé par la maladie, j'étois résolu de ne point paroître à Besançon en ecclésiastique. Depuis quelques mois je végétois à la campagne, chez mes parens. J'aurois pu continuer de vivre paisiblement dans ma famille qui me chérissoit. Mon père étoit mort sans testament ; il me revenoit une petite portion de son héritage, et la maison de ma mère, où régnoit l'économie, étoit, pour la vie animale et pour l'union domestique, l'une des meilleures qu'il y eût dans notre état. Mais outre que le ton et les habitudes du pays me déplaisoient, j'ambitionnois un sort tout à fait indépendant ; j'espérois y parvenir en suivant ma véritable vocation, celle des Lettres ; je me figurois depuis longtems Paris comme l'unique

séjour où je trouverois le bonheur. L'abbé d'Olivet, alors mon oracle, me proposoit une place dans la communauté de Saint-Roch, en attendant mieux. Je l'acceptai sans savoir quelle vie on y menoit. Le curé m'y accueillit avec bienveillance : je n'y fus pas plus tôt que, cependant, je désirai ardemment d'en sortir. Traîner une soutane, vivre de messes, m'ennuyer dans un chœur, en un mot faire le métier de prêtre de paroisse, étoit la chose du monde qui me convenoit le moins. Voyant qu'il falloit débuter par là ou subsister aux dépens de ma famille, dont je ne voulois d'argent qu'en cas de besoin, n'ayant ni conseil ni soutien, car l'amitié de l'abbé d'Olivet me paroissoit moins utile que décourageante, et je ne savois à quel autre m'adresser, je m'ouvris par moi-même un débouché fort singulier.

L'archevêque de Lyon (1) avoit témoigné faire cas de moi, pendant que j'étois aux Jésuites, probablement à cause de mon discours sur *Les Préjugés contre la Religion ;* il avoit désiré de me connoître et l'on m'avoit mené chez lui. Je ne l'avois vu que cette fois-là. Sa politesse et sa réputation d'esprit d'une part, de l'autre l'embarras de ma situation m'engagèrent à lui écrire, et à lui témoigner que je travaillerois volontiers sous ses ordres. Je reçus une réponse engageante. Il m'adressa bientôt à l'évêque d'Alais, son ami,

---

(1) M. de Montazet.

pour connoître ce qu'il vouloit me proposer. Il s'agissoit de m'attacher à lui, sans titre de secrétaire, ni de Grand Vicaire, et de remplir des fonctions qui tiendroient de ces deux emplois. J'entrai volontiers dans ses vues. Je n'étois que depuis trois mois environ à Saint-Roch, d'autant plus déplacé que j'y vivois en simple pensionnaire, sans même assister aux offices. Je partis avec joie, sans regretter cette capitale dont je ne connoissois que les peines.

La vie douce que je menai chez l'archevêque de Lyon, me rendit bientôt le calme et la santé. Il étoit alors occupé de son apologie contre l'archevêque de Paris. Je sentis la force de ses raisons ; j'admirai l'art avec lequel il les mettoit dans le plus beau jour ; je connus tous ses talens et je ne lui fus un peu utile que pour la correction de son ouvrage. On a soupçonné injustement que j'avois eu part à la composition. Il me chargeoit de faire ses mandemens, mais il les refondoit à sa manière. Le mandement latin qui accompagne son bréviaire est le seul qu'il n'ait pas changé. Mon travail pour lui se bornoit presque aux lettres les plus importantes. La littérature occupoit une partie de mon loisir. C'est alors que j'ai fait mes traductions.

Cependant les Jésuites, en général, me voyoient de mauvais œil, attaché à un prélat qui n'étoit pas leur ami et que la plupart regardoient comme leur ennemi. J'étois une espèce de renégat aux yeux des zélés de l'Ordre. Ils ne se doutoient pas

que, longtems avant de quitter la Société, la réflexion avoit fixé mes sentimens pour elle. Je l'estimois à plusieurs égards ; je la croyois dangereuse par plusieurs endroits. Quand je vis son Institut dénoncé au Parlement, je prédis sa destruction que l'on jugeoit presque impossible. Si les magistrats avoient voulu se borner au vrai, combien de preuves plus que suffisantes n'avoient-ils pas sous la main ?

Au reste, je me fis toujours un devoir, non-seulement de ne point nuire aux Jésuites, mais de leur rendre tous les bons offices qui pouvoient dépendre de moi. J'ai passé de loin, en cela, les bornes de la simple honnêteté. S'ils avoient eu mes sentimens sur leurs propres intérêts, ils seroient entrés avec ardeur dans le système de former une société françoise, sans supérieur étranger, sans dépendance servile de la cour de Rome. Ils auroient conservé leur existence et leurs emplois ; le tems les auroit guéris de leurs préjugés ; cette congrégation auroit pu devenir également heureuse et utile. Je le souhaitois sincèrement.

Comme je faisois les fonctions de Grand Vicaire, assistant au conseil, y opinant, examinant les ecclésiastiques pour les ordres, pour les pouvoirs, il convenoit que j'en eusse le titre. J'en témoignai le désir au bout d'un an, sans autre ambition que de sortir d'un état amphibie qui me déplaisoit, et sans dissimuler que je ne pouvois me livrer tout entier à des fonctions trop peu

conformes à mes goûts. Ma demande fut bien accueillie. J'allai prendre, à Besançon, le bonnet doctoral qui ne me coûta guère que la peine de prononcer une formule de serment, dont je ne sais quels articles me chagrinèrent d'abord. Combien de serments devroient être réformés aujourd'hui, si l'on avoit à cœur de les rendre plus respectables ! Au retour, j'eus ma patente de Grand Vicaire.

L'essentiel me manquoit encore : un revenu assuré. Mon amour propre souffroit extrêmement de recevoir une fort modique somme que le prélat me remettoit comme un secours indispensable, non comme honoraire. Il ne disposoit que d'un petit nombre de canonicats. L'exemple de mes collègues m'avertissoit de ne pas trop compter sur les grâces qu'il pouvoit solliciter à la cour. Deux de ses commensaux qui s'étoient séparés de lui, peu contens sans doute, en particulier l'abbé Bon, me donnoient lieu de craindre un avenir désagréable. Je résolus de suppléer, par mon travail, au peu d'activité de son amitié ou de son crédit. J'imaginai sottement qu'il me suffiroit de prêcher à Versailles pour obtenir ce que tant d'autres obtenoient sans rien faire. Il approuva mon dessein et me procura un Avent.

Pendant que je m'y préparois, j'aperçus en lui un changement de mauvais augure. Jusqu'alors modéré et circonspect, il avoit gagné les Lyonnois en général, malgré les préventions que le jésuitisme excitoit contre lui. Je le vois s'isoler

davantage, se livrer à l'esprit de controverse, aux vues de réformateur ; la doctrine de son clergé, les usages de son église deviennent un objet de censure continuelle ; à l'exemple de l'évêque de de Soissons qui avoit publié un gros ouvrage contre Berruyer, il compose ou rédige une longue instruction pastorale contre cet écrivain..., (1) il ne me confie son dessein qu'en me remettant l'ouvrage pour le lire.

Dans cette circonstance délicate, je ne balançai point à soutenir mon caractère d'honnête homme. La lecture faite, je représentai avec franchise les fâcheuses impressions que produiroit cette démarche. Je lui dis qu'on ne manqueroit pas de l'attribuer à la haine, de la blâmer d'autant qu'il sembleroit ne la faire si tard qu'à cause du malheur des Jésuites : « C'est donner à vos ennemis de nouvelles armes. Ils vous reprochent l'esprit de parti ; ils vous accusent de vouloir même devenir chef de parti. Que ne diront-ils pas, quand vous les aurez irrités par un éclat hors de saison ? Il est si doux d'être aimé, de vivre en paix ! Vous avez senti ce bonheur et vous l'allez perdre ! » Un sentiment vif me dicta ces représentations. J'aurois fait ma cour en approuvant avec flatterie. Je déplus en disant la vérité par attachement et par devoir. Un mot échappé, que « dans certaines circonstances, il falloit bien être

(1) Ici, quatre mots illisibles.

d'un parti », ce mot me blessa, tant l'esprit de parti m'étoit en horreur. Je prévis, dès lors, les brouilleries, les chagrins que le prélat devoit s'attirer et dans son église, et au dehors. Je sentis que je ne pouvois plus jouir de sa confiance. La mélancolie me gagna ; il ne s'en aperçut que trop.

Je l'avois accompagné dans un premier voyage de Paris ; sur le point d'y retourner, il me proposa de rester à Lyon, dans son appartement du séminaire. Cette proposition ne pouvoit m'être agréable, il le voyoit bien, et peut-être l'aurois-je fort embarrassé en l'acceptant, comme j'aurois dû le faire pour mon intérêt. Je lui demandai la permission d'aller plutôt dans ma famille attendre la fin de son voyage. Là, j'appris d'abord que le bruit s'étoit répandu à Lyon que, désapprouvant sa conduite, j'avois pris le parti de me retirer. La malignité seule étoit la cause de ce bruit. Je n'avois confié mes sentimens à personne ; j'avois toujours parlé avec la plus grande réserve ; un seul ami connoissoit en partie mes peines. J'écrivis au prélat combien j'étois affecté d'une rumeur si odieuse. Sa réponse fut longue, adroite, pleine de témoignages d'estime et d'affection, mais faite pour me donner à entendre que notre façon de penser n'étant pas la même, nous ne pouvions plus travailler ensemble avec agrément.

Je fus très-piqué d'une chose qu'il avançoit, que je m'étois attaché à lui sur le pied de secré-

taire, emploi, disoit-il, trop au-dessous de mon mérite. Je relevai cette fausseté dans ma réponse, pleine d'ailleurs des sentimens que je lui devois. Vanité ou non, il est certain que je n'aurois pu souffrir un titre qui annonce un homme à gages. Le résultat de notre correspondance, dans laquelle je me suis reproché un peu de foiblesse, fut que je resterois son Grand Vicaire jusqu'après ma station de Versailles. Il me promit de me procurer un sort, de me faire une pension en attendant. Je ne doutai point qu'un Avent prêché à la cour de France, et le Carême suivant à celle de Lunéville, ne m'assurassent au moins le nécessaire. J'eus quelque regret alors de n'avoir pas fait enregistrer le brevet de *serment de fidélité*, dont l'archevêque m'avoit pourvu; j'avois même négligé d'en prendre l'acte, soit par confiance aveugle, soit par répugnance pour les canonicats. C'eût été, du moins, un point d'appui. Je pouvois encore demander qu'on me remît ce brevet en règle. Ma fierté ou ma délicatesse m'en empêcha.

Persuadé, depuis longtems, que nos meilleurs prédicateurs, sans excepter même Bourdaloue et Massillon, exagèrent quelquefois beaucoup et raisonnent plus en théologiens qu'en moralistes, je faisois tous mes sermons comme pour des chrétiens éclairés et raisonnables. J'évitois et le ton profane et la déraison mystique. Ce n'étoit pas le moyen de réussir à Versailles. Je fus assez imbécille pour n'y porter

aucune lettre utile de recommandation ; je n'y connoissois que l'abbé de Radonvilliers, dont la société me procura du moins de l'agrément. N'ayant ni prôneurs, ni charlatanisme, ni enthousiasme, je me fis écouter, mais froidement. Je réussis mieux à Lunéville. Comme le Carême s'y bornoit à deux petits sermons par semaine, je vins à bout de remplir cette carrière avec distinction. Le bon roi Stanislas me combla de marques de bonté ; mais je n'y gagnai qu'un brevet d'aumônier de ce prince, et une place dans son Académie de Nancy, où il m'invita lui-même d'entrer. C'étoit en 1765. Les Jésuites existoient encore en Lorraine. Le fameux P. de Menoux, mon compatriote, m'accueillit très-poliment, et je trouvai, dans le P. Leslie, un homme sage, supérieur aux préjugés de son corps, avec qui enfin je me serois lié d'amitié, si nous avions pu vivre ensemble.

L'évêque d'Orléans avoit la feuille des bénéfices. L'archevêque de Lyon m'ayant envoyé une lettre, pour lui, pressante en ma faveur, je l'allai voir après ma station de Versailles. Je lui exposai qu'il étoit affreux, à mon âge, d'attendre encore du pain de l'Église, avec le titre de Grand Vicaire et celui de prédicateur du Roi. Il me répondit assez sèchement qu'une foule d'autres étoient dans le même cas. J'en fus si blessé que, pour chose au monde, je n'aurois voulu reparoître à son audience. La froide indifférence du Grand-Aumônier, M. de la Roche-Aymon, à qui

je m'adressai par lettres, ne me rebuta guère moins. Mais ce qui me choqua le plus, ce fut de voir les promesses de l'archevêque de Lyon sans le moindre effet. Il attendoit une abbaye ; il m'avoit écrit qu'il m'y feroit placer une pension. On lui donne une abbaye, et il m'écrit que la pension qu'il sollicitoit pour moi a été donnée à un autre par la protection du duc de Choiseul. J'avois cru pouvoir accepter son offre d'une pension de sa bourse, en attendant que je fusse pourvu d'ailleurs. Il m'avoit envoyé, en conséquence, une centaine de pistoles, la première année. Nul envoi depuis; pas un mot sur cet objet. « Que les hommes sont différents! » me suis-je dit cent fois à moi-même. A sa place, il n'est rien que je n'eusse fait pour m'épargner la honte qui me sembloit attachée à cette conduite, pour ne pas m'exposer à des plaintes dont je me serois cru déshonoré. Peut-être pensoit-il que mon caractère se refusoit à de telles plaintes, et cela étoit vrai.

Ainsi trompé ou délaissé, je m'armai de courage et d'une sorte de mépris contre ces prélats de cour, qui ne tenoient aucun compte d'un homme irréprochable, doué de quelque talent. Sans leur rompre en visière, je résolus de me borner à la littérature; je me flattai, avec une secrette satisfaction, de leur faire sentir tout leur tort, par des ouvrages dignes de l'estime publique ; je désirai de leur apprendre, en rendant mon sort plus doux, qu'il eût mieux valu,

pour eux-mêmes, ne pas me pousser, en quelque sorte, en dehors de la sphère ecclésiastique, où un sort passable auroit pu m'enchaîner. Ce projet hardi, mais heureusement tempéré par la prudence, a eu sa pleine exécution.

Je suis né, sans doute, avec un penchant à l'avarice, puisque, dès ma plus tendre enfance, j'aimois à amasser. L'habitude et la réflexion me rendoient fort économe. C'étoit un bien, en ce que je devenois toujours plus libre; un mal, en ce que j'ai dû quelquefois passer pour avare. Au fond, je puis me rendre témoignage d'un désintéressement peu commun, et d'une telle indifférence pour la richesse, que je me consolerois sans peine d'un vol considérable, de la perte d'une grosse somme qui ne seroit pas nécessaire à mes besoins. Une rente viagère de 500 livres, que je me procurai enfin, fut la base de ma fortune, à l'âge où la plupart des hommes ont leur sort presque fixé. Je ne tirois point d'argent de ma famille ; je ne voyois, dans mon patrimoine, que la certitude consolante d'avoir toujours de quoi vivre honnêtement, du moins en province. C'étoit assez pour soutenir mon courage et ma probité. La crainte de l'indigence m'auroit peut-être, sinon avili comme tant d'autres, du moins porté à la foiblesse. Sans avoir envie de m'enrichir, sachant même être content de peu, j'aspirois à une grande aisance, mais je ne me tourmentois point du tout pour y parvenir.

Mes premiers ouvrages imprimés : discours

académiques, traductions des harangues des historiens latins, de celles de Démosthène et d'Eschine *Sur la Couronne*, de l'*Essai sur l'homme*, de Pope, ouvrages que j'ai presque oubliés dès leur naissance, m'avoient fait un commencement de réputation dans les Lettres. Je tentai quelque chose de mieux. J'aimois passionnément l'histoire, que je regardois, d'après ma propre expérience, comme la meilleure source de la vérité, et comme le remède le plus sûr contre les préjugés nuisibles. Je formai le projet de la mettre à la portée de tout le monde, pour opérer, dans le public, l'effet que j'avois éprouvé moi-même. Je composai, dans cette vue, mes *Élémens d'histoire de France*. Je prévoyois bien que les Jésuites, les moines, les gens de parti, surtout les superstitieux, s'en tiendroient offensés, mais je bravai leur censure avec d'autant plus de confiance que j'espérois me garantir de leurs coups par la sagesse et la modération, en opposant toujours la religion, que je révérois, aux abus qui l'avilissent et la rendent quelquefois dangereuse. Les maux de cette espèce, les funestes effets de l'erreur me soulevoient l'âme. J'en avois vu des exemples sans nombre, j'en voyois surtout dans ma province. Ils excitoient en moi un vrai zèle d'humanité.

Le titre d'*Ancien Grand Vicaire de Lyon*, que j'attachai au frontispice, avec celui de *prédicateur du roi*, me parut avoir, dans les circonstances, je ne sais quoi de piquant. Je l'ai regardé

ensuite comme une frivole affectation. Au reste si, dans tout cela, il entroit quelque motif de vengeance, très-subordonné aux autres motifs, la vengeance, je crois, étoit assez noble.

Cet essai informe réussit plus que je ne devois l'espérer. J'entrepris ensuite l'*Histoire d'Angleterre*, où la matière se prêtoit davantage à mes vues. En même tems, j'acceptai l'invitation que me fit l'abbé Mongez, ex-Jésuite, mon ancien collègue et ami, de corriger, pour la librairie Bruyzet, le *Dictionnaire anglois* de Boyer, d'après celui de Johnston. Cette besogne, utile quoique ennuieuse, ne devoit me prendre que des heures perdues; et j'avois besoin d'un travail continuel dans ma province, pour me garantir de l'ennui. J'allai passer, à Lyon, quelques mois chez le libraire. L'archevêque y étoit alors. Je le vis de tems en tems. Malgré son bon accueil, il trouvoit, sans doute, aussi peu de plaisir que moi à ces visites. L'Académie, dont j'étois membre depuis plusieurs années, m'attiroit beaucoup plus. MM. Bordes, de Bory, de la Tourette, Mongez, mes confrères, étoient autant d'amis que j'étois charmé de retrouver. Je m'assujettis aux bienséances jusqu'à ne pas aller au spectacle une seule fois, quelque envie que j'eusse de voir la salle de Lyon.

Vers le même tems, un procès de famille déploya toute l'activité de mon âme. Deux officiers de cavalerie, cousins, nous l'intentoient

après avoir été comblés, chez nous, de toutes sortes d'amités. Ce procès me parut aussi injuste pour le fond que désagréable par les circonstances. Mon indignation particulière et l'intérêt de ma famille m'échauffèrent tellement que, malgré une aversion extrême pour toute affaire, je me jetai à corps perdu dans celle-là. Je me rappelle avec surprise tous les soins que je me donnai. J'en serois incapable, s'il s'agissoit pour moi de la plus grande fortune. Un premier arrêt en notre faveur fut le prix de mon zèle. Sans juger le fond, il étoit presque décisif. Nos adversaires ont désiré, depuis, un accommodement; j'ai été des plus empressés à le faire, en sacrifiant même du mien. Il est des choses qu'on ne peut connoître que par expérience, et je n'en connois aucune qui m'inspire autant d'horreur qu'un procès, surtout entre parens.

J'éprouvois déjà, à cette époque, les effets de la passion et des préjugés. Les directeurs, plus que dévots, du séminaire de Besançon, étoient scandalisés de mon livre sur l'*Histoire de France;* on me blâmoit de n'avoir pas assez respecté un pape, dans Grégoire VII; un gardien de Capucins m'écrivit une lettre insolente de reproches, sur la manière dont je parlois des moines; je lui répondis avec une douceur et une honnêteté qui pouvoient lui servir de leçon. Toutes ces criailleries, encore sourdes, me rendoient plus courageux. Je ne manquois pas de suffrages d'un poids bien différent. Mon *Histoire d'Angleterre* s'im-

primoit déjà avec l'approbation de M. Courchetet, Jésuite dans l'âme et dont le nom étoit respectable en Franche-Comté. Il ne m'avoit chicané sur rien, quoique ce nouvel ouvrage surpassât le premier en hardiesse. C'est qu'effectivement il n'y avoit que la hardiesse essentielle à l'Histoire, quand on l'écrit pour en tirer des vérités importantes.

Comme le chevalier de Losenzi m'avoit offert un pied-à-terre dans son appartement du Luxembourg, les voyages de Paris m'étoient devenus faciles. J'en fis un pour veiller à l'édition de mon livre. Un de mes objets étoit toujours de trouver quelque place qui me convînt; mais, quoique assez connu, je ne savois employer aucun des moyens ordinaires pour y parvenir. Madame Geoffrin, qui passoit pour avoir un tact infaillible, m'avoit prédit que je ne réussirois jamais dans ce pays-là : elle croyoit, sans doute, que l'art de plaire, les qualités brillantes, la souplesse, l'intrigue, les protections y étoient d'une nécessité indispensable. Je me suis moqué, depuis, intérieurement, de sa prophétie, comme j'osois alors être peu docile à ce qu'elle me disoit pour me régenter. Mais à peine fus-je à Paris, qu'on me proposa, par l'entremise de l'abbé Arnaud, un établissement à Parme, assez conforme à mes goûts. Il s'agissoit d'une espèce de chaire d'Histoire qu'on vouloit créer pour l'instruction de la noblesse. M. d'Argental, ministre de l'Infant, que je vis bientôt à ce sujet, me dit des choses

admirables du jeune prince, et surtout du célèbre du Tillot, marquis de Felino, qui gouvernoit, et dont la résistance aux entreprises du Pape me paroissoit digne d'un grand homme. Revenu honnête, considérable même pour le pays, entrées à la cour, toutes les distinctions que je pouvois désirer me furent offertes. Peu amoureux de Paris, dégoûté de la province, attiré par une occupation intéressante, honorable et avantageuse, je consentis à m'exiler pour dix ans, avec l'assurance d'une retraite et à condition qu'on demanderoit l'agrément du roi. Tout fut arrangé d'une manière satisfaisante. L'abbé de Condillac me donna quelques avis ; M. de Leyre m'instruisit davantage ; mais ni l'un ni l'autre ne prévoyoit l'avenir.

L'abbé d'Uzelles, comte de Lyon, m'a assuré que l'archevêque s'étoit vanté de m'avoir procuré cette place. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne se doutoit de rien quand je lui fis part de l'affaire conclue. Me voyant avantageusement connu du public, il pouvoit sentir quelque honte de n'avoir rien fait pour moi. Il me témoignoit de l'amitié. Je lui rendois des devoirs, moins par reconnoissance (car il sembloit m'avoir déchargé de toute obligation), que par la crainte de m'en faire un ennemi, et par une foible espérance qu'il me rendroit service en cas de besoin. C'est l'homme qui m'a le plus nui, mais qui m'a le plus servi en me nuisant. Il m'a éloigné d'une carrière où j'aurois toujours marché sur des épines ; il m'a

forcé à m'en ouvrir une autre où j'ai trouvé mille avantages solides.

Je n'eus pas été quinze jours à la cour de Parme, que je vis les choses bien différentes des peintures qu'on m'avoit faites. Les goûts de l'Infant n'y répondoient presque en rien. Les grands projets de son ministre pour l'illustration d'un petit état qu'il avoit tiré de l'obscurité, surpassoient également les forces de cet état et l'indolence des sujets. Tout tenoit à l'existence d'un étranger que la jalousie nationale voyoit de mauvais œil. S'il cessoit de vivre ou de gouverner, sa chûte devoit entraîner celle de presque tous ses plus beaux établissemens, et l'esprit italien devoit bannir toute opinion françoise. Je le vis d'abord ; je traçai mon plan de conduite d'après cette idée ; je pris la ferme résolution de tirer le meilleur parti des circonstances et de me tenir prêt aux évènemens.

L'amitié ou la bienveillance de M. de Tillot me procura toutes les douceurs de la société, convenables à mon caractère. Sa table me fut toujours ouverte, ainsi que celle de M. Kéralio, qui gouvernoit encore le prince. Je passois agréablement, avec des François, les heures de distraction et de loisir. Le travail étoit mon principal objet. Je m'y livrai d'autant plus que j'avois projeté un grand ouvrage destiné non seulement à faire le fond de mes conférences d'histoire pour la noblesse du pays, mais à paroître en France par l'impression. Ce sont

mes *Élémens d'Histoire générale*. Je m'en occupai matin et soir, au point de m'interdire même les spectacles, toute la première année. L'Infant m'en faisoit souvent la guerre. Je lui promettois de voir l'Opéra et Arlequin, lorsque j'en aurois le tems.

Ce n'est pas que mes fonctions publiques m'en prissent beaucoup. Elles se réduisoient à deux courtes séances par semaine. La nouveauté m'attira, pendant quelques mois, un grand nombre d'auditeurs, et parmi eux, des personnes de la cour. Comme je ne parlois que françois, selon mes conventions, des imbécilles de Parmesans chuchotèrent, dans le public, que je ne savois pas le latin. J'en ris de bon cœur. Ils furent un peu confondus, en apprenant que j'avois imprimé des traductious d'ouvrages latins et même grecs. Je n'ai, du reste, reçu des gens du pays que des marques de considération. De mon côté, je ne les fréquentois point, mais ne faisois rien qui pût leur donner de l'ombrage. Je m'étois fait, autrefois, un jeu d'apprendre leur langue et de lire leurs poètes. Aussi il m'eût été facile de parler italien, pour peu que je voulusse m'y appliquer. Mais, n'ayant aucun besoin de cette langue, extrêmement corrompue à Parme, et sentant que je parlerois toujours mieux la mienne, je m'épargnai, par raison, des soins que les autres évitent par paresse. Je ne m'en suis point repenti.

Après un an de tranquillité, je vis éclore les

germes de trouble et de révolution, au mariage de l'Infant avec l'archiduchesse Amélie. Dès le premier jour de son arrivée, la princesse se montra fort prévenue contre le ministre. On jugea qu'elle vouloit s'en débarrasser, qu'elle inspiroit au prince ses sentimens. Les fêtes magnifiques, dont M. du Tillot s'étoit fait, depuis longtems, une grande affaire, furent mêlées d'une tristesse profonde. Plus d'ordre, plus de subordination. La cour se remplit de cabales. Le mal parut si dangereux que Louis XV, de concert avec le roi d'Espagne, y envoya le marquis de Chauvelin pour y remédier par autorité. Il étoit ami du ministre qu'on vouloit perdre. Il exigea, il menaça, et fit signer à l'Infant une promesse de laisser le gouvernement, pour quatre ans encore, entre les mains de M. du Tillot. Cette affaire fut terminée en huit jours.

Une apparence de calme suivit une négociation si étrange; mais l'aigreur n'en fut que plus vive. L'Infante ne dissimuloit point la sienne; elle contrarioit, elle mortifioit sans cesse le ministre qui, de son côté, dans des choses minutieuses, ne ménageoit point assez son altière délicatesse. Le baron de la Houze, ministre plénipotentiaire de France, étoit trop peu considéré, personnellement, pour rapprocher des cœurs aigris et diriger de mauvaises têtes. Le comte de Boisgelin, qui lui succéda, esprit remuant et systématique, parut moins en conciliateur qu'en

censeur de l'administration établie. Quelles que fussent ses intentions, il épluchoit tout, critiquoit tout ; prêtant l'oreille à tous les rapports, il conçut la plus mauvaise idée de M. du Tillot ; il se prévalut des confidences qu'il avoit adroitement tirées de lui ; il devint le confident, le conseil du prince et de la princesse ; il se persuada, sans doute, que leurs préventions étoient justes ; il dirigea, enfin, j'ai lieu de le croire, un nouveau plan d'attaque dont les effets furent terribles.

L'Infant écrivit aux rois de France et d'Espagne, en accusateur d'un homme qui avoit eu toute la confiance de son père, qui avoit reçu des preuves éclatantes de celle des deux rois. Celui-ci en fut bientôt informé. Après quelques semaines d'inimitié sourde, mais déjà fort active, les deux ministres se brouillèrent ouvertement. L'un et l'autre me l'apprit en particulier.

Il est difficile de se trouver dans une situation plus délicate que celle où je me trouvois alors. M. de B. m'avoit admis à bras ouverts dans sa société. Malgré mes liaisons avec M. du Tillot, il m'avoit laissé entrevoir tous ses sentimens, soit pour me les inspirer, soit par une confiance flatteuse en l'honnêteté de mon âme. J'avois toujours éludé ses questions sur les affaires publiques, en disant que je ne m'en mêlois point et que je les connoissois fort peu. Je lui avois quelquefois témoigné, sans m'ériger en champion du ministre, que sa manière de le juger ne me

paroissoit point équitable, que la somme des biens l'emportoit beaucoup, à mes yeux, sur celle des maux; qu'un homme d'État devoit être examiné sous un autre point de vue qu'un simple particulier; que des erreurs, si on pouvoit lui en reprocher, n'étoient pas des crimes, etc. J'avois fortement insisté sur les chagrins auxquels il s'exposoit en se jetant dans cette querelle, lui dont la principale commission étoit de maintenir la tranquillité. J'en voyois assez pour deviner le fond des choses : j'étois fort aise qu'on ne me fît point de confidence sur certains détails.

Dès que la brouillerie eut éclaté, ce furent, de part et d'autre, des reproches de perfidie et de noirceur. Le mal étoit sans remède. J'en prévis les suites, et que le ministère changeroit infailliblement. Sous un nouveau ministre, le séjour de Parme ne pouvoit plus m'être que désagréable. Je résolus donc de m'en tirer le plus tôt et le mieux que je pourrois. Attaché, par toute sorte de motifs, à M. du Tillot, dont la cause me paroissoit d'ailleurs la plus juste, je continuai de vivre dans sa société particulière; je ne laissai pas de voir M. de B. quoique moins souvent; j'évitai avec soin tout air d'homme de parti, et j'étois loin d'en prendre les sentimens. Une exacte probité fut toujours ma règle entre ces deux ennemis mortels qui m'accordoient de la confiance. L'un et l'autre approuvoit ma conduite. Quoique difficile, elle n'avoit rien de forcé : elle fit ma sauvegarde au milieu des troubles.

Les choses s'envenimèrent de jour en jour. M. du Tillot, qu'on n'osoit déposséder, tomba dans une disgrâce frappante. Pour obliger les deux rois de retirer leur protection, on mit en jeu tous les ressorts possibles; on excita les mécontens, on ameuta le peuple. Artifices, argent, superstition, de quoi ne se servit-on pas? Tout retentissoit de plaintes et de menaces. Les étrangers, surtout les François, devinrent l'objet de placards séditieux et fanatiques. Des attroupemens annonçoient des scènes violentes. Le ministre ne pouvoit plus sortir de sa maison. Il fut plusieurs mois comme prisonnier : et, cependant, nulle affaire importante ne pouvoit s'expédier sans sa signature. La cour partit pour Colorno. Il alla s'y confiner. Ses amis même, par une prudence indispensable, cessèrent de mettre les pieds chez lui.

Deux officiers généraux avoient été nommés, par les deux cours de France et d'Espagne, pour examiner et terminer sur les lieux ce procès étrange, d'un souverain avec son ministre. Le françois étoit le comte de Durfort, homme sage, froid, appliqué, loyal, et dont le nom, cher à ma province, me parut de bon augure. Je l'attendois avec impatience. Comme il devoit résider à Colorno et que j'espérois obtenir ma retraite par son moyen, je ne balançai point, quelque danger qu'il pût y avoir, à m'aller établir pendant les vacances, selon ma coutume, chez le ministre persécuté. Je me sentois d'ailleurs flatté de lui

donner cette marque d'attachement. L'honnêteté se trouvoit jointe à l'intérêt.

Enfin, M. de Durfort arrive à Parme, et c'est pour y être témoin d'une émotion populaire plus forte que les autres : on vouloit, sans doute, le frapper par cet éclat de déchaînement contre le ministre. Il étoit venu, persuadé qu'on arrangeroit tout en fort peu de temps. Il fut bien détrompé à Colorno, quand il connut les personnages et l'état des choses. On lui avoit promis, ainsi qu'à M. de Cevallos, son collègue espagnol, de ne rien faire d'important sans leur participation. Cependant, peu après leur arrivée, l'Infant exile dans une campagne la marquise de Malaspina, grande maîtresse ; relègue dans un couvent le P. Paccaud (1), fait enfermer dans la citadelle M. de la Rochette, françois imprudent : les deux premiers intimement liés avec M. de Tillot, le troisième vivant familièrement avec lui, parce qu'il l'amusoit.

On lui envoya le décret porté contre ces trois personnes, avec ordre de le signer. Ce fut un coup de poignard. Il me dit alors de voir si je pouvois, prudemment, rester dans sa maison. J'y étois résolu ; je ne craignois rien ; je me reposois

---

(1) Aucun François n'étoit plus haï que ce docte théatin piémontois. Ses ennemis le regardoient comme un moine altier, intrigant, auteur de pernicieux conseils. Il m'a paru d'une indiscrétion d'autant plus étonnante qu'elle étoit jointe à la finesse. (*Note de l'auteur.*)

sur ma réputation d'honnête homme sans intrigue ; je consultai cependant M. de Durfort, qui me confirma dans mon dessein. Je lui avois été recommandé par le maréchal de Lorges, et surtout par le duc de Nivernois. Il me traitoit déjà en ami. Il s'étoit chargé de ma demande qu'il trouvoit juste ; il attendoit le moment favorable, et je jouissois du calme au fort de l'orage.

Mais peu s'en fallut que je ne fusse témoin d'un évènement funeste, fort dangereux pour moi-même. Pendant que les commissaires des deux rois examinoient les accusations contre M. du Tillot, on détermina l'Infant à le faire arrêter, sans doute pour saisir les papiers qui servoient à sa défense. Trois factieux, dont le prince prenoit les conseils, entre autres l'évêque de Borgo San-Donino, vinrent un soir à la cour, pour cet effet. L'ordre fut signé et alloit s'exécuter. L'Infante étoit partie pour Parme; elle y attendoit l'exécution; plusieurs milliers de personnes, parmi lesquelles des gens de marque, assemblés à la porte de la ville, auroient peut-être mis en pièce le ministre : on l'a cru, non sans fondement. Il eut avis que des furieux vouloient brûler sa maison, si l'on ne pouvoit satisfaire autrement une haine aveugle. Il avoit pris des précautions pour sa sûreté et pour celle de ses papiers. Averti de la résolution de l'Infant par le moyen du chevalier de Virieu, il en instruisit promptement M. de Durfort. Celui-ci

les voyageurs excitoient peu ma curiosité. En calculant la peine et le plaisir, la dépense et l'utilité, je trouvois beaucoup mieux mon compte à rester où j'étois bien. Aussi n'eus-je aucune peine à renoncer au voyage, ni à subir la petite mortification de ne pouvoir parler, comme témoin oculaire, des curiosités d'un pays dont je n'aimois point les mœurs. La conspiration d'Amboise (car c'en étoit une véritable, intéressante par les personnages et par les circonstances), m'avoit plus fourni d'idées utiles que n'auroient pu faire tous les savans et tous les monumens de l'Italie. Les belles horreurs des Alpes m'ont aussi plus frappé que tous les chefs-d'œuvre des artistes. Ce n'est point défaut de sensibilité pour ces objets, mais, outre que je ne suis point amateur, une vue basse telle que la mienne leur fait perdre une partie de leur prix. D'ailleurs Paris, Versailles, etc., offrent à la curiosité tant de merveilles !

J'avois lieu de m'attendre à recueillir bientôt, dans ma patrie, les fruits de mes différens travaux. Mais je devois y éprouver encore les caprices de la fortune. Quoique le ministre de Parme et même l'ambassadeur d'Espagne fussent chargés de solliciter pour moi, le Grand-Aumônier ne se pressoit point d'exécuter sa promesse. Une brouillerie avec l'Infant, occasionnée par la destitution soudaine de M. de Llano, ne pouvoit que fournir encore des prétextes à sa lenteur. Des personnes du premier rang, entre autres le

duc de Nivernois, lui parloient en ma faveur et ne gagnoient rien. J'étois rebuté au point de désirer presque la cessation de ces démarches. Je ne pouvois supporter que des personnes aussi respectables demandassent en vain une chose due et promise. L'Infant fit sa paix. Je languis encore. Enfin, après la mort de Louis XV, on me donna une pension de 4 200 livres sur l'archevêché de Cambrai. Je sus, par le comte de Maurepas, que le roi lui-même avoit reçu des impressions contre ma religion, au sujet de mes ouvrages. J'en fus outré, quoique je connusse trop bien les manœuvres des bigots et des méchans pour être surpris de cette infamie.

La pension devoit se réduire à 3 500 livres. Elle n'acquittoit pas entièrement la cour de Parme, puisqu'on m'avoit promis l'équivalent de ce que j'avois dans le pays. MM. d'Argental et de Keralio ne doutoient point qu'elle ne me pensionnât encore de cent pistoles. Comme des Italiens gouvernoient, la demande qu'on en fit fut inutile. Je ne m'en plaignis point; je trouvai même une sorte de satisfaction à ne plus tenir par aucun lien à cette cour. Les autres François qui ont eu la patience d'attendre le moment favorable, sont revenus avec leurs appointemens entiers en pensions. J'aurois eu, sans doute, le même traitement, mais je n'y ai jamais attaché assez d'importance pour éprouver le moindre regret.

Le produit de mes ouvrages n'étoit rien, en

comparaison de leur débit. J'avois vendu à Durand ma petite *Histoire de France* 500 livres le volume, celle de l'Angleterre 600, et 1 000 l'*Histoire générale;* trois articles qui m'auroient certainement enrichi, si j'avois su ou voulu en tirer des sommes proportionnées au gain du libraire. Néanmoins, cet argent et celui de mes épargnes, placé en différentes maisons avec une sécurité dont je n'ai point eu lieu de me repentir, augmentoit assez mon aisance pour n'avoir besoin de personne. Je continuois de travailler, par amour du travail. Sainte-Palaye désiroit fort que je me chargeasse de ses *Troubadours*. M. de Bréquigni, notre ami commun, m'y engagea. J'entrepris un peu trop légèrement cette besogne. Elle m'ennuya peu, parce que c'étoit mon occupation, que je m'y intéressois par amitié, et que je me serois ennuyé à ne rien faire. J'aurois pu procurer à l'ouvrage plus de succès, en brodant la matière, comme tant d'autres écrivains; mais je me fis scrupule de l'altérer; elle me parut une branche de l'histoire littéraire, qu'on devoit donner telle qu'elle étoit. Je suis persuadé que, si l'auteur qui a publié les *Fabliaux* ne s'étoit pas permis d'en changer souvent le style et la forme, le public les eût trouvés tout différens. Il avance, dans une dissertation sur les *Troubadours*, que l'abbé Laugier avoit abandonné l'entreprise, exécutée ensuite par moi. Il devoit savoir le contraire, puisqu'il a vécu avec Sainte-Palaye, puisque je dis moi-même, dans mon aver-

tissement, que l'ouvrage de cette abbé, complet et diffus, m'a fourni tous les matériaux du mien. Quelle confiance mérite un homme qui hasarde si légèrement une fausseté si facile à éclaircir ?

La duchesse de Duras, femme d'un mérite rare, dont M. de Durfort m'avoit procuré la connoissance, m'honoroit de son amitié, et je lui devois la bienveillance de la maréchale de Mouchy, sa mère. Elle m'exhortoit à entreprendre de nouveaux ouvrages. Je lui dis qu'il me faudroit des matériaux neufs, intéressans, et que le reste ne pouvoit plus me tenter. Un jour, elle me parla vaguement des papiers du feu maréchal de Noailles. Je lui témoignai un vrai désir de les mettre en œuvre, tant à cause de l'importance du sujet, que par attachement pour sa famille. Le maréchal de Mouchy et sa femme ne le désiroient pas moins. On en parla au frère aîné. Il donna les mains au projet, m'accueillit avec ses grâces ordinaires, et livra tous les manuscrits à ma discrétion.

Ces recueils immenses m'effrayèrent tout d'abord : s'ils n'avoient pas été reliés, en bon ordre, c'eût été un chaos à débrouiller ; je n'aurois pu en venir à bout. Mais je travaillai avec une ardeur que les difficultés même redoublèrent, et le plaisir de trouver des choses inconnues m'inspira un goût particulier pour ce travail. D'ailleurs je savois déjà, depuis longtems, saisir avec promptitude les vrais objets de l'histoire, noyés dans un fatras de minuties. Ce qui auroit

fatigué tel autre des semaines entières, ne me coûtoit que la peine d'en apercevoir d'abord l'inutilité. Je composois à mesure que je dépouillois les matériaux, sans quoi l'ouvrage non-seulement eût traîné un temps infini, mais eût été beaucoup moins exact ; car, le moyen de se rappeler, après un tems considérable, les rapports délicats qu'il faut saisir en suivant le fil des affaires, des évènemens, des correspondances ? Mais aussi mon attention ne s'est jamais partagée, ni rallentie. Travailler assidûment, matin et soir, sur le même objet, voilà mon secret pour avancer sans précipitation, et pour réussir sans trop d'efforts. L'excès, en ce genre, épuise et arrête ; la règle soutient et ranime. C'est par là que ma foible santé a soutenu de longs travaux qui ont fait le bonheur de ma vie.

La maison de Noailles m'avoit prié seulement d'écrire les *Mémoires* du célèbre maréchal. Si je m'en étois tenu là, mon ouvrage eût été court, mais beaucoup moins curieux. Ce qui concerne Anne-Jules, père de celui-ci, me parut digne de former une espèce d'introduction. Arrivé aux affaires secrettes d'Espagne, sur lesquelles je trouvois une collection de pièces infiniment précieuses, je ne balançai point à traiter cette matière délicate, au risque de ne pouvoir la faire passer à l'impression. C'est l'idée la plus heureuse que j'aie eue.

(*A suivre.*)

La Société populaire d'Aiguesmortes (Gard).

Extraits des procès-verbaux de ses séances (1793) (1).

Ce jourd'huy sixième octobre mil sept cent nonante trois, l'an second de la République française une et indivisible, les citoyens soussignés se sont assemblés en Société populaire des Sans-Culottes, après avoir prévenus les Municipaux de la ville d'Aiguesmortes, ville qu'avait soulié les ennemis de la Révolution, et que les braves Sans-Culottes ont rendu aujourd'hui à la liberté, après avoir prêté le serment de maintenir la la Constitution décrétée par la Convention Nationale et acceptée par le peuple, ou de mourir en la défendant. Il a été délibéré, sur la proposition d'un membre, de faire une adresse à la Convention, d'écrire aux Jacobins de Paris, et à la Société populaire de Nismes.

Le citoyen Pierre Peyret a été nommé prési-

(1) Nous avons publié, dans les tomes III et IV de la *Nouvelle Revue rétrospective*, des extraits des procès-verbaux de la Société populaire de Donnemarie (Seine-et-Marne). Ceux de la Société populaire d'Aiguesmortes, que nous donnons aujourd'hui, nous ont été communiqués par M. EDMOND FALGAIROLLE, procureur de la République à Aubusson, auteur de plusieurs ouvrages littéraires et historiques, à la disposition duquel le manuscrit original a été obligeamment mis par M. DE NESMES-DESMARETZ, auquel il appartient.

Ce document, qui peint sur le vif les mœurs politiques du temps, est, comme l'autre, une intéressante contribution à l'histoire de la Révolution française en province.

dent, et les citoyens Joseph Estornel et Gautier Duclavel, secrétaires. Il a été ensuite délibéré, sur la proposition d'un autre membre, que la Société entière, à raison du petit nombre qui la compose, formera le Comité de Surveillance, si nécessaire dans ces circonstances. Et la séance a été levée.

Signé : Peyret ; Grossier ; Naud, aîné ; Gautier ; Gilles ; Neblon ; Maffiotte ; Castet ; Bonnet ; Teissier, aîné.

22 Vendémiaire an II (13 Octobre 1793). — Le citoyen Estornel a dit que ses occupations ne lui permettraient pas de remplir la place de secrétaire, et prie l'Assemblée de le remplacer. Et, de suite, l'Assemblée a nommé, à l'unanimité, le citoyen Philippe Sauvat. Un membre ayant ensuite proposé de remplacer le citoyen Gautier-Clavel, secrétaire, attendu qu'il ne se rend presque jamais au sein de l'Assemblée, le citoyen Collet a été nommé à sa place.

Plusieurs citoyens s'étant présentés pour demander d'être admis au nombre des membres de la Société, il a été fait la motion qu'un des secrétaires dresserait la liste des candidats ; que cette liste resterait affichée pendant huit jours consécutifs à l'endroit le plus apparent de la salle, après lequel temps il serait procédé à leur admission ou réjection à la pluralité des voix ; cette motion, appuyée et discutée, a été délibérée una-

nimement, et après la lecture des papiers, la séance a été levée.

5 *Brumaire.* — Un membre a fait la motion de dresser une liste de tous les étrangers qui habitent en cette ville depuis la Révolution, afin qu'on puisse s'informer, dans leur commune, s'il n'y a aucun reproche à leur faire, ce qui a été délibéré.

Le citoyen Chapuit a présenté à l'Assemblée, l'Acte constitutionnel (1), copié de sa main sur une grande feuille de papier ; il en a fait lecture et a protesté de son dévouement pour l'éducation de ses élèves, dans les principes de la Révolution ; il a été délibéré, sur la proposition d'un membre, que l'instituteur Chapuit sera invité à faire copier à ses élèves, dans leurs leçons journalières, l'Acte constitutionnel, et à le leur faire apprendre par cœur.

Le citoyen Charles a fait la motion de féliciter la Convention sur l'acte de justice qui vient d'être rendu contre la souveraine d'Autriche, de l'inviter à rester à son poste, jusqu'à ce que nous n'ayons plus d'ennemis à combattre, et de lui demander de changer le nom d'Aiguesmortes en celui de Fort Pelletier. Cette motion a été appuyée et délibérée avec applaudissements, et le citoyen Bédaride fils, a été chargé, par l'Assemblée, de la rédaction de cette adresse.

---

(1) C'est-à-dire la Constitution de 1793, présentée à la Convention le 10 Juin et votée le 24.

L'Assemblée s'est ajournée à demain, trois heures après-midy, pour recevoir le serment des membres nouvellement admis, et entendre la lecture de la rédaction de l'adresse ci-dessus délibérée.

6 Brumaire. — Les membres nouvellement admis ont prêté le serment prescrit, savoir : les citoyens Pierre Bastide, Bastide fils, Antoine Bédaride, Jean Roulary, Jacques Roulary, Desruisseaux, Bernard, Charpentier fils aîné, Portes, Jean Rouch, Jean-Louis Peyret, Jean Sabatier, Antoine Charpentier, Paul Laurent et Bernard Rertouy.

Ensuite le citoyen Bédaride a fait lecture du projet d'adresse qu'il avait été chargé de rédiger dans la séance d'hier, et l'Assemblée, après lecture entendue, l'a adoptée avec transports, et a délibéré qu'elle serait transcrite à la suite de cette délibération, imprimée au nombre de cinq cents exemplaires, et envoyée à toutes les Sociétés populaires.

Il a été fait la motion de nommer un trésorier ; l'Assemblée a nommé, par acclamation, le citoyen Bonnet.

Il a été délibéré, ensuite, que chaque membre de la Société donnerait cinq livres pour faire face aux frais indispensables de cet établissement. Sur la proposition d'un membre, la Société a délibéré de s'abonner à la feuille intitulée *Le père Duchêne* , et a accepté l'offre du citoyen Sauvat, secrétaire, de faire lecture au

peuple, dans le lieu des séances, tous les lendemains des courriers, à six heures du soir, du journal qu'il reçoit, rédigé par Etienne Feuillant.

Il a été délibéré aussi d'accorder au concierge, pour son salaire, cent livres par année.

Adresse des Sans-Culottes d'Aiguesmortes à la Convention Nationale.

Représentants du peuple,

Un grand exemple de la Justice nationale vient de faire disparaître, du sol de la liberté qu'elle souillait par sa présence, cette femme impie et criminelle, vomie par les tyrans d'Autriche, pour le malheur des Français. Non contente de dilapider les finances pour assouvir la cupidité de la tourbe infâme de ses favoris, elle pressura les peuples infortunés soumis à sa cruelle domination, pour augmenter la monstrueuse puissance de sa famille, et cacher, sous les vains hochets de l'orgueil et de la fausse grandeur, la source impure dont elle était sortie !

Non, le germe des guerres civiles ne sera jamais étouffé. Tandis que des hommes pervers conserveront, au fond de leur cœur, le souvenir des abominables tyrans de la terre, et l'espoir criminel de partager leurs barbares jouissances, vous, colonnes de la liberté du monde, vous, à qui la patrie a confié les plus chers intérêts, vous enfin dont la sévère vigilance et la courageuse

activité ont fait dissiper, comme un vain songe, des trames ourdies avec adresse pour nous replonger sous le despotisme, ne vous séparez pas sans avoir consolidé votre ouvrage.

Une foule de préjugés règnent encore, les vieilles erreurs nous environnent, et des malveillants terrassés n'épient que le moment de se relever de leur chûte, pour se rendre plus redoutables que jamais. Quel compte terrible n'auriez-vous pas à rendre à l'humanité entière, si, tenant en mains le fil de nos destinées, vous alliez laisser flotter au hasard les rênes du gouvernement ! Vous avez, il est vrai, par une taxe bienfaisante, abattu le monstre de l'agiotage ; Lyon vient de recevoir la juste punition de ses forfaits, mais ne voyons-nous pas encore l'image de notre servitude dans celle de Toulon, ville infâme et corrompue dont les Anglais n'ont pas eu honte de partager la lâcheté ? Redoublez donc de courage et de fermeté, dignes Représentants du peuple, fiers et généreux, et ne quittez le poste honorable que la Patrie vous a confié, que lorsque nous n'aurons plus d'ennemis à combattre !

Pour nous qui, en petit nombre, faisons tous nos efforts pour briser les chaînes terribles du sombre fanatisme, nous vous demandons, Citoyens Représentants, de changer le nom d'Aiguesmortes, que des prêtres et des contre-révolutionnaires avaient corrompu par leurs perfides insinuations, en celui de Fort Pelletier, nom qui sera à jamais précieux aux amis de la

Liberté, et redoutable aux dictateurs de toute espèce de tyrannie.

Signé : PEYRET ; COLLET ; SAUVAT.

11 Brumaire. —Le citoyen Guiraud est monté à la tribune où, après avoir parlé des vertus de l'immortel Marat, il a fait lecture d'une oraison funèbre prononcée par un membre de la Société des Jacobins, à l'occasion de ces martyrs de la liberté. L'Assemblée l'ayant entendue avec un profond silence, l'a couverte d'applaudissements.

Ensuite, il a été délibéré qu'il sera fait une invitation à la Municipalité, portant :

1° Que les femmes porteront la cocarde nationale à la tête, au lieu de la porter au côté, attendu que plusieurs d'entre elles affectent de la cacher sous leurs fichus. 2° Que tous les citoyens seront tenus d'avoir leurs boutiques ouvertes tous les jours de l'année indistinctement, excepté le dixième jour de chaque décade, qui est celui qui a été consacré par le décret de la Convention nationale pour le repos, lequel jour il sera néanmoins libre à tous les citoyens de les tenir ouvertes ou fermées, conformément à la loi. 3° Que toutes les cloches, excepté celle de l'Horloge, seront descendues pour être converties en canons pour repousser les pouilleux et sanguinaires Espagnols. 4° Que tous les citoyens feront rétablir sur leurs portes les devises : *La République ou la Mort.* 5° Enfin, de convertir les confessionnaux en guérites, pour garantir nos

intrépides Sans-Culottes de la rigueur du temps.

Un membre a observé qu'il y avait, aux faux-bourgs, sur la maison du citoyen Vigne, une enseigne où on lisait : *Roi couronné*, et a demandé que le propriétaire fût tenu de la faire enlever. Le citoyen Vigne, présent, a promis que, demain, elle n'existerait pas. (Applaudissements.)

Il a été délibéré de députer quatre membres auprès de la Municipalité, pour qu'elle fasse disparaître, le tout demain, toutes les armoiries masquées. Les députés sont les citoyens Bonnet, Roulary, Bernard et Estornel.

Ensuite, il a été fait la motion de nommer des commissaires pour veiller au respect dû aux décrets, attendu qu'il y a eu des personnes assez scélérates pour les barbouiller avec des ordures. L'Assemblée, après avoir manifesté son indignation sur un pareil procédé, a délibéré de nommer les citoyens Peyret et Courtiol.

Le citoyen Imbert, juge de paix et membre de la Société populaire de Nismes, ayant été annoncé et introduit par le citoyen Charles, l'Assemblée l'a accueilli dans son sein avec transport, et, sur la proposition d'un membre, le Président lui a donné le baiser fraternel pour qu'il le transmît, au nom de la Société, au président de la Société populaire de Nismes, nos frères, et la séance a été levée.

20 Brumaire. — Le Secrétaire a fait lecture des papiers-nouvelles. Le citoyen Poulon, commissaire du département à Nismes, dépose sur

le bureau une lettre des Représentants du peuple à l'armée des Pyrénées-Orientales, portant invitation à l'administration du département du Gard, de faire parvenir au plus tôt, à nos braves défenseurs, les objets qui leur sont nécessaires pour les garantir de l'intempérie des saisons. La lecture de cette adresse pénètre tous les cœurs d'attendrissement, et chaque membre présent s'est présenté à l'envie pour contribuer, suivant ses facultés, à une offrande patriotique; ils ont été inscrits de la manière qui suit :

Pierre Peyret, une redingote et quinze livres. Jean Maffiotte, une redingote. Jean Rouet, un manteau. Teissier aîné, une roupe (1). Bernard Berlouy, une redingote. Bernard Castel, une redingote uniforme et une paire souliers. Clanard jeune, deux paires souliers. J.-Louis Peyret, le montant d'une roupe. Pierre Riey, une redingote. Gilles aîné, une redingote. Guillaume Verdagues, une redingote et 40 livres. François Neblon, dix livres. Pierre Grossier, dix livres. Chapuit, cinq livres. Pierre Naud, sept chemises. François Moreau, vingt livres. Philippe Sauvat, un manteau et une paire bottes. François Roulary, une redingote. La citoyenne Thérèse Crouzet, une redingote. Clément Baille, cinq livres. Charpentier, vingt livres. Malbois fils aîné, son manteau et 30 livres. Jean Gilles jeune, quinze

(1) *Roupe*, blouse en drap fendue par devant, dont se servent les bergers du Midi.

livres. Bernard, dix livres. Tourre, dix livres. Pierre Privat, dix livres. Jean Sol, une redingote. Jean Vicat, dix livres. Pierre Vigne, cinquante livres. Jean-Mathieu Théautou, sa roupe. Honoré Hugon, dix livres. Ortus père, quinze livres. Azéma, dix livres. Jean Servel, vingt-cinq livres. Courtiol, dix livres. Nicolas Servant, vingt-cinq livres. Coconas, une lévite et dix livres. Fouque aîné, cinq livres. Louis Sol, sa redingote. Jean Tuignon, une chemise et une paire bottes. Gout père, cinq livres. Jean Baratel, dix livres. Malbois père, une redingote. Jacques Roulary, vingt livres. Pierre Mechet, un habit uniforme.

Tourrel, invalide retiré qui a servi pendant l'espace de quarante années, sous le règne des despotes, a dit qu'il était fâché que son grand âge ne lui permît pas de voler aux frontières, pour partager la gloire de nos frères, qui sont armés pour la cause de la liberté, mais qu'il veut contribuer en quelque chose à leur soulagement, et a offert cinq livres, malgré que cette somme surpasse de beaucoup ses facultés. L'Assemblée, pénétrée des sentiments de ce vertueux républicain, l'a accueilli avec transport dans son sein, et a délibéré la mention honorable du jour au procès-verbal.

21 Brumaire. — On a introduit dans l'Assemblée, au bruit des applaudissements, quatre jeunes élèves très instruits sur l'Acte constitutionnel, qui ont demandé à le débiter, et même deux étant montés à la tribune, l'ont récité avec

toute l'intelligence possible, et, sur la proposition d'un membre, appuyée par toute l'Assemblée, le Président leur a donné l'accolade, et ils ont été reçus, sur-le-champ, membres de la Société, aux cris de : *Vive la République! Vive la Montagne !* Il a été délibéré, enfin, que le nom de ces élèves, qui sont les citoyens Tuignon, Guillaume Forey, Pierre Naud et Cadet Roulary, seront inscrits au procès-verbal, avec mention honorable.

Le Secrétaire a fait lecture, pour la seconde fois, de l'adresse des Représentants du peuple, portant invitation d'offrir des secours à nos braves frères d'armes. Cette lecture a ému tous les cœurs. Il en est résulté une émulation de patriotisme et de bienfaisance, et il a été délibéré qu'il sera fait deux listes de ceux qui ont fait ou feront des offrandes, dont une sera affichée dans un endroit apparent de la salle, et l'autre remise à la Municipalité.

Un membre a proposé d'écrire au Comité de Surveillance de Nîmes, pour faciliter les moyens d'employer les sommes résultantes des offrandes, en étoffes propres à habiller les défenseurs de la Patrie, ce qui a été délibéré unanimement.

Un membre a ensuite demandé la parole, et a dit :

« La Convention Nationale vient de poursuivre, jusques dans leurs derniers retranchements, les ressources de l'amour-propre et de l'orgueil, passion dangereuse pour la liberté. Elle a pensé

qu'il était ridicule, sous tous les rapports, de dire « vous », en parlant à un seul, et, en conséquence, a décrété, sur la motion d'une Société populaire tendant à proscrire cet usage gothique, qu'il serait fait mention honorable de cette proposition, et que tous les citoyens seraient invités à s'y conformer. Je propose donc que la Société s'empresse d'adopter cette idée, qui nous rapproche de la Nature et de l'Égalité, afin que tous les citoyens, par cette marque de familiarité, ne présentent plus qu'un peuple de frères et d'égaux. »

Cette motion, vivement applaudie, a été délibérée à l'instant, et tous les citoyens présents à l'Assemblée, se sont confondus dans les plus vives étreintes, et, par leur langage et leurs actions, ont éprouvé un attendrissement inexprimable, et la séance a été levée.

23 Brumaire. — Un membre a demandé que les quatre jeunes élèves qui furent reçus hier, prêtassent le serment; ils ont rempli ce devoir, au bruit des applaudissements.

Le fils de Delmas est monté à la tribune, et ce jeune élève a récité, avec intelligence, l'Acte Constitutionnel; il a été très applaudi, et, sur la motion d'un membre, la Société l'a admis au nombre des Sans-Culottes, le Président lui a donné l'accolade, et il a prêté le serment.

Un membre a ensuite proposé de faire une fête en l'honneur de Marat, martyr immortel de la Liberté. Cette proposition a été délibérée par acclamations, et le citoyen Teissier est monté à

la tribune et a lu le plan d'une fête, qui a été souvent interrompu par les plus vifs applaudissements. Après en avoir entendu la lecture, l'Assemblée a délibéré que le Président nommerait quatre commissaires pour, conjointement avec Teissier, régler les détails de la fête et en déterminer le jour. Ces commissaires sont : Bédaride, Collet, Maffiotte et Vigne.

Pendant le cours de la séance, quantité d'offrandes patriotiques ont été déposées sur le bureau, et il a été délibéré que la liste des donateurs sera imprimée.

24 Brumaire. — Le Secrétaire a fait lecture d'une adresse de la Société populaire de Saint-Denis, qui invite toutes les Sociétés populaires à fournir un membre volontaire armé et équipé. Cette adresse a excité le plus vif enthousiasme et, sur la proposition d'un membre, l'Assemblée a délibéré d'ouvrir une souscription pour que la Société des Sans-Culottes d'Aiguesmortes puisse offrir à la patrie un cavalier, bon soldat et bon patriote, armé et équipé.

Le citoyen Tuignon fils, jeune élève âgé de seize ans et membre de la Société, est monté à la tribune et a prononcé un discours plein d'énergie et de patriotisme. Il a été très applaudi, et l'Assemblée a délibéré unanimement l'insertion de ce discours au procès-verbal, avec mention honorable et l'impression.

Après quoi le Président a annoncé à l'Assemblée que l'ordre du jour était de renouveler les

membres du bureau. Et, de suite, il a été procédé, au scrutin, à la nomination d'un Président et de deux Secrétaires, et il en est résulté que le citoyen Charles a été nommé Président, et les citoyens Teissier et Bédaride, Secrétaires.

Les nouveaux membres ont pris place au bureau, et le Président a dit à la Société qu'il ne la remerciait pas, mais qu'en vrai républicain, il pourrait justifier le choix qu'on venait de faire de lui par son dévouement à la chose publique.

Un membre de la Société a proposé d'ouvrir, à l'instant, la souscription pour l'équipement d'un cavalier, délibérée à cette séance. Cette motion, appuyée et discutée, a été délibérée à l'unanimité, et le registre étant ouvert, le même membre qui avait proposé de l'ouvrir a déposé sur le bureau cent livres, et, à l'instant, on a nommé par acclamation le citoyen Pierre Collet, trésorier, pour recevoir les offrandes des membres de la Société.

Discours de Tuignon, jeune élève, admis au nombre des membres de la Société.

Citoyens,

Sous le régime désastreux de la basse adulation et de la flatterie, nous vous dirions : « Vous avez daigné nous recevoir parmi vous, recevez les très humbles hommages de notre respectueuse reconnaissance. » Sous l'empire de la

Raison, qui place l'homme à sa hauteur naturelle, d'où il ne pourrait déchoir, nous abjurons tout langage go thique bas et servile, et, vous parlant en républicains, il suffira de vous dire : « Vous avez reconnu la pureté du patriotisme qui anime nos jeunes ans, ça fait l'éloge de la justesse de votre jugement. Nous ne le démentirons jamais, oui jamais. Comme vous et avec vous, nous préconiserons la République, nous bénirons la Sainte Montagne, nous célébrerons le sans-culottisme; comme vous et avec vous, enfin, nous saurons vivre libres ou mourir! »

25 Brumaire. — Un membre a fait la motion de présenter à la Municipalité une pétition à l'effet d'obtenir que le lustre des ci-devant Pénitents gris, soit placé dans la salle des séances de la Société. Cette motion, appuyée et discutée, a été délibérée. Sur la proposition d'un membre, il a été délibéré que le mode des délibérations sera par assis et levé.

Le rapporteur du Comité, nommé pour rédiger un projet de fête à l'honneur de Marat, en a fait lecture à la tribune. Il a été adopté, et l'Assemblée a adjoint au Comité le citoyen Nogaret, ingénieur de la place, pour dresser le plan des attributs de la fête, donner un état de dépenses qui sera supporté par la Société, tous les citoyens étant cependant reçus à souscrire pour cet acte civique.

Les commissaires pour recevoir les souscriptions sont les citoyens Estornel et Collet.

Grossier, membre de la Société, présente un jeune homme qui s'est évadé de Toulon; ses réponses paraissant naïves et intéressantes, la Société a décidé de le renvoyer devant le Comité de surveillance.

Guiraud a offert une chemise pour habiller cet enfant, Devèze dix livres, Theaulon aîné une veste courte; enfin l'Assemblée a délibéré que cet enfant, appelé Derheims, serait logé, nourri et habillé aux frais de la Société.

27 Brumaire. — Les candidats nouvellement admis ont prêté le serment prescrit. Sur la proposition d'un membre, appuyée et discutée, il a été délibéré que la rue des Auberguas, dite des Pénitents blancs, portera, à l'avenir, le nom de Sans-Culottes; on a ensuite fait lecture de l'adresse de la Société à la Convention Nationale; elle a été adoptée et applaudie.

Le citoyen Barnier, commissaire des Guerres, a annoncé que le citoyen Rovère (1), représentant du peuple, ne peut se rendre à l'Assemblée, à raison des affaires majeures qui le retiennent, et qu'il l'a chargé de témoigner les regrets qu'il éprouve à cet égard. Le citoyen Barnier a, ensuite, parlé avec énergie, sur les circonstances présentes et a remis copie d'une lettre imprimée qui

(1) Stanislas-Joseph-François-Xavier Rovère (1748-1798), député du département de Vaucluse à la Convention, puis au Conseil des Anciens, envoyé à la Guyane après les événements du 18 fructidor, était alors, avec son collègue Poultier, en mission dans le Midi.

fait l'éloge de Rovère et de Poultier (1), représentants du peuple ; il a été délibéré que cette lettre serait insérée au procès-verbal.

Le citoyen Barnier a demandé que les gorgues (*sic*) nécessaires pour rendre utiles les citernes publiques déjà construites, fussent faites dans le plus court délai ; cette motion vivement appuyée, il a été délibéré de faire une pétition à la Municipalité, à l'effet de prendre tous les moyens de perfectionner cet objet d'utilité générale, dans un pays surtout qui ne possède qu'une eau douce et saumâtre.

Sur la motion d'un membre, la Société a invité les citoyens Barnier et Moulins à accélérer l'affiliation demandée à la Société populaire de Nismes, dont ils sont membres. Ces citoyens ont accueilli la demande de la Société, et ont promis de s'acquitter avec zèle de cette commission.

Un membre a fait la motion de ne demander et de n'accorder aucune affiliation, sans avoir auparavant consulté la Société populaire de Nismes. Cette demande, appuyée et discutée, a été délibérée à l'unanimité. Il a été délibéré de dénoncer, au Comité de surveillance de Nismes, tous les agitateurs et contre-révolutionnaires qu'on pourra découvrir.

---

(1) François-Martin Poultier d'Élmotte (1753-1826), député du département du Nord à la Convention, puis successivement au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq Cents et au Corps législatif.

28 Brumaire. — Rovère, représentant du peuple délégué dans les départements méridionaux, est entré au bruit des applaudissements réitérés ; la réputation de sa conduite énergique dans le cours de sa mission, et digne des principes montagnards qu'il professe, l'avait précédé en cette cité, et tous les cœurs ont été au-devant de lui.

Peyret lui a adressé un discours qui a été très applaudi ; le représentant lui a répondu que sa maxime était de peu dire et de bien faire ; qu'en conséquence, en arrivant dans cette cité, il avait jeté ses regards sur tous les objets d'utilité publique ; qu'il s'était occupé principalement de la défense des côtes et de la ville ; s'était concerté, pour la partie militaire, avec le général des côtes maritimes Charles, nommé à cette place importante par les représentants du peuple, dont le choix a été justifié par la voix publique ; qu'il s'était entouré des lumières de l'état-major et des officiers expérimentés, et, après avoir pris connaissance des localités, avait arrêté toutes les mesures qu'exige le salut de la République dans ces postes maritimes ; qu'il avait organisé un bataillon de Sans-Culottes pour le service de la place, et que ces braves volontaires la défendraient au péril de leur vie ; que les citernes publiques seraient bientôt utilisées et fourniraient, aux habitants et à la garnison, une eau salubre dont la nature du sol les a privés ; qu'ils auraient aussi du bois dont la pénurie se fait

sentir, surtout pour la boulangerie, et qu'enfin une quantité suffisante de blé pourvoirait, dans peu, aux besoins des indigents. Il a terminé par faire lecture et remettre, sur le bureau, un arrêté concernant les droits de chacun sur les propriétés des Salins, qui rend hommage, d'une manière non équivoque, aux droits inaliénables du peuple.

L'Assemblée a été pénétrée du plus vif attendrissement, et l'a témoigné d'une manière éclatante.

Clavel a demandé la parole et a parlé avec force sur les événements actuels; il a obtenu des applaudissements. Un membre a fait part à la Société d'une adresse de la Société populaire de Nismes, portant que les citoyens Rovère et Poultier, représentants du peuple délégués dans les départements méridionaux, n'ont rien négligé pour dompter les ennemis de la Constitution acceptée par le peuple, et qu'ils ont déployé le caractère intrépide de véritables Sans-Culottes; il a demandé que la Société adhérât à cette adresse et envoyât cette adhésion à toutes les Sociétés populaires. Cette motion, vivement appuyée, a été délibérée au milieu des applaudissements.

Lamotte est monté à la tribune et, dans un discours fort de choses et de pensées, il a fait un tableau navrant des funestes effets du fédéralisme et des moyens qu'on a pris pour le déjouer; il est entré dans un détail très satis-

faisant des mesures de sûreté générale prises par la Convention et les corps constitués; il a montré avec évidence nos immenses ressources, malgré les trahisons les plus actives; il a parlé du désespoir des Marseillais sur la prise de Toulon, mais il n'a pas laissé ignorer que les aristocrates et les égoïstes, qui dominaient naguère dans cette immense cité, cachaient dans la poussière leur front audacieux, et qu'une justice prompte et sévère contenait les malveillants. Ce discours a été souvent interrompu par les plus vifs applaudissements.

Un membre a dit qu'il avait saisi, dans le discours de Lamotte, trois propositions d'un intérêt majeur pour les patriotes : la première, que lorsqu'un patriote serait opprimé, toutes les Sociétés populaires devaient se lever en masse pour le protéger.

La seconde, que les Sociétés populaires devaient choisir, dans leur sein, deux défenseurs officieux pour prendre le fait et cause des patriotes inculpés, et que cette fonction sublime devait être acceptée avec reconnaissance.

La troisième, enfin, que, lorsque les femmes et les enfants des braves défenseurs de la patrie se présenteraient dans une Société populaire pour réclamer des secours, le Président devait leur accorder la parole, et que leur demande devait être à l'ordre du jour, toute affaire cessante, et a demandé, en conséquence, que ces trois propositions fussent délibérées à l'instant par

acclamation. Des applaudissements réitérés ont accueilli cette motion, et les trois propositions ont été délibérées unanimement.

Un membre a présenté une inscription au Président, portant : *Vive la République! Vive la Convention Nationale! Vive Rovère!* et a demandé qu'elle fût placée à un endroit apparent de la salle. Rovère a demandé la parole et s'est opposé fortement à ce que son nom fût placé dans cette inscription ; il a rappelé qu'un décret prohibait formellement une pareille disposition, et l'Assemblée, sur la proposition de Barnier, a délibéré de substituer à la place de *Vive Rovère! Vive les Sans-Culottes!* le représentant Rovère étant un des plus zélés et des plus énergiques Sans-Culottes.

Le Président a pris la parole au nom de l'Assemblée, et, s'adressant au représentant du peuple, il a dit : « Rovère, homme sage et vertueux, chacun de tes pas est marqué par une bonne action ; la persuasion coule de tes lèvres, et la manière dont tu remplis ta commission importante justifie le choix de cette Montagne protectrice du républicanisme et de ses purs principes. »

Un applaudissement universel a couvert le discours du Président.

Un des secrétaires, s'adressant à l'Assemblée, a dit : « La réputation bien méritée de Rovère l'avait précédé dans nos murs ; il est venu vous visiter, et le premier effet de sa présence bien-

faisante a été de vous donner du bois, de l'eau et du pain, dont vous aviez le plus pressant besoin. Vous avez témoigné déjà votre sensibilité à de si grands bienfaits. Je demande que le Président donne, à ce digne représentant, au nom de l'Assemblée, le baiser de fraternité. »

Cette demande a été accueillie avec empressement, et s'est exécutée au milieu des transports de la joie la plus vive.

Lamotte a demandé la parole et a dit que la loi du maximum n'était violée que parce que les riches, avides de jouissance, payaient les denrées et marchandises au-dessus du taux fixé par la loi; il a demandé que tous les membres de la Société jurassent de n'acheter et de ne vendre qu'au maximum, et de dénoncer tous les infracteurs à la loi. Cette motion, appuyée et discutée, a été délibérée à l'unanimité.

Barathier, secrétaire des représentants du peuple Rovère et Poultier, a fait lecture d'une lettre des Jacobins de Paris, qui investit ces représentants de toute la confiance de cette Société célèbre, et fait le plus grand éloge de leur conduite; le contraste de cette lettre avec les dénonciations absurdes faites contre ces dignes représentants, a excité la plus vive émotion, et, sur la proposition d'un membre, il a été délibéré unanimement que copie de cette lettre serait insérée au procès-verbal.

Un membre a dit que la souscription des dons civiques des citoyens de cette commune, pour

préserver nos braves frères d'armes de l'intempérie des saisons, se portait à deux mille deux cents livres; que cette somme ne pouvait être utile aux défenseurs de la République que lorsqu'elle serait employée en drap et autres objets pour servir à leur vêtement; qu'il demandait que le représentant du peuple Rovère fût invité à mettre en réquisition tout ce qui sera nécessaire pour cet objet d'utilité publique et de bienfaisance.

Rovère a pris la parole et a promis de rendre un arrêté conforme aux vœux du préopinant et de la Société.

Un membre a demandé, avant de lever la séance, que la Société en corps accompagnât chez lui le représentant du peuple : cette demande a été reçue avec acclamations et la séance a été levée.

1er *Frimaire.* — La Société, assemblée extraordinairement à la suite de la fête célébrée aujourd'hui en l'honneur de Marat, le représentant du peuple Rovère, deux membres du Département et les autorités constituées du canton, se sont rendus, suivis de tous les citoyens de l'un et de l'autre sexe, au siège de la Société. La séance a été ouverte par la lecture du procès-verbal de la précédente, la rédaction en a été adoptée; et il a été délibéré par acclamation qu'elle serait imprimée et envoyée à la Convention Nationale, au Comité de Salut Public, à la Commune de Paris, au département du Gard, aux Jacobins et à toutes les Sociétés populaires.

Un citoyen est monté à la tribune et a prononcé un discours sur les vertus de Marat et son généreux dévouement pour le bonheur du peuple ; des applaudissements réitérés ont accueilli l'orateur, et, un membre ayant demandé l'impression de ce discours, le représentant du peuple Rovère a prié l'Assemblée de lui permettre d'en faire les frais, en qualité d'ami intime de Marat; il a été délibéré d'accepter cette proposition et qu'il en sera fait mention honorable au procès-verbal.

Un des secrétaires a demandé la parole et a dit :

« Citoyens, vous venez de rendre les honneurs funèbres au père du peuple; vous avez rendu hommage aux vertus civiques de l'immortel Marat; son amour pour la Sainte Égalité, sa passion ardente pour le bien public, sa philantropie, enfin, ont triomphé des calomnics atroces lancées contre lui par les despotes, les tyrans subalternes et les égoïstes. Je demande que le Comité de correspondance soit chargé de rédiger le récit de la fête de ce jour en l'honneur de Marat, qu'il soit imprimé et envoyé à toutes les Sociétés populaires, afin qu'elles sachent que nos cœurs ont été pénétrés de douleur et d'attendrissement ! »

Cette motion a été délibérée par toute l'Assemblée, d'un sentiment unanime.

(*A suivre.*)

Mémoires de l'abbé Millot (1726-1785).

(Suite).

Par là, l'ouvrage acquéroit un intérêt piquant et n'étoit pas comme consacré à la mémoire d'un seul homme ; avantage que je fis aisément sentir à la famille, qui se doutoit à peine de ce que renfermoient ces papiers. Elle s'en rapportoit à mon goût, à ma véracité, ne me chicanoit sur rien et me proposa seulement quelques légères corrections, entre autres de changer, dans des pièces que je citois, deux ou trois mots désagréables qui ne faisoient rien au fond des choses.

Assuré de l'approbation des deux branches de la famille, il me restoit de l'inquiétude, non sur des clabauderies inévitables auxquelles j'étois tout résigné, mais sur les formalités de la censure, et bien plus encore sur le jugement de la cour. Je pris conseil de moi seul ; je trouvai l'unique moyen, peut-être, de me garantir des dangers à craindre, ce fut de faire demander, par le maréchal de Noailles, à M. de Maurepas, un censeur de son propre choix.

Le ministre jeta les yeux sur M. de Nivernois, parce qu'il étoit de mes amis, dit-il obligeamment. Cet illustre examinateur ne m'épargna point les critiques. Quelque minutieuses qu'elles fussent, pour la plupart, je m'y conformai presque toujours avec reconnoissance. Il me passa sans difficulté le morceau de l'Espagne, pour lequel je craignois le plus. A peine, dans tout l'ouvrage,

exigea-t-il quatre ou cinq changemens un peu notables. Le reste de ses observations ne regardant que le style, n'étoient que des preuves d'amitié. J'avois espéré, j'aurois voulu n'avoir pas d'autre censeur. Mais il m'en fit donner un pour la forme, M. de Sancy qui, sachant de quoi il étoit question, m'expédia promptement.

Dans cette affaire et dans les autres de même nature, je me regarde comme le plus heureux des gens de Lettres. J'ai toujours écrit avec une liberté courageuse, et n'ai jamais essuié de chicanes d'aucun censeur, excepté de M. Gaillard, qui m'en fit quelques-unes véritablement pusillanimes, sur mon *Histoire Ancienne*. Un bonheur encore plus rare, c'est d'avoir bravé impunément la haine théologique. Elle a manœuvré sous terre, elle a dressé des batteries au dehors, elle m'a dénoncé même en Sorbonne, mais en vain. Les personnes d'une religion éclairée, gens d'Église ou gens du monde, n'en n'ont pas moins estimé et les ouvrages et l'auteur. Je le dois peut-être plutôt à ma bonne conduite qu'à la sagesse de ma plume.

Les deux chefs de la maison de Noailles voulurent absolument se charger de l'édition et m'en faire présent. Je m'en défendis tant que je pus. Je représentai que ce travail avoit été, pour moi, un vrai plaisir ; que, d'ailleurs, j'en tirerois plus d'avantages que d'aucune de mes compositions ; qu'il en coûtoit trop à ma délicatesse, à mon attachement sincère d'accepter un bienfait de

cette nature, surtout n'en ayant pas besoin. Ma répugnance étoit réelle. On n'y eut point d'égard, il me fallut céder. Une boete d'or, ornée du portrait du feu maréchal, me parut un gage plus précieux de leur amitié. J'étois en effet traité amicalement dans les deux branches ; j'y trouvois une société de mon goût. L'hôtel de Mouchy en particulier, où je voyois réunies quatre femmes de mérite, toutes de caractère différent, toutes dans une concorde inaltérable, me tenoit lieu de vingt maisons.

J'y ai démêlé de bonne heure le mérite du vicomte de Noailles ; j'y ai prédit ses succès ; parmi plusieurs traits de prévoyance dont je puis me flatter, c'est un de ceux qui me flatte le plus. Il aimoit le jeu, il brilloit à la cour. Je l'ai vu se tourner tout à coup aux grandes choses, et je n'ai pas douté, quoique ses parents craignissent le contraire, que ce ne fût le changement d'une âme forte fixée par les talens et par la gloire.

La valeur pécuniaire du présent qu'on m'avoit fait devint bientôt considérable. L'édition, tirée à 2500 exemplaires, coûta 10000 livres. Elle m'en valut 22 000, quoique je l'eusse vendue au libraire Moutard à 30 sols le volume, et que j'en eusse distribué environ 200 exemplaires dans la famille de Noailles et à mes amis. Jamais livre volumineux ne s'étoit si rapidement débité.

(*Ici, sept lignes raturées et illisibles*).

Il y avoit déjà des contrefaçons répandues par toutes les provinces quand la seconde édition

parut, peu de mois après la première. J'en fis moi-même les frais. Le libraire ne m'en donna que 25 sols du volume. J'en ai retiré plus de 8000 livres, outre les avances. A peine l'ouvrage m'auroit-il rapporté en tout cette somme, même avec cession de la propriété, si j'avois traité sur le même pied qu'auparavant.

(*Ici, six lignes raturées et illisibles*).

Jusqu'alors la satire m'avoit épargné. Les *Trois Siècles* m'avoient seulement averti qu'elle n'étoit pas endormie pour moi. Je ne doute point que des Jésuites n'aient eu grande part à cet ouvrage, puisqu'on y célèbre plusieurs hommes de la Société presque inconnus au public. Je suis convaincu que mon article est de leur manufacture. Les *Mémoires* de Noailles allumèrent cette bile, que leurs écrivains aimoient souvent à répandre sur tout ce qui choquoit leur opinion et leur intérêt. Sans réfléchir aux ménagemens dont mon livre est plein, ni à tout ce que les papiers du cardinal de Noailles auroient pu me fournir contre ses anciens ennemis, deux de ces messieurs, Grosier et Fontenay, me déchirèrent à belles dents, l'un dans les feuilles de Fréron, l'autre dans les *Affiches de province*. Ces mêmes feuilles m'avoient toujours loué auparavant, mais les auteurs de libelles ne s'embarrassent pas plus des bienséances que de la vérité et de la justice. J'aurois dû les mépriser assez pour ne pas même leur répondre un mot dans l'avertissement de la deuxième édition.

Ils furent sans doute excités par des suggestions étrangères, comme par leur malice naturelle. Le nom de Noailles pouvoit imposer, si une femme qui le portoit, dévote, haineuse et fanatique, ne se fût pas déclarée contre moi avec toute la charité de son zèle. Un de mes satiriques étoit de sa société. D'ailleurs la fausse délicatesse de quelques personnes étoit blessée de ce que j'avois écrit de défavorable sur des hommes de leur race, quoique je l'eusse fait en homme aussi réservé que véridique. M. de Paulmy, en particulier, se déchaîna ridiculement. S'il savoit la manière dont le maréchal de Noailles, dans un Mémoire au roi, a peint son père, son oncle et lui-même, il rougiroit peut-être de sa sotise et de ma modération. La boule noire dont il m'a gratifié publiquement à l'Académie, pourra être citée un jour, comme une preuve de l'aveuglement des passions, même dans la carrière littéraire.

On se vengeoit par des injures, par une critique violente et maladroite qui prouvoit qu'on n'avoit pas même lu l'ouvrage ; on se vengeoit ainsi des vérités que j'avois cru devoir dire ; mais on ne réfutoit rien parce qu'il n'y avoit rien à réfuter. Je n'éprouvai de contradiction formelle que de la part du marquis de Senectere, ou plutôt de sa femme dont la vivacité laissoit peu de prise à la raison. Ils prétendirent qu'un petit article, concernant la négociation du père à Turin, en 1744, étoit faux, et que cet ambassadeur n'avoit jamais fait espérer de réussir dans

l'affaire dont il étoit chargé. Le roi avoit cependant marqué le contraire au maréchal de Noailles ; je citois la lettre écrite de sa propre main ; je ne nommois point l'ambasssadeur. Comment une famille pouvoit-elle s'échauffer sur un tel objet ? On assure que MM. de Maurepas et de Vergennes avoient vérifié que les dépêches démentoient l'assertion. Une incommodité m'empêchoit d'aller à Versailles examiner la chose, comme on me le proposoit. Je m'en rapportai au jugement de M. de Nivernois, et par son avis, je fis le carton du tome VI, pages 6 et 7. Je suis encore persuadé que sa complaisance le rendit trop facile à croire sur parole. Je compte bien éclaircir le fait quelque jour, ne fût-ce que pour juger combien des caprices ou de petits intérêts peuvent altérer l'Histoire.

Au reste, dans cette tracasserie même, j'ai éprouvé une sorte de satisfaction. Madame de Senectere, quoique très vive et piquée, me traita fort honnêtement, ainsi que la duchesse de Villeroi, son amie, qui entama avec moi l'affaire. Je leur parlai cependant en homme ferme, qui préfère la vérité à toute considération personnelle : si l'édition n'avoit pas été presque finie, je ne me serois pas rendu sans avoir la preuve sous les yeux.

Depuis longtemps on me berçoit de l'espérance d'entrer à l'Académie française. D'Alembert s'étoit expliqué clairement. Mes désirs, à cet égard, se refroidissoient de jour en jour, soit par

le déchaînement des satiriques contre ce corps si respectable, soit par la connoissance des divisions et des brigues qu'on y voyoit trop souvent. Je désirois néanmoins encore. Il me paroissoit juste d'aspirer à la plus digne récompense des gens de lettres et au seul état qui pût me fixer à Paris. J'avois résolu de ne me présenter qu'avec la certitude morale du succès. Mais, ennuié d'attendre, comptant un peu trop sur les démonstrations flatteuses de plusieurs académiciens, ne connaissant point le dessous des cartes, j'entrai en concurrence avec Colardeau. J'avois entendu parler de lui fort dédaigneusement chez mademoiselle de Lespinasse ; je n'imaginois pas qu'on fût disposé à l'élire, parce qu'on le savoit mourant. Dans cette occasion, je montrai moins de prudence que d'ardeur. Naturellement modeste, je ne sus pas même prendre le ton de modestie qu'affectent les hommes vains. Je parlai trop, chez deux ou trois membres de l'Académie, de mes nombreux ouvrages, du peu de productions de mon concurrent, pour qui, d'ailleurs, je témoignois une juste estime. On interpréta malignement quelques paroles innocentes, dictées par la crainte d'un refus ; on en tira des conséquences très fausses contre mon caractère. Madame Geoffrin que je n'avois pas consultée, et quelques personnes voulurent m'engager à me désister de mes poursuites. Je répondis que je voulois courir les risques d'un évènement désagréable plutôt que de donner une preuve de

faiblesse. Elle eut ensuite la malhonnêteté de me fermer sa maison : elle m'y avoit attiré contre mon goût, depuis mon retour de Parme, car plus d'un motif m'en avoit entièrement dégoûté. Ma franchise ne s'accordoit point avec son caractère. Elle vouloit commander aux sentimens ; je ne voulois guère plier les miens.

Colardeau fut élu, et, contre mon attente, je n'eus que huit voix. Il mourut avant sa réception. J'avois quelque droit d'espérer sa place. Mais La Harpe étoit désiré par le parti dominant. On vouloit le venger d'un arrêt rendu contre un de ses articles du *Mercure;* on s'étoit assuré de l'agrément de la cour. J'avois résolu de ne plus renouveler mes démarches. Il le savoit bien ; il pria cependant M. de Nivernois de m'engager à déclarer que je n'entrois point en concurrence. Je le fis : on l'élut ; l'Académie fut satirisée ; je dévorai en silence mon dégoût ; je renonçai intérieurement aux honneurs académiques ; j'y attachois moins d'importance que jamais, n'en ayant aucun besoin pour mon bonheur.

Occupé alors des *Mémoires* de Noailles, que j'étois sur le point de finir, je trouvai les lettres des maréchaux de Saxe et de Noailles, concernant l'Académie. Je n'hésitai point à en faire usage. L'honnêteté et la justice me dictèrent les adoucissements légers que j'y joignis. Si la méchanceté fut jamais absurde, c'est dans l'imputation que me fit l'atrabilaire Grosier d'avoir voulu, par là, m'ouvrir les portes de cette compa-

gnie. Il étoit évident, au contraire, que la seule publication des lettres pouvoit me les fermer, et mon dessein avoit été réellement de bien prouver que je n'y frapperois plus. Cependant elles s'ouvrirent d'elles-mêmes, peu de tems après.

Gresset mourut. Sa place demeura vacante plus qu'à l'ordinaire, je ne sais pourquoi. Je me tins tranquille, sans faire un pas, sans témoigner un désir. Ma mère étoit morte. J'allai dans ma famille, régler de petits intérets et passer l'automne. J'en partis dans le courant de Novembre, persuadé que l'élection seroit faite quand j'arriverois; je désirois fort qu'elle le fût, de peur qu'on ne parlât de moi dans le public, à ce sujet. Quelle fut ma surprise, en arrivant, d'apprendre qu'on alloit la faire bientôt, et que les suffrages se tournoient de mon côté! Chabanon sollicitoit, faisoit solliciter avec une extrême chaleur. Un parti nombreux lui étoit défavorable. On ne se soucioit guère plus de Le Mierre, autre aspirant plein de constance et d'ardeur. Enfin, par ces raisons ou pour d'autres, on vouloit m'élire, et quelques amis m'assurèrent qu'on m'auroit élu absent, circonstance très flatteuse. Je fus d'autant plus fâché de mon retour que M. de Nivernois, exclusivement formaliste, exigea que je visitasse les académiciens. Pour ne pas me brouiller avec lui, car ma résistance motivée le choquoit mal à propos, je consentis d'aller à leurs portes, pourvu que ce fût sans rien demander. Ma résolution étoit inébranlable sur ce

point; une apparence de sollicitation révoltoit ma délicatesse. Chabanon se retira poliment. Je fus nommé, j'eus dix-neuf voix, Le Mierre en eut six ou sept. M. de Paulmy lâcha, comme il l'avoit annoncé, sa boule noire. Depuis que je l'ai vu opiner tout de travers, dans nos assemblées, chaque fois qu'il s'y est livré à sa manie de raisonnemens, je lui ai pardonné sans peine. Quel homme, pour tant de prétentions !

Un nouveau désagrément m'attendoit à l'époque la plus agréable de ma vie. Le chevalier de Chastellux fut chargé de notifier au roi mon élection. Le roi, contre l'ordinaire, répondit : « Je verrai. » Des personnes de la cour qui me vouloient le plus de bien, comme dans la maison de Mouchy, tremblèrent qu'il n'y eût quelque chose de sinistre. Je n'eus cependant aucune inquiétude réelle, quoique affligé de ce contretems. Le roi s'expliqua bientôt publiquement, d'une manière très-satisfaisante, et dit qu'il n'avoit pas cru que c'étoit de moi qu'il s'agissoit. On a pensé que le chevalier de Chastellux, peu agréable à la cour, avoit été la cause innocente et même l'objet de cette mortification. Quoi qu'il en soit, une âme foible auroit senti, à ma place, de rudes angoisses, auroit remué ciel et terre pour s'en délivrer. Je ne fis rien ; j'aurois été fâché qu'on agît en ma faveur, comme dans un cas de besoin. Et ce n'est point apathie ; j'ai le sentiment vif, mais je le tempère par la raison.

J'attachois peu d'importance au discours de réception, dont la destinée ordinaire est de mourir en naissant. Le mien eût été meilleur, sans la contrainte insupportable où le sujet et les circonstances mettoient mon esprit. Il falloit m'étendre sur Gresset; je voulois parler de son premier état de Jésuite, de ses pièces de théâtre, de sa retraite dévote. Je ne pouvois douter que des méchans ne m'attendissent à ce pas glissant. Des amis trop difficultueux me chicanoient sur des choses qui me paroissoient fort convenables. M. de Nivernois voulut étrangler ce discours, y insérer des phrases que je ne pouvois adopter, soit parce que je ne les goûtois pas, soit parce qu'il m'est impossible de m'approprier une ligne d'autrui. Maudissant mille fois ce travail, je corrigeai, je retranchai, je ne pris jamais l'essor. On m'écouta avec beaucoup d'attention, mais je ne reçus d'applaudissements qu'à la fin. D'Alembert, qui me répondit, qui célébra mes ouvrages, fut rassasié au contraire de cet encens que je n'envierai jamais à personne. Les battemens de mains, si déplacés dans de pareilles assemblées, sont peut-être la principale cause de ces tours épigrammatiques, de ces expressions forcées ou gigantesques, souvent applaudis, à la honte du bon goût.

Mon discours étoit sage, ne prêtoit guère à la critique. Il m'attira néanmoins des personnalités odieuses dans la feuille de Fréron. Je dois à ces injustes satiriques un avantage réel : celui de ne

plus tirer de la littérature que le plaisir d'une occupation agréable, sans m'exposer aux coups de l'envie et de la méchanceté. On a eu grand tort, ce me semble, de lâcher, contre les gens de Lettres indistinctement, les chiens enragés qui ne cessent de les mordre, dès qu'ils tiennent à l'Académie ou qu'ils peuvent y prétendre. Quiconque joindra les mœurs aux talens, sera dégouté de la composition, par de pareilles injures. En méprisant ceux dont elles viennent, il ne voudra ni se venger, ni essuyer de nouveaux chagrins et outrages; il quittera la plume, à moins qu'une passion ou des circonstances impérieuses ne le forcent à vaincre ses dégoûts. Je n'estime que médiocrement mes écrits; mais je crois qu'ils ont été, qu'ils seront longtems utiles. Ç'a toujours été mon but principal, et j'aurois pu y tendre encore avec succès.

Il est assez singulier que des Jésuites se soient acharnés contre ma réputation, et qu'un ministre accusé de jésuitisme m'ait écrit la lettre suivante :

« La juste réputation dont vous jouissez, monsieur, m'a fait désirer que vous voulussiez extraire de vos propres ouvrages trois petits abrégés d'histoire pour être employés dans les collèges dépendans de l'École royale militaire. J'apprends avec satisfaction que vous voulez bien vous prêter à ce travail. Vous savez que le tems nous presse. J'aurai soin que le roi soit instruit de votre zèle pour seconder ses vues, et je lui

rendrai, en même tems, le témoignage qui est dû à vos talens et à vos succès.

Je suis très-parfaitement, etc. *Saint-Germain.*»

La lettre est datée de Versailles, le 17 janvier 1777.

L'archevêque de Toulouse avoit voulu m'engager, l'année précédente, à cette besogne. Mes idées ne s'accordant pas entièrement avec les siennes, je m'étois excusé, sous prétexte que les *Mémoires* de Noailles m'occupoient encore. Je n'avois plus la même raison. L'abbé de Radonvilliers, que j'aimois, m'invita au même ouvrage, et l'abbé Batteux, qui présidoit au *Cours d'études*, n'étoit pas homme à me gêner. On me pressa tellement, qu'au bout de trois mois, tout fut fini de ma part. L'exécution du plan général m'a paru fautive en des points essentiels, surtout par rapport au latin, car le recueil de Chompré est fort éloigné du but où je crois qu'il falloit tendre. La chûte de M. de Saint-Germain a entraîné celle d'une si grande entreprise. Les collèges de l'École militaire n'ont point été assujettis au plan de l'abbé Batteux. Il en a ressenti un chagrin mortel. Mes abrégés, au dire du libraire, sont presque la seule partie qui ait réussi. Ils avoient, cependant, besoin de beaucoup de corrections. Je les ai faites, dans l'espérance qu'ils deviendront fort utiles à la jeunesse.

Je venois d'être élu par l'Académie, quand l'abbé de Luzines me parla, devant M. de Nivernois, de l'éducation de M. le duc d'Enghien,

comme d'une chose qui pouvoit me convenir ; il me dit qu'il pouvoit avoir quelque influence dans le choix du précepteur, s'étendit sur les avantages de cet emploi, et me pressa de m'expliquer. J'eus la simplicité de ne pas voir qu'il avoit commission de me sonder. Je lui objectai mon âge, mon goût pour la liberté, mon indifférence pour la fortune, mes devoirs à l'égard de l'Académie, ma répugnance pour un emploi si épineux, où tant d'obstacles rendent le succès plus qu'incertain. Il me répondit à tout en homme qui souhaitoit de persuader, et M. de Nivernois parut appuyer ses raisons. Je finis par dire que j'y penserois quand mon discours de réception seroit achevé. Dix ans plus tôt, j'aurois désiré une éducation de prince ; mais, outre la différence d'âge, j'avois vu à Parme de quoi m'en dégoûter sans retour.

Je flottai longtems dans l'incertitude. La perspective d'une abbaye me touchoit d'autant moins que mes frères et sœurs n'avoient point d'enfans. Quand je sus que M. le prince de Condé avoit effectivement jeté les yeux sur moi, son mérite me fit sentir ce qu'un tel choix pouvoit offrir de flatteur. Deux autres motifs me décidèrent : l'ennui de mener cette vie de garçon un peu trop semblable à celle de parasite, et l'avantage d'être dispensé, aux yeux du public, par une occupation honorable, de composer et de publier de nouveaux écrits. Je ne m'engageai, cependant, qu'après avoir su, du prince même,

que mes devoirs seroient bornés aux leçons, quatre heures par jour, et que je serois le maître des heures, de manière à remplir mes fonctions académiques, quand on résideroit à Paris. Il exigea le secret. Comme le gouverneur fut choisi beaucoup plus tard, le secret fut long. On publia la nomination, avant de partir pour les Etats de Bourgogne. Nous entrâmes en exercice vers la fin de mai 1778, notre élève n'ayant pas encore six ans.

Ce fut pour moi une espèce de vengeance assez douce, de penser au dépit de mes détracteurs. Sans brigue, sans manège, une bonne réputation avoit tout fait pour ma fortune. Ils devoient sentir quelque honte d'avoir inutilement tenté de noircir et de perdre un honnête homme. Je ne sais si l'on peut haïr la méchanceté sans quelque haine pour les méchans, surtout quand on a essuyé leurs injustices ; mais je n'aurois pas voulu me venger d'eux, même par ma plume. L'estime des honnêtes gens éclairés, des personnes d'un vrai mérite, de ceux qui se montrent dignes et de leur naissance et de leurs places, de ceux qui honorent l'humanité par leurs talens, voilà un bien dont j'ai joui avec assez de satisfaction pour oublier le mal que m'ont voulu faire des gens de parti, qui, peut-être, m'auroient jugé autrement, s'il m'avoient connu.

Millot à son frère (1).

Paris, 23 janvier 1778.

Je suis enfin délivré, mon cher frère, de la plus terrible corvée que je connoisse. C'étoit déjà beaucoup d'avoir prononcé un discours très médiocre devant une assemblée aussi redoutable que brillante. La présentation à toute la famille royale est pire encore, pour un homme qui n'a aucun usage de la cour. Je fis, hier, cette assommante cérémonie. Je ne m'en serois jamais tiré, sans un officier que la maison de Noailles m'avoit donné pour gouverneur et pour guide. M. d'Alembert m'a trop bien traité dans sa réponse. On ne saurait être plus applaudi qu'il l'a été. Quant à moi, je ne pouvois presque me faire entendre. On m'a écouté avec attention, c'est tout. On me jugera peut-être plus sévèrement à la lecture. Mais un discours académique est comme dévoué à l'oubli...

Le roi arrivait de la chasse, quand un député de l'Académie lui fit part de l'élection. Il dit : « Je verrai. » A la première occasion, il dit ensuite publiquement qu'il agréoit le choix de l'Académie; il s'expliqua en particulier d'une façon très satisfaisante pour moi. Voilà toute l'histoire...

---

(1) Le frère de Millot (1739-1817), prêtre comme lui, était chanoine de l'église Sainte-Madeleine de Besançon. Il représenta le clergé du bailliage de cette ville aux États généraux de 1789.

Le même au même.

Paris, 29 avril 1778.

... Le secret qui me concerne vient enfin d'être publié. Il s'agit de l'éducation de M. le duc d'Enghien. M. le prince de Condé m'a fait l'honneur de jeter les yeux sur moi pour la place de précepteur. Quoique ce soit le gage presque infaillible d'une bonne abbaye, la fortune me tente si légèrement, j'avois déjà un sort si honnête, que j'ai longtemps balancé avant de prendre cet engagement. Mais, indépendamment de ce qu'on doit à un prince très respectable par ses qualités personnelles, je me sentois trop isolé dans ma position actuelle; je n'avois d'ailleurs nulle envie de composer de nouveaux ouvrages; les dégoûts de la littérature, au milieu des haines et des injustices qu'inspire l'esprit de parti, sont de nature à blesser les âmes honnêtes; en même temps il faut, à mon âge et à mes goûts, de l'occupation; celle-ci est intéressante et n'excède pas mes forces, les fonctions de ma place étant bornées à deux heures de leçon le matin, et deux l'après-midi. Pleine liberté pour le reste; j'en profiterai pour le délassement et les plaisirs de la société.

Ce qui me fait surtout plaisir, c'est l'espérance d'être parfaitement uni avec le gouverneur, M. le chevalier de Virieu, homme sage et parfaitement honnête. On fait l'éloge du sous-gouverneur.

Nous ne le connaissons pas encore. Il étoit déjà attaché au Palais Bourbon, mais il faisoit son service de capitaine dans un régiment, lorsque M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon l'ont choisi; il va sans doute arriver bientôt. La besogne commencera vers la fin du mois prochain à Saint-Maur, maison de plaisance, où je crois que nous resterons jusqu'aux approches de l'hiver.

Quel que soit le traitement, dont je ne me suis pas même informé, me voilà dans la plus grande aisance, puisqu'on ne tient pas maison et que l'on a la table du jeune prince. Je prendrai un carrosse pour tout le temps de la résidence à Paris. C'est chose qui me devenoit presque nécessaire. Je sais ce que je sacrifie; je ne sais pas comment l'éducation tournera. Il faut attendre pour se féliciter. L'enfant n'a pas tout à fait six ans. Il paroît charmant; on le dit vif et doux. J'espère, mais avec inquiétude, sentant tout le poids d'une pareille commission...

Turgot à Millot.

A Paris, ce 2 septembre 1761.

J'ay différé bien longtemps, Monsieur, à vous remercier du présent que vous avés bien voulu me faire et de la lettre beaucoup trop flatteuse dont vous l'avés accompagné. Je ne voulois pas vous parler de votre ouvrage sans l'avoir lu, et

sans avoir même comparé, du moins dans quelques endroits, votre traduction avec le texte et avec la traduction ancienne. Malheureusement, votre présent m'a été remis dans un moment où j'étois fort occupé, et ma nomination à l'intendance de Limoges m'a donné, depuis ce moment, tant de tracas de toute espèce, que j'ay eu à peine quelques instans à moi.

Je n'ay point été étonné que vous ayés cru pouvoir donner une traduction de Pope, après celle de M. de Silhouette, dont je n'ay jamais été enthousiasmé; elle est sèche, sans poésie et sans harmonie, et on la croit beaucoup plus exacte qu'elle ne l'est, parce qu'on impute son peu d'élégance à son exactitude. Votre traduction est incomparablement plus élégante et au moins aussi exacte, quoyque j'aye remarqué quelques petites différences de sens, mais de loin à loin, si légères d'ailleurs et si aisées à corriger, qu'elles ne valent guères la peine d'être relevées. Je ne vous en citeray qu'un seul exemple. Vous traduisés ainsi ces deux vers de Pope :

> Let us (since life can little more supply
> Than just to *look about us*, and to die),
> Expatiate free, etc.

« Puisque, dans cette courte vie, nous n'avons guères que le temps de *nous contempler* et de mourir, parcourons... »

Le sens est : « Puisque la vie ne nous laisse presque de tems que ce qu'il en faut pour *jetter*

[illegible] vous pro-
[illegible] bien qui
[illegible] premier a
[illegible] trouve
[illegible] d'un
[illegible] simple
[illegible] ner
[illegible] les hommes
[illegible] devenant
[illegible] la plus
[illegible] abandonnés a
[illegible] dans une
[illegible] et [illegible] tables
[illegible] et [illegible] à les
[illegible] c'est [illegible]. Je crois
[illegible] notions un
[illegible] rets et
[illegible] de peine
[illegible] au lutrin
[illegible] à répéter un
[illegible] davantage.
[illegible] qui a fait
[illegible] humain
[illegible] et c'est
[illegible] n'est pas
[illegible] a les
[illegible] croire que [illegible] dans une ville
[illegible] condamnée à [illegible] du corps ne
l'orgueil qui a [illegible] premier âge. pour
a vous qu'il faut prouver qu'un [illegible] instruire de
mêmes organes qu'un homme né dans une ville
et, quant à l'application, le travail du corps ne
les occupe pas assés, dans le premier âge, pour
qu'on ne puisse avoir le tems de les instruire de
beaucoup de choses. Dans plusieurs villages, ils

ont deux ou trois heures d'école par jour, depuis neuf ans jusqu'à 14 ou 15. Voilà plus de tems qu'il n'en faut pour apprendre tout ce qu'il est véritablement utile aux hommes de savoir, c'est-à-dire tout ce qu'il y a, dans les sciences, d'applicable à la vie usuelle. Dans la plus grande partie de l'Allemagne, on apprend aux enfants, dans les campagnes, à chanter des motets à plusieurs parties, à livre ouvert, et cela est certainement plus difficile que de se mettre dans la tête un abrégé des devoirs de l'homme.

Ce qui fait paroître mon projet chimérique à bien des personnes, c'est le peu de perfection où l'on a encore porté, parmi nous, l'art d'enseigner et la maladresse avec laquelle sont rédigés les premiers éléments des sciences. Presque tous ceux qui se sont mêlés d'en donner n'ont su que rassembler, sous un certain nombre de titres, ce qu'ils en savoient, sans chercher à se rappeler la route qu'ils avoient suivie pour apprendre, et encore moins la route que les inventeurs ont suivie pour inventer la science, et pour la former peu à peu, en passant d'une vérité à l'autre. Cependant il est très certain que le seul moyen d'instruire avec facilité, avec clarté et avec intérêt, c'est de faire inventer la science à celuy qu'on instruit en luy épargnant les fausses routes qui ont pu égarer les premiers inventeurs. Si on avoit de bons élémens des sciences faits par cette méthode, on seroit étonné de la rapidité des progrès que feroient les élèves, et l'on se désa-

génie ; mais je ne puis m'empêcher de vous proposer une occupation que je désirerois bien qui fût de votre goût. Vous n'êtes pas le premier à qui je l'aye proposée et, jusqu'icy, je n'ay trouvé personne qui ait voulu s'en charger. Il s'agit d'un catéchisme de morale et de raison assés simple et assés clair pour qu'un bon curé pût l'enseigner au peuple. Je suis bien convaincu que les hommes ne peuvent devenir plus heureux qu'en devenant plus raisonnables, et, malheureusement, la plus grande partie des hommes sont abandonnés à l'ignorance la plus profonde et plongés dans une stupidité qui les rend malheureux et redoutables par la facilité qu'on trouve, d'un côté, à les opprimer, et, de l'autre, à les séduire. Je crois très possible de leur donner quelques notions un peu plus claires et plus sûres de leurs intérêts et de leurs devoirs, avec beaucoup moins de peine qu'on n'en a à leur apprendre à chanter au lutrin du latin qu'ils n'entendent pas, et à répéter un catéchisme qu'ils ne comprennent pas davantage.

C'est la paresse et l'indifférence qui a fait croire que la plus grande partie du genre humain étoit condamnée à une éternelle stupidité, et c'est l'orgueil qui a perpétué ce préjugé. Ce n'est pas à vous qu'il faut prouver qu'un paysan a les mêmes organes qu'un homme né dans une ville et, quant à l'application, le travail du corps ne les occupe pas assés, dans le premier âge, pour qu'on ne puisse avoir le tems de les instruire de beaucoup de choses. Dans plusieurs villages, ils

ont deux ou trois heures d'école par jour, depuis neuf ans jusqu'à 14 ou 15. Voilà plus de tems qu'il n'en faut pour apprendre tout ce qu'il est véritablement utile aux hommes de savoir, c'est-à-dire tout ce qu'il y a, dans les sciences, d'applicable à la vie usuelle. Dans la plus grande partie de l'Allemagne, on apprend aux enfants, dans les campagnes, à chanter des motets à plusieurs parties, à livre ouvert, et cela est certainement plus difficile que de se mettre dans la tête un abrégé des devoirs de l'homme.

Ce qui fait paroître mon projet chimérique à bien des personnes, c'est le peu de perfection où l'on a encore porté, parmi nous, l'art d'enseigner et la maladresse avec laquelle sont rédigés les premiers éléments des sciences. Presque tous ceux qui se sont mêlés d'en donner n'ont su que rassembler, sous un certain nombre de titres, ce qu'ils en savoient, sans chercher à se rappeler la route qu'ils avoient suivie pour apprendre, et encore moins la route que les inventeurs ont suivie pour inventer la science, et pour la former peu à peu, en passant d'une vérité à l'autre. Cependant il est très certain que le seul moyen d'instruire avec facilité, avec clarté et avec intérêt, c'est de faire inventer la science à celuy qu'on instruit en luy épargnant les fausses routes qui ont pu égarer les premiers inventeurs. Si on avoit de bons élémens des sciences faits par cette méthode, on seroit étonné de la rapidité des progrès que feroient les élèves, et l'on se désa-

tendre et d'avoir, pour les autres, les complaisances qu'on exige d'eux. De là, on conduiroit l'esprit à la considération des premières liaisons de famille, de voisinage, d'amitié, et on établiroit les devoirs qui en résultent toujours, fondés sur le droit égal de toutes les parties au bonheur, et l'on montreroit que l'observation de ces devoirs est l'unique moyen qui puisse rendre chacun aussi heureux qu'il peut l'être sans nuire aux autres.

On tâcheroit de rendre le cœur sensible à la misère d'autrui, de luy inspirer la pitié et l'humanité. On feroit aussi germer dans son cœur le goût de l'estime des autres et le sentiment de l'honneur que, jusqu'à présent, on a, pour ainsi dire, pris soin d'étouffer dans le peuple. On étendroit ensuite ses vues, on établiroit les fondemens de la propriété, de l'inégalité qui en est la suite, et on montreroit les avantages que les inférieurs retirent de cette inégalité, par la commodité de se fournir d'une foule de choses différentes que chacun, en particulier, ne pourroit se procurer.

Un laboureur gagne à ce qu'il y ait des tailleurs pour luy faire ses habits, le tailleur à ce qu'il y ait un cordonnier pour luy faire ses souliers, les uns et les autres à ce qu'il y ait des médecins pour les guérir, des magistrats pour les juger et pour empêcher que les hommes injustes ne leur nuisent, des soldats pour empêcher les ennemis de les attaquer. De là résulte

une inégalité, parce que chacun se fait payer à proportion de ce que son talent est évalué par ceux qui le payent, et chaque talent est nécessairement évalué en raison de son utilité et de sa rareté, et pourvu que chacun soit libre d'exercer le talent qu'il veut, de recevoir de son bien ou de son travail le prix qu'il peut en trouver, et s'adresser à qui il veut pour se procurer les choses dont il a besoin, cette inégalité n'est jamais injuste, parce que ceux qui y ont le plus d'avantage, bien loin de l'acquérir aux dépens des autres, ne l'ont que parce qu'ils leur sont utiles. Toutes ces considérations tiennent aux principes généraux du commerce envisagé par rapport au droit naturel, principes qui sont une conséquence immédiate du droit de propriété.

De la nécessité d'avoir des magistrats pour maintenir l'ordre public et de soudoyer des défenseurs à l'État, on feroit sortir la nécessité d'observer et de respecter les loix et de contribuer aux charges publiques exigées par le souverain.

Dans la marche de ces réflexions tracées à la hâte, j'ay omis de faire mention de la liaison des principes de la morale sur le mariage avec le besoin que les enfans ont d'éducation et avec la distribution des propriétés qu'entraîne nécessrement un ordre de succession et qui exige que la descendance des enfans soit connue. Cet article du mariage est un des plus difficiles à traiter ; on y marche continuellement entre les

tendre et d[illegible] pour les autres, les complaisances qu'on [illegible] de là, on conduiroit l'esprit à la [illegible] des premieres liaisons de famille, de [illegible] amitié, et on établiroit les devoirs qui en [illegible] toujours, fondés sur le droit égal de toutes les parties au bonheur, et l'on montreroit que l'observation de ces devoirs est l'unique moyen qui puisse rendre chacun aussi heureux qu'il peut l'être sans nuire aux autres.

On tâcheroit de rendre le cœur sensible à la misère d'autrui, de luy inspirer la pitié et l'humanité. On feroit aussi germer dans son cœur le goût de l'estime des autres et le sentiment de l'honneur que, jusqu'à present, on a, pour ainsi dire, pris soin d'etouffer dans le peuple. On étendroit ensuite ses vues, on etabliroit les fondemens de la propriete, de l'inégalité qui en est la suite, et on montreroit les avantages que les inférieurs retirent de cette inégalité, par la commodité de se fournir d'une foule de choses différentes que chacun, en particulier, ne pourroit se procurer.

Un laboureur gagne à ce qu'il y ait des tailleurs pour luy faire ses habits, le tailleur à ce qu'il y ait un cordonnier pour luy faire ses souliers, les uns et les autres à ce qu'il y ait des médecins pour les guérir, des magistrats pour les juger et pour empêcher que les hommes injustes ne leur nuisent, des soldats pour empêcher les ennemis de les attaquer. De là résulte

une inégalité, parce que chacun se fait payer [illegible] proportion de ce que son talent est évalué par ceux qui le payent, et chaque talent est nécessairement évalué en raison de son utilité et de sa rareté, et pourvu que chacun soit libre d'exercer le talent qu'il veut, de recevoir de son [illegible] ou de son travail le prix qu'il peut en trouver, [illegible] s'adresser à qui il veut pour se procurer [illegible] choses dont il a besoin, cette inégalité [illegible] jamais injuste, parce que ceux qui y ont [illegible] d'avantage, bien loin de l'acquérir aux [illegible] des autres, ne l'ont que parce qu'ils [illegible] utiles. Toutes ces considérations [illegible] principes généraux du commerce [illegible] rapport au droit naturel, principe [illegible] une conséquence immédiate du [illegible] priété.

De la nécessité d'avoir des [illegible] maintenir l'ordre public et [illegible] défenseurs à l'État, on feroit [illegible] d'observer et de respecter les lois [illegible] aux charges publiques exigées [illegible]

Dans la marche de ces [illegible] hâte, j'ay omis de faire [illegible] des principes de la morale [illegible] le besoin que les enfans [illegible] la distribution des propriétés [illegible] rement un ordre de [illegible] la descendance des [illegible] article du mariage [illegible] traiter ; on y marche [illegible]



préjugés du rigorisme et ceux du libertinage.

Une autre chose non moins essentielle dont je n'ay pas parlé, c'est de donner des leçons d'économie et de modération; cet article, qui est plus relatif immédiatement à l'intérêt de chaque particulier qu'à ce qu'il doit aux autres, entreroit dans mon catéchisme, qui doit être l'art d'être heureux par la probité. D'ailleurs il n'est pas difficile de faire voir combien cette économie, dans un père de famille, est liée avec tous ses autres devoirs.

Voilà à peu près les principales idées qui se présentent à moy, sur le plan de cet ouvrage. Vous voyés qu'il renferme une double difficulté : premièrement de mettre en ordre et de bien développer les principes et la liaison de tous les devoirs de l'homme avec son bonheur, chose qui n'est point encore exécutée. Secondement, de mettre tout ce système de morale à portée des enfans ou des paysans. Ce dernier travail sera, sans doute, le plus difficile, et je crois qu'il faudroit commencer par faire l'ouvrage pour soy et sans se gêner, pour se mettre à la portée des gens sans étude. Quand on se seroit pleinement satisfait sur le fond des choses, on s'occuperoit de la forme. On expliqueroit, on ajouteroit, on retrancheroit et l'on s'étudieroit surtout à fonder tous ses raisonnemens sur des observations telles que le peuple pût se les rendre familières.

Je n'ai rien dit, dans tout ce qui précède,

qui concerne la religion. Cet article est très délicat à traiter par la difficulté de contenter les théologiens, pour peu qu'on s'écarte de la route battue. Je ne vous dissimuleray pas que cet écueil est une des choses qui a le plus effrayé l'abbé Bon, lorsque je lui ay proposé ce travail. Cependant, je ne le crois pas insurmontable.

Je pense d'abord qu'il faut bien se mettre dans l'esprit que la religion n'influe véritablement sur la morale que comme sanction. Elle est moins faite pour déterminer quels sont nos devoirs que pour nous intéresser à leur observation par la sanction des peines et des récompenses distribuées par la justice divine. Ce n'est pas que la révélation n'ait pu et n'ait dû énoncer une grande partie des devoirs de l'homme, mais ces devoirs ne luy ont pas été imposés capricieusement par la divinité.

Il luy est sans doute indifférent que je mange de la main droite ou de la main gauche, et, s'il a daigné être le législateur de l'homme, ce n'est que pour être son bienfaiteur. Les loix qu'il luy a données sont relatives à son bonheur, et, par conséquent, les mêmes que celles qui résultent des rapports que la nature a mis entre eux et de la combinaison la plus parfaite de leurs intérêts réciproques pour produire le plus grand bonheur commun; ou plutôt elles ne sont que les rapports même érigés en loix par la sanction de la divinité.

Je voudrois donc, dans le plan total de l'ou-

vrage, faire entrer la connoissance de la religion, mais je ne voudrois pas fonder uniquement la morale sur la révélation, comme on fait ordinairement, ny que les hommes ne connussent les règles de la probité que comme des mystères, sur la parole de leur curé.

L'ouvrage contiendroit plusieurs parties séparées, mais qui ne feroient qu'un tout. Je donnerois, au lieu du catéchisme ordinaire, un véritable traité de la religion tel qu'on le donne dans les écoles, en commençant par les preuves de l'existence de Dieu et des premiers principes de la religion naturelle, traités suivant ma méthode d'instruction et d'analyse, en partant de la vue de l'univers et conduisant l'esprit, par les effets, à la connoissance de la première cause.

Je donnerois ensuite les preuves générales de la révélation et de la religion chrétienne en général, tirées des miracles et des prophéties, et appuyées sur les principes de la certitude des faits ; enfin je passerois aux preuves de l'infaillibilité de l'Église et du système catholique, je finirois par un tableau de l'économie de la religion, des principaux dogmes et mystères, du culte, des sacremens et de l'ordre hyérarchique, tout cela bien abrégé et raisonné de mon mieux. Ce seroit la première partie de l'ouvrage.

Dans la seconde, je suivrois le plan que j'ai tracé cy dessus, de montrer toujours la liaison des devoirs avec les intérêts de l'homme dans

cette vie, liaison qui est le seul fondement des loix de la religion et, pour ne pas trop isoler cette seconde partie de la première, j'aurois soin de rapprocher de tous mes préceptes moraux, les instructions répandues dans l'Écriture, et je mêlerois mes réflexions de récits intéressans tirés de la Bible et des Pères. J'aurois, par ce plan, l'avantage de donner au peuple la connoissance de la morale et celle de la religion épurée de superstition. Je conviens que, dans la discussion et le développement des principes de la morale, on trouvera plus d'une occasion de s'écarter des préjugés reçus par les casuistes et les théologiens. C'est un malheur inévitable, mais, quelque amour que j'aye pour la vérité, je ne ferois pas difficulté de m'envelopper, sur ces articles, dans un silence prudent plutôt que de renoncer à l'exécution d'un projet aussi utile. C'est beaucoup de commencer à éclairer le peuple et de l'accoutumer à fonder ses principes sur la raison ; ce premier pas fait, les autres suivront, et l'ouvrage se perfectionnera à la seconde, et peut-être à la vingtième édition.

Voilà, Monsieur, une bien longue lettre. J'ay écrit à la hâte tout ce qui m'est venu à la tête et je n'ay prétendu que vous donner une idée bien vague de mon plan. Je suis persuadé que, pour peu que vous vous en occupiés, vous n'aurés pas de peine à le porter à sa perfection. Je seray très aise de savoir si vous le croyés exécutable, et si vous êtes disposé à vous

en charger. Je pense, en ce cas, qu'il faudroit en garder le secret jusqu'à ce qu'il fût exécuté. Alors, s'il étoit fait de façon à ne scandaliser personne, on tâcheroit d'engager quelque évêque à le faire enseigner par ses curés, et d'abord à ses curés, dans son séminaire.

Il seroit digne de M. l'archevêque de Lyon de donner l'exemple ; mais, s'il ne goûtoit pas cette idée, je ne désespérerois pas encore d'en trouver de plus complaisans.

En cas que vous ne voulussiés pas vous livrer à ce travail, je vous prierois de me renvoyer ma lettre, parce que je tâcherois d'engager quelque autre personne à l'entreprendre. Je l'aurois fait moy-même, si je ne prévoyois que la carrière où j'entre maintenant, me laissera trop peu de loisir.

Adieu, Monsieur ; si, n'étant qu'à peine connu de vous, je vous fait déjà confidence de mes folies, ne l'imputés qu'au caractère que vous prenés d'ami du genre humain et à l'estime sincère avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

TURGOT.

Dans tous les cas, je vous prie de me garder le secret. Je croirois que le catéchisme en question devroit être de deux volumes in-12, pour les deux parties. Il faut des in-folios pour découvrir un petit nombre de vérités en les dégageant d'une foule de préjugés et d'erreurs qu'il faut réfuter,

mais il faut très peu d'espace pour exposer la vérité une fois démontrée.

Vous pouvés voir, Monsieur, par la date de ma lettre, que j'ay balancé longtems si je vous l'envoyerois. Je crains de vous paroître un homme un peu singulier et chimérique dans ses idées. Je prends mon parti d'en courir le risque, mais c'est sous la condition que vous me garderés un secret absolu.

Ce 29 septembre.

Le même au même.

A Limoges, le 1er mars 1763.

Je ne puis qu'être bien sensible, Monsieur, à la confiance que vous me temoignés par votre lettre du 12 février. Elle ne m'a point du tout surpris, parce qu'il y a longtems que je connois l'homme (1), qui n'a point changé de caractère depuis le jour qu'il se fit enfermer, le soir, à heure indue, dans l'église de Sorbonne, et qu'après être sorti de sa profonde extase, il réveilla tous les docteurs de la maison pour se faire ouvrir. Jugés de l'ardeur du zèle dont il doit être dévoré : sans doute, dans cette extase, il a vu Dieu face à face, comme Moyse sur la montagne, et combien n'a-t-il pas dû redoubler d'amertume depuis qu'il s'est fait janséniste et

(1) M. de Montazet, archevêque de Lyon.

qu'il a l'ambition de se préparer l'honneur d'être d'être le chef du parti, en ménageant cependant l'autre, tant qu'il ne sera pas tout à fait écrasé. Mais ce terme est bien près et, parmi les Jésuites même, on n'osoit pas défendre le P. Berruyer. Ainsi l'on peut, sans danger, faire parade de sa bravoure théologique.

Je ne sais comment je vous occupe, là, de réflexions qui ne sont pas propres à vous consoler. Il est bon de connoître exactement sa situation ; mais je suis persuadé que je n'ay, sur cela, rien à vous apprendre. Malheureusement, les moyens d'en sortir ne se présentent pas facilement. Les liens que vous avés pris ne peuvent guères se rompre, à moins d'un avantage notoire pour votre fortune, sans vous faire un ennemi de l'homme que vous quitteriés. Peu d'évêques voudroient se charger de vous placer sans son agrément, car telle est la tyrannie des grands et des riches, qu'ils ont mis une prétendue honnêteté à aggraver le joug de ceux qui s'attachent à eux, en leur ôtant la liberté de chercher celuy qui feroit leur condition la meilleure.

Je voudrois avoir quelque poste à vous offrir ; mais outre que je ne puis faire qu'un sort très précaire aux personnes que je peux placer, l'espèce de travail que ces places exigent est d'un genre si minutieux, si rebutant par la multitude des détails pour ainsi dire méchaniques dans lesquels il faut entrer, qu'un homme qui

n'y est pas accoutumé de jeunesse et qui a pris du goût pour la littérature, ne peut le supporter.

Si votre situation ne vous est pas trop pesante, il faut tâcher de prendre patience, faire vos sermons et vous donner un titre pour demander un bénéfice à M. d'Orléans. Alors vous auriés l'aisance et la liberté. Si vous ne pouvés pas attendre jusque là, je parleray volontiers à M. de Toulouse, ou mieux encore à l'abbé de Cucé, qui ne peut manquer d'être bientôt placé, et auprès de qui vous seriés peut-être encore plus agréablement qu'auprès de M. de Toulouse, qui a déjà bien des engagemens et qui, d'ailleurs, se feroit peut-être plus de peine de vous enlever à M. de Lyon.

Une place de journaliste des Savans (1) ne seroit pas fort difficile à obtenir, mais cela ne vaut que 300 livres et vous seriés trop peu à votre aise. Il n'y auroit qu'un mécontentement poussé à l'excès qui pût vous engager à changer votre sort contre celuy-là.

Si vous alliés à Paris où je compte aller la semaine prochaine, je vous parlerois plus en détail : vous me mettriés mieux au fait de votre situation, j'apercevrois peut-être des ressources que je ne vois pas d'icy. Dans ce moment présent, je ne puis vous dire que des choses vagues, et d'autant plus vagues qu'à peine ai-je un moment

---

(1) C'est-à-dire une place de rédacteur au *Journal des Savants.*

à moy pour penser. Peut-être que je pourray vous dire, de Paris, des choses plus précises. Bien certainement je m'en occuperay et, si je trouve quelque moyen de vous rendre service, vous ne devés pas douter que je ne le saisisse avec empressement, mais je ne puis trop vous exhorter à ne pas perdre courage, à travailler, à faire connoître vos talens ; il est difficile qu'avec des talens et du courage on ne se fasse pas jour tôt ou tard, surtout dans un état où la fortune d'un homme est aussi aisée à faire que dans le vôtre. Si, parmi les motifs qui peuvent soutenir vos espérances, vous comptés le désir que j'ay de vous obliger, vous me rendrés justice et j'en seray très flatté.

Adieu, Monsieur, je vous souhaite un sort aussi heureux que vous avés lieu de l'attendre de vos talens, et je m'estimerois heureux d'y contribuer. Si vous voulés m'écrire, je vous prie d'adresser vos lettres à Paris.

Le même au même.

A Paris, le 31 mai 1763.

Je vous dois, Monsieur, plusieurs réponses, et je suis bien persuadé que vous n'imputerés pas mon silence à un défaut d'intérêt à ce qui vous regarde ; la confiance que vous me temoignés suffiroit seule pour me faire un devoir de chercher tous les moyens de vous rendre service.

D'après ce que vous me mandés par votre lettre du 25 avril, et plus encore d'après la connoissance du caractère de l'homme, je prévois que vos liens pourront se rompre sans rien déchirer ; mais la réflexion de l'abbé de Cucé se trouve toujours vraye, c'est qu'il n'est pas possible qu'un évêque vous prenne avec luy sans qu'il y ait eu quelque intervalle entre votre attachement à M. de Lyon et les nouveaux engagemens que vous prendriés. La difficulté sera de remplir cet intervalle et, après bien des réflexions, voici ce que j'ay imaginé de mieux.

Vous savés que mon frère a acepté la place de gouverneur de Cayenne et de la Guyane. Le projet de la cour est d'établir une nouvelle colonie, dans ce continent, sur des principes tous différens des autres colonies méridionales : on n'y veut point d'esclaves, et l'on se propose d'employer, pour la peupler, les mêmes moyens qu'ont mis en usage les Anglois pour peupler les leurs : un gouvernement doux, et surtout la tolérance de religion. Mon frère a, sur cela, les intentions les plus droites et des idées fort justes. Il est heureusement associé, dans cet opération, avec un intendant qu'il a lui-même choisi, qui a des lumières, et qui paroît animé des mêmes vues que luy.

Vous sentés qu'on a besoin d'ecclésiastiques qui entrent dans les idées du gouvernement, sur ces objets, et qui, en inspirant aux peuples le véritable esprit de la religion et de la bonne

morale, n'y mêlent pas les maximes d'un zèle amer et propre à troublér la paix et la tolérance qu'on veut établir. Jusqu'à présent, il n'y a que des Jésuites, et les circonstances actuelles ne permettront pas de leur laisser, comme vous l'imaginés bien, la direction des consciences. On ne veut que des ecclésiastiques séculiers, qui seront révocables et qui dépendront du gouvernement. Ils auront les pouvoirs apostoliques, afin qu'aucun évêque ne prétende de droit sur eux. Il y en aura douze, et l'on donne à chacun cent louis. On n'exigera, de ceux qui iront les premiers, qu'un séjour de trois ans, et M. de Choiseul a fait espérer à mon frère de faire donner à ceux dont la conduite seroit la plus conforme aux vues du gouvernement, une pension de cinquante louis, à leur retour, sur quelque abbaye. J'ai imaginé que vous pourriés accepter une de ces places.

Je puis vous répondre que vous trouveriés, dans mon frère, une manière d'agir à peu près telle que vous la trouveriés avec moy, et je suis sûr que, par vos talens, vous leur seriés infiniment utile. Ce seroit peut-être le lieu et le tems de travailler au catéchisme de morale et d'y accorder la législation. Je le trouverois très heureux d'avoir un homme en qui il pourroit prendre une entière confiance. Quant à vous, je ne voudrois pas vous faire regarder comme une ressource assurée les 50 louis que M. de Choiseul a fait espérer, parce que le ministère peut

changer, mais vous aurés toujours rempli l'intervalle que tout évêque exigera pour vous attacher à luy, après l'avoir été à M. de Lyon, et vous aurés toujours, dans trois ans d'icy, l'assurance de retrouver ou moy, ou l'abbé de Cucé, ou quelque évêque de mes amis, et vous pouvés compter que ny mon frère, ny moi n'oublierions un homme de mérite qui se seroit engagé sur notre garantie.

Je sens qu'il y a une objection considérable qui peut vous arrêter : c'est la crainte que votre santé ne s'altère en changeant de climat. Vous aurés entendu dire que le climat des îles expose les nouveaux venus à un très grand danger, par les maladies dont ils sont saisis en arrivant. Cela est vray des îles Antilles et de Saint-Domingue, plus que de toutes les autres ; mais mon frère s'est assuré, et vous sentés que, pour luy-même, il y a eu un très grand intérêt que les mêmes maladies ne règnent point à la Guyane, et que l'air y est très sain. Il y est aussi beaucoup plus tempéré, et au point que, pendant une partie de l'année, on est obligé d'y porter des habits de drap. Je ne parle pas du trajet, c'est une affaire de six semaines environ pour aller, et de deux mois pour revenir.

Je vous exhorte à faire vos réflexions, et à m'en faire part. Vous aurés encore le tems de me répondre à Paris. Vous me ferés aussi grand plaisir de me mander quelle a été la dernière réponse que vous attendiés de votre prélat. Je

sais qu'il va prendre un nouveau Grand Vicaire, ancien professeur de philosophie au collège du Plessis : c'est ce qu'il luy faut. Assés instruit pour la besogne de détail, il n'a aucun talent qui puisse faire ombrage. Honnête homme, mais n'ayant rien de cette hauteur philosophique que les gens en place n'aiment pas ; d'ailleurs affectionné depuis longtems, de cœur, au parti janséniste et, par conséquent, propre à remplir toutes ses vues et à le consoler entièrement de votre perte, si vous prenés le parti de le quitter.

Vous me demandés ce qu'on a pensé, à Paris, de son mandement : je n'en ay entendu parler à personne ; j'ay essayé d'en lire quelques pages, et il ne m'a pas inspiré assés d'intérêt pour l'emporter sur le besoin que j'ay de mon tems pour autre chose. J'espère que la lettre de Jean-Jacques à l'archevêque de Paris modérera un peu, dans nos prélats, la fureur des mandemens.

Le peu de mots que vous jettés sur les facilités que vous auriés de vous attacher à notre cardinal, ne sauroient me présenter une idée avantageuse pour vous ; à moins que la nécessité ne vous y force, ce n'est pas l'homme qu'il vous faut, et, quoique je sois loin de luí comparer l'abbé de Marbeuf, je ne pense pas non plus que son caractère vous convînt autant que celuy de M. de Cucé ou de M. de Toulouse.

Le Roy a tenu, aujourd'huy, son lit de Justice pour l'enregistrement des nouveaux édits, mais je ne sais aucun détail. La santé de l'abbé Bon

s'est fort mal trouvée de l'air de Rome. Il revient à Autun se mettre au lait pour toute nourriture.

Adieu, Monsieur; je vous prie de compter toujours sur toute mon estime et sur le désir le plus sincère de vous rendre service en toute occasion.

Le même au même.

Ruffec, 26 novembre 1763.

J'ay reçu, Monsieur, vos deux lettres de Paris, qui me sont parvenues, l'une et l'autre, pendant mes courses pour le département (1), qui m'occupent encore. Je suis bien fâché de n'être pas à Paris pendant votre station, et je le serois encore plus si je ne vous trouvois pas à Paris, à mon retour, qui sera, à vue de pays, vers le milieu de janvier, et, comme votre station ne finit, à ce que je pense, qu'aux Rois, il faudroit que vous fussiés très pressé pour que je ne vous retrouvasse plus.

Il me seroit difficile de vous donner, quant à présent, des avis, dans l'ignorance où je suis de bien des circonstances qui pourroient diriger ma façon de penser. Je vous diray seulement, en gros, que l'idée de présenter un mémoire à M. l'archevêque de Reims, sur l'état de votre fortune, ne me paroît pas fort propre à réussir. Votre confiance sur l'impression que doit en faire le tableau sur toute âme juste et honnête, m'a fait

(1) Turgot était intendant de Limoges depuis 1761.

un peu rire : je crois qu'à moins d'un succès un peu marqué, vous n'obtiendriez pas grand'chose par cette voye, si vous n'êtes pas un peu fortement protégé. Il sera bon d'en chercher les moyens.

Je ne doute pas que vous n'ayés vu M. l'abbé de Cucé, auquel j'avois écrit à votre sujet, et qui est très bien disposé. Mais je ne sais s'il doit être placé promptement. Je voudrois bien avoir le tems de causer avec vous un peu plus longuement, mais je prévois que je n'en trouveray guère le loisir, d'icy à mon retour à Paris.

Je me borne à vous renouveller l'assurance des sentimens que vous me connoissés. Vous ne doutés pas de l'intérêt que je prends à votre succès. Si vous pouvés trouver le tems ne m'en instruire, vous me ferés grand plaisir.

Le même au même

A Paris, le 9 mars 1764.

J'ay des reproches à me faire, Monsieur, d'avoir tardé si longtems à répondre à votre lettre du 5 février. Mes reproches seroient plus vifs si, en m'envoyant votre épître dédicatoire au prince Louis (1), vous ne m'aviés marqué que vous la luy adressiés par le même courrier, ce qui rend inutile une partie des observations que

(1) Louis de Rohan, alors coadjuteur de l'évêque de Strasbourg.

je pouvois vous faire. Je ne vous cacheray pas que j'en ay trouvé le ton trop panégyriste, et cela *ex professo*. Or il est difficile, après avoir montré l'éloge à la personne intéressée, d'en affoiblir la forme.

A l'égard de l'article marqué en marge, je serois d'avis de le retrancher : 1° A cause de quelques traits indirects qui retombent sur l'archevêque de Lyon ; 2° A cause de l'espèce de sermon sur la foy. Je n'en voudrois conserver qu'une phrase, depuis *si les impies* jusqu'à *des d'Aguesseau*.

Il y a deux incorrections de style dans cette épître : 1° Vous y parlés de la *générosité* qui saisit avidement l'occasion de *bien faire*. *Bien faire*, en françois, a un sens plus général que *faire du bien*, et ces deux sens ne sont jamais confondus. 2° Dans le morceau que vous balancés à retrancher, *postérité. Mais ceux... elle perpétuera leur gloire*, cette hardiesse oratoire ne peut se tolérer que dans des morceaux véhémens où la marche de l'imagination, par sa rapidité, se refuse à suivre la marche ordinaire de la grammaire.

Voilà à peu près tout ce que j'ay à vous dire sur le morceau que vous m'avés envoyé.

Malheureusement j'ay encore moins à vous dire sur un article beaucoup plus essentiel. Quoyque j'en aie causé plusieurs fois avec madame Geoffrin, nous n'avons pu, ny l'un ny l'autre, sortir d'un cercle d'idées vagues qui ne

présentent rien de fixe. Faites toujours vos sermons ; s'ils peuvent réussir, ce sera un moyen pour tirer quelque chose de M. d'Orléans ; cela n'empêche pas qu'en attendant, il ne faille chercher ; mais il ne faut pas se désespérer d'être longtemps à trouver.

Adieu, Monsieur ; je me flatte que vous savés combien vous devés compter sur mes bons sentimens.

Le même au même.

A Paris, le 21 mars 1764.

Depuis la réception de votre lettre du 16, Monsieur, j'ay vu madame Geoffrin, à laquelle j'ai fait part de vos nouvelles idées. Elle m'a dit qu'elle avoit vu le prince Louis et qu'elle étoit sûre que l'abbé Georgel restoit avec luy, malgré ce qu'il avoit pu vous mander. Elle me paroît d'ailleurs convaincue que vous ne vous trouveriés pas mieux de cette nouvelle chaîne que de celle que vous quittés.

Je ne suis pas tout à fait de son avis, quoyqu'il puisse y avoir aussi quelques inconvéniens dans cet engagement, comme dans tout autre de cette espèce. Mais les défauts du prince ne sont pas les mêmes que ceux de l'archevêque, et il seroit, je crois, beaucoup plus aisé de vous arranger en conséquence et de ne compter que jusqu'à un certain point sur son attachement, car je ne puis

trop vous le répéter, c'est parmi ses égaux qu'il faut chercher des amis. Un inférieur se fera plutôt respecter d'un supérieur, qu'il n'obtiendra de lui un véritable sentiment d'amitié, et le vray moyen de se rendre malheureux, en s'attachant aux grands, est de leur demander ce sentiment ou de croire l'avoir obtenu. Aussi est-ce un très bon précepte à donner aux gens de lettres de ne jamais se familiariser avec les grands et de repousser, comme l'a fort bien dit Duclos, la familiarité par le respect.

Je ne connois point assez le prince Louis pour me charger de votre négociation, et madame Geoffrin paroissant y répugner, je croirois que ce que ce qu'il y auroit de mieux à faire, seroit que l'abbé Georgel luy-même, s'il est décidé à quitter, vous proposât pour le remplacer. Mais je ne pense pas qu'il soit dans le cas du serment, puisqu'il a quitté avant que le Parlement de Dijon eût rien prononcé.

Dans le cas où il ne quitteroit pas, je ne serois pas éloigné de l'idée de la principalité de votre collège, surtout s'il s'agit d'y établir un nouveau plan d'études. J'avois même pensé à vous proposer à M. l'archevêque de Toulouse pour son collège, mais il a pris un autre sujet. Je ne dois pas cependant vous cacher que celui-cy éprouve une infinité de désagrémens de la part des pédans du pays qui sont enragés d'être obligés de renoncer à leur ancienne routine et d'étudier en même temps ce qu'on veut qu'ils enseignent. Il y a

encore un inconvénient dans cet état, si l'on veut établir un pensionnat, car alors il faut des fonds à y mettre, et il faut beaucoup d'économie et d'intelligence pour ne pas se ruiner.

Vous connoissés, Monsieur, tous mes sentiments pour vous.

Le même au même.

A Limoges, le 10 may 1765.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 29 avril, et je suis bien fâché de manquer du loisir nécessaire pour y répondre aussi en détail que je le désirerois. Je vois avec peine que votre situation reste toujours aussi peu agréable qu'elle l'étoit. Le succès que vous avez eu à la cour de Lunéville auroit dû, ce me semble, vous mettre à portée de faire demander et d'obtenir du roy de Pologne quelque grâce ; il nomme plusieurs bénéfices et peut y mettre des pensions. Mais je ne doute pas que vous n'ayés fait quelques tentatives de ce côté.

Celle que vous voulés faire auprès du prince Louis ne me paroît pouvoir réussir qu'autant qu'elle luy donneroit occasion de penser à vous attacher à luy, car, d'imaginer que les sollicitations puissent vous procurer quelque employ du genre de ceux que vous désirés, c'est ce qui n'est nullement vraysemblable. Ces messieurs-là n'aiment point à solliciter ; d'ailleurs ce n'est pas

eux qu'on consulte pour demander des hommes propres à ces employs.

Si vous voyés quelque vraysemblance à ce que le prince Louis puisse vous employer luy-même, il n'y a pas d'inconvénient à employer cette manière indirecte de l'y faire penser ; mais il y a, dans votre lettre, plusieurs expressions qui m'ont paru ou sentir la déclamation, ou montrer un peu trop crûement le besoin que vous avés de luy. J'ay souligné ces expressions ; je vous conseille de les changer et de donner, le plus qu'il sera possible, à votre lettre, le ton d'une fierté honnête, sans vous écarter de celuy de la simplicité.

Vous me demandés des conseils sur votre position. Je sens combien il est nécessaire de vous montrer quelquefois à Paris, pour ranimer le zèle de vos protecteurs et n'être pas tout à fait oublié, et combien il est difficile d'y aller avec aussi peu de revenus que vous en avés. La chaire est une ressource bien foible. Ne seroit-il pas praticable d'employer, chaque année, un mois ou deux à la traduction de quelque bon ouvrage anglois, italien, latin, moderne ? Cela payeroit les frais du voyage, et donneroit le tems de faire autre chose, dans les intervalles.

Je vous conseille aussi de ne rien négliger pour profiter, auprès du roy de Pologne, du moment du succès. La petite allégorie que vous m'avés envoyée peut être bonne sous ce point de vue, car d'ailleurs elle n'est pas très intéressante

pour le public qui n'aime pas les éloges. Elle a aussi le défaut de ressembler à une allégorie du président de Montesquieu, qui a aussi le roy de Pologne pour objet, sous le nom de Lysimaque, et qui est un peu plus courte et plus vive que la vôtre. Je ne pense donc pas que vous deviés la faire imprimer hors des *Mémoires* de la Société de Nancy, où elle sera placée naturellement.

Vous connoissés, Monsieur, tous mes sentimens pour vous, et combien je désirerois de pouvoir vous les témoigner d'une manière plus efficace.

Le même au même,

A Paris, le 15 juin 1769.

Vous avés bien raison de vous plaindre de moy, Monsieur, et ce n'est pas sans remords que j'ay gardé si longtemps vos deux sermons, au lieu de vous répondre et de vous envoyer les observations que vous me demandiés. Mon silence n'a eu d'autres causes qu'un train d'obligations multipliées, dont le courant absorbe et fait presque oublier tout le reste.

Je n'ay pu faire, sur les deux sermons que vous m'avés confiés, que des observations fort légères que j'ay écrites à la marge, avec du crayon, afin que vous puissiez les effacer sans être obligé de recopier.

(*A suivre.*)

La Société populaire d'Aiguesmortes (Gard)
(1793-94) *(Suite).*

Barnier est monté à la tribune et a lu un imprimé approuvé par les Jacobins de Paris; cet écrit contient des détails intéressants sur la vie de Marat. Toutes ses actions n'ont jamais tendu qu'au bonheur du peuple, et il semblait qu'il n'avait reçu l'existence que pour la consacrer à la félicité du genre humain. L'Assemblée a ressenti la plus vive émotion, et l'a témoigné fréquemment, pendant le cours de cette lecture.

Jean Périé, jeune laboureur, a demandé la parole; il est monté à la tribune et, dans un discours naïf et touchant, il a démontré que le fanatisme n'avait été propagé, dans cette commune, que par des prêtres hypocrites et contre-révolutionnaires, mais que le peuple revenait journellement des cruelles erreurs qu'on lui avait suggéré, et qu'il serait dorénavant le plus zélé défenseur des Droits de l'homme et l'ennemi le plus ardent des conspirateurs. Périé a été vivement applaudi, et le représentant du peuple a demandé de donner, ainsi que le Président, l'accolade fraternelle à ce jeune cultivateur, dont la naïveté et la franchise méritent des éloges.

Cette motion a été délibérée et s'est exécutée au milieu des applaudissements. La séance a été levée, et tous les citoyens et citoyennes ont passé le reste de la soirée dans la salle, à danser et se divertir en mémoire de Marat.

propriétaires des Salins, qui avaient déjà offert généreusement une somme de vingt mille livres pour cet objet, n'hésiteraient pas à offrir de payer les augmentations, qui pourraient se porter à environ dix mille livres.

La Société, vu le rapport de Nogaret, a délibéré unanimement que les citoyens Bonnet, président, et Bédaride, secrétaire, se transporteront, à l'issue de la séance, chez le citoyen Bastide, agent des propriétaires, pour les inviter à accélérer les heureux effets d'un établissement aussi utile à l'humanité, en obtempérant à la proposition du citoyen Nogaret, et les assureront, au nom de la Société, de la reconnaissance publique.

10 Frimaire. — Les commissaires envoyés à Saint-Laurent pour faire charger le blé mis en réquisition pour cette commune par Rovère, représentant du peuple, ont fait le rapport de leur mission ; ils se sont loués du zèle de la municipalité de Saint-Laurent. La Société, satisfaite de la conduite de ses commissaires, a voté des remerciements à la commune de Saint-Laurent, et le Président a remercié les commissaires, au nom de la Société.

Les commissaires nommés dans la précédente séance pour engager les propriétaires des Salins de Peccais, au nom de la Société, d'ajouter dix mille livres aux vingt mille déjà offertes pour la confection des citernes, ont rapporté et lu une lettre du citoyen Boussairolles, syndic, qui exprime d'une

manière généreuse l'adhésion des propriétaires à cette proposition. Il a été délibéré qu'il sera fait mention civique, au procès-verbal, de cette réponse, et que l'article *a parte in qua* sera envoyé auxdits propriétaires.

Sur la proposition d'un membre, les citoyens Carles et Terlis, officiers de hussards en garnison à cette commune, ont été reçus, par acclamation, membres de la Société, et ont prêté le serment requis.

Azema a demandé qu'il fût fait une pétition à la Municipalité, à l'effet de nommer des gardes-terre. Délibéré.

La Société, sur la proposition d'un membre, a délibéré que le Président et les Secrétaires seraient tenus de porter le bonnet rouge, et tous les membres de la Société invités à s'en décorer, pendant la tenue des séances.

Les jours des séances seront annoncés par toute la ville, au son d'une clochette.

Teissier a fait un rapport sur la célébration de la fête de Marat; l'assemblée a délibéré que le bureau sera chargé de corriger ce rapport, qui doit être imprimé. Martin a offert cinquante livres pour l'impression du récit de la fête de Marat; cette action civique a été très applaudie.

Bernard a dit que, nommé commissaire avec Jean Rouet et Grossier, pour la recherche des effets du culte détournés de leur destination, ils ont trouvé plusieurs choses précieuses qu'ils déposent sur le bureau. L'assemblée a délibéré

que les commissaires dresseront un état détaillé des effets détournés, des réponses des détenteurs, et feront leur rapport à la première séance.

11 Frimaire. — Un des secrétaires a fait part à l'Assemblée d'une lettre qui assure que les Anglais et Espagnols sont désunis dans Toulon, que les premiers ne demandent pas mieux que de décamper, mais que les Sans-Culottes les feront repentir de leur scélératesse. La lecture de cette lettre a été couverte d'applaudissements.

Teissier a demandé que le Corps municipal fût invité de renoncer, au nom de la Commune, au culte catholique, pour ne plus écouter que la voix de la Raison et de la Nature, et que tous les objets du culte fussent adressés au chef-lieu du département, pour augmenter le trésor national.

Cette motion, appuyée et discutée, a été adoptée à l'unanimité.

Joseph Boudier, André Saladin, Guillaume Amphoux, Mathieu Auvillon, Pierre Trive, Joseph-Marie Daubet, Bernard Albert, François Mercier, Polycarpe Lacroix, Thomas, Millas, Jean-Baptiste Verdier, officiers ou volontaires de la garnison, ont été reçus membres de la Société par acclamation, et ont prêté le serment prescrit.

Teissier, parlant pour Estornel, curé de cette commune, est monté à la tribune, et a lu une déclaration dudit Estornel, conforme aux principes de la Raison, dans laquelle ce dernier

renonce aux fonctions sacerdotales qu'il n'avait accepté, y est-il dit, que pour mieux combattre le fanatisme.

L'Assemblée a délibéré que cette déclaration sera imprimée, envoyée à la Convention Nationale, au Département, à la Société populaire de Nismes, et que la Société des Sans-Culottes d'Aiguesmortes prendra en considération l'état de dénuement dans lequel se trouve Estornel.

Il a été également délibéré que Sauvat et Guiraud iront chez ledit Estornel pour le prier d'assister à la séance ; il est entré, a reçu les plus vifs applaudissements, et, décoré du bonnet rouge, a reçu du Président l'accolade fraternelle et s'est placé à son côté.

Sur la motion d'un membre, il sera fait une motion à la Municipalité, pour l'inviter à regarder comme suspects ceux qui ne déclareront pas les effets appartenant au culte ou aux émigrés, dont ils ont connaissance.

Il a été délibéré, enfin, qu'une députation de la Société se rendra dans le sein du Corps municipal pour le féliciter, en son nom, sur son installation, et l'assurer que la Société ne demande pas mieux que d'agir de concert avec lui, pour opérer le bien public. Cette députation l'invitera, en outre, de faire venir des bœufs pour célébrer son entrée dans l'administration.

Le Président a nommé, pour composer cette députation, Clavel, Braucoffy, Teissier et Bédaride. La séance a été levée.

13 Frimaire. — On a fait lecture des nouvelles ; plusieurs traits de civisme et de bravoure ont excité des applaudissements, mais l'Assemblée a été pénétrée d'admiration en apprenant que la section des Tuileries et celle des Champs-Elysées, à la nouvelle de l'horrible lâcheté des volontaires de la première réquisition, sortis de leur sein, qui ont levé l'étendard de la révolte en tenant des propos contre-révolutionnaires et royalistes, sont venues demander à la Convention une punition éclatante contre leurs propres enfants, traîtres à la patrie. Ce dévouement, bien au-dessus de celui de Brutus, a été couvert des plus vifs applaudissements.

Les députés envoyés à la Municipalité pour la féliciter sur son installation et lui demander des bœufs pour la célébrer, ont fait leur rapport : un d'eux prenant la parole, a dit qu'ils avaient été reçus par les magistrats du peuple, comme des amis et des frères ; que la confiance la plus intime avait régné dans leur entretien ; qu'avant de se séparer, ils s'étaient mutuellement donné le baiser de fraternité, et qu'au lieu de ces cérémonies de l'ancien régime, ces véritables Sans-Culottes leur avaient dit : « Assurez votre Société que toute notre existence sera consacrée au bien public ; dites-lui que nous comptons sur ses lumières, son patriotisme et son énergie, et que, ne voulant agir que de concert avec elle, *ça va* et *ça ira*. »

L'Assemblée a applaudi avec transport à la

conduite franche et loyale des nouveaux magistrats du peuple.

Bédaride a dit que des vrais républicains, des véritables Sans-culottes, devaient se distinguer par des actes de bienfaisance et d'humanité; qu'ils ne devaient pas souffrir que des vieillards, que des infirmes et des indigents, éprouvassent les privations les plus pénibles, sans obtenir le moindre secours; qu'il demandait, en conséquence, qu'il fût fait une pétition à la Municipalité pour l'inviter à nommer des commissaires de quartier qui seront chargés de prendre des renseignements exacts sur la situation des vieillards, infirmes et indigents, afin que, sur leur rapport, il soit pris les moyens convenables pour soulager les infortunés. Cette demande a été délibérée avec transport.

Braucoffy a demandé qu'il fût fait une pétition à la Municipalité pour qu'elle invite tous les citoyens et citoyennes à offrir des chemises pour nos frères d'armes. Délibéré.

Teissier a fait la motion d'élever un amphithéâtre à la place de la galerie qui est en face de la place du Président, et qu'il fût pratiqué une galerie uniquement destinée pour les femmes. L'Assemblée a délibéré que Chabannes, ingénieur et membre de la Société, sera chargé de dresser, dans le terme de huit jours, un plan et devis estimatif sur cet objet, et que cet ouvrage serait délivré *à la moins dite.*

Un lieutenant de hussards, membre de la

Société, a dit que ses frères d'armes, présents à la séance, désiraient d'être admis dans la Société; il s'est rendu garant de leur civisme et de leur dévouement à la chose publique. L'Assemblée a délibéré de les recevoir à l'instant : en conséquence, Guillaume-André Pruney, Jean-Louis Voirein, Louis Olivié, Nicolas Mary, Aman Bertomieu et Pierre Grison, se sont présentés devant le bureau et ont prêté le serment prescrit.

Guiraud a demandé que la cloche servant au culte soit dépendue, conformément aux décrets, et soit convertie en canons pour combattre les ennemis de la Liberté.

L'Assemblée a délibéré cette motion à l'unanimité et la séance a été levée.

15 Frimaire. — Bernard, commissaire pour la recherche des effets du Culte, a fait son rapport; il a lu un état détaillé desdits effets, et a dit qu'on lui avait remis cinq cents livres résultantes des dépôts des Confréries; il a demandé qu'il fût nommé un Trésorier provisoire, jusqu'à ce que tous ces effets et numéraires puissent être envoyés au Trésor national, conformément à la loi. L'Assemblée, satisfaite du rapport de Bernard, a nommé, pour trésorier provisoire, Philippe Sauvat.

Clavel a exposé que les volontaires de la garnison manquaient, pour la plupart, de souliers, et que les cordonniers refusaient de les chausser, disant qu'ils étaient à peine suffisants pour les réquisitions des armées. Il a demandé que la

réquisition fût aussi pour les volontaires de la garnison. L'Assemblée a délibéré que la Municipalité serait invitée à obtempérer à la réclamation de Clavel.

Carles, commandant les hussards en garnison en cette cité, a offert de travailler pour donner des souliers à nos braves frères d'armes, et d'en faire six paires; il a dit que c'était son premier métier. L'Assemblée a applaudi avec transport à cet acte civique et en a délibéré la mention honorable au procès-verbal.

18 Frimaire. — Un membre a fait la motion d'inviter tous les citoyens de cette commune à dénoncer les traîtres qui ont conspiré contre la Liberté et l'Égalité. Délibéré à l'unanimité.

Gervais a demandé que les visites du premier de l'an fussent supprimées, comme tenant à l'ancien régime, et que ceux qui sacrifieront à cet usage soient regardés comme suspects. Cette motion, appuyée et discutée, a été délibérée unanimement.

Le même membre a demandé que ceux qui, instruits des complots tramés contre la République, ne les dénonceraient pas, soient arrêtés comme suspects. Cette motion a été accueillie et délibérée.

Clavel a proposé d'inviter la Municipalité à faire publier demain, à son de trompe, que le Comité de surveillance serait en permanence pour recevoir les dénonces des citoyens; cette demande a été adoptée sans réclamations.

L'Assemblée a délibéré, sur la motion d'Azéma, de faire une pétition à la Municipalité pour l'inviter à nommer quatre commissaires, à l'effet de vérifier les usurpations commises par divers particuliers dans les terrains communaux, et rendre compte de leur mission dans le plus court délai.

Le Président a fait lecture d'une liste des citoyens de la première réquisition de cette commune qui ont lâchement abandonné leurs drapeaux; après une légère discussion, l'Assemblée a délibéré que cette liste serait affichée et publiée à son de trompe, envoyée au rédacteur d'Avignon pour l'insérer dans sa feuille, et de demander la punition exemplaire des lâches qui déshonorent le nom français.

Sur la proposition de Bernard, vivement appuyée, l'Assemblée a délibéré d'inviter le Département à accélérer la vente des biens des émigrés, et la séance a été levée.

20 Frimaire. — Sur la proposition d'un membre, il a été délibéré de nommer un comité pour, conjointement avec la Municipalité, s'occuper de l'objet intéressant des subsistances; ce comité tiendra registre de ceux qui se donneront des soins pour l'approvisionnement de cette cité, et il sera déclaré qu'ils ont bien mérité de la patrie; ceux qui, au contraire, seront convaincus d'avoir jeté des alarmes sur les subsistances, seront déclarés suspects et traités comme tels.

Plusieurs personnes, dont la tête était embar-

rassée de fumées bachiques, ayant, par des motions peu réflectives, jeté quelques désordres dans l'Assemblée, il a été délibéré qu'il serait nommé quatre commissaires de salle qui, décorés d'un ruban tricolore, maintiendraient le calme dans l'Assemblée, et feraient sortir ceux qui se permettraient de le troubler, pour quelque cause que ce fût.

Pour mettre de l'ordre dans les délibérations, il a été décidé unanimement que les membres de la Société et les affiliés seront séparés des galeries par une enceinte, et que les citoyens qui assisteront à la séance n'étant pas de la Société, pourront demander la parole, mais n'auront pas voix délibérative.

On a demandé qu'à l'ouverture de chaque séance, il fût fait lecture d'une page de l'acte constitutionnel. L'Assemblée a passé à l'ordre du jour motivé sur ce que les circonstances actuelles nécessitant des mesures révolutionnaires, la Constitution est, pour ainsi dire, voilée.

Un membre a dit que l'éducation qu'on devait donner à la jeunesse méritait la plus grande attention; que les instituteurs et institutrices, esclaves d'une vieille routine et imbus de préjugés dangereux, étaient loin de donner à leurs élèves des principes républicains dictés par la saine raison; qu'il demandait, en conséquence, que les magistrats du peuple fussent invités à surveiller de très près une partie aussi intéres-

sante pour la propagation des principes et l'affermissement de la République. Cette motion, justement applaudie, a été délibérée à l'unanimité.

L'Assemblée, instruite qu'il y a des citoyens qui, connaissant des complots contre-révolutionnaires, n'ont pas le courage républicain de les dénoncer, a délibéré que les citoyens qui seront convaincus d'avoir connaissance de ces complots et ne les dénonceront pas, seront regardés comme suspects et traités comme tels.

27 *Frimaire*. — Un membre a fait la motion de ne recevoir aucun citoyen dans la Société, sans qu'il fût muni d'un certificat de civisme, et que les membres de la Société qui ne pourraient pas en obtenir un fussent exclus : cette demande, appuyée et discutée, a été délibérée à l'unanimité.

On a proposé et la Société a délibéré qu'il sera fait une députation à la Municipalité, pour l'inviter à faire publier que tous les fonctionnaires publics, tels que les commis aux douanes nationales et gardiens des signaux, sont tenus de se munir d'un certificat de civisme.

30 *Frimaire*. — Il a été délibéré, sur la motion d'un membre, que deux députés seront envoyés à la Municipalité, séance tenante, pour l'inviter à faire partir, dès demain, tous ceux qui ont quitté leurs drapeaux sous de vains prétextes : Sauvat et Bernard ont été nommés pour cette députation.

Un membre, après un discours respirant le plus pur patriotisme, a fait la motion de

demander l'affiliation à la Société populaire de Beaucaire. L'Assemblée a délibéré, conformément à sa précédente délibération, qu'elle consultera, à cet égard, la Société populaire de Nismes.

Un membre a demandé si on ne donnait pas suite au plan projeté pour la galerie de la salle des séances. Le Président a annoncé que les dépenses en étaient trop fortes, et qu'on a préféré les moyens économiques.

Un membre a demandé que Theaulon cadet, secrétaire du district de Nismes, et qui était sujet à la réquisition, fût tenu de se rendre à l'armée. Il a été délibéré qu'il sera écrit à l'administration du district, pour réclamer l'exécution de la loi.

Un des secrétaires a fait lecture d'un rapport de Robespierre sur la situation politique de l'Europe; les plus vifs applaudissements ont souvent interrompu cette lecture intéressante.

Sur la motion d'un membre, vivement appuyée, il a été délibéré que la Municipalité sera invitée de faire célébrer, le plus tôt possible, la fête de la Raison, tous les Décadi, dans la cy-devant paroisse, et qu'il sera mis sur le frontispice de la principale porte, l'inscription portant ces mots : *Temple de la Raison.*

On a demandé que les jours des cy-devant Dimanches, les boutiques des marchands fussent ouvertes, et tous les citoyens invités à continuer leurs travaux, et que les jours de Décadi, les boutiques fussent fermées, et les travaux discon-

tinués. L'Assemblée a délibéré que la Municipalité sera priée de faire proclamer à son de trompe cette invitation.

1er *Nivôse.* — La séance, convoquée extraordinairement au sujet de l'importante nouvelle de la prise de Toulon (1) par nos braves Républicains, a été ouverte par la lecture des dépêches. Des cris : *Vive la République ! Vive la Montagne ! Vive les Sans-culottes !* ont été répétés mille et mille fois.

Sur la proposition d'un membre, il a été délibéré qu'à l'issue de la séance, on fera une promenade civique jusques à l'arbre de la Liberté ; que la Société sera précédée d'une inscription au bout d'une pioche, portant ces mots : *Toulon, ville des traîtres, est anéantie. En sauvant le midy, nous avons sauvé la France.* Il a été délibéré, de plus, que, pendant trois jours, il y aura illumination générale.

Un membre a dit qu'il fallait prendre, dans ces circonstances, des mesures de sûreté et de précaution ; que les postes de la plage devaient être renforcés, et qu'on ne devait négliger aucune des mesures propres à écraser nos perfides ennemis, s'ils étaient jetés sur nos côtes par l'effet de la malveillance ou de la tempête.

Le commandant général des côtes maritimes

---

(1) La ville de Toulon avait été reprise sur les coalisés, par le général Dugommier, le 19 décembre.

et les officiers supérieurs de la place, présents à la séance, ont annoncé à l'Assemblée qu'ils avaient pris toutes les mesures que le salut public exige.

A l'instant, la musique militaire, qui s'était rendue dans le sein de l'Assemblée, a exécuté l'hymne sublime des Marseillais.

Un jeune Républicain est monté à la tribune et a dit qu'ayant appris, dans la maison d'institution, le triomphe que nous venions d'obtenir, il venait, avec ses camarades, prendre part à la fête, et, après avoir fait des vœux pour la destruction de tous les despotes, il a crié : *Vive la nation ! Vive la Sainte-Montagne ! Vive les Sans-culottes !* Ce jeune enfant, membre de la Société, a été vivement applaudi, et, sur la demande d'un membre, l'Assemblée a délibéré la mention honorable du zèle patriotique de ce jeune Sans-culottes, appelé Guillaume Fovy.

Et la séance a été levée au milieu des chants, des danses et de la joie la plus vive.

2 *Nivôse.* — Un membre est monté à la tribune et a fait lecture de plusieurs pièces qui contiennent les traits de bravoure qui ont contribué à nous mettre en possession de l'infâme Toulon. Les bravos : *Vive la République ! Vive les Sans-culottes !* et des applaudissements réitérés ont souvent interrompu le lecteur.

Le jeune Sans-culottes Guillaume Fovy, qui avait obtenu, par son zèle civique, dans la précédente séance, d'être inscrit au procès-verbal

avec mention honorable, est monté à la tribune et a prononcé un discours qui a été couvert d'applaudissements. L'Assemblée en a délibéré la mention honorable, l'impression, et que ce jeune républicain aura son nom et son âge en tête de ce discours.

Un des secrétaires est monté à la tribune et a prononcé un discours sur la prise de Toulon, l'énergie et le désintéressement des Sans-culottes. Ce discours a été interrompu par des applaudissements réitérés, et l'Assemblée a délibéré l'impression et mention honorable de ce discours.

Le même membre a fait la motion de terminer la séance en chantant *Amour sacré de la patrie*, et de se livrer, de suite, aux transports de la plus vive allégresse. L'Assemblée a accueilli cette demande avec transport, et, de suite, tous les citoyens, au bruit de la musique militaire et des fanfares, n'ont formé, dans la salle, qu'un faisceau de frères et d'amis. Et la séance a été levée.

4 *Nivôse*. — La séance, convoquée extraordinairement pour entendre la lecture des nouvelles des victoires que nous avons remporté du côté de Perpignan, a été ouverte par la lecture d'une lettre qui apprend que nous avons repris Villelongue-Saint-Ferréol, et que nos braves Républicains ont fait des prodiges de valeur contre les fanatiques Espagnols. L'*Écho des Pyrénées* confirme ces heureuses nouvelles,

et l'Assemblée les a couvert des plus vifs applaudissements.

Un des secrétaires a fait lecture de la correspondance ; le premier syndic du District adresse à la Société un arrêté des Représentants du peuple auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales, portant que les employés aux administrations des armées ne pourront pas êtres membres du Comité de surveillance.

Mazet, membre de la Société, écrit de Draguignan que les troupes républicaines auprès de Toulon ont remporté des avantages considérables et ont témoigné la plus grande énergie ; il prévient la Société qu'il s'est aperçu qu'on recevait des gens qui avaient été suspects ; il l'invite à surveiller les traîtres et à se tenir sur ses gardes. Cette lettre a été très applaudie.

Un membre fait la motion d'inviter la Municipalité, les officiers et volontaires de la garnison, de se rendre dans le sein de l'Assemblée, pour assister à une promenade civique qui aura lieu à l'issue de la séance, jusques à l'arbre de la Liberté, où l'on chantera des hymnes en l'honneur des victoires que nous avons remporté contre les Espagnols. La musique militaire et des torches précéderont la marche. Cette motion a été délibérée au milieu des applaudissements.

Un membre s'est plaint que l'on mettait beaucoup de lenteur à la confection des bans de la salle des séances, ce qui était cause que plusieurs citoyens étaient assis par terre ; il a demandé

qu'il fût nommé des commissaires pour accélérer ce travail, et le Président, après avoir consulté l'Assemblée, a nommé, à cet effet, les citoyens Londès et Sol cadet.

Le Président a dit que l'ordre du jour était le renouvellement du bureau, et qu'on pouvait y procéder avant l'arrivée de la Municipalité. L'Assemblée a délibéré de passer de suite au scrutin, et, en effet, les billets ayant été mis dans le vase à ce destiné, et le scrutin dépouillé, il en est résulté que Barnier a été élu président, Bernard et Guiraud secrétaires, et, à l'instant, la Municipalité, précédée de la musique militaire et suivie des officiers et volontaires de la garnison, étant entrée, la séance a été levée, et tous les citoyens sont sortis pour assister à la promenade civique délibérée par la Société, en chantant l'hymne des Marseillais.

15 *Nivôse*. — On a fait lecture d'une lettre adressée à un citoyen de cette commune par un volontaire du troisième bataillon du district de Nismes, dans laquelle ce volontaire dit avoir sauvé la vie à son capitaine par un trait de bravoure des plus signalés. La Société a délibéré qu'il sera écrit au capitaine dont il est question, pour s'informer de la vérité du fait.

Un membre a demandé que le drapeau rouge qui est à la Commune, fût brûlé à la place de la Liberté et de l'Égalité, mais, sur la motion d'un autre membre, l'Assemblée a délibéré que le drapeau rouge serait envoyé au chef-lieu du

département pour servir de chemise aux contre-révolutionnaires qui doivent être guillotinés.

Nota. — Sur la motion d'un autre membre, vivement applaudie, il a été unanimement délibéré qu'il sera présenté une pétition au Conseil général de la Commune, à l'effet de demander que Grossier, maire, et Collet, procureur de la Commune, soient salariés relativement aux fonctions qu'ils exercent, attendu que l'un et l'autre sont chargés d'une nombreuse famille, et n'ont d'autres moyens de la soutenir que par le travail de leurs bras ou leur industrie.

Bastide père et Bédaride père, reçus membres de la Société, se sont présentés et ont prêté le serment ; ils ont reçu l'accolade du Président, et se sont placés à côté de lui, décorés du bonnet rouge, au milieu des applaudissements réitérés.

10 (*sic*) *Nivôse.* — Le général Grandpré (1) est entré ; il s'est placé à côté du Président. D'après l'invitation de l'Assemblée, il a invité tous les citoyens de cette commune à lui donner des renseignements sur la situation des côtes.

Un membre a demandé, et l'Assemblée a délibéré qu'il sera fait une pétition à la Municipalité, à l'effet d'accorder une gratification au détachement des hussards qui ont arrêté des gens suspects, et aux guides qui les ont conduits.

---

(1) Louis Darut de Grandpré, maréchal de camp du 27 Mai 1792, général de division du 15 mai 1793, auteur de *Mémoires sur les moyens de parvenir à la perfection dont le militaire, en France, est susceptible* (1787, 3 vol. 8°).

Il a été fait la motion de féliciter les braves Sans-Culottes, qui ont soumis avec tant de valeur et de rapidité la ville rebelle et à jamais infâme de Toulon. L'Assemblée a délibéré cette proposition d'une voix unanime.

Un membre a dit que, depuis longtemps, la Société avait fait des démarches pour obtenir que le courrier parte et arrive tous les jours dans cette commune ; que le bien public exige que des moyens prompts soient pris afin que les nouvelles et instructions politiques nous parviennent avec plus de rapidité. L'Assemblée a accepté cette proposition et a nommé le citoyen... (*sic*) député auprès de la commune de Saint-Laurent et autres lieux environnants, pour prendre des moyens à cet effet.

On a proposé de demander l'affiliation à la Société populaire de Cette. L'Assemblée a délibéré que, conformément à sa précédente délibération, la Société populaire de Nismes sera consultée.

Un des secrétaires est monté à la tribune et a fait lecture des détails sur la prise de Toulon. L'Assemblée a couvert cette lecture des plus vifs applaudissements, et des cris répétés de *Vive la République ! Vive les Sans-Culottes ! Vive la Montagne !* se sont fait entendre.

Le même secrétaire a fait lecture d'un arrêté du Département relatif aux assignats à effigie royale au-dessous de cent livres. L'Assemblée a délibéré, sur la proposition d'un de ses membres,

d'inviter tous les citoyens à dénoncer ceux qui se permettent de refuser des assignats à effigie royale de cent livres et au-dessous, ainsi que tous ceux qui répandraient, dans la République, que ces assignats n'ont plus cours de monnaie.

15 (*sic*) *Nivôse.* — La séance a été ouverte au moment où Boisset (1), représentant du peuple, est entré dans la salle, suivi d'une foule de citoyens de tout âge et de tout sexe. Il a été reçu au milieu des plus vifs applaudissements et s'est placé à côté du Président qui, au nom de l'Assemblée, lui a adressé un discours sur sa conduite énergique et républicaine dans les départements méridionaux. Boisset a répondu avec la dignité qui convient à un représentant du grand peuple, et des applaudissements réitérés se font entendre de tous les coins de la salle.

On a passé ensuite à la lecture du procès-verbal ; un membre a observé qu'on avait omis d'y insérer un article de délibération portant que, tous les quintidi de chaque décade, les jeunes élèves fussent tenus de se rendre dans la salle de la Société pour se bien pénétrer des principes constitutionnels et des droits et devoirs de l'homme en société, comme aussi que celui des élèves qui serait le mieux instruit serait

(1) Joseph-Antoine Boisset (1748-1813) envoyé, le 8 septembre 1792, par le département de la Drôme, comme député à la Convention, siégea à la Montagne, vota la mort du Roi et fut chargé d'organiser la levée en masse dans le midi, en août 1793.

récompensé par un prix établi à cet effet. L'Assemblée, sur cette observation, a délibéré que l'article ci-dessus serait rétabli au procès-verbal, dont la rédaction a été adoptée.

Boisset a proposé d'inviter les pères et mères des jeunes enfants à les conduire aux séances de la Société pour leur faire réciter quelques morceaux de l'Acte contitutionnel. L'Assemblée a délibéré cette proposition.

Un jeune élève est monté à la tribune et, dans un discours proportionné à son âge, il a rendu des actions de grâce à cette Montagne célèbre qui a su conserver sain et entier le dépôt sacré de la Liberté, sans laquelle les Droits de l'homme seraient bientôt méconnus et foulés aux pieds.

Le jeune élève a été très applaudi, et le Représentant du peuple lui a dit : « Jeune citoyen, nous sentons les épines de la Révolution, mais tu en auras les roses ! » Ce jeune enfant s'est approché du bureau, et le représentant du peuple lui a donné l'accolade fraternelle.

Un membre est monté à la tribune. Il a parlé de la situation de la commune d'Aiguemortes, et a fait sentir que, le fanatisme abattu, presque tous les habitants étaient revenus de leur erreur ; il a invité le Représentant du peuple à s'intéresser pour un pays dont la position présente tant d'avantages pour la prospérité du département du Gard.

(A suivre.)

Mémoires de l'abbé Millot (1726-1785).

(Fin).

Le sermon sur l'ignorance de la vérité est celuy sur lequel il y a le plus de notes. Je présume que vous n'aurés pas de peine à voir les raisons de celles que je n'ay pas motivées et qui ne tombent guères que sur quelques expressions. Le plan de ce discours me paroît bien pris : mais il y a, dans la marche des idées, plusieurs changements à faire, que j'ay tâché de marquer. D'ailleurs, l'ensemble du discours m'a paru froid.

La seconde partie du sermon, sur le jugement, m'a paru fort supérieure à la première, qui tombe beaucoup trop dans les lieux communs. Ce sujet mène naturellement à la capucinade et, en effet, ce que le jugement universel ajoute au dogme de la vie future, n'est fait que pour l'imagination, et tout ce qu'on en dit n'est qu'une application de nos idées les plus populaires à un ordre de choses qui ne peut plus y avoir aucun rapport. C'est un anthropomorphisme tout pur ; le peuple est effrayé et les gens de bon sens rient.

Je soupçonne que le jugement et la résurrection des morts n'ont été imaginés que parce que les premiers prédicateurs d'une vie future n'étoient pas d'assez subtils métaphysiciens pour se persuader que des âmes sans corps pussent être susceptibles de peines et de récompenses. Si l'on envisage, dans le sermon du jugement, ce que le dogme a de particulier, on ne peut parler

qu'à l'imagination, l'on tombe aisément dans le puéril et, d'ailleurs, le sujet est usé. Quand on n'envisage que le dogme de la vie future en lui-même, le sujet devient plus raisonnable et plus intéressant. Il m'a paru que la première partie de votre discours étoit relative au premier point de vue, et la seconde partie à l'autre, ce qui la rend fort supérieure, à mon gré. Le sujet du *pécheur convaincu par sa conscience et jugé par son Dieu*, présente une idée assés heureuse dans l'ordre des idées dévotes ; mais je crains qu'elle ne prête pas assés aux développemens pour remplir l'étendue ordinaire d'un sermon.

Il est certain que le jugement, tel que vous l'avés traité, surtout dans la seconde partie, doit être contraire au sermon sur le bonheur de la vertu dans cette vie ; ainsi il faut choisir entre l'un et l'autre. Je crois que le dernier pourra être, un jour, le plus vray, quand les hommes auront fait des progrès dont ils sont encore bien loin. Quant à présent, il est sûr que le vice est fort bien traité, dans ce bas monde.

Voilà à peu près ce que j'ay à vous dire de vos deux sermons. Je voudrois fort qu'il fût aussi aisé de vous donner quelques idées positives sur votre sort à venir. L'abbé Georgel étant resté auprès du prince Louis, il ne peut être question pour vous de le remplacer. Reste à savoir s'il a assés de crédit sur le coadjuteur, et d'amitié pour vous, pour réussir à vous procurer une place auprès de luy. L'idée du *Journal des savants*

auroit pu être bonne lorsque M. de Malesherbes, dont je suis ami, étoit à la tête, mais depuis l'exil du chancelier, ce journal dépend du lieutenant de police, avec lequel je n'ay aucune liaison.

Je ne serois nullement éloigné de la place de principal, si le sort des Jésuites se décidoit à Besançon, mais je prévois que cela va traîner.

De mon côté, je vais à Limoges dans un mois et je ne pourray pas vous y être utile. Je crois que, dans le moment présent, ce que vous avés de mieux à faire, c'est de vous occuper de vos sermons ; s'ils ont du succès, ce sera un titre pour obtenir quelque chose de M. d'Orléans. D'ici là, il peut arriver des événements qui vous ouvriront de nouvelles portes, et vous devés être bien sûr de l'attention que j'auray à saisir les occasions qui se présenteront. A propos de cela, le cardinal de Bernis étant à Albi, si votre archevêque avoit voulu vous servir, je crois qu'il auroit eu assez beau jeu, car le cardinal peut avoir besoin de s'attacher quelqu'un dans l'ordre purement ecclésiastique.

Adieu, Monsieur, tous mes sentimens pour vous vous sont bien connus, et j'espère que mon silence ne vous en aura point fait douter.

Le même au même (1).

Angoulême, 30 octobre 1769.

Les courses de mon département me font répondre un peu tard, Monsieur, à votre lettre du 26 septembre. J'ai d'autant plus de tort que je vois, par votre lettre, que vous n'avés pas reçu les remerciements que je croyois, de très bonne foy, vous avoir faits de votre traduction des harangues *Pour la Couronne*. J'ay peut-être cru vous avoir écrit sans l'avoir fait. Je pensois même être entré dans quelque détail sur l'impression que m'avoient faite ces harangues. Je ne puis juger de la traduction, n'ayant pu les comparer avec le grec ; mais le style ne doit pas les déparer. Quand à l'éloquence des choses et des sentimens, il s'en faut bien, selon moy, qu'elles sontiennent la comparaison que vous en faites avec celles de Jean-Jacques. Celui-cy est, je crois, l'écrivain le plus éloquent qu'il y ait eu dans aucune langue. Je vous en ay ou vous en aurois dit davantage dans le premier moment ; mais plusieurs de mes réflexions sont, à présent, effacées.

Voicy une belle occasion, pour votre prélat, de remplir les espérances qu'il vous a données, puisqu'il vient d'avoir l'abbaye de Saint-Victor pour le consoler, sans doute, de la perte de son

(1) Adresse : *A Monsieur l'abbé Millot, chez Madame de Brun, à la Croix-Rouge, faubourg Saint-Germain, Paris.*

procès contre l'évêque d'Autun. Je seray très aise de savoir ce qu'il aura fait. Je prends bien de la part à la perte que vous avés faite de madame votre sœur, et je sens que les malheurs de la fortune sont bien peu de chose en comparaison de ceux-là.

Je serois fort aise de rendre quelque service à M. votre frère, mais je ne vois pas que le nouvel édit doive luy faire perdre sa place. Au reste, je ne puis guères le servir qu'en le recommandant à l'Intendant de la province, et vous n'avés qu'à me marquer ce que vous désirés de moy. Vous ne devés pas douter de l'intérêt que je prendray toujours à ce qui vous regarde.

Le même au même.

A Limoges, le 16 octobre 1770.

Je me sais bien bon gré, Monsieur, de l'envoi du petit ouvrage qui me procure le plaisir de recevoir de vos nouvelles. M. Caillard aura pu vous dire ce que c'est originairement que le morceau, qui ne mérite guères le nom d'ouvrage, et auquel il a fallu faire, après coup, un titre qu'il ne remplit guères. S'il dit clairement des choses assés communes, c'est tout ce que je voulois en l'écrivant. J'aurois voulu plus, si je l'avois destiné à l'impression. Je ne doute pas que la société de M. Caillard ne soit agréable pour vous, et que

cet agrément ne soit réciproque. Vous aurés, sans doute, vu aussi M. de Boisgelin et M. Melon qui étoient très bien prévenus sur votre compte. Peut-être cette recrue de bonne compagnie vous rendra-t-elle le séjour de Parme plus agréable. Je le souhaite pour votre avantage, surtout s'il pouvoit y avoir jour à réaliser l'idée dont vous a parlé M. du Tillot. Ce sacrifice de votre liberté, pendant quelques années, vous assureroit, pour l'avenir, un sort si tranquille, si indépendant et si au-dessus de ce que vous pouvés espérer par toute autre voye, que je ne pourrois vous conseiller de vous y refuser. Je ne parle pas du bien qu'on peut faire, je sais combien cette perspective est trompeuse ; mais enfin la possibilité suffit pour décider un homme ami de l'humanité.

Je ne savois pas que M. Caillard eût la traduction de la prière universelle. Je n'ay d'autre raison de faire un secret de cette bagatelle que la crainte d'être connu pour en être l'auteur. Je ne voudrois, pour rien au monde, qu'on crût, dans le publicque, que je pers mon tems à faire des vers ; ainsi, dès que vous me promettés le secret, je ne puis qu'être flatté de ce que vous voulés bien perdre votre tems à copier cette traduction.

La mort du pauvre abbé Bon a été une vive affliction pour moi. Il y avoit vingt-trois ans que nous étions amis. Ce pauvre abbé n'étoit point heureux. Il étoit né avec une activité à laquelle les circonstances n'ont jamais permis de se déployer comme il l'auroit voulu.

Adieu, Monsieur, recevés les assurances de tout mon attachement.

Le même au même(1).

A Limoges, le 2 octobre 1773.

Je commence avant tout, Monsieur, par vous remercier de la confiance avec laquelle vous me faites part d'une idée que vous avés eue et que j'aurois eu grand plaisir à réaliser. Votre lettre me prouve que vous rendés justice au désir que j'ai de vous obliger, et je regarde cette conviction de votre part comme un témoignage de vos sentimens dont je suis aussi touché que je le dois. Mais, quelque désir que j'eusse de vous donner le logement de M. Caillard, je vous dirai, avec autant de franchise que de regret, que je ne le pourrois pas, non pas tant parce que ce logement est, à présent, occupé par un ancien préfet que j'ai eu au collège, et qui est, depuis peu, revenu des Pays-Bas, où il s'étoit retiré, car je compte qu'il ira bientôt dans sa province, mais parce que j'en ai besoin, pour loger tantôt l'ingénieur, tantôt l'inspecteur des manufactures de la génélité, que je loge lorsqu'ils viennent à Paris. Je suis bien fâché de ne pouvoir vous rendre ce léger service, mais je ne vous conseille point de préférer un hôtel garni au logement que vous occupés chez M. le chevalier Lorenzi, car malgré

(1) Suscription : *A M. l'abbé Millot, à Besançon.*

ses incommodités, je crois que vous y êtes encore mieux.

J'aurai grand plaisir à vous revoir quand vous reviendrés à Paris, où je compte passer l'hyver, et je vous fais, d'avance, mes remerciements de l'exemplaire que vous me destinés de la traduction de Pope. Mes principes sur l'administration sont trop différens de ceux de M. Nekre (*sic*) et de ceux de son héros, si tant est qu'il en eut, pour pouvoir être content de son discours qui, d'ailleurs, enchérit sur le boursoufflage de M. Thomas, sans avoir, à beaucoup près, le mérite du style de cet écrivain. Mais chacun a son goût, et bien des gens trouvent ce discours admirable.

Recevés, Monsieur, les assurances de l'estime et de l'attachement avec lesquels j'ay l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

TURGOT.

Buffon à Millot (1).

Au Jardin du roy, 20 janvier 1755.

Votre modestie, Monsieur, vous fait encore plus d'honneur que le beau discours (2) que vous

---

(1) Suscription : *A Monsieur Millot, de la Compagnie de Jésus, à Dôle, en Franche-Comté.*

(2) Sur ce sujet : « La crainte du ridicule étouffe plus de talens et de vertus qu'elle ne corrige de vices et de défauts. »

avez envoié à l'Académie française, mais vous perdriez le fruit de l'un et de l'autre, si je vous laissois ignorer que votre discours a balancé longtemps les suffrages de cette compagnie, et que beaucoup de ses membres (parmi lesquels vous me mettrez volontiers, si vous avez quelque opinion de moy) le trouvoient supérieur à celuy du R. P. Courtois, qui a été couronné : il y a, en effet, plus de fond, plus de hauteur d'idées, plus d'esprit, mais peut-être un peu moins d'égalité dans le ton et d'uniformité dans le style. Quoi qu'il en soit, vous pouvez, Monsieur, vous avouer pour l'auteur de cet écrit, qui feroit honneur à nos meilleurs esprits, et c'est avec autant de sincérité que de plaisir que je vous en fais mon compliment. Ne vous découragez donc pas pour n'avoir pas obtenu la palme, et vous verrez que les lauriers viendront peut-être vous chercher pour des choses que vous estimerez moins que votre discours.

Je ne vous demanderois qu'une chose, qui ne vous déplaîra pas, puisque vous me permettez de vous parler librement : c'est de vous persuader que vous mettrez toujours assez d'esprit dans ce que vous écrivez, et, par conséquent, d'en laisser perdre à dessein en retranchant sévèrement les choses qui ne sont dues qu'à la chaleur de la composition. Je vous donne le conseil en vous avouant, Monsieur, que j'ai eu quelques fois beaucoup de peine à le suivre, mais je vous le donne comme je voudrois le prendre pour moy-même.

Si vous avez lu les nouveaux discours, vous aurez trouvé de l'éloquence dans celuy de M. Gresset et de la philosophie dans celuy de M. d'Alembert.

Je ne vous dis rien au sujet des couleurs, parce que cela demanderoit une longue discussion et que cette matière, que j'ai autrefois beaucoup maniée, est encore neuve à bien des égards. Lorsque je m'en occuperai, je n'oublierai pas assurément vos expériences et je vous ferai part de mes réflections, mais j'ai tant d'autres objets qui m'occupent actuellement, qu'il faut que je laisse beaucoup de choses en arière, et que je me dérobe, pour ainsi dire, les instants où je veux me donner le plaisir de causer avec des personnes que j'estime autant que vous. Ne craignez pas, pour cela, de m'écrire, et ne faites pas la mauvaise politesse d'afranchir vos lettres, vous me gêneriez plus, par là, que par cent mil questions. Suprimez aussi les éloges qui ne sont pas moins gênants. Je ne doute pas que vous ne m'ayez lu avec quelque plaisir ; ce sentiment seul me suffit. Ne doutez pas davantage que vos lettres m'en fassent et comptez, je vous supplie, sur mon amitié et sur la sincère estime, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Le duc de Nivernais à l'abbé Millot.

Le 16 janvier 1771.

Je suis bien sensible, Monsieur, à tout ce que vous me dites d'obligeant dans votre lettre du 29 décembre. Mais je ne suis point du tout de votre avis sur ce que vous me dites de vos élémens. Ils sont nécessaires à ceux qui lisent peu, mais ce n'est pas tout, et ils sont bien agréables pour ceux qui ont beaucoup lu. Je crois même que, plus on aura lu et médité notre histoire, plus on les trouvera excellens. Si jamais vous vous donnés la peine d'étendre cet ouvrage et d'en faire une histoire civile et politique des mœurs et de la législation, vous aurés rendu un grand service, dont nous avons grand besoin.

Je vous remercie de tout mon cœur de l'engagement que vous voulés bien prendre avec moy, par rapport à la révision de l'ouvrage de mon amy Condillac (1). Cela est bien essentiel, et je vous en auray la plus sincère obligation. Mais je suis bien éloigné de vouloir qu'on en fasse disparaître l'esprit dans lequel il a été composé, c'est-à-dire l'éloignement des principes du despotisme et des allures de l'éducation vulgaire. C'est le

(1) Il s'agit du *Cours d'études* composé pour l'instruction du prince de Parme.

plus grand mérite de l'ouvrage, à mon avis, surtout quand on considère qu'il est adressé à une créature destinée à régner et à faire, ou en grand ou en petit, le sort des hommes.

Voicy ce que je crains et ce que je souhaitte qu'on suprime : ce sont des phrases échappées dans la rapidité de la composition, des tournures trop libres et dont de mauvais esprits pourront abuser par une malicieuse interprétation et en y cousant des conséquences trop étendues. Je crois avoir rencontré de cela, surtout dans l'histoire moderne depuis Constantin, depuis cette époque où, d'abord la religion, et puis ce qu'on apelle l'Église, et puis le Clergé, les ordres religieux, les prétensions de tout cela ont eu tant d'influence dans l'univers chrétien.

Voicy ce que je pense à cet égard : l'ouvrage est fait par un philosophe à qui le roy très chrétien a confié l'éducation de son petit-fils ; il faut que l'ouvrage ressente partout chacune de ces choses, que la vérité y soit dite à chaque occasion, mais qu'à chaque occasion aussi, on voye qu'elle est dite par un chrétien, par un prêtre, par un précepteur d'un petit-fils de France ; qu'on ne puisse soupçonner aucun déchaînement contre le Clergé actuel, même dans le juste blâme du clergé des temps antérieurs, qu'on ne puisse soupçonner aucun système d'indifférence, encore moins d'animosité, dans le détail nécessaire et légitime des abus qu'on a fait tant de fois de la religion, par exemple si on parle des entreprises,

des attentats même du Clergé en différens temps, soit au commencement de notre deuxième race, soit dans les premiers siècles de la troisième. Je veux, sans doute, que cela soit blâmé avec franchise, mais blâmé d'une manière locale, pour parler ainsi, c'est-à-dire que le blâme tombe sur les coupables *pro tempore*, et non pas sur leurs successeurs ; qu'on peigne les ecclésiastiques d'un tel temps avec les couleurs qui leur conviennent, mais non pas qu'on rende suspects les ecclésiastiques de tous les temps ; et ainsi du reste.

Voilà, Monsieur, l'esprit dans lequel je vous suplie de faire la révision de l'ouvrage de notre amy. Cela est important pour luy, pour tous ses amis, pour la cour de Parme toute entière ; et il est bon que vous sachiés que cela est plus important que jamais, dans les circonstances actuelles. M. de Kéralio pense entièrement comme moy là-dessus, et je ne doute pas que M. du Tillot ne pense de même.

Il n'est pas douteux que, de toutes les personnes du monde, vous êtes celle à qui on peut s'adresser avec le plus de confiance pour une pareille révision, parce que, de tous les écrivains du monde, vous êtes celuy qui sçavés le mieux dire la vérité sans donner de prise sur les intentions. Aussi, Monsieur, je vous demande avec instance de vouloir bien vous charger de cette besogne. J'en sens tout l'ennuy pour vous, mais votre bon cœur et l'importance de la chose vous le feront

supporter gayment, j'en suis sûr, et je vous en auray une obligation infinie.

Je finis cette longue épître en vous demandant pardon de sa longueur, et en vous assurant des sentimens de la plus sincère estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Le DUC DE NIVERNOIS.

Le marquis de Noailles à l'abbé Millot.

A Londres, le 30 mai 1777.

J'ay plusieurs remerciemens, Monsieur, à vous faire à la fois. Ma reconnoissance aussi ne sauroit être plus entière, je vous prie d'en être bien persuadé, et de croire que je saisirai toujours avec empressement les occasions qui se présenteront pour vous témoigner tous les sentimens que je vous dois. Il est naturel que vous vous intéressiés à une famille à la satisfaction de laquelle vous avés si utilement contribué. Je n'ai pas été surpris, mais très touché des nouvelles marques d'amitié que vous m'avés données à l'occasion des couches de madame de Noailles.

A l'égard des *Mémoires* de la famille, je ne puis vous exprimer tout le plaisir que j'ai eu à les lire. Un des deux exemplaires que vous avés eu la bonté de m'envoyer a été porté, comme vous le désiriés, chez M. Matty. Cet ouvrage commence à faire sensation ici, et a paru digne de l'estime qu'on avoit pour l'auteur des *Élémens de l'his-*

toire d'Angleterre. Voulés-vous savoir ce qu'en pense sa Majesté britannique ? Elle m'a fait l'honneur de me dire, avant-hier, à son lever, qu'elle avoit lu le premier volume, et qu'elle en avoit été si contente, qu'elle se proposoit de les lire tous les six. Ne croyés pas que ce fût seulement au nom que je porte que s'adressât un discours si rempli de bonté de la part du Roi d'Angleterre. Ce prince étoit bien aise de rendre justice au mérite personnel de l'auteur. Il s'est réellement expliqué sur votre compte comme le public a déjà fait, en vous plaçant dans la classe de nos meilleurs historiens. Jouissés, Monsieur, de votre réputation dans les cabinets des Rois, comme vous en jouissés dans ceux des particuliers éclairés. Ce qu'il y a de très certain est que je ne cesserai de voir tout ce qui pourra vous être agréable avec un intérêt proportionné à l'attachement bien sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE NOAILLES.

Saint-Germain à Millot (1).

Versailles, le 14 juillet 1777.

J'ai rendu compte au Roy, Monsieur, des ouvrages que vous avés faits sur l'histoire

(1) Suscription : *M. l'abbé Millot, des Académies de Nancy et de Lyon, rue de Louis-le-Grand, maison de M. Leclerc.*

ancienne et sur celle de France, à l'usage des élèves des Écoles royales militaires. Sa Majesté, pour vous témoigner sa satisfaction du zèle et des lumières dont vous avés fait preuve en cette occasion, a bien voulu vous accorder une gratification extraordinaire de quinze cents livres. Je joins ici l'ordonnance que j'ai expédié en conséquence, et en vertu de laquelle vous serés payé de cette somme sur la caisse des Écoles militaires.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

SAINT-GERMAIN.

Moreau à Millot.

Ville d'Avre, 11 décembre.

Je n'ay jamais eu l'honeur de vous voir, Monsieur, qu'une seule fois chez notre ami commun le vieux Sainte-Palaye, mais je vous ay lu et vous pouvez, dès lors, imaginer que je me suis chargé avec grand plaisir, non encore de vous faire une proposition, mais de vous pressentir sur un projet.

Voici le fait : mes ouvrages qui, chez les républiquains françois, me font passer pour trop partisan du pouvoir monarchique, ont inspiré aux républiquains hollandois une opinion toute

contraire. Ils m'ont mis en relation avec plusieurs savants de ce pays-là, qui m'ont écrit et auxquels j'ay la plus grande confiance, quoique je ne les aye jamais vus. Il paroît, par ce qu'ils m'écrivent, que les Hollandois voudroient faire faire une bonne histoire de leur république. Vous avez été nommé au nombre de ceux que l'on juge le plus capables de se charger de cette entreprise; quelques-uns seulement vous ont reproché d'avoir dit un peu trop de mal de la maison d'Orange ; il peut se faire que cette imputation soit mal fondée, mais elle ne fera pas obstacle. Je n'ay, avec le gouvernement des Provinces-Unies, aucune espèce de correspondance, mais plusieurs gens de lettres qu'il consulte fort, soit à Leyde, soit à Amsterdam, soit à Harlem, dont la Société des sciences m'a fait l'honeur de m'aggréger, me font souvent part de leurs vues, et, d'après cela, pour répondre à leur confiance, il seroit important que je susse de vous si vous pourriez, et dans quel tems vous pourriez vous charger de la composition d'une nouvelle histoire de Hollande sur le plan, sans doute, que l'on vous donneroit, et d'après les matériaux qui vous seroient fournis : vraisemblablement l'ouvrage étant destiné à l'impression de Hollande, vous débarasseroit d'une foule d'entraves pénibles pour le génie. Je pense que cette entreprise, si elle est non seulement protégée mais suggérée par les États et par eux récompensée, peut flater un homme de lettres.

N'ayant l'honeur de vous connoître que par votre réputation, car je n'ay encore lu de vous que les *Mémoires de Noailles*, vous sentez que j'envisage moins votre intérêt que l'utilité des Lettres et le bien de la chose. En cela même, ma proposition ne peut jamais vous déplaire, quel qu'en soit le succès. Mais il est essentiel que ce secret demeure entre nous. Faites-moi l'honneur de me mander vos dispositions, et, si vous le jugez à propos, écrivez-moi une lettre que je puisse envoyer à mes amis. Ils seront les vôtres lorsqu'ils vous connaîtront mieux encore qu'ils ne font. Je quitte la campagne demain, et seray fort aise, si vous aimez mieux ne pas écrire, que ce soit pour moi une occasion de vous voir et de vous témoigner le cas particulier que je fais de vos talens. Personne, Monsieur, n'est plus sincèrement et plus fermement que moi votre très humble et très obéissant serviteur,

Moreau,

Historiographe de France et premier Conseiller de Monsieur, place Vendôme.

Florian à Millot.

3 mai 1784.

Je serois bien heureux, Monsieur, si mes petites comédies vous fesoient la moitié du plaisir que m'en a procuré la lettre que vous m'avés fait

l'honneur de m'écrire. J'ai toujours désiré de plaire à ceux qui me plaisent et que j'estime ; voilà pourquoi votre suffrage m'importe beaucoup. J'ai toujours tâché de ne rien écrire qui ne fût honnête ; pour cela, il fallait ne lire que de bons modèles. Voilà pourquoi tous vos ouvrages sont chez moi. Enfin j'ai toujours dit la vérité, et voilà pourquoi je vous assure du tendre respect que vous m'avés inspiré.

Étienne Falconet en Russie.

Lettre du comte de Warren à M. d'Épinay (1).

Paris, le 25 avril 1887.

Mon cher neveu,

Vous m'avez demandé de vous écrire l'histoire de la descendance, aujourd'hui éteinte, du célèbre sculpteur Falconet, auteur de la statue équestre de Pierre-le-Grand à Saint-Pétersbourg,

---

(1) Le comte de Warren, mort à Nancy, en janvier 1898, à l'âge de 88 ans, est l'auteur d'ouvrages estimés sur l'Inde. Sa lettre, adressée à M. le VICOMTE PROSPER D'ÉPINAY, son neveu, nous a été remise, de la part de celui-ci, par M. le VICOMTE DE GROUCHY.

et de ma participation à la succession de cette famille, tant au point de vue pécuniaire, qu'au point de vue des relations avec l'auguste Maison impériale de Russie.

Cette histoire est bien simple : quand il plut à la grande impératrice Catherine d'appeler à Saint-Pétersbourg le sculpteur Etienne Falconet pour les travaux qu'elle voulait lui confier, il amena avec lui son fils unique, Pierre Falconet, peintre, qui a laissé un petit nombre de bons tableaux, mais qui ne dépassa guère, en talent, la moyenne de son époque. Mais Etienne Falconet amena, en même temps, sa meilleure élève, mademoiselle Collot, jeune lorraine dont il avait développé le talent pour la sculpture à tel point qu'il la considérait comme supérieure à lui-même, pour ce qui concernait l'expression et la ressemblance des figures. Ce fut pour cette raison qu'il la chargea de la maquette de la tête de Pierre-le-Grand, tandis qu'il modelait lui-même tout le reste de la statue, cheval et cavalier.

Pierre Falconet était aussi enthousiaste que son père du talent de mademoiselle Collot, et, de plus, il en devint amoureux, et obtint facilement la permission de l'épouser. De cette union naquit une seule enfant, Marie Lucie Falconet, qui épousa, après la mort de son grand'père, un voisin de campagne, M. de Jankowitz, fils d'un noble hongrois qui avait suivi la fortune du roi Stanislas, en qualité d'intendant de sa maison, à Nancy et à Lunéville.

La petite fille d'Etienne Falconet n'eut aussi qu'un seul enfant, qui périt d'un accident de chasse, avant d'avoir eu le temps de se marier. Elle survécut longtemps à son fils, jusqu'au 1er janvier 1866, et en elle s'éteignit la famille du célèbre sculpteur.

Comme j'avais été le seul ami intime de son fils, elle voulut bien me choisir pour être son exécuteur testamentaire et son légataire universel pour toute la partie de sa fortune qu'Etienne Falconet avait rapportée de Russie, le reste ayant été légué à un fils adoptif de M. de Jankowitz.

Mais avec la fortune d'Etienne Falconet, Marie Lucie Falconet, devenue baronne de Jankowitz, m'avait laissé, avant de mourir, des instructions souvent répétées auxquelles je me fis un devoir d'obéir dans l'année même qui suivit sa mort (1866), notamment en ce qui concerne la Maison impériale de Russie.

Parmi les objets précieux qu'Etienne Falconet avait rapportés de Russie se trouvèrent :

1° Deux tableaux à l'huile, portraits de Pierre le Grand et de Catherine de Russie, peints par Pierre Falconet, les meilleurs que ce peintre ait produits.

2° Toutes les lettres autographes (au nombre d'au moins soixante) écrites par l'impératrice Catherine à Falconet.

3° Un bijou d'un prix inestimable, c'est-à-dire un médaillon, enrichi d'un cercle de perles fines, contenant une grande miniature, peinte

sur émail, le plus parfait portrait qui ait jamais été fait de la grande impératrice dans tout l'éclat de sa merveilleuse beauté. Ce portrait avait été obtenu de l'impératrice, dans son premier ravissement du succès de la statue équestre. Il semble qu'elle ait regretté, plus tard, de l'avoir donné, car Etienne Falconet a, plus d'une fois, exprimé la pensée que c'était presque un devoir pour ses descendants de le rendre tôt ou tard à l'auguste Maison impériale, en même temps que les lettres autographes et les deux portraits (grands tableaux).

Mon premier soin, quand je recueillis la succession de la petite-fille de Falconet, fut d'instruire l'ambassade de Russie de ces intentions de ma bienfaitrice, et je ne tardai pas à recevoir l'autorisation de remettre ces objets entre les mains de l'ambassadeur, qui les fit parvenir à leur destination.

Plus tard, j'eus encore l'occasion de rendre indirectement, à la Maison impériale de Russie, un service qui parut assez important pour que le Grand-Duc Constantin, de passage à Paris, m'en fît remercier, par l'intermédiaire du colonel Favé (depuis général Favé), qui était alors officier d'ordonnance de Sa Majesté Napoléon III. Il s'agissait d'un mémoire relatif à la concession faite à l'Angleterre d'un chemin-de-fer qui devait aller d'Antioche à Bassora, mémoire qui m'avait été demandé par l'empereur des Français, et qui eut pour effet d'empêcher la concession.

Ce fut sans doute à ces deux circonstances, mais surtout à mes relations avec les descendants de Falconet, que je dus l'insigne honneur d'être décoré par la Russie de la croix en diamants de l'ordre de Sainte-Anne de Russie; nous ne sommes que deux en France qui la possédons.

Je suis encore, à ce jour, l'heureux possesseur de trois objets d'un prix inestimable, venant de la succession d'Etienne Falconet :

1° Une cassette, enveloppée d'un réseau de lames de cuivre, œuvre authentique de Pierre-le-Grand, et signée de son cachet officiel, c'est-à-dire la *hachette couronnée* du charpentier de Saardam. On m'a fait plusieurs fois des offres considérables pour cet objet, qui convenait au musée des Souverains.

2° Un coffret en vieux laque, en forme de cœur, dans lequel l'impératrice Catherine avait l'habitude de déposer les lettres auxquelles elle voulait répondre sans l'intervention d'un secrétaire.

3° Le médailler en bois de rose à petits tiroirs capitonnés de velours, contenant les médailles en bronze ou en argent, de toutes les victoires remportées par les Russes sous son règne et celui de Pierre-le-Grand. Ces objets avaient été successivement donnés par l'impératrice, chaque fois qu'elle se promenait avec Falconet dans sa galerie de curiosités, lorsqu'elle avait éprouvé une vive satisfaction de ses travaux.

Je les ai affectés (par son contrat de mariage)

à mon fils aîné, le futur comte de Warren, comme un talisman, si quelque révolution (comme cela est déjà arrivé plusieurs fois à ma ma famille, passée d'Angleterre en Lorraine, puis en Toscane, puis en France), l'obligeait, un jour, à quitter la France pour chercher une autre patrie, dans l'espoir que ces objets lui assureraient asile et protection en Russie.

J'oubliais de vous dire que je possède aussi le buste de Falconet, avec le moule, fait par sa belle-fille (mademoiselle Collot) —; et le moule d'un buste dont l'original en marbre blanc a été légué par madame de Jankowitz au musée de Nancy, de l'impératrice Catherine à l'âge de dix-sept ans, fait par mademoiselle Collot, d'après un dessin que l'impératrice avait conservé du temps de sa jeunesse.

Voilà, je crois, tous les renseignements que vous me demandiez.

Tout à vous, votre oncle et ami,

Comte de Warren.

La Société populaire d'Aiguesmortes (Gard)
(1793-94) *(Suite)*.

Boisset a répondu qu'il ne doutait pas que les habitants de cette cité, qu'un fanatisme absurde et cruel avait égaré, ne fussent revenus franchement aux bons principes, qu'il ne perdrait pas de vue cette position intéressante et qu'il allait la mettre dans le meilleur état de défense ; il a ajouté que tous les citoyens devraient jurer de s'ensevelir plutôt sous les ruines de leur ville, que de souffrir que les esclaves des despotes en violassent le territoire. Toute l'Assemblée s'est levée par un mouvement spontané et a crié : « Je le jure ! »

Un membre a parlé des besoins pressants de l'hôpital de cette commune ; le Représentant du peuple a dit qu'il s'en était déjà occupé et qu'il se ferait un plaisir d'accorder à cette commune tout ce qui lui serait nécessaire ; il a ajouté que le bien public exigeait qu'on s'occupât, dans cet arrondissement, du desséchement des marais.

La discussion a été ouverte sur cet objet et, après plusieurs propositions, l'Assemblée a nommé les citoyens Reys, Chauvet et Bédaride commissaires, à l'effet de s'occuper des moyens les plus prompts et les plus sûrs pour opérer le désséchement des marais. Ils ont été invités à s'adjoindre les citoyens qu'ils croiront pouvoir leur être utiles par leurs lumières et leurs connaissances locales.

Le Représentant du peuple a demandé qu'en levant la séance, tous les citoyens fussent chanter, à l'arbre de la Liberté, l'hymne sublime des Marseillais ; cette proposition a été adoptée, et le Président à levé la séance.

L'Assemblée, sur la proposition d'un membre, a rapporté sa délibération portant qu'elle ne demandera ou n'accordera à aucune société son affiliation, sans avoir consulté la Société populaire de Nismes.

20 *Nivôse.* — Le Président a fait lecture d'un arrêté de Boisset, Représentant du peuple, portant que les boiseries et effets contenus dans la salle des séances de la Société ne seront point exigés par le district, attendu les sacrifices généreux que les Sans-Culottes avaient fait pour habiller nos frères d'armes. L'Assemblée a applaudi, et il a été délibéré d'adresser à Boisset une lettre de remerciements.

Un secrétaire a fait lecture d'une lettre de la Société populaire de Beaucaire qui se plaint que Clavel, qui a toujours donné des preuves non équivoques de son civisme, a approuvé des actes arbitraires et rigoureux par des menées aristocratiques ou fédéralistes ; elle finit par inviter la Société à se défier des faux patriotes, et met le citoyen Clavel sous sauvegarde.

La Société, sur la proposition d'un membre, vivement appuyée, a délibéré à l'unanimité qu'il sera répondu à la Société populaire de Beaucaire que Clavel a été toujours considéré, par

ses frères de la Société des Sans-Culottes d'Aiguesmortes, comme un excellent patriote ; qu'elle lui a donné une preuve évidente de sa confiance en le nommant à la place de secrétaire, et qu'elle sera toujours disposée à lui en donner les preuves.

Un jeune élève est monté à la tribune et a récité par cœur l'Acte constitutionnel. Les plus vifs applaudissements ont accueilli ce jeune orateur. Le Président lui a adressé un discours plein de sensibilité, et l'a invité de se bien pénétrer des principes constitutionnels. Il lui a donné l'accolade fraternelle.

Un membre a proposé, et l'Assemblée a délibéré que tous les décadi, le décret sur le gouvernement révolutionnaire serait lu à la tribune.

L'Assemblée a délibéré, sur la motion d'un membre, que l'instituteur de la jeunesse serait invité à donner la liste des enfants qui se seront présentés le dimanche (vieux style), à l'effet de connaître quels sont les pères qui s'empressent à dégager leurs enfants des vieux préjugés. Il a été proposé d'inviter de nouveau la Municipalité à désigner un local pour célébrer la fête de la Raison, établissement si utile pour la propagation des principes. L'Assemblée a accueilli cette demande avec empressement et l'a délibérée à l'unanimité.

On a proposé, et l'Assemblée a délibéré de nommer un comité de correspondance, composé

de trois membres. Le bureau a présenté les citoyens Bédaride, Charles et Sauvat.

23 *Nivôse.* — Barnier demande la parole ; il s'élève avec force contre un reste de fanatisme qui a empêché aujourd'hui, ci-devant dimanche, les ouvriers de tout genre de travailler à des ouvrages militaires qui demandent la plus grande célérité, et se plaint aussi des soldats de la garnison qui ont refusé de s'occuper, sous le même prétexte. L'Assemblée a délibéré que Barnier remettra, sur le bureau, la liste des ouvriers et volontaires qui se sont refusés aux réquisitions, sous le prétexte que c'était un dimanche, et que la Municipalité et les chefs de bataillon seront invités à user de tous les moyens que la loi met en leur pouvoir pour mettre l'esprit public à la hauteur des circonstances.

L'Assemblée a adopté cette nomination. Il a été délibéré que la salle des séances serait toujours ouverte, que les papiers-nouvelles seraient déposés sur le bureau, et que tous les citoyens auraient la facilité d'en prendre connaissance.

25 *Nivôse.* — Il a été délibéré que les cinquante paires de souliers qui sont à la disposition de la Société seront délivrés en payant aux volontaires de la garnison, qui en ont un besoin pressant, à l'exception de ceux qui seront reconnus avoir déserté leurs bataillons respectifs ; la Municipalité est invitée de les faire reconduire à leur corps, de brigade en brigade.

Rouau, ingénieur de la place à Perpignan, écrit qu'il a reçu les dons de la Société pour nos frères d'armes. L'Assemblée a délibéré qu'il lui sera écrit de remettre ces effets à la réquisition des représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales : que le Comité de correspondance instruira de cette disposition de la Société ; il a été délibéré, en outre, que, vu la difficulté de se procurer des souliers, les fonds destinés pour cet objet seront employés en bas ou en étoffes pour habiller les défenseurs de la patrie.

Azéma et Verdagues, maçons, ont été invités d'instruire l'Assemblée par quelles raisons leurs ouvriers se sont refusés à travaillé, le jour du ci-devant dimanche, aux ouvrages militaires ; ils ont répondu que c'était probablement par un reste de fanatisme, mais qu'ils espéraient que cela n'arriverait plus, et que, dans le cas contraire, ils dénonceraient à la Municipalité ceux qui refuseraient d'obtempérer aux réquisitions.

3o *Nivôse*. — Un jeune citoyen de Générac monte à la tribune et s'exprime avec force sur les trahisons répétées de nos généraux ; il finit par assurer que rien ne résistera à la valeur républicaine et à la Sainte Guillotine. Ce jeune enfant, appelé Aurillon, a été accueilli avec transport par l'Assemblée qui l'a admis, sur-le-champ, au nombre de ses membres.

On a demandé que la Municipalité fût invitée à organiser une compagnie de jeunes élèves,

conformément à la loi ; la Société a nommé les citoyens Bonnet et Reys, pour faire cette invitation au Corps municipal.

Plusieurs membres ont demandé l'impression de divers discours prononcés dans cette séance, afin qu'ils pussent être distribués pour l'instruction de la jeunesse. Après une assez longue discussion, l'Assemblée a délibéré qu'ils seraient insérés au procès-verbal et que l'instituteur serait invité à prendre un extrait du résultat de la séance, et la séance a été levée.

5 *Pluviôse*. — Un membre a demandé le rapport de la délibération qui porte que les cinquante paires de souliers déjà prêts pour nos frères d'armes des Pyrénées, seront distribués aux volontaires de la garnison ; il propose d'envoyer les souliers à leur destination, et que ceux qui seront fabriqués du surplus seront livrés, en payant, aux volontaires de dix-huit à vingt-cinq ans qui en ont le plus besoin, dans cette garnison. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

On a demandé qu'il fût nommé deux commissaires qui seront réélus chaque décade, pour visiter l'Hôpital et veiller à ce que les volontaires y soient bien servis. Cette proposition a été délibérée.

Paul Vincent, qui était présent à la prise de Toulon, où il servait en qualité de sergent dans les troupes de la République, est monté à la tribune : il a fait un discours très applaudi

contre les traîtres qui égarent les peuples, et il a été reçu membre de la Société par acclamation.

On a demandé, et l'Assemblée a délibéré que la Municipalité serait invitée, par commissaires, à annuler tous les certificats de civisme accordés jusqu'à ce jour.

La Municipalité sera aussi invitée à nommer des Commissaires pour engager tous les citoyens à faire des dons de chemises pour nos frères d'armes.

8 *Pluviôse.* — Un citoyen, membre de la Société populaire de Nismes, a demandé la parole et a dit qu'il était probable que la Société de Nismes n'accorderait pas son affiliation, à moins que la Société d'Aiguesmortes ne fît usage du scrutin épuratoire, à l'instar de celle de Nismes.

La Société, après une discussion assez prolongée, a délibéré qu'il sera écrit à la Société populaire de Nismes pour la prévenir que la Société s'épure, et se propose de lui demander son affiliation.

On s'est plaint qu'il n'est plus possible de faire travailler les terres, attendu que les journaliers veulent gagner des journées au-dessus du maximum, ce qui provient, en partie, de ce que l'entrepreneur d'un salin dans le terroir des Saintes-Maries, ne craint point de violer la loi du maximum, en payant les journaliers fort au-dessus du prix fixé.

L'Assemblée a délibéré d'inviter la Municipalité à publier et faire exécuter la loi sur le

maximum des journées, l'ensemencement des terres, et d'écrire à l'entrepreneur dudit salin qu'on sévira rigoureusement contre lui, s'il ne se conforme à la loi.

10 *Pluviôse*. — Un membre a fait la motion de faire conduire de brigade en brigade, à leurs corps respectifs, les volontaires qui sont ici de retour de l'armée des Pyrénées. Le Président a nommé Marat et Peyret députés auprès de la Municipalité, pour cet objet, séance tenante.

Les députés auprès de la Municipalité sont rentrés ; ils ont rendu compte de leur mission ; ils ont dit que la Municipalité s'occupera incessamment de faire joindre les volontaires qui se sont rendus chez eux sans y être autorisés.

15 *Pluviôse*. — Jean Bédaride aîné a offert deux chemises pour les défenseurs de la patrie. Applaudi. L'Assemblée a nommé Sauvat et Bernard commissaires, pour percevoir ces sortes d'offrandes.

Sur la proposition d'un membre, l'Assemblée a délibéré de faire une adresse aux Sociétés populaires du district pour les inviter à faire rejoindre, dans les plus courts délais, les lâches qui ont abandonné leur drapeau.

La Municipalité sera invitée de faire célébrer Décadi prochain, dans la salle des séances de la Société, la fête de la Raison et de la Nature. Marat, Fabre, Bédaride et Bernard ont été nommés commissaires pour le mode d'exécution.

Un membre a demandé que, le premier jour

de Décade, il fût planté un arbre de la Liberté vert, au-devant du club. L'Assemblée a délibéré cette proposition et a chargé Cervel et Paul de se procurer, pour cet objet, un peuplier ou un chêne.

Sur la proposition d'un membre, l'Assemblée a délibéré d'inviter la Municipalité à engager tous les citoyens d'échanger les écus qui peuvent être en leur possession, contre des assignats.

L'incendie qui se manifesta, avant-hier, au château servant de caserne à la garnison et qui, heureusement, n'eut aucune suite fâcheuse par le zèle et l'activité de tous les citoyens, a donné lieu à la Société de délibérer que la Municipalité sera invitée à faire tout ce qui dépendra d'elle pour se procurer des pompes et des seaux publics.

Il a été délibéré que les boucles données par Tuignon seront vendues et que leur montant sera employé à l'achat des chemises pour nos frères d'armes.

Un membre a demandé qu'il fût ouvert une souscription, dans le sein de la Société, pour se procurer les bustes de Marat et Lepelletier. A l'instant, les membres présents, par un mouvement spontané, se sont approchés du bureau et ont déposé leurs offrandes.

20 *Pluviôse.* — Un membre a demandé que les commissaires qui ont été chargés par la Municipalité de faire abattre les croix existant dans cette commune, en ayant laissé sans les

abattre, la Société les invite à continuer leur mission et de faire disparaître tous les signes fanatiques des vieilles erreurs et des anciens préjugés. Adopté.

Un membre a proposé de demander à la Société populaire de Nismes si elle est dans le dessein de nous accorder son affiliation. Adopté.

Le citoyen Marat a donné deux chemises pour les défenseurs de la patrie.

Un membre a dit que toutes les sociétés avaient déjà fourni et équipé un cavalier pour envoyer à l'armée ; il a demandé que la Société suive cet exemple. La Société, prévoyant que c'est un des grands moyens, pour avoir des hommes d'élite pour défendre la République, a délibéré qu'il serait ouvert de suite un registre où tous les citoyens seront libres de souscrire une foule d'offrandes.

Un membre a proposé, en écrivant à la Société de Nismes, qu'il y serait fait mention que la Société s'occupe, dans le moment, à faire des fonds pour l'équipement d'un cavalier.

Le citoyen Grasson a été reçu membre de la Société, s'est approché du bureau, et a prêté serment ; il a mis de suite, sur le bureau, trois écus de six livres à l'effigie du tyran, qu'il donne pour les défenseurs de la patrie.

25 *Pluviôse*. — Un membre a proposé qu'il ne fût accordé des applaudissements à personne, et que ceux qui applaudiraient fussent, pour la première fois, rappelés à l'ordre, et, pour la

seconde, censurés, ce qui a été adopté après une courte discussion ; mais, sur la proposition d'un autre membre, l'Assemblée a rapporté cette délibération, motivée sur ce qu'on applaudi dans le sein de la Convention et dans toutes les Sociétés populaires ; que ce serait vraiment ridicule de nous interdire cet élan du cœur qui nous entraîne, malgré nous, à applaudir, non pas les personnes, mais les actions qui en sont dignes.

Un membre a proposé de faire un parquet, dans la salle des séances, pour séparer les membres de la Société d'avec ceux qui n'en sont pas reçus, et, par amendement à cette motion, il a été demandé qu'il y eût une place pour les jeunes élèves qui paraissent fort assidus aux séances, afin qu'ils fussent plus à portée de s'instruire. L'Assemblée a chargé son Comité de dépenses de faire le nécessaire pour que ce parquet fût prêt la décade prochaine.

Le président a fait lecture d'une lettre du représentant du peuple Borie (1), portant que la commune de Nismes fût dépouillée entièrement de tous les préjugés des anciens cultes pour embrasser celui de la Raison et de la philosophie,

---

(1) Jean Borie, né en 1756, député de la Corrèze à l'Assemblée législative en 1791, et ensuite à la Convention, avait été avocat. Il vota la mort du Roi et fut envoyé, en 1794, en mission dans la Lozère et dans le Gard, où il organisa le gouvernement révolutionnaire, et fit une guerre acharnée aux prêtres.

et que le citoyen Raure, ministre à Vauvert, a renoncé à son charlatanisme. Vifs applaudissements.

Un membre a demandé qu'il fût fait une pétition à la Municipalité pour l'inviter à tenir la main à la manutention du pain qui était très vicieuse et, sur la proposition qui a été faite, le citoyen Peyret a été nommé commissaire pour s'adjoindre à la Municipalité, afin que les boulangers fussent surveillés dans la fabrication du pain.

Un membre a dit qu'il était à sa connaissance qu'il existait, dans le Comité de surveillance, des fonctionnaires publics et a demandé leur remplacement, attendu que la loi révolutionnaire s'opposait à ce qu'ils fussent admis. Un membre ayant demandé la parole, a observé que le Comité de surveillance a demandé des instructions à ce sujet au représentant du peuple Borie ; qu'on ne lui a pas laisser ignorer quels étaient les fonctionnaires publics qui étaient dans le Comité, et qu'on attend la réponse ; qu'au reste il ne s'oppose pas au remplacement demandé, mais qu'il est d'avis, avant toute chose, d'épurer la Société, ce qui a été adopté.

Ensuite il a été nommé, à haute voix, par le Président, treize membres qui ont été adoptés par l'Assemblée, lesquels sont chargés de faire une liste de ceux qui ne sont pas dignes d'être reçus dans la Société, avec le motif de leur exclusion ; ces membres ne pourront délibérer

qu'au nombre de neuf et rendront compte à la Société de leurs opérations, décade prochaine. Ces treize membres sont : Grossier, Paul, Bernard, Planard, Servel, Sauvat, Berthoui, Vigne, Malbois fils, Bastide fils, Collet, Azéma et Braucoffy.

Sur la proposition d'un membre, il a été délibéré de présenter une pétition à la Municipalité, pour la prier d'inviter toutes les citoyennes de cette commune à faire des charpies pour des volontaires qui sont aux hôpitaux de l'armée des Pyrénées-Orientales.

3o *Pluviôse*. — Un membre a exposé qu'il y avait, dans cette commune, des veuves qui sont dans la dernière misère, dont les enfants sont aux frontières à se battre contre les ennemis de la patrie ; il a demandé que la Société vînt au secours de ces pauvres veuves. Cette demande ayant été vivement appuyée, plusieurs membres sont venus déposer leurs dons sur le bureau ; leurs noms, ainsi que leurs offrandes, ont été inscrits sur une liste par un des secrétaires.

Plusieurs citoyennes sont venues apporter des corbeilles remplies de charpie pour nos frères d'armes ; Baptiste Bourrely a offert dix-huit livres en numéraire, pour l'armement et l'équipement d'un cavalier. Sur la proposition d'un membre, il a été délibéré la mention honorable de ces différents dons, au procès-verbal.

Un des secrétaires a fait lecture des papiers

nouvelles, ainsi que d'une lettre de la Société populaire de Lunel concernant les mesures qu'elle a prises pour faire exécuter la loi bienfaisante du maximum, et d'un arrêté sur les représentants du peuple à l'armée des Pyrénées-Orientales à ce même sujet et qui contient des mesures très rigoureuses; plusieurs propositions ont été faites, et après un assez long débat, l'Assemblée a délibéré d'inviter la Municipalité à tenir la main à l'exécution dudit arrêté.

Marat est monté à la tribune, a lu son discours et un poème dans le même sens qui lui ont mérité les plus vifs applaudissements.

Il a été délibéré de faire une pétition à la Municipalité, pour l'inviter à faire proclamer que les citoyennes qui porteront des croix, soit à des bracelets, soit à des cols, seront regardées comme suspectes.

5 *Ventôse*. — Le Représentant du peuple Borie est entré au milieu des applaudissements de la Société, et le Président l'a invité, au nom de l'Assemblée, à prendre place à son côté.

Un des secrétaires a fait lecture de l'arrêté des représentants du peuple, déjà cité, sur le maximum, et un membre, après avoir demandé la parole, a parlé avec force sur la nécessité de l'exécution de cet arrêté, dont les mesures sont très propres à sauver la République des menées des accapareurs et des égoïstes.

Après quoi, deux orateurs sont montés successivement à la tribune, et ont prononcé des

discours pleins de patriotisme et de fraternité ; un d'eux a demandé que la délibération de la Société pour procéder à un scrutin épuratoire fût exécutée dans le plus court délai. Le Représentant du peuple a demandé la parole, et, en appuyant la motion du préopinant, il a prouvé l'intérêt de la Société de s'épurer au plus tôt. Il a proposé, en conséquence, d'inviter chaque membre à monter à la tribune, en commençant par la Municipalité, et de commencer cet épurement séance tenante ; il a proposé encore d'inviter la Municipalité à nommer des commissaires pour surveiller les infracteurs de la loi sur le maximum, et de tenir cette nomination secrète, afin que les malveillants ne pussent pas se soustraire à une surveillance ; il a fait un tableau très satisfaisant de l'état de subsistance pour la république et, sur l'observation d'un membre, il a promis de faire jouir les malheureux qui sont dans l'indigence, des secours que leur accorde la Convention.

On a ensuite procédé au scrutin épuratoire : Grossier, maire, Vigne, Jean Rouet, Pierre Naud, Charpentier, Bernard, Bertouy, officiers municipaux, Pierre Collet, agent national, Braucoffy, Servel et Antoine Bernard ont été admis. Jean Gilles a été rejeté à l'unanimité, sur l'aveu qu'il a fait, à la tribune, d'avoir volé un fusil appartenant à la Nation et de l'avoir vendu à son profit.

Paul, Pierre Planard aîné, Charles Bastide grand'père, Jean Maffiotte et Pierre Peyret, juge de paix, ont été admis. Et, attendu l'heure tarde, l'Assemblée s'est ajournée à demain trois heures après midi, pour continuer son scrutin épuratoire.

Le Représentant du peuple a remis sur le bureau un arrêté qn'il a rendu relativement aux subsistances, et un des secrétaires en a fait lecture. L'Assemblée a témoigné son approbation par les plus vifs applaudissements.

La Société a continué son épuration :

Philippe Sauvat, admis. Teissier, ajourné.

Jean-Baptiste Routier, Antoine Courtiol, Guiraud, Bernard Castel, Rancia, Malbois, Gervais, Jean Bonnel, Azéma, François Neblon, Charles, Pierre Bastide, Bastide fils, tous admis.

Bédarride fils, ajourné.

7 *Ventôse.* — Jean Aurillon est monté à la tribune et a prononcé un poème patriotique, en termes patois, qui lui a mérité les plus vifs applaudissements. Sur la proposition d'un membre, l'Assemblée a délibéré son insertion au procès-verbal.

Un membre a dit que l'ordre du jour était la continuation de l'épuration de la Société et a demandé en conséquence que la Société commençât son opération, ce qui a été délibéré.

Jean Boulary, Jacques Boulary, Desruisseaux, Pierre Charpentier ont été admis.

Bédaride père, ajourné à un mois,

Portes, à quinze jours, pour qu'il ait le temps de se disculper d'une accusation portée contre lui, au Comité de surveillance.

Jean Libre Peyret, Jean Sabatier aîné, Paul Laurent, Clément Bouche, admis.

Mazoyer, Pierre Gautier, Antoine Barthalot, rejetés.

Un membre a proposé, et l'Assemblée a délibéré qu'il sera fait une séparation dans la salle, pour que les femmes ne puissent pas communiquer avec les hommes.

Bonnet, commandant en second, admis. Honoré Hugere, admis, et rendra compte au Comité de certains faits qui sont à sa connaissance. François Boulary, ajourné à la première séance. Il a été délibéré qu'on passera au scrutin les membres absents, tout comme s'ils étaient présents.

Guillaume Verdages, Pierre Rouet, rejetés.

Pierre Planard, admis.

Claude Biron, Gautier, chirurgien, rejetés. Sur la proposition d'un membre, il a été délibéré d'exclure les membres qui seront reconnus faibles (*sic*).

Le représentant du peuple Borie, vrai montagnard, sous les yeux duquel la Société s'épure, a prononcé un discours très énergique qui a été souvent interrompu par de fréquents applaudissements.

8 *Ventôse*. — Isnard, membre de la Société populaire de Nismes, ayant la parole, est monté

à la tribune et a prononcé un discours respirant l'amour du plus pur patriotisme, qui a été couvert par les plus vifs applaudissements. Un membre en a demandé la mention honorable au procès-verbal, mais Isnard s'est fortement opposé, sur ce fondement qu'un Républicain ne devait point être flatté.

Ensuite, l'Assemblée a continué son scrutin épuratoire :

Theaulon, fils aîné, a été rejeté. Barthélemy Privat, Barnier, commissaire des guerres, Daumas, Reynaud Gély, Grasson, Escorbié Marat, Rouqueyrol, Voulland (1), général, Soulignac, adjudant du général Voulland, Laurent, Nicolas Platon, Bizot, Estève, Joseph Reys, Carles, Roubel, commandant de la place, Fayet, Goutard, major des chasseurs, Abely, Maurein, Marquier, Michelot, Moutin, tous admis.

Il a été délibéré qu'il sera fait une liste des membres qui composent cette Société épurée ; que cette liste sera affichée dans un lieu apparent de la salle, et que chaque membre portera une carte à son chapeau, qui indiquera que son sans-culottisme lui a mérité d'être reçu de la Société.

10 *Ventôse*. — La citoyenne Bonnel, dont le patriotisme ne peut être révoqué en doute, est montée à la tribune, et, sur l'invitation du

---

(1) Alexandre Voulland, général de brigade le 1er octobre 1793, promu général de division le 16 janvier 1794.

Président, elle a chanté la chanson *La Carmagnole*, au bruit des applaudissements réitérés de toute l'Assemblée. Ensuite, le Président lui a donné le baiser fraternel.

Ont été reçus membres honoraires : Pierre Charin, capitaine, Marcoye, capitaine, et François Bermot, lieutenant du premier bataillon des chasseurs du Vaucluse, ces citoyens étant nantis, chacun, d'un diplôme d'une Société populaire.

Un membre a dit qu'il avait du seigle en son pouvoir, et qu'il offrait de le livrer au public à trois livres moins que le prix fixé par le maximum. L'Assemblée a applaudi au civisme de ce citoyen, et le Président l'a invité de le vendre aux plus indigents de cette commune.

Jean Rébuffat, travailleur, a offert, pour nos frères d'armes qui sont aux frontières, six chemises. Un membre a proposé, et l'Assemblée a délibéré de rapporter sa précédente délibération portant que le nom d'Aiguesmortes sera changé en celui de Fort-Pelletier. En conséquence, elle a chargé son Comité de correspondance d'écrire au Comité de division de la Convention, auprès duquel l'affaire a été renvoyée, pour lui faire part de notre détermination à ce sujet.

Il a été fait la proposition de demander l'affiliation aux Jacobins, ce qui a été délibéré par acclamation, comme aussi qu'il sera écrit au représentant du peuple Borie, pour le prier d'appuyer notre demande auprès des Jacobins.

Il a été délibéré de renvoyer jusques à décadi prochain, pour que les citoyens qui voudront partir pour cavalier que la Société se propose d'envoyer à l'armée (1), aillent se faire inscrire au Comité de surveillance.

Un membre a demandé que la Société joigne à l'adresse qu'elle a fait à la Convention, qu'elle rende un décret portant que les citoyens employés en grade dans les armées ou ailleurs, justifiassent de leur civisme par un certificat de leur commune ou de celle où ils résidaient à l'époque du fédéralisme, attendu que tel qui se donne, aujourd'hui, pour un excellent patriote, pouvait avoir tenu, dans le temps, une conduite contre-révolutionnaire, et, après une légère discussion, il a été délibéré que le même membre rédigerait lui-même une adresse à ce sujet, qu'il soumettrait ensuite à la discussion de la Société.

Il a été ensuite délibéré que les citoyens Malbois et Peyret inviteraient la Municipalité, au nom de la Société, pour faire proclamer que tous les citoyens eussent à enlever les décombres ou fumiers qui croupissent dans les rues, afin de rendre l'air plus salubre, comme aussi d'inviter les citoyens qui ont des puits comblés, derrière leurs cabannes, de les faire recreuser, pour que les citoyens pussent s'en servir et boire de la bonne eau.

---

(1) On a vu, plus haut, que la Société se proposait d'offrir un cavalier équipé à l'armée.

20 *Ventôse.* — Rivas, Vermal et Gilles ont été inscrits et présentés, pour l'un d'eux partir comme cavalier choisi et équipé par la Société. Une discussion vive s'est élevée pour le citoyen Gilles, et, après de très longs débats, on est passé à l'ordre du jour motivé que tout cavalier, avant que d'être admis, devait être nanti d'un certificat de civisme.

On a fait ensuite lecture du rapport de Barrère sur la fabrication des salpêtres ; elle a été vivement applaudie, et la Société a cru qu'il n'y aurait aucun citoyen qui ne prît les plus sages mesures pour que cette fabrication ne fût mise en activité, comme mesure la plus sûre de foudroyer nos ennemis, en facilitant les moulins à poudre.

Plusieurs membres ont demandé qu'il fût célébré une fête, spécialement le décadi prochain, pour rendre hommage à l'égalité, en suite du décret rendu en faveur des nègres ou gens de couleur. Cette motion, vivement applaudie, a été arrêtée à l'unanimité.

Un membre a fait la motion que tous les livres d'un culte quelconque fussent portés à la Municipalité, pour, ensuite, de conformité aux lois, être renvoyés au district pour en faire l'usage qu'il avisera.

25 *Ventôse.* — Un membre a lu à la tribune le rapport fait à la Convention nationale par Saint-Just, et le décret rendu par elle sur les aristocrates et les suspects qui sont détenus.

La Société a vivement applaudi à ce discours.

Un membre a fait la motion de déclarer comme suspect, tout membre de la Société qui s'intéresserait pour un détenu en vertu d'un mandat d'arrêt du Comité de surveillance. Cette motion a été vivement combattue, et, après plusieurs débats, il a été délibéré qu'aucun membre de la Société ne pourra, sous peine d'être rayé du tableau et expulsé, s'employer ou solliciter pour un détenu comme suspect, sans auparavant en avoir instruit la Société et obtenu son approbation.

Theaulon est monté à la tribune pour se justifier sur les faits dont il était accusé et qui l'avaient fait exclure de la Société. Renvoyé à la séance du quintidi prochain, dans laquelle Theaulon fera connaître ce qu'il a fait pour la Révolution.

Un volontaire membre de la Société, a observé que la troupe manquait de tabac à fumer et a invité la Société à prendre tous les moyens judicieux pour lui en procurer. Après une courte discussion, il a été délibéré que la Municipalité serait invitée de pourvoir aux besoins du tabac à fumer nécessaire à la troupe.

Il a été proposé d'écrire à la Société populaire de Nismes, pour lui témoigner la joie que celle d'Aiguesmortes avait ressenti à la nouvelle du décret de la Convention qui remet le patriote Courbès dans ses fonctions de maire et qui ordonne son élargissement. Adopté à l'unani-

mité et au milieu des plus vifs applaudissements.

Séance extraordinaire du premier Germinal. — Un membre est monté à la tribune; il a été fait lecture du décret sur les moyens révolutionnaires contre les détenus, ensuite du rapport de Saint-Just qui avait été déjà lu dans une des précédentes séances. Sur la proposition d'un de ses membres de féliciter la Convention sur ses décrets justes et très énergiquement prononcés contre les ennemis de notre sainte Constitution, la Société s'est levée en masse, et a chargé son Comité de correspondance, conjointement avec le citoyen Boudier, lieutenant adjoint aux généraux, de faire une adresse à la Convention.

Une citoyenne d'un patriotisme pur a obtenu la parole, pour demander que les citoyennes patriotes restassent assises aux loges contigues aux bancs des membres de la Société ; on est passé à l'ordre du jour motivé sur la délibération déjà prise, pour que les citoyennes se placent dorénavant aux tribunes d'en haut, et qu'à l'effet de ce, il serait nommé deux commissaires pour établir cet ordre, et veiller à la police de la salle.

Le citoyen Massol (1), général, a prononcé un discours vivement senti et fortement applaudi, et la Société a délibéré qu'il serait fait une

---

(1) Louis-Honoré-Auguste Massol de Monteil, général de brigade le 23 décembre 1793, général de division le 9 février 1796, d'après la *Chronologie des maréchaux et des généraux*, publiée par le ministère de la Guerre.

adresse à la Convention, dans laquelle les Sans-Culottes d'Aiguesmortes témoigneront la satisfaction qu'ils ont éprouvé, en apprenant que la neuvième division, dans le généralat, avait échu au patriote Massol, et, par amendement, il a été délibéré qu'il serait fait mention, dans la dite adresse, de la bonne conduite du bataillon de Vaucluse, et des canoniers en garnison à cette commune.

On a renouvelé la question, savoir si les membres, lorsqu'ils auraient la parole, seraient découverts ; après quelques légères observations, la délibération prise d'être tête nue par respect à la souveraineté du peuple, a été maintenue.

5 *Germinal.* — Lecture du procès-verbal faite, plusieurs membres ont réclamé sur ce que la Société avait délibéré qu'il serait fait une adresse à la Convention, au sujet du citoyen Massol, général divisionnaire. Malgré le patriotisme très prononcé de ce général, la Société a pensé qu'il fallait rapporter la délibération, et que, dans aucun cas, il ne serait fait aucune adresse pour un individu quelconque, fondé sur cette maxime que personne ne doit recevoir un tribut d'éloges qu'après la mort.

Un jeune enfant est monté à la tribune pour demander que le citoyen Chapuis, instituteur d'Aiguesmortes, fût reçu parmi les membres de cette Société, et, après quelques observations faites en présence de Chapuis, la Société ne l'a pas admis dans son sein.

On a lu les nouvelles au sujet de la trame ourdie par les scélérats, de désorganiser le peuple en le dépopularisant, et la Société a appris avec la plus grande satisfaction que nos Représentants avaient déjoué ce complot liberticide.

Un membre a proposé d'écrire aux membres du Tribunal révolutionnaire séant à Nismes, pour les engager à juger le plus promptement les détenus. Le citoyen Clavel a été nommé pour porter cette lettre.

Un membre a demandé qu'il y eût séance quatre fois par décade; sur l'observation d'un autre, il a été délibéré que la Société serait en permanence, et que tous les jours on y lirait les nouvelles; que les séances se tiendraient à huit heures précises du soir, et qu'à l'effet de ce, il serait nommé deux commissaires pour prendre les papiers-nouvelles au bureau de la poste.

6 *Germinal.* — Le citoyen Gras, de Montpellier, ayant demandé la parole, est monté à la tribune et a dénoncé Rouqueirolle, membre de la Société populaire de Montpellier et affilié à la nôtre, comme ayant falsifié deux lettres de change; après quelques débats, il a été délibéré que Gras sera tenu de faire sa dénonce au Comité de surveillance, et que Rouqueirolle ne prendra point part à nos délibérations, jusqu'à ce qu'il ait été justifié de l'inculpation dirigée contre lui.

On a, ensuite, fait lecture des papiers-nou-

velles et, sur la proposition d'un membre, il a été délibéré, au milieu des plus vifs applaudissements, de féliciter la Convention de ses travaux et sur la découverte qu'elle a faite d'un complot tramé par les perfides qui se couvraient du masque du patriotisme pour arriver plus sûrement à leur but, cherchant à assassiner le peuple, et de lui demander, en même temps, qu'un prompt jugement fasse tomber la tête des coupables.

L'Assemblée a passé à l'ordre du jour, sur la proposition d'un membre portant de faire payer vingt sols par mois aux volontaires qui seraient reçus membres de la Société, tant que durerait leur garnison en cette commune, pour subvenir aux dépenses que nous sommes obligés de faire.

8 *Germinal.* — Un membre a fait lecture d'une lettre venant du Port de la Montagne, qui annonce que deux frégates ont escorté quarante bâtiments chargés du blé venant du Levant, et que, dans leur route, elles avaient fait une prise de deux vaisseaux espagnols, un chargé de piastres, et l'autre de blé. Les plus vifs applaudissements ont retenti dans la salle. Il a été arrêté que la délibération du quintidy dernier serait rapportée, et qu'à l'avenir il n'y aura que cinq séances par décade, qui commenceront à cinq heures précises du soir, tant pour la faculté de la garnison que pour celle des autres citoyens.

Un officier de l'état-major de la place est monté à la tribune et a fait lecture d'un ordre du général Massol portant que, dans sa division, des mal-

veillants s'étaient permis, sous d'infâmes prétextes, de dissuader les défenseurs de la patrie à faire l'exercice. La Société, prévenue que la lecture de cet ordre devait être faite demain au bataillon de Vaucluse assemblé, pour découvrir si, dans cette commune, il ne se trouverait pas quelques fauteurs, a nommé les citoyens Servel et Paul pour assister à cette lecture, et donner au chef du bataillon tous les renseignements de localité qui lui seront nécessaires, et de rendre compte tout de suite au Comité de surveillance de toutes les découvertes qui seront faites à ce sujet, pour que les malveillants soient poursuivis selon les lois révolutionnaires.

Un membre a proposé que les bustes de Placide et Constance, qui étaient à la chapelle des ci-devant Pénitents gris, qui, depuis quelque temps, sont dans un coin de la Maison commune, soient brûlés le décady prochain, à la sortie de la fête de la Raison, sur la place de l'Égalité et de la Liberté.

L'Assemblée a unanimement applaudi, et la séance a été levée.

10 Germinal. — Sur la proposition d'un membre, il a été renouvelé l'obligation de fournir un cavalier, ainsi que la Société s'y est obligée; il a été dit que le citoyen Vermal s'était présenté pour remplir cette obligation. Sur cet avis, la Société a prié les citoyens Planard et Bonnel fils, pour aller chercher ledit Vermal, pour l'inviter à se rendre de suite à la Société.

Et, en son absence, il a été épuré et adopté pour cavalier.

Le citoyen François Barnier, volontaire dans le premier bataillon de Chasseurs de Vaucluse, a été reçu membre honoraire de la Société, sur la représentation qu'il a faite d'un certificat de civisme de sa municipalité, et sur l'attestation de deux officiers du bataillon, qui ont dit que certains signataires dudit certificat étaient de vrais Sans-Culottes.

Un membre a dit qu'il y avait plusieurs familles, dans cette commune, dont les parents étaient aux frontières, et qui avaient besoin de secours. Le citoyen président a invité la Société à faire des dons, et le citoyen Philippe Sauvat a été nommé, par la Société, à les percevoir, et de ne point s'en départir que sur des mandats légaux.

Un membre a dit d'inviter la Municipalité à faire ensemencer tous les jardins de luxe; sur cette proposition, un membre du Comité de surveillance a dit et a assuré à la Société que le Comité en était chargé, et qu'il surveillait scrupuleusement cet objet.

Sur la proposition d'un membre, il a été délibéré d'acheter le plus tôt possible un cheval pour monter le cavalier que la Société a fourni. Elle a nommé les citoyens Marat et Desruisseaux pour faire cette emplette le plus promptement possible.

12 Germinal. — Un membre a fait lecture des nouvelles et du rapport de Saint-Just, du 23 plu-

viôse, relatif aux conjurations tramées contre l'unité et l'indivisibilité de la République, la souveraineté du peuple; ce rapport, vivement applaudi, a été senti de tous les membres et auditeurs.

Un membre a proposé qu'il était urgent d'envoyer la charpie préparée dans la commune ; il a été délibéré qu'il en serait fait un ballot qui serait envoyé à Montpellier par la diligence par terre, pour ensuite être porté à Perpignan, à l'adresse du citoyen Rovère.

Le secrétaire a lu une lettre de la Société populaire de Sorgues, concernant des plaintes portées contre un particulier du bataillon de Vaucluse. Comme le Comité de surveillance avait reçu la même lettre, il a été délibéré que le tout serait arrangé par lui, s'en référant à sa sagesse.

Le citoyen Grossier, maire, a fait une relation exacte de ce qu'il avait entendu à la Société populaire de Nismes contre la Société populaire d'Aiguesmortes et les habitants de la commune, d'où il résulte que la Société était compromise et les habitants calomniés. Sur quoi la Société populaire a délibéré qu'il serait fait une adresse à la Convention, pour demander la réparation la plus solennelle contre le citoyen Molin, membre de la Société populaire de Nismes, qui s'était permis les propos les plus injurieux, et, par addition, contre le citoyen Mathieu Riffard, qui, au moment où la séance était levée, avait tenu les propos les plus injurieux contre la Société et

les habitants d'Aiguesmortes, laquelle adresse, approuvée par la Société, serait envoyée par extrait aux Comités de Sûreté générale de Paris, et au représentant à Borie.

13 Germinal. — Un citoyen a proposé que, pour être admis comme membre de la Société, il fallût un membre caution du récipiendaire; un autre a fait un amendement et en a causé (*sic*) deux; il a été délibéré qu'à l'avenir, nul ne serait reçu sans caution de deux membres patriotes.

Un membre a dit à la tribune que le citoyen Barnier, commissaire des Guerres, avait été ajourné à la Société populaire de Nismes, qu'il demandait que la Société populaire d'Aiguesmortes accordât un certificat de civisme au citoyen Barnier, s'il en méritait un. La proposition mise aux voix après de très longs débats, il a été délibéré que le Comité de Correspondance rédigerait une lettre pour la Société populaire de Nismes, pour attester le civisme qu'avait manifesté ledit Barnier, sous peine d'être exclus de la Société, si le membre présenté n'était pas dans les bons principes à Aiguesmortes, et que la lettre serait lue à la Société. La séance a été levée à Aiguesmortes.

Copie de la lettre rédigée par le Comité de Correspondance aux membres composant la Société populaire de Nismes, au sujet de Barnier.

Citoyen Président,

La Société populaire d'Aiguesmortes a appris

que celle de Nismes avait ajourné la réception du citoyen Barnier, commissaire des Guerres. Elle ignore les motifs de son ajournement, mais elle assure que le citoyen Barnier a toujours manifesté, à Aiguesmortes, des principes républicains; que, lors de son épuration, il fut reconnu pour un vrai Sans-Culottes, en présence du citoyen Borie, représentant du Peuple Souverain.

Citoyen, on peut s'en rapporter à l'attestation de la Société épurée d'Aiguesmortes, quoi qu'en dise la calomnie.

Salut et fraternité.

(Signé) : Paul, président;
Grasson et Bonnel, secrétaires.

15 Germinal. — La séance ouverte aux formes ordinaires, le procès-verbal relatif aux citoyens Molin et Mathieu Riffard ayant été lu de nouveau et l'adresse à la Convention et au Comité de sûreté générale de Paris, et un extrait d'icelle au citoyen représentant Borie n'ayant pas été faite ainsi qu'il avait été délibéré qu'elle serait lue à la première séance, la discussion s'est ouverte de nouveau; il y a eu beaucoup de chaleur dans les débats, et les uns voulant que le procès-verbal déjà approuvé par la Société fût maintenu, les autres qu'on écrive seulement une lettre aux membres de la Société populaire de Nìsmes pour demander réparation des propos tenus par le citoyen Molin contre la Société popu-

laire, puisqu'il avait dit qu'il n'existait à Aiguesmortes que deux patriotes, et cela dans une séance très nombreuse;

Que, pour ce qui concernait Mathieu Riffard qui avait proféré des injures atroces, aux portes de la séance, contre les habitants d'Aiguesmortes, en les qualifiant tous de voleurs de sel et coquins, on devait prendre contre lui les informations les plus sérieuses et le faire punir;

Que, sur le tout, il serait fait un mémoire pour établir, contre Riffard, les griefs graves qu'on avait à lui imputer dans le peu de séjour qu'il avait fait à Aiguesmortes, en sa qualité de ci-devant préposé à la vente des vieux sels, et destitué par deux arrêtés du représentant du peuple Boisset.

Comme la discussion avait mené trop loin, sur la proposition d'un membre il a été délibéré qu'il serait nommé quatre commissaires pour qu'après s'être concertés entre eux quel parti serait le plus sage, rapport en serait fait à la Société populaire, qui délibérerait sur l'adoption du projet, ou le refus, et le président a nommé Bastide fils, Malbois fils, Collet, Bonnel, et, pour adjoint, Libre Perret, qui ont été chargés de faire leur rapport à la première séance.

La Société populaire ayant fait les fonds pour armer et équiper un cavalier, le citoyen Vermal, pris dans son sein, a eu le bonheur d'être choisi, et, sur l'observation d'un membre que les Sociétés populaires doivent écrire au Comité de

sûreté générale ou de Salut public de Paris, au Ministre de la Guerre et aux chefs de lieux de dépôt, le Comité de correspondance a été chargé d'écrire de conformité au décret, ce qui a été exécuté.

Il avait été proposé de faire une adresse à la Convention pour la féliciter sur son énergie pour découvrir les traîtres, les conspirateurs, et de son courage héroïque à les frapper.

L'adresse a été lue et approuvée, et envoyée, le même jour, à la Convention.

Vermal, cavalier, sur la proposition d'un membre, a reçu l'accolade fraternelle du président, aux applaudissements des membres et des spectateurs.

La Société populaire a délibéré que, pour que les individus qui apporteront, dans Aigues-mortes, du jardinage, des comestibles et autres articles nécessaires aux habitants, eussent la protection de la loi, puis assurer leurs propriétés, il y aurait, aux portes de la commune d'Aigues-mortes, des commissaires; que, pour cela, la Municipalité était invitée à les nommer et à continuer son zèle pour les subsistances; que, de plus, il serait écrit une lettre circulaire aux communes voisines, pour les engager à venir avec confiance apporter leur denrées à Aigues-mortes, leur promettant sûreté et paiement.

17 Germinal. — La séance a commencé par l'ouverture de la lecture du procès-verbal de la précédente; la rédaction en a été adoptée, à

l'exception des débats occasionnés par l'inculpation d'un membre de la Société populaire de Nismes, faite à la Société populaire d'Aiguesmortes, sur quoi il fut délibéré de nommer cinq membres qui, après s'être concertés entre eux, en feraient leur rapport à la première séance.

Rapport des Commissaires.

Les commissaires que vous avez nommés pour prendre les informations et les renseignements les plus précis sur les propos qui ont été tenus contre la Société populaire d'Aiguesmortes par un membre de la Société de Nismes, se sont occupés avec zèle de cette mission. Il ont recueilli tous les faits, ouï les différents rapports, et, après les avoir résumés, ils ont été convaincus que la masse de la Société de Nismes avait désapprouvé les propos tenus par un de ses membres, et les jactances qu'il s'était permis, en rappelant l'ordre du jour. Cela est prouvé par les différents rapports faits aux commissaires, rapports qui n'avaient été faits qu'imparfaitement à la tribune, sans relater tous les détails relatifs à cette affaire. En conséquence, le Comité a pensé que la rédaction des articles concernant le rapport fait à la tribune de ce qui s'était passé, il y a quelques jours, à la Société populaire de Nismes, doit être rapporté et adopté en ces termes.

D'après le rapport des commissaires, dont la lecture vient d'en être faite, et la chaleur des

débats qui avaient occasionné la délibération prise dans les précédentes séances sur cet objet, la Société délibère qu'il sera fait seulement une adresse à Borie, représentant du peuple, pour lui demander de rendre justice à la Société populaire d'Aiguesmortes, qui a été épurée en sa présence et dont le patriotisme ardent a été très bien reconnu par le digne Montagnard, et que le membre qui s'est permis de tenir ces propos injurieux soit tenu d'en faire une réparation authentique à la Société populaire d'Aiguesmortes; qu'il serait, en même temps, écrit à la Société populaire de Nismes pour lui demander la même justice. La Société a approuvé et adopté la présente délibération.

Et, pour ce qui concerne le citoyen Riffard, comme c'est un objet particulier qui intéresse la commune entière, il a été délibéré que la Municipalité serait invitée à recueillir tous les faits imputés audit Riffard, et de prendre tous les moyens que la sagesse lui suggérera pour obtenir la justice qui est due à la Commune.

Après la lecture d'une lettre de la Société populaire de Nismes démontrant combien la plus grande partie des tribunaux civils du département sont dans l'inaction, et combien ils sont peu utiles, la Société, bien convaincue de la justice qui a dirigé celle de Nismes, a délibéré d'adopter les principes de cette Société, et qu'en conséquence il sera fait une adresse à Borie, représentant du peuple, pour lui demander la

suppression des tribunaux et de les réduire à un ou deux, en les rendant ambulants, en attendant que la Convention nationale ait organisé définitivement l'ordre judiciaire.

On a passé à l'ordre du jour sur la proposition d'admettre à la Société un étranger, volontaire dans le bataillon de Vaucluse.

Un membre, après avoir démontré combien les prêtres et les ministres de tout culte sont dangereux, a demandé de faire une adresse à la Convention, pour demander qu'ils fussent exclus de toutes fonctions publiques, soit dans les administrations, soit dans les armées. Adopté à l'unanimité et au milieu des plus vifs applaudissements. Gervais et Reys ont été invités à se joindre au Comité de correspondance pour rédiger l'adresse.

Un membre a fait la motion tendant à changer les casernes, attendu que celles qui sont à la cy-devant paroisse sont placées de manière que les soldats sont obligés de faire leurs nécessités dans une petite traverse, ce qui procure une infection qui, cet été, pourrait contribuer à altérer la santé des volontaires et des habitants, et de transmettre les casernes aux cy-devants Cordeliers. Après d'assez longs débats, et considérant qu'il serait dangereux de transporter et déposer les cartouches et la poudre à canon dans le centre de la ville et de transférer les effets d'artillerie dans la cy-devant paroisse, la Société a passé à l'ordre du jour motivé sur ce qu'il se

prend tous les moyens convenables pour rendre le local salubre.

20 Germinal. — Il a été proposé de faire des devises autour du temple de la Raison où la Société tient ses séances. Les commissaires chargés des réparations ont été invités de faire mettre la main à l'œuvre le plus tôt possible ; les membres ont été invités de proposer des devises.

Un citoyen a proposé de faire une adresse au citoyen Borie pour que les tapisseries des gens suspects fussent envoyées au district pour en faire du papier. On a passé à l'ordre du jour.

Le rapport de la Convention sur le maximum a été lu et a été applaudi très vivement. Sur quoi un membre a proposé que le lait ne se vendrait que sept sols le pot, conformément au maximum.

Un membre a fait la lecture de la proclamation de la Convention sur la conspiration découverte, envoyée par l'agent national Peschaire. La Société s'est levée en masse pour défendre la Convention jusqu'à la dernière goutte de son sang.

On a fait la lecture du procès-verbal du district de Nismes, relatif à l'admission de Pierre Vermal, choisi pour cavalier.

La Société a délibéré que, dorénavant, personne ne portera le deuil.

25 Germinal. — Sur la dénonce d'un membre portant que plusieurs personnes se permettaient de faire des repas à douze livres par écot et que, par conséquent, les traiteurs envahissaient les denrées pour fournir leurs tables, et après plu-

sieurs débats, la Société a passé à l'ordre du jour.

Sur la proposition d'ùn membre portant que les Sans-culottes devraient s'assembler pour boire ensemble, il a été délibéré qu'il serait fait un repas civique, décady prochain, sous l'arbre de la Liberté.

Le citoyen Escorbiat, adjudant de la place, a demandé la parole, et est monté à la tribune où il a fait la lecture de sa profession de foi et a invité la Société à l'insérer dans le procès-verbal. D'après cette demande, il s'est ouvert une discussion sur Escorbiat, pour savoir s'il serait exclu de la Société, sur quoi il a été nommé six membres pour faire l'enquête de sa vie civique et des inculpations à lui faites.

Sur une motion d'un jeune volontaire, tendant à demander de la paille, d'après l'explication du Commissaire des guerres, on a passé à l'ordre du jour.

26 Germinal. — Il a été fait lecture d'une lettre de nos frères de la Société populaire de Nismes, qui nous invite à nous joindre à eux, et écrire à la Convention nationale pour lui retracer sommairement la conduite aussi sage que révolutionnaire du représentant du peuple Borie, et lui demander qu'elle prolonge de quelques décades le séjour de ce vrai Montagnard dans nos contrées. La Société a délibéré à l'unanimité d'adhérer à l'heureuse idée de nos frères populaires de Nismes, qu'il serait fait une

adresse à la Convention pour l'inviter à prolonger de quelque temps le séjour du représentant Borie dans le département, qu'il serait fait une invitation à toutes les Sociétés populaires du Gard de se joindre à nous, qu'il serait écrit à Borie et qu'on ferait réponse à la Société populaire de Nismes.

Un membre a assuré que Riffard ne cessait de suggérer toutes sortes d'inculpations, et que même il travaillait à un mémoire diffamatoire contre les habitants d'Aiguesmortes.

La Société a délibéré que le Comité de Surveillance et la Municipalité, seraient invités à prendre tous les renseignements de l'inconduite qu'a tenu Riffard, dans son séjour à Aiguesmortes.

Un membre a dit qu'il serait prudent, vu les circonstances, que les Sans-culottes d'Aiguesmortes fussent armés. Il a été délibéré que la municipalité sera invitée à faire faire encore une autre recherche dans la Commune, des fusils qui peuvent se trouver en mauvaises mains, et de nommer des commissaires à cet effet, pour procéder à cette opération, au sortir de cette séance.

1er Floréal. — Paul a demandé qu'il fût procédé au renouvellement du bureau ; chaque membre présent ayant mis son billet dans un vase à ce destiné, le dépouillement fait, il en est résulté que Bernard a été élu président, Bastide fils et Desruisseaux secrétaires.

Un secrétaire a fait lecture d'un arrêté du représentant du peuple Borie, relatif à l'épuration de la Garde nationale; un membre a demandé qu'il fût nommé trois commissaires par la Société, pour procéder à cette épuration. Après quelques débats, l'Assemblée a délibéré qu'il serait nommé cinq commissaires qui s'occuperont, sans délai, de cet objet, conjointement avec un commissaire par compagnie de la Garde nationale ; et, dans l'instant, le citoyen Bonnel, commandant, a été invité de les indiquer.

Il a été fait lecture d'une adresse de la commune d'Héraclée, au représentant du peuple Borie, relativement aux travaux d'un salin neuf qui se fait près de Filocreat (*sic*), et pour lequel on accepte grand nombre d'individus utiles à l'agriculture. Un membre a proposé d'écrire à Borie, représentant du peuple, pour appuyer la demande que lui fait la Société populaire d'Héraclée ; après une longue discussion, il a été délibéré qu'il sera fait une adresse au représentant du peuple Borie, dont extrait sera envoyé à la Société populaire d'Héraclée.

Le citoyen Richaud, membre de la Société, est monté à la tribune et a fait un rapport sur la mission dont il avait été chargé par la commune, auprès de la Convention nationale, pour l'objet des biens communaux. Il a été délibéré qu'il serait nommé deux commissaires pour inviter la Municipalité à remettre, au citoyen Richaud, toutes les pièces et titres relatifs aux marais

salans, et les mémoires qu'elle peut avoir pour l'amélioration du port Le Pelletier. Le président a nommé Planard et Sauvat commissaires, et les a invités de se rendre, demain, auprès de la Municipalité, pour lui faire part de cette délibération.

Un membre a fait la motion d'ouvrir une souscription pour participer à la dépense d'un vaisseau de ligne que le département du Gard doit faire construire. La Société a délibéré qu'il serait ouvert une souscription.

Un membre a instruit l'Assemblée que l'on avait entendu, dans l'après-midi, une canonade sur les côtes ; que l'on avait aperçu plusieurs vaisseaux ; il a invité la Société à être sentinelle vigilante, et à se lever en masse pour repousser les esclaves des tyrans, s'ils voulaient tenter quelque entreprise sur nos côtes.

La femme de Bernard a demandé la parole et a dit que, si cela arrivait, les femmes des Sans-culottes suivraient leurs maris dans cette expédition et qu'elles ne les laisseraient pas combattre seuls les satellites des despotes; après de vifs applaudissements, la mention honorable du dire de la femme de Bernard a été délibérée.

Un membre a dit qu'il s'était glissé, dans la compagnie des canoniers d'Aiguesmortes, un garçon de Sommières qui est arrivé ici sans passeport, et a demandé qu'il fût fait une invitation à la Municipalité, pour l'engager à vérifier les papiers de tous les étrangers résidant en

cette commune depuis moins de six mois, et à faire proclamer que tous les étrangers qui arriveront seront tenus de se présenter à la Municipalité pour exhiber leur passeport, et qu'à cet effet les personnes chez qui ils seront logés seront obligées, sous leur responsabilité, de les prévenir de l'obligation qu'ils ont à remplir, à leur arrivée.

5 *Floréal.* — Un secrétaire, après avoir fait la lecture des nouvelles, a lu une lettre de la Société populaire de Nismes, qui invite toutes les Sociétés populaires du département du Gard à dresser et à lui envoyer une liste de tous les riches, aristocrates, fédéralistes, modérés et égoïstes, pour présenter les listes réunies de toutes les communes au représentant du peuple Borie, qui a promis de les adresser à la Convention nationale, et de solliciter un décret qui autorisera à imposer sur ces individus compris aux dites listes, les taxes nécessaires pour faire les fonds des dépenses relatives aux établissements des temples consacrés à la Raison. Après une longue discussion, il a été délibéré qu'il serait dressé, par des commissaires pris dans le sein de la Société, une liste des riches, modérés et égoïstes, qui sera adressée à la Société populaire de Nismes.

Un membre a dit que Gilles aîné avait été exclu un peu trop légèrement de la Société, et que, le connaissant pour un vrai Sans-culottes, il demandait qu'il fût réintégré dans la Société ;

plusieurs membres ont demandé ensuite la parole, et ont tous rendu le meilleur témoignage sur le civisme dudit Gilles. Après quelques débats, il a été délibéré qu'il sera admis dans la Société.

10 Floréal. — Un secrétaire a fait lecture de la liste des citoyens qui ont fait des dons pour servir à la construction d'un vaisseau ; la somme en provenant s'élève déjà à sept cents livres ; la Société a délibéré la mention honorable de ces offrandes, au procès-verbal.

Un membre a demandé qu'il fût nommé six commissaires pour dresser la liste des riches, modérés et égoïstes ; il a été délibéré qu'il serait nommé six commissaires au choix du président qui a nommé Pierre Peyret, Grossier, Maffiote, Servel, Planard et Azéma.

Ces trois citoyens présentés par Goutard et Fayette, membres de la Société, ont été reçus membres honoraires.

14 Floréal. — La séance a commencé par la lecture de deux lettres qui annoncent le succès de nos troupes à l'armée des Pyrénées-Orientales, à celle des Alpes et d'Italie. Cette lecture a été interrompue par les plus vifs applaudissements et des cris mille fois répétés de *Vive la Montagne ! Vive la République ! Vive les Sans-culottes !*

Un membre a demandé qu'il fût célébré une fête en réjouissance des prises faites sur nos ennemis et des succès de nos armées. Il a été

délibéré qu'il serait nommé six commissaires pour régler la manière dont cette fête sera célébrée et qu'elle aura lieu demain.

Barnier a annoncé à la Société qu'il serait adressé à Perpignan cent dix-huit livres charpie, cinq serviettes, un drap de lit, vingt livres de linges à bandes, le tout dans un grand sac qui a été offert par Bernard Castel, et qu'il a été remis à l'hôpital de la commune d'Aiguesmortes, quarante livres de linges à bandes.

Un membre a proposé d'aller, en farandolle, chanter l'hymne républicaine au pied de l'arbre de la Liberté, et d'inviter la Municipalité à faire illuminer les rues. Cette proposition ayant été délibérée, la séance a été levée.

17 Floréal. — Un membre a dit qu'il paraissait inutile, d'après les dispositions de l'arrêté du représentant du peuple Borie, de désigner un nombre de membres égal à celui des membres actuels du Comité de Surveillance; qu'il suffisait seulement de désigner trois membres de la Société pour remplacer trois membres du Comité de Surveillance qui sont fonctionnaires publics, dans le cas que le représentant du peuple voulût faire exécuter la loi qui porte que les membres du Comité de Surveillance ne pourront, en même temps, exercer d'autres fonctions publiques.

Après une longue discussion, la Société a délibéré que la nomination des huit membres, faite ce matin, est et demeure rapportée, et que, conformément à la motion qui vient d'être faite,

il sera seulement donné une liste de trois membres à entrer en remplacement ou par élection dans le Comité de Surveillance, et les citoyens Jean Boulary, Bernard Castel et Pierre Planard jeune, ont été désignés à l'unanimité des suffrages. En conséquence, les membres composant le bureau demeurent chargés de dresser de suite le tableau des membres composant le Comité de Surveillance, de ceux désignés par la Société pour y entrer en remplacement ou par élection, et de l'envoyer de suite à l'agent national du district de Nismes, qui est chargé de le transmettre au représentant du peuple Borie.

20 Floréal. — Barnier est monté à la tribune, après avoir obtenu la parole, et a prononcé un discours très éloquent sur les vertus de Jean-Jacques-Rousseau, et tendant à prouver combien les ouvrages de ce célèbre écrivain ont contribué à opérer notre heureuse Révolution. Ce discours a été vivement applaudi.

Un membre a ensuite demandé qu'il fût célébré, décadi prochain, une fête à l'honneur de Jean-Jacques Rousseau. La Société a délibéré, au milieu des acclamations que, décadi prochain, il serait célébré une fête en mémoire de Rousseau, et a nommé Philippe Sauvat, Barnier, Reys, Clavel, Vigne et Bastide, commissaires, à l'effet de rédiger le plan de cette fête et de le présenter à la Société.

25 Floréal. — Barnier, l'un des six commissaires nommés par la Société pour rédiger un

projet de fête en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau, a demandé la parole; il lit un rapport très étendu, après lequel il a présenté le programme de la fête à célébrer. La Société l'a adopté en son entier et a délibéré que la fête serait célébrée décadi prochain.

Un membre a demandé que Barnier fût invité à prononcer, décadi prochain, un discours à l'honneur de Jean-Jacques Rousseau. La Société a délibéré que son président ferait cette invitation à Barnier, ce qu'il a fait séance tenante.

2 Prairial. — On a lu une lettre de la Société populaire de Nismes à la Convention nationale, pour lui demander le rétablissement du tribunal criminel révolutionnaire du Gard. Un membre a demandé que la Société fît une adresse à la Convention pour appuyer la demande de la Société de Nismes. La discussion s'est engagée sur cette motion, et, après de longs débats, il a été délibéré de passer à l'ordre du jour.

4 Prairial. — Un membre a demandé qu'il fût fait mention, dans les registres, de la manière dont s'est célébrée la fête de Jean-Jacques Rousseau, et avec quel empressement tous les citoyens se sont fait un devoir d'y assister.

Délibéré que le rapport contenant le détail de la fête sera inséré dans le présent registre, à la suite de cette délibération.

La Société, instruite que Massol, général divisionnaire, a lancé un mandat d'arrêt contre le citoyen Clavel, membre de cette Société, sous

le prétexte qu'il parcourait les côtes du Gard; considérant que Clavel est un patriote bien reconnu; que ses principes et son sans-culottisme ont été, depuis la Révolution, et notamment pendant le fédéralisme, le mobile de sa conduite; considérant que, d'après une délibération de la Société, tous les membres qui la composent doivent se lever en masse pour défendre un de ses collègues, lorsqu'il se trouvera opprimé et que ses principes seront reconnus, la Société a unanimement délibéré qu'il serait écrit au général Massol, pour lui faire connaître les véritables principes de Clavel, et demander son élargissement.

5 *Prairial.* — Le citoyen Poux, commandant les côtes du Gard, a fait lecture d'une lettre de l'adjudant général Gillet qui annonce de grands succès dans les armées des Pyrénées-Orientales; elle a été souvent interrompue par les plus vifs applaudissements.

Sur la proposition d'un membre, il a été délibéré que, pour que les défenseurs de la patrie puissent assister aux séances, le commandant de la place sera invité à ne faire l'appel qu'à l'issue de la séance, et le commandant, présent à la séance, a témoigné à la Société le désir qu'il avait que les volontaires assistassent aux séances, et a déclaré qu'à l'avenir, les jours d'Assemblée, l'appel ne se battrait qu'après que la séance serait terminée.

Il a été fait, ensuite, la motion de nommer

quatre censeurs pour maintenir l'ordre dans l'Assemblée. Cette motion, mise aux voix, a été adoptée, et les citoyens Barnier, Jean-Libre Peyret, Reys et Grasson ont été nommés censeurs : ils seront distingués par un ruban tricolore au bras.

Le citoyen Bastide, détenteur d'une somme d'environ dix-huit cent trente-cinq livres, provenant des dons faits par les citoyens de cette commune pour contribuer à la construction d'un vaisseau que le département du Gard doit faire construire, a demandé dans quelle caisse il devait verser cette somme.

Délibéré qu'il sera écrit à l'agent national pour lui demander des renseignements sur cet objet.

9 *Prairial.* — Un membre a dit que le citoyen Pierre Collet, agent national de cette commune, a été nommé par arrêté du représentant du peuple Borie, membre du Directoire du district de Nismes; que, sans doute, lorsque ce citoyen lui a été proposé, il n'a pas été fait réflexion qu'il était seul notaire public dans cette commune, et que, s'il est obligé d'aller joindre le nouveau poste qui lui est désigné, les intérêts des habitants d'Aiguesmortes souffriront considérablement, par le défaut où ils se trouveront de pouvoir contracter.

(*A suivre.*)

La Légion du Nord (1806-1808).

Mémoire de Lazare-Claude Coqueugniot, major (1).

Les hostilités contre la Prusse commencèrent le 9 octobre 1806 et, le lendemain, 10 octobre, l'Empereur me nomma major de la 1re légion du Nord, dont le noyau devoit être formé à Landau.

---

(1) Communication de M. Gabriel Cottreau. — Le manuscrit est intitulé : « Histoire de la légion du Nord, rédigée en 1809 et mise au net en 1819, par L. C. chevalier Coqueugniot, qui a recruté et organisé ce corps en 1806 ; qui l'a commandé ensuite devant l'ennemi jusqu'à la paix de Tilsitt, et qui ne l'a quitté qu'en 1808. »

Né le 30 octobre 1760, à Allerey (Côte-d'Or), Lazare-Claude Coqueugniot, enrôlé comme simple soldat au régiment de Piémont en 1780, devint sous-lieutenant en 1791. Lieutenant en 1792, capitaine l'année suivante, chef de bataillon en 1794, major (lieutenant-colonel) de la 1re légion du Nord en 1806 ; passé, avec ce corps, au service du grand-duché de Varsovie en 1807, colonel le 1er janvier 1808 ; rentré au service de France comme sous-inspecteur surnuméraire aux revues en 1808, attaché au Ministère de la guerre en 1810 et en 1811 ; chargé de l'administration des troupes du grand-duché de Berg en 1812, employé à Mézières en 1814, retraité en 1815, enfin décédé en 1829, Coqueugniot avait fait les campagnes de 1782 et 1783 sur mer, celles de 1792 à 1801 dans diverses armées ; celles de la Grande armée en 1806 et 1807, celle de Pologne en 1808, celle d'Allemagne en 1811. Il était membre de la légion d'honneur depuis le 17 septembre 1807, et chevalier de l'Empire depuis le 31 janvier 1810. Un décret du 8 septembre 1808 lui avait octroyé une dotation de 2000 francs de rente sur le département de Trasimène.

Il a publié, en 1822, un *Mémoire historique sur les anciens monuments militaires de la ville de Strasbourg*, qui ne manque ni d'érudition, ni d'originalité. Il a également laissé, en manuscrit, une *Histoire de l'armée et de son administration*, qui appartient à M. Cottreau.

Je ne fus pas, d'abord, fort content de cet avancement, parce que je craignis de me trouver sous les ordres d'un colonel ignorant, qui m'empêcheroit de mettre en pratique le peu de talens et l'expérience que j'avois dans le service de l'infanterie ; mais on me manda, de Paris, que les deux colonels étoient deux généraux de division polonois au service de la France, savoir le général Zayonchek (1), qui avoit été en Égypte, pour la 1re légion, et le général Henry Wolodkowicz (2) pour la seconde, dont le noyau devoit se former à Nuremberg.

Cet avis me fit plaisir, parce que je savois que le général Zayonchek étoit homme de lettres et que, conséquemment, il sauroit me rendre la justice que je mériterois.

Je partis de Martigues aussitôt que j'eus reçu ma commission, et j'arrivai promptement à Strasbourg où ma famille a toujours eu son domicile depuis que je suis marié. J'y trouvai M. Lebrun, quartier-maître trésorier de la légion. Il m'apprit que le noyau de ce corps, composé seulement du 1er bataillon, qui étoit loin d'être complet, avoit quitté Landau pour se rendre à Mayence où se trouvoient déjà quelques milliers de prisonniers de guerre prussiens. Je sus, par M. Lebrun,

---

(1) François-Louis, baron Zayonchek, général de brigade le 11 mai 1801 ; général de division le 16 mai 1802.

(2) Jean Henry, comte Wolodkowicz, dit *Henry*, général de brigade le 23 septembre 1806.

que le général Zayonchek m'attendoit avec la plus grande impatience, parce qu'il falloit recruter dans les prisonniers de guerre. Le quartier-maître n'étoit venu à Strasbourg que pour terminer la revue de départ avec l'inspecteur, et pour recevoir des fonds.

On avoit provisoirement placé dans la légion, en attendant mon arrivée, l'adjudant général Hennin de Cuvilliers, pour seconder le général Zayonchek, mais il n'entendoit pas assez l'organisation d'une troupe, ni les différens services, pour être d'une grande utilité.

Le quartier-maître me fit voir le tableau ministériel indicatif de la composition de la légion; il portoit les détails qui suivent :

Composition de la 1re Légion du Nord.

	DÉSIGNATION DES GRADES ET DES BATAILLONS	Officiers	Sous-officiers et soldats
État Major.	Général de division commandant.	1	»
	Major commandant en second...	1	»
	Chefs de bataillons............	4	»
	Adjudans majors...............	4	»
	Quartier maître trésorier........	1	»
	Chirurgien major...............	1	»
	Idem aides majors........	4	»
	Idem sous-aides majors...	4	»
	Adjudans sous-officiers.........	»	4
	Tambour major.................	»	1
	Caporaux tambours.............	»	2
	Musiciens	»	8
	Chefs ouvriers.................	»	3
	Total à reporter d'autre part..	20	18

DÉSIGNATION DES BATAILLONS ET COMPAGNIES			Officiers	Sous-officiers et soldats
Report des totaux d'autre part.......			20	18
Composition d'une Compagnie	Capitaine...... 1 Lieutenant..... 1 Sous lieutenant. 1 Sergent major.. 1 Sergens....... 4 Caporaux...... 8 Fourrier....... 1 Tambour...... 2 Fusiliers....... 120	139 au total		
1er Bataillon	1re compagnie de carabiniers. 139 7 compagnies de chasseurs. 973 1 compagnie de voltigeurs. 139		27	1.224
2e Bataillon	Idem.............		27	1.224
3e Bataillon	Idem.............		27	1.224
4e Bataillon	Idem.............		27	1.224
	Totaux..............		128	4.914
	Total général..............		5.042	

Lorsque le bataillon fut arrivé à Mayence, on divisa les prisonniers par portions qu'on nomma compagnies. L'Empereur avoit placé, sur ce point, le vieux maréchal Kellermann, auquel on envoyoit tous les détachemens qui devoient joindre la Grande Armée, pour remplacer les pertes qu'elle faisoit. Ce maréchal ne s'attachoit qu'à faire filer avec promptitude toutes les troupes qui arrivoient à Mayence, lors même qu'elles n'étoient pas complètement équipées et armées. C'est pourquoi il ne donna pas au général Zayonchek le tems de faire établir les listes nominatives des portions de prisonniers qui représentoient les compagnies de la légion.

Toutefois, il voulut bien prêter à ce général une dixaine d'officiers de la garde nationale du haut Rhin, qui se trouvoit alors à Mayence ; et ces officiers, ajoutés à ceux qui se trouvoient dans le cadre du premier bataillon, ne formèrent que le nombre nécessaire pour en placer un par deux compagnies, ce qui étoit d'autant plus ridicule qu'il n'y avoit pas encore de sergens ni de caporaux dans cette troupe. Il auroit été inconvenant de donner des grades à des soldats prisonniers de guerre qui ne savoient ni lire, ni écrire, et le général Zayonchek demanda au ministre de la guerre la permission de prendre, dans les régiments françois, des soldats et des caporaux capables d'occuper les emplois de sous officiers.

Mais, comme le maréchal exigea que la troupe passât le Rhin de suite, elle entra en Allemagne ayant seulement un officier par deux compagnies, plus le chef de bataillon Vanrosen, pour la commander, sous les ordres du général Zayonchek.

Avant de passer le Rhin, le général Zayonchek harangua les soldats et leur fit prêter serment à la manière des Polonois, c'est-à-dire en les faisant jurer sur l'Évangile, et en élevant un doigt en l'air ; mais cette cérémonie fit voir au général que sa troupe se croyoit encore prisonnière de guerre. Les officiers polonois eux-mêmes exposèrent que leurs soldats ne pouvoient se croire affranchis de la captivité que par l'ar-

mement ; qu'il seroit, d'ailleurs, très inconvenant, sous tous les rapports, que la légion traversât l'Allemagne sans être armée ; que les soldats seroient insultés partout où ils passeroient, et qu'ils n'auroient aucun moyen de se faire respecter.

Le général Zayonchek se crut obligé, comme chef, d'appuyer la réclamation de ses soldats et, de son côté, le maréchal Kellermann voyoit du danger à armer une masse de prisonniers de guerre qui n'inspiroient aucune confiance. Enfin le vieux maréchal se décida à donner de mauvaises armes allemandes qui se trouvoient à Mayence.

Les prétentions des officiers et de la troupe ne se bornèrent pas à la demande des armes. On entendit crier dans les rangs, en langue polonoise, qu'un fusil sans cartouches ne valoit pas mieux qu'un bâton, et il fallut donner des cartouches.

La troupe étoit totalement dépourvue de chaussure : on mit des souliers en tas sur la place de Mayence, au moment où la légion devoit passer le Rhin. Le général Zayonchek se tint lui-même auprès de ces souliers, pour empêcher, autant qu'il pouvoit le faire, qu'un seul soldat en prît plusieurs paires, et, comme cette masse de soldats étoit encore couverte de l'uniforme prussien, et que, de plus, on n'avoit pas de troupes pour réprimer les désordres auxquels elle auroit pu se livrer, le maréchal s'en débarrassa avant que ceux qui la commandoient fussent pourvus

des papiers dont ils avoient besoin pour la faire payer pendant la route.

Ce fut immédiatement après ce départ que j'arrivai en poste à Mayence. J'étois seul et sans chevaux. J'appris que la troupe n'étoit partie que depuis deux jours, et que le général Zayonchek, d'après les ordres qu'il avoit reçus de l'Empereur, étoit parti subitement pour se rendre en Pologne. On me prévint aussi qu'il avoit donné le commandement de tout le corps au chef de bataillon Vanrosen, en attendant mon arrivée. Ce chef étoit le seul qui fût au corps; il n'y avoit même que lui de nommé à cette époque, parce que la composition de la troupe, ainsi que les ordres donnés sur son organisation, exigeoient que les officiers supérieurs fussent aussi polonois et françois.

Jusques là, il n'avoit point été dificile de trouver des soldats parmi les prisonniers de guerre prussiens, puisque ces prisonniers, en entrant dans la légion, avoient eu la certitude de retourner en Allemagne : aussi n'y en avoit-il pas un seul qui ne prétendît être né Polonois; malheureusement, un grand nombre de ceux qui étoient nés en Allemagne avoient appris à se faire comprendre en langue polonoise, pendant le tems qu'ils étoient restés en garnison dans la Posnanie, et il leur fut facile de tromper les recruteurs qui les questionnoient pour connoître leur païs natal.

Le travail dificile consistoit à organiser la

légion en traversant l'Allemagne ; il falloit, de plus, la discipliner, trouver des officiers et des sous-officiers, et recruter en marchant, pour la porter au complet et pour remplacer les déserteurs, dont le nombre devoit être nécessairement considérable, car, tous les soldats originaires de l'Allemagne, qui s'étoient présentés comme Polonois, avoient formé le projet de ne suivre le corps que jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à proximité de leur païs. Il étoit hors de doute que cette troupe seroit mal traitée par les habitans de l'Allemagne, qu'on lui reprocheroit de s'être armée contre son souverain, et qu'on l'exciteroit à la désertion.

Je rencontrai à Mayence, et même avant d'y arriver, beaucoup de militaires de ma connoissance, qui avoient une mauvaise opinion des suites qu'un pareil rassemblement pouvoit avoir. Il n'étoit pas possible, suivant ces militaires, que des François parvinssent à tirer un parti utile de cette troupe. « Des insurrections, disoient-ils, étoient les moindres accidens que l'on dût craindre. De tels soldats sont capables de tuer leurs officiers, et renvoyer en Allemagne un rassemblement aussi extraordinaire, c'est organiser une nouvelle armée ennemie sur les derrières de celle de l'Empereur. » Malgré ces avis, je me résignai à tout ce qui pouvoit m'arriver de pis. Je me sentois fort de mon zèle, de mon courage et de ma capacité.

J'avois trouvé à Mayence un officier lithuanien

nommé Hoppen, ardent patriote polonois, actif, parlant françois et beaucoup d'autres langues, ayant servi longtems dans l'armée d'Italie, et qui étoit couvert de blessures. Le général Zayonchek l'avoit employé au recrutement de Mayence. Il me mit au courant de la légion par tous les renseignemens que je lui demandai. Je m'apperçus qu'il jouissoit de la confiance des officiers polonois, et même de celle de la troupe. Ma franchise et ma loyauté lui plurent; il me montra de l'attachement; je le pris dans ma voiture et je joignis la queue de la colonne. J'avois eu soin de conserver mon uniforme du 100[e] régiment, pour inspirer plus de confiance aux soldats.

Dès lors, Hoppen devint mon interprète, et je crois encore que c'est en partie à lui que je dus les succès que j'obtins en traversant l'Allemagne. (Je ne parle que du recrutement et de l'organisation.) Aussi le recommandai-je, d'une manière toute particulière, au prince Joseph Poniatowsky, en 1808, avant de quitter l'armée polonoise.

Les premiers jours de marche n'eurent de remarquables qu'une révolte de la légion à Hanau; elle fut occasionnée par les magistrats et le commandant d'armes de cette ville qui voulurent loger les soldats dans des églises, comme s'ils eussent été encore prisonniers de guerre. Cet événement arriva le 3 ou le 4 décembre 1806. Je n'avois pas encore joint le

pour remplacer les pertes que je faisois par la désertion.

Je m'entourai des officiers polonois qui avoient ma confiance, je leur peignis la légion se fondant entre nos mains, et il ne me fut pas dificile de les convaincre que, si je n'employois pas des moyens extraordinaires, les officiers resteroient à la tête d'une poignée de malheureux soldats polonois. Je les consultai sur la résolution que je voulois prendre de recruter, de ma propre autorité, dans les colonnes de prisonniers de guerre que nous rencontrerions ou qui passeroient à une certaine distance de nous. Ils applaudirent à cette mesure et me promirent de me seconder. Alors, je leur expliquai ce qu'il falloit faire pour n'admettre dans la légion que des prisonniers de guerre nés polonois. Cette mesure de rigueur pouvoit me compromettre, car elle devoit nécessairement élever l'effectif de la légion au-dessus du complet déterminé, et si, après ce recrutement, elle s'étoit portée à quelqu'acte d'insubordination, à l'instigation des agents du gouvernement prussien, qui pouvoient facilement s'y faire admettre, on m'auroit blâmé et peut-être même puni. Mais je savois qu'on n'avoit pu former la seconde légion, malgré les officiers supérieurs et d'état major qu'on avoit adjoint au général Henry Wolodkowicz, et je mettois de l'amour propre à faire voir que, moi seul, j'avois plus de capacité qu'une réunion aussi nombreuse.

Les commandans des colonnes de prisonniers se refusoient à me laisser recruter sans un ordre exprès, alléguant pour motif de leur refus qu'ils étoient responsables des hommes qu'on leur avoit confiés, et que je n'avois pas le droit de leur donner un ordre compétent; je ne fondois mes droits que sur l'obligation où j'etois, comme commandant de la légion, de la maintenir au complet; mais, comme il leur étoit impossible de me résister, je leur donnois ou leur faisois donner des reçus indicatifs des quantités de prisonniers dont je m'emparois.

Avant d'arriver à Leipzig, un très grand nombre de soldats étoit à pieds nus : les pluies continuoient; la troupe étoit de plus en plus maltraitée par les logemens, parce qu'elle augmentoit continuellement en nombre; les soldats étoient découragés, et je ne les faisois marcher qu'en leur donnant l'assurance que, dans la première ville où il y auroit des magasins, on leur donneroit tout ce qui leur seroit nécessaire. Ce fut dans ces circonstances que Hoppen, ainsi que d'autres officiers polonois, me rendirent de grands services.

L'arrivée de la légion à Leipzig fut remarquable : on logea les compagnies dans les villages environnans. Le général de brigade René (1), qui étoit gouverneur de la contrée, m'apprit

(1) Jean-Gaspard-Pascal René, général de brigade le 14 décembre 1801.

qu'un général, envoyé par l'Empereur, venoit d'arriver pour examiner la légion; j'allai le trouver : c'étoit le général Lecamus (1).

A cette époque (c'étoit, je crois, le 20 décembre), j'avois tellement augmenté la légion, malgré la désertion, qu'elle s'élevoit à plus de *dix mille hommes*, d'après les états de situation que m'envoyoient journellement les commandans des compagnies, sans y comprendre les soldats qui étoient restés en arrière depuis longtems. Jusqu'alors, je n'avois pu connoître qu'approximativement de quelle force elle étoit, parce que, d'une part, le recrutement et la désertion avoient été continuels, et que, de l'autre, les diverses colonnes avoient constament occupé 25 ou 30 lieues sur la route.

Ce fut par le général Lecamus que je fus instruit des inquiétudes que la légion avoit données. Il fut surpris d'apprendre, par moi, que sa force ne s'élevoit guère qu'à 10 000 hommes; il la croyoit de 30 000 au moins. Les commandans d'armes et les gouverneurs avoient rendu compte des enlèvemens de prisonniers de guerre que j'avois faits; la Grande Armée n'avoit pas laissé de troupes dans la Prusse, ni dans la Saxe : on craignoit de voir rentrer une partie de l'armée prussienne dans les Etats de son souverain, sous le nom de *légion*. L'Empereur n'avoit

---

(1) Jean, baron Le Camus de Moulignon, général de brigade le 1er mars 1806.

point voulu ajouter foi à toutes les extravagances que la peur des commandans d'armes leur avoit suggérées; il avoit voulu s'assurer de la vérité avant que la prétendue armée arrivât dans les Etats prussiens, et, à cet effet, il avoit dépêché un général de son quartier impérial. Ce général avoit dû courir la poste sans s'arrêter, depuis Varsovie jusqu'à ce qu'il eût rencontré la légion. Il avoit, dans son portefeuille, différens ordres en blanc, afin de donner celui que le cas exigeroit. Je lui expliquai la faute qu'on avoit faite à Mayence, en recrutant des prisonniers de guerre allemands, ainsi que la désertion effrayante qui en avoit été la suite, et, après que je lui eus fait connoître les mesures que je prenois pour ne recevoir que des Polonois, il me confia qu'au quartier général on avoit eu des inquiétudes sur la légion.

La légion fit, à Leipzig, une station de 5 ou 6 jours pendant lesquels le général Lecamus fit la revue des diverses portions de troupes qui représentoient les compagnies et, à cet effet, on les faisoit venir dans la ville. Ce séjour me donna le tems de faire un commencement d'organisation dans les compagnies, et d'établir des contrôles nominatifs. Je construisis un grand tableau présentant numériquement, par compagnie et par bataillon, l'organisation qu'il me fut possible d'ébaucher. Le général Lecamus fit donner des souliers à tous les soldats qui en manquoient; il me fit donner cinq ou six mille

capotes qui, avec les 1 200 que le général Zayonchek avoit obtenues à Mayence, complettoient le nombre qui étoit nécessaire pour les trois premiers bataillons. Je ne pus en obtenir pour le quatrième, ni pour un gros détachement de recrues qui venoit d'arriver.

Il y avoit, dans ce moment là, à Leipzig, une immense quantité de draps et d'étoffes de laine de toutes les qualités et de toutes les couleurs; on disoit que ces étoffes appartenoient au commerce anglois; on les avoit mises sous la surveillance du comte Wilmanzy; on avoit adjoint à ce comte un certain André de la Lozère, qui remplissoit les fonctions de commissaire des guerres, avec lequel j'eus une dispute relative aux effets que j'avois reçus, et un nommé Courpon étoit le garde de ce riche magasin. Ce fut de ce magasin qu'on tira des draps pour habiller tous les officiers de l'armée, à raison de cinq aunes par individu; mais les officiers de la légion du Nord n'eurent aucune part à cette distribution. André et Courpon furent mis en jugement en 1810 pour des dilapidations, dont ils étoient accusés par les habitans du païs, et, au grand étonnement du ministère de l'administration de la guerre où j'étois alors, ils furent acquittés.

Le général Lecamus me remit un ordre du vice-connétable pour conduire la légion à Berlin. Je fis partir le premier bataillon le jour de Noël; les autres se mirent en route successivement, à raison d'un par jour.

Le jour du départ du 4e bataillon, je quittai aussi Leipzig, mais je pris la poste, tant pour surveiller la marche que pour donner les ordres nécessaires dans tous les bataillons. Il falloit, d'ailleurs, que je joignisse la tête de la colonne.

Arrivé à Wittemberg, un heureux hazard fit qu'on ne voulut pas me donner des chevaux de poste sans l'autorisation du commandant de la place; j'allai le trouver (c'étoit l'adjudant commandant Nivet). Il me remit un ordre du prince vice-connétable, d'après lequel ordre je devois conduire la légion à Magdebourg. Sans cet incident, j'aurois continué ma route vers Berlin.

J'arrivai à Magdebourg pendant la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1807, et j'en fis ouvrir les portes avec beaucoup de peines. Le premier bataillon étoit arrivé dans la même ville le soir même du 31 décembre. Le général Eblé, qui gouvernoit la contrée, lui avoit donné l'ordre de continuer sa route vers Berlin, et ce bataillon étoit logé dans des villages, à quelques lieues de la ville.

Dès la pointe du jour, je me rendis chez le général Eblé (1) : je lui montrai l'ordre d'après lequel la légion devoit rester à Magdebourg. Ses mouvemens colères et ses frappemens de pied m'étonnèrent. Il appela le chef de bataillon Forgues,

---

(1) Jean-Baptiste Eblé (1758-1812), le futur héros de la Bérésina, alors gouverneur de Magdebourg.

commandant de place, qui étoit dans une chambre voisine, et il lui ordonna de me conduire en prison. Il seroit dificile de trouver un officier plus déterminé que je l'étois alors, à braver tous les événemens les plus malheureux. Depuis long-tems j'avois fait le sacrifice de ma vie, sans être devant l'ennemi, parce que l'espèce de troupe que je commandois l'exigeoit ainsi.

Les efforts que je faisois pour garder le silence m'étouffoient : « Je vous regarde, lui dis-je d'une voix ferme, pour voir si c'est sérieusement que vous me menacez ; vous me prenez peut-être pour un mauvais officier réformé, sans caractère, sans honneur et sans moyens ; mais vous vous trompez, et vous ne tarderez pas à en avoir des preuves. Avant d'obéir à votre ordre, je devrois remettre le commandement de la légion à un officier supérieur ; je vous préviens qu'il n'y en a qu'un avec moi, et qu'il ne peut se charger de ce fardeau. Je n'ai pas besoin d'être conduit en prison : si mes deux épaulettes ne sont pas pour vous un garant assez sûr, je puis du moins vous déclarer hardiment que j'ai autant d'honneur que vous pouvez en avoir ; gardez-vous d'en douter. Je vous prie seulement de faire en sorte que ma troupe ne soit pas instruite de mon emprisonnement. Vous ne tarderez pas à être mieux informé sur mon compte ; ma conduite mérite les plus grands éloges, et non une punition. Peut-être que la justice que vous serez bientôt obligé de me rendre, sera trop tardive.

Vous ne pouvez me reprocher de prendre un ton inconvenant, puisque vous-même avez oublié les égards que vous devez à mon grade. »

Alors, le général m'ordonna d'aller garder les arrêts dans mon logement, et je partis sans dire un seul mot ; seulement je le saluai ; mais ce fut avec les dehors que doit montrer un militaire qui se sent exempt de reproches.

Le général auroit voulu que je fusse arrivé à Magdebourg avec mon premier bataillon, et il supposoit que c'étoit par plaisir ou par négligence que je n'etois entré en ville que pendant la nuit. Il oublia, dans cette circonstance, le premier et le plus important de tous les principes de la bonne discipline : celui de questionner l'officier qu'on croit coupable, avant de le condamner, ce qui est d'autant plus étonnant que le général Eblé jouit de la plus brillante réputation dans les troupes françoises, et même dans les armées de l'Europe. Il est peut-être le premier général d'artillerie du continent, et, si l'Empereur l'avoit placé comme gouverneur sur les derrières de l'armée, en 1806, c'étoit pour le punir de ce qu'il avoit été, à l'armée du Rhin, l'ami et le confident de Pichegru et de Moreau.

Ces dernières considérations me déterminèrent, à Magdebourg, à me contenir autant qu'il me fut possible de le faire. Si une pareille altercation me fût arrivée avec un général médiocre et peu estimable, j'aurois pris un tout autre ton.

Arrivé à mon logement, j'écrivis de suite, au général Eblé, une lettre par laquelle je lui fis connoître les motifs pour lesquels je n'étois arrivé à Magdebourg qu'après mon premier bataillon. Les expressions dont je me servis, en lui parlant de ma troupe, durent lui donner des craintes. Je lui appris que je sortois aussi de l'armée, et que s'il étoit étonnant de le voir gouverneur secondaire sur les derrières de l'armée du Rhin, il ne l'étoit pas moins de me voir à la tête d'un corps à moitié sauvage. Il leva de suite mes arrêts : j'allai lui rendre visite; il me fit beaucoup d'accueil, et il m'invita à dîner.

J'ai su, depuis, que le général avoit appris, avant mon arrivé à Magdebourg, que j'avois recruté en route dans la garnison de cette ville, qui avoit été faite prisonnière de guerre, et qu'il avoit craint que les soldats de la légion, instigués par les habitans, se rendissent maîtres de la ville où il n'y avoit que deux régimens provisoires de conscrits qui, comme la légion, n'étoient que passagers, et qu'on fit rester en ville pendant tout le tems que la légion y séjourna. Il est certain que ces deux corps étoient loin de pouvoir résister à la légion, et, qu'en cas de révolte de la part de cette dernière, il auroit été prudent de faire entrer les deux régimens de conscrits à la citadelle pour canoner la ville. L'Empereur a presque toujours négligé les derrières de son armée. Magdebourg, Spandau et

Wittemberg sont cependant des places dans lesquelles il devoit laisser garnison.

Le général Eblé fit courir après le premier bataillon pour le faire entrer en ville, et les trois autres y arrivèrent successivement.

La légion resta pendant dix jours à Magdebourg, sans que je connusse d'abord le motif de ce séjour extraordinaire ; mais, après quelques jours, je sus que c'étoit pour donner au général Clarke, gouverneur général de la Prusse, le tems de faire confectionner, à Berlin, des effets sans lesquels il auroit été de toute impossibilité de mettre la légion en campagne.

Toutesfois, je me méfiai des suites que pouvoit entraîner la querelle que j'avois eue avec le général Eblé, parce qu'en admettant que ce général n'en eût pas rendu compte, l'Empereur pouvoit en être instruit par sa police particulière. J'adressai au prince vice-connétable un rapport par lequel je lui fis connoître ce qui s'étoit passé, et je fis ce rapport assez promptement pour qu'il devançât celui que le général Eblé pouvoit faire lui-même. Je savois bien que ce sous-gouverneur étoit sous les ordres du général Clarke, et que c'étoit, sans doute, à lui qu'il devoit rendre compte ; mais, comme ma conduite méritoit des éloges et non des reproches, je devois désirer qu'elle fût connue du major général de la Grande Armée.

J'avois perdu environ 900 hommes, par la désertion, depuis Leipzig jusqu'à Magdebourg ; mais il arriva, dans cette dernière ville, un déta-

chement de sept cents et quelques prisonniers de guerre prussiens, envoyé de Mayence par le maréchal Kellermann, et conduits par le chef de bataillon Roumette. Je reçus, avec ce détachement, un certain nombre d'officiers dont j'avois le plus grand besoin.

J'avois connu le chef de bataillon Roumette comme colonel de la 10e demi-brigade d'infanterie de ligne, au blocus de Mayence; il me parut qu'il avoit bien conduit son détachement, et je lui donnai le commandement du 3e bataillon, sans y être autorisé autrement que par l'ordre de conduite dont il étoit porteur.

Le gouverneur général Clarke me fit donner l'ordre de me rendre à Spandau, et la légion quitta Magdebourg, bataillon par bataillon, vers le 10 janvier 1807.

Le chef de bataillon Roumette avoit amené, avec son détachement, un capitaine polonois nommé Grabinsky, contre lequel il m'avoit remis une plainte appuyée de preuves. Ce capitaine avoit continuellement excité le détachement à se mettre en insurrection contre le commandant Roumette, et les officiers françois avoient été obligés de le forcer, par des menaces militaires, à s'éloigner des soldats pendant la route. Grabinsky étoit encore accusé, par tous les officiers, d'avoir occasionné la désertion de cinq ou six cents hommes, en traversant la Hesse, dans laquelle le détachement avoit dû agir contre des insurrections populaires.

Comme le capitaine Grabinsky étoit polonois, et très familier avec les soldats, je jugeois que je ne devois pas le réprimander, et encore moins le faire arrêter. Je le fis venir chez moi, je lui dis les plus belles choses, je fis tous mes efforts pour lui inspirer de la confiance, je lui fis parler par les officiers polonois dont j'étois content, et les promesses qu'il me fit ne me laissèrent rien à désirer. Il s'agissoit, dans le moment, d'arriver jusqu'à Spandau en bon ordre, et rien de plus.

Le jour que le second bataillon dut partir, j'en donnai le commandement au lieutenant Guillemin de Vaivre, émigré rentré, chez lequel j'avois remarqué un bon esprit militaire, beaucoup de caractère et de moyens. Les capitaines m'avoient paru être trop médiocres pour commander des bataillons aussi nombreux que de forts régimens, et dont la composition exigeoit beaucoup d'adresse de la part de ceux qui devoient les conduire.

Au moment où le second bataillon se rassembloit pour partir, le lieutenant de Vaivre, qui le commandoit, vint me dire que le capitaine Grabinsky étoit monté sur un cheval de M. Grosourdy de Saint-Pierre, chevalier de Malte, qu'on avoit envoyé à la légion comme capitaine; qu'il chevauchoit devant le front du bataillon, en parlant aux soldats en langue polonoise; que le domestique de lui, de Vaivre, qui entendoit le polonois, lui avoit dit que Grabinsky provoquoit

les soldats à l'insurrection contre lui, de Vaivre, et qu'il les exhortoit à ne reconnoître pour commandant que lui, Grabinsky. De Vaivre avoit déjeuné, et il me demandoit la permission de brûler la cervelle de Grabinsky.

Je parlai confidentiellement à M. de Vaivre, et je l'autorisai à brûler la cervelle de Grabinsky s'il se présentoit, pendant la route, devant le bataillon pour l'exciter à la révolte. Je me rendis ensuite sur la place, et je dissimulai avec Grabinsky, feignant d'ignorer ce qu'on venoit de me dire. Je lui représentai que M. de Saint-Pierre l'ayant chargé de ses chevaux et de son fourgon, un pareil équipage de guerre l'occupoit nécessairement baucoup, et que c'étoit par ce motif que je ne lui avois pas donné le commandement d'un bataillon. Je lui fis comprendre qu'en voyageant seul, il seroit plus à même de répondre à la confiance de M. de Saint-Pierre qui, à ce moment-là, étoit déjà à Stettin, où il avoit été envoyé, et je lui donnai un ordre pour cela, avec trois ou quatre soldats dont il me fit la demande. Je voulois gagner du tems jusqu'à Spandau, où je me proposois de faire arrêter secrètement Grabinsky, par l'intervention du gouverneur général.

Pendant la route de Magdebourg à Spandau, la désertion fut assez considérable, quoi qu'on eût donné des souliers et des capotes à Leipzig.

(A suivre.)

La Société populaire d'Aiguesmortes (Gard)
(1793-94) *(Fin).*

En conséquence, sur sa proposition, l'Assemblée a délibéré qu'il serait écrit de suite au représentant du peuple Borie, pour lui faire toutes les observations nécessaires en pareille circonstance, et qu'extrait de la présente délibération sera remise au citoyen Jean Teissier, membre et secrétaire de la Société, qui partira sans délai pour se rendre auprès du représentant du peuple Borie, pour recevoir sa décision à ce sujet.

Le trésorier de la Société a remis son compte sur le bureau. Il a été délibéré que les citoyens Peyret président, Teissier et Malbois secrétaires, seront chargés de faire l'arrestation dudit compte, et, comme il n'y a aucun fonds dans la caisse du trésorier, la Société a invité tous ses membres à remettre la somme de cinq livres chacun, pour leur second trimestre.

10 Prairial. — Après quelques débats, l'Assemblée a délibéré que tous les membres honoraires de la Société, à l'exception des volontaires de la garnison, payeraient le montant de leur semestre, s'ils ne justifiaient pas avoir payé dans la Société de leurs communes.

On s'est plaint que beaucoup de membres de la Société ne se rendaient pas aux séances, soit par négligence ou autres motifs illégitimes, ce qui a donné lieu à la Société de délibérer que

tout membre qui resterait trois séances sans paraître, serait exclu de son sein, à moins qu'il ne justifie des raisons légitimes jugées par la Société, et, pour l'exécution de cette délibération, le tableau sera affiché dans un endroit apparent de la salle des séances.

Sur la proposition d'un membre, la Société a délibéré qu'il sera nommé six commissaires pour rédiger un projet de fête à l'Être Suprême, qui aura lieu le vingt du présent mois.

Un membre a dit qu'il y avait beaucoup de familles indigentes dans cette commune, et qu'il conviendrait que la Société pourvût aux soins de leur accorder ce dont ils peuvent avoir besoin pour se sustenter; il a proposé de nommer deux commissaires pour cette fonction, ce qui a été délibéré à l'unanimité. Le président a fait choix des citoyens Sabatier et Bonnel cadet.

Le citoyen Malbois, administrateur de l'hôpital pauvre de cette commune, a fait connaître à la Société l'état de détresse où se trouve cette maison, et la nécessité de pourvoir à ses besoins, ainsi que l'impossibilité où sont les administrateurs de pouvoir la régir, s'ils n'ont pas des adjoints. Délibéré que la municipalité sera invitée de pourvoir de suite à cet objet.

Un membre s'est plaint que bien des papiers adressés à cette Société ne se lisaient pas, ce qui pouvait tirer à de grandes conséquences. Délibéré que tous les papiers et lettres adressés à cette Société seraient retirés de la poste par le

Comité de correspondance, qui en ferait la lecture au commencement de chaque séance.

On a fait lecture d'une lettre de la Société populaire de Nismes concernant les *apitoyeurs*(1). Délibéré qu'il serait écrit à cette Société pour lui donner connaissance de la délibération prise depuis longtemps, à ce sujet, par notre Société.

On a fait lecture d'une lettre de la Société populaire de Beaucaire concernant Gautier Clavel, membre de cette Société et de la nôtre, au sujet du mandat d'arrêt que Massol, général divisionnaire, avait lancé contre lui. Les applaudissements ont fait connaître la joie que cette Société prenait sur le sort des patriotes opprimés.

12 Prairial. — Un membre de cette Société a fait un discours dans lequel il a fait connaître les moyens infâmes que prenaient les tyrans conjurés contre la République, et notamment, le scélérat Pitt, qui ne cesse de remplir Paris de brigands pour assassiner individuellement les membres de la Convention nationale. Il a fini par proposer de faire une adresse à la Convention pour lui témoigner la joie qu'elle a ressentie en apprenant que les représentants du peuple Robespierre et Collot d'Herbois avaient échappé à l'horrible assassinat dirigé contre eux, et qu'il serait écrit particulièrement à ces deux colombes de la Liberté, pour leur faire connaître les sentiments

(1) On nommait ainsi ceux qui cherchaient à *apitoyer* le peuple sur le sort des contre-révolutionnaires.

de cette Société. Délibéré, de plus, que, dans l'adresse à la Convention, il sera demandé qu'elle décrète une guerre à mort contre le tyran d'Angleterre et ses satellites.

Sur la proposition d'un membre, la Société a délibéré que les citoyens ayant des connaissances particulières sur le port Le Pelletier, seraient invités à les faire connaître au citoyen Richaud qui doit s'occuper d'un projet pour le rétablissement de ce port. Délibéré, de plus, qu'il sera fait une pétition à l'administration du District de Nismes, pour l'engager à autoriser le plus promptement possible, la municipalité d'Aigues-mortes à faire reconstruire le pont de bois de la Grande-Robine, qui va crouler,

Délibéré que la Municipalité sera invitée à faire executer le décret qui prescrit aux femmes de porter la cocarde nationale. Le citoyen Maire, président à la séance, s'est chargé de faire proclamer de nouveau le décret, et punir celles des femmes qui n'y obéiraient pas sans le moindre délai.

Un membre a dit qu'il voyait avec regret les patriotes de cette commune divisés, ce qui ne tendait à rien moins qu'à faire réussir le projet des aristocrates, qui en ont la joie au cœur. Il a fait connaître à ces patriotes combien la chose publique exigeait qu'il oubliassent leurs petites vengeances particulières, et qu'ils se réunissent pour ne faire qu'un faisceau de frères et d'amis. Il a fait délibérer que le premier patriote qui

parlera contre un autre, qui l'inculpera ou qui fomentera des divisions, sera exclu du sein de la Société.

15 Prairial. — Il a été fait lecture d'une lettre de la Société populaire de Nismes, qui annonce la conservation du représentant du peuple Borie dans les départements du Gard et de la Lozère; la Société a vivement applaudi à cette lettre, et a délibéré qu'il sera écrit au Comité de Salut public pour lui témoigner la satisfaction qu'a la Société, de voir, dans le département, le brave Borie.

Sur la proposition d'un membre, il a été délibéré qu'à l'avenir, le décadi, les séances commenceront à quatre heures, et, le quintidi, à huit heures du soir.

Les commissaires pour la fête à l'Être Suprême ont fait leur rapport; la Société l'a adopté.

22 Prairial. — Un membre a rappelé les vexations et les actes arbitraires que le nommé Grollié, résident à Mende, a fait lorsqu'il était commandant dans cette commune, contre les citoyens, ainsi que les difficultés qu'il fit, et notamment d'avoir arboré la cocarde nationale. Il a fait la motion de le dénoncer au Comité de surveillance, et d'inviter le Comité à prendre tous les moyens convenables pour informer contre cet individu. Cette motion, vivement appuyée, a été délibérée à l'unanimité.

Un membre a dit qu'il existe, dans un bâti ment national, une barque appelée *canot*, qui avait été construite par la cy-devant province,

pour servir aux promenades des cy-devants seigneurs, archevêques et autres individus de cette caste qui composaient les États du Languedoc. Il a fait observer que sa construction rappelait des signes de féodalité, etc. La Société a délibéré qu'il serait écrit au Département pour l'inviter à prendre de suite les mesures convenables pour que cette barque soit retirée du bâtiment national dont s'agit, et soit employée à un meilleur usage, après que les portiques, fenêtres et autres signes retraçant les marques du despotisme, en auront été enlevés.

On a proposé de faire un nouvel épurement de cette Société, et demandé que les membres honoraires fussent tenus d'apporter un diplôme de leur Société populaire épurée, pour être admis dans la Société. Ces discussions ont excité de vifs débats de part et d'autre. Il a été délibéré que tout membre honoraire de la Société qui ne rapporterait pas, sous un mois, un diplôme de sa Société épurée, ne serait point admis.

La première demande sur l'épurement de la Société s'est prolongée ; les uns voulaient qu'il fût nommé des commissaires pour cet épurement, lesquels auraient plein pouvoir d'admettre ou d'exclure ; d'autres demandaient que tout membre sur lequel on aurait des reproches à faire pût se justifier, et, comme il se faisait tard, la discussion a été ajournée à demain dix heures, et la séance a été levée.

23 Prairial. — On a mis en discussion l'ordre du jour sur l'épurement de la Société, et, après bien des débats, il a été délibéré que, vu le trouble qui a existé sur la fin de la séance d'hier, et après avoir remis en délibération la proposition faite sur l'épurement de la Société, il sera nommé des Commissaires, lesquels feront eux-mêmes ledit épurement; ils motiveront les raisons qui les ont déterminés à exclure, et le membre exclu pourra se présenter et se justifier à la tribune. La Société a nommé pour commissaires les citoyens Bernard, Grossier, Maffiote, Braucossy, Rouard et Azéma, lesquels feront leur rapport dans une séance extraordinaire qui se tiendra octodi prochain.

On a fait lecture d'un arrêté du représentant du peuple Borie, relatif aux agents militaires qui commandent, dans ce moment-ci, la garnison d'Aiguesmortes.

Sur la motion d'un membre, il a été délibéré qu'il sera écrit au citoyen Massol, général divisionnaire, pour lui demander s'il existe une loi qui autorise le commandant des Côtes du Gard, à avoir deux adjudants.

30 Prairial. — Un membre a fait la motion de faire une pétition au Département pour le presser de mettre des pontons sur le canal de la Robine, jusques au grau Pelletier, et demander l'exécution du plan du citoyen Granger. Adopté à l'unanimité,

On a, ensuite, fait la motion de nommer des

commissaires pour s'occuper des opérations relatives au port d'Aiguesmortes. La Société a nommé les citoyens Barnier, Reys et Vigne, avec invitation de suivre un travail aussi important, et de rendre compte, toutes les décades, du résultat du dit travail.

Barnier, commissaire des Guerres, a demandé à la Société de lui indiquer un de ses membres pour remplir les fonctions de concierge du fort Peccais ; la Société a indiqué les citoyens Boutin et Planard, pour sujets à remplir la dite place.

5 Messidor. — Le commandant de la place a communiqué des lettres qui annoncent que la peste fait des grands ravages à Alger et sur divers autres points de cette régence, et qu'on croit même qu'elle s'est manifestée en Espagne. La Société a délibéré d'inviter la Municipalité, le Comité de surveillance, le commandant de la place et celui des Côtes maritimes du Gard, de prendre sur-le-champ les mesures convenables pour aviser aux moyens d'éviter que ce fléau se communique dans la République.

Les citoyens composant ces autorités, en venant à la séance, ont témoigné le désir qu'ils avaient de prévenir ce fléau, et déclarer qu'ils allaient prendre des mesures en conséquence.

10 Messidor. — Un membre a fait lecture d'une lettre de la Société populaire de Nismes, qui a félicité la Convention nationale sur son décret du 17 prairial qui déclare guerre à mort aux

Anglais. Cette lecture a été entendue avec beaucoup d'intérêt et a obtenu les plus vifs applaudissements.

Un membre a parlé sur la manière de rendre l'air de cette commune moins malsain, en transportant les cimetières hors la ville. Sa motion, appuyée et discutée, a été délibérée, ainsi qu'une invitation à faire à la Municipalité, pour l'engager à s'occuper de cet objet important.

Sur la motion d'un autre membre, appuyée et discutée, il a été délibéré que la Société fera une adresse à la Convention nationale pour lui demander que les coupables déjà condamnés à la déportation, subissent cette peine le plus tôt possible.

Sur l'observation faite par un membre qu'il existe, sur le frontispice de la porte d'entrée de cette Société, des figures recouvertes avec du mortier qui retracent des idées de fanatisme, la Société à délibéré que ces figures seront abattues.

Un autre membre a dit que quelqu'un avait fait courir, dans cette commune, des bruits défavorables à Massol, général de division. La Société à délibéré qu'il serait écrit une lettre à ce général pour lui témoigner qu'il n'a jamais perdu la confiance de la Société.

Il a été délibéré enfin, que la Société écrira à celle de Nismes, Calvisson, Sommières et Beaucaire, pour demander leur affiliation.

Un membre a fait la motion que, décadi

prochain, il fût célébré l'anniversaire de Marat ; cette motion a été délibérée à l'unanimité, et il a été nommé de suite les citoyens Bernard, Bertouy et Malbois fils, pour en faire le rapport.

16 Messidor. — Un membre a fait la motion et a demandé qu'il fût fait une adresse au digne montagnard Borie, représentant du peuple, à l'occasion des secours que l'hôpital de cette commune se trouve avoir le plus grand besoin. L'adresse à été délibérée à l'unanimité, et le Comité de correspondance est chargé de faire l'adresse et la faire passer au représentant, sous le plus court délai.

Il a été délibéré aussi que, provisoirement, la Municipalité serait invitée par les secrétaires de faire une proclamation pour engager les citoyens à fournir à l'hôpital, provisoirement, tout ce qu'ils pourront de savon et huiles, ainsi que des serviettes et linges pour cracher et autres, nécessaires aux malades. Le citoyen Barnier, commissaire des guerres, a offert de fournir provisoirement les draps nécessaires, lorsqu'ils seront pris dans le magasin de la République.

Un autre à fait la motion que le citoyen Bonnel, commandant de la Garde nationale, fût interpellé s'il est vrai que les citoyens Richaud et Bertouy lui firent une réquisition pour faire assembler son bataillon, dans le dessein de désigner des hommes pour la force départementale, et que le tout fut inséré dans le procès-verbal. Sa motion, appuyée et discutée, a

été délibérée. Ledit citoyen Bonnel a dit qu'il était vrai qu'il lui avait été fait une réquisition ; qu'il avait soupçonné que c'était pour marcher pour Paris, en ayant été convaincu par la lecture que fit Theaulon, alors procureur de la Commune.

Le citoyen Bernard, cy-devant membre du Comité de surveillance, dit qu'il avait signé un certificat de civisme pour Bédaride qui est détenu, et qu'il lui avait subtilisé sa signature ; il déclare à la Société qu'il la rétracte, et que sa signature soit nulle et non avenue. Tous les autres signataires ont déclaré, dans le même instant, à la Société, que leurs signatures étaient nulles aussi, et qu'ils les rétractaient comme le citoyen Bernard.

20 Messidor. — La séance, convoquée, n'eut pas lieu, par la raison que les corps constitués étaient totalement occupés, ainsi que les membres de la Société, à raison de l'arrivée du nouveau bataillon en cette commune, pour leur logement.

23 Messidor. — Un membre a fait lecture de deux adresses des Sociétés populaires de Beaucaire et Calvisson. La Société a adhéré à ces adresses et a délibéré que le Comité de correspondance serait chargé de la réponse à faire à ce sujet.

Le citoyen Bernard, membre de la Société et député, avec le citoyen Paul, pour demander l'affiliation à la Société populaire de Nismes, est

monté à la tribune, et a dit que cette Société n'accorderait pas l'affiliation tant que le citoyen Grossier, maire, ne serait point exclu de la nôtre, par la raison qu'il y avait des dénonces et des dépositions contre ce dernier, et a demandé que ledit Grossier en fût exclu de suite. La motion fût appuyée sans discussion, et délibérée à l'unanimité.

Le citoyen Gautier Clavel, commandant de la Garde nationale de Beaucaire, dont le patriotisme est connu, demande la parole : il se plaint que des malintentionnés, sans doute, lui aient fait tenir des propos contre Massol, général de la neuvième division, qu'on l'accuse d'avoir lu une diatribe contre ce dernier, dans une des séances de la Société; que le citoyen Clavel se borna seulement à rendre compte à la Société populaire d'Aigues-mortes de ce qui s'était passé entre Massol et lui. La Société lui rend justice à ce sujet, et il est délibéré unanimement qu'il sera écrit au représentant du peuple Borie, et qu'extrait de la présente délibération sera remis au citoyen Gautier Clavel.

Un autre membre est monté à la tribune et a dit que, par un décret de la Convention nationale, les prêtres allaient être exclus de toutes fonctions publiques ; que le citoyen Giret, président du tribunal révolutionnaire du Gard, était dans ce cas ; que les principes du sans-culottisme connus en la personne dudit Giret, exigeaient qu'on s'intéressât pour lui. Il a demandé qu'il

fût fait une adresse à la Convention pour demander que ledit Giret fût conservé à son poste, et que pareille adresse serait envoyée à la Société populaire de Nismes. Cette motion a été appuyée et délibérée à l'unanimité.

Un autre membre a fait la motion qu'il fût écrit au tribunal révolutionnaire du Gard pour demander que Bédaride et Nesmes fussent jugés sous le plus court délai. La motion à été délibérée à l'unanimité.

Un membre est monté à la tribune ; il a fait lecture d'un verbal de la Société populaire de Nismes, duquel il résulte que le citoyen Richaud a été conservé membre de la dite Société, et qu'elle a dénoncé le citoyen Grossier au tribunal révolutionnaire. Un membre a fait la motion que le citoyen Richaud fût réintégré sur-le-champ dans cette Société ; un autre membre a demandé l'ajournement à quinze jours. La discussion a été vive et longue ; enfin il a été délibéré de renvoyer cette question à la prochaine séance.

26 Messidor. — Un membre a dit que, lorsqu'il fut donné communication à la Société populaire de Nismes, du contenu des registres des délibérations de l'Assemblée sectionnaire d'Aiguesmortes, on observa que, des personnes nommées sur ce registre pour former un Comité, il s'en trouvait un certain nombre qui y avaient été placées à leur insu, étant absentes, et que, bien loin d'avoir pris part aux opérations des

fédéralistes, elles avaient toujours donné des preuves de civisme et d'attachement aux Sans-Culottes et la cause qu'ils défendent; qu'il cita particulièrement, à ce sujet, le citoyen Bastide fils, et que le président de la Société lui dit que, puisque ce citoyen était reconnu pour un bon patriote, il ne devait pas être compris dans les mesures que l'on pouvait prendre au sujet des autres personnes nommées dans ce registre; que, cependant, le procès-verbal de la délibération de la Société de Nismes, par laquelle le tribunal est invité à procéder contre ceux dont il est fait mention dans le registre, ne porte aucune exception. En conséquence le membre demande que la Société exprime son opinion sur le compte de Bastide fils, qui n'a jamais paru aux assemblées de section; qu'il était absent lorsqu'il fut désigné, avec plusieurs autres, pour former un Comité auquel il n'a jamais paru, et qui, dans les moments les plus critiques de la Révolution, a constamment soutenu les Sans-Culottes; qu'extrait du procès-verbal soit envoyé à la Société poulaire de Nismes.

La discussion ouverte, la motion a été appuyée en observant qu'il fallait d'abord bien s'assurer de la vérité des faits annoncés. Elle a été mise aux voix et adoptée avec cet amendement.

Pierre Naud a exposé qu'il se trouve dans le même cas que Bastide, étant absent lorsqu'on l'a désigné pour membre de ce Comité, n'y ayant pas paru et étant resté hors Aiguemortes

pour des affaires connues, pendant le court règne du fédéralisme.

Bonnel, qui se trouve aussi nommé sur ce registre, a fait des observations sur la conduite qu'il a tenue lors du fédéralisme et sur la remise qu'il a faite, il y a peu de temps, des pièces relatives au rassemblement qui eut lieu lors de la garde nationale qu'il commandait. Il a donné lecture d'une lettre séparée qu'il a écrite à ce sujet à la Société de Nismes.

La discussion a été longue et a embrassé la question générale relative aux personnes désignées sur ce registre pour former un Comité.

La Société, voulant être juste envers toutes, a arrêté, à l'unanimité, que le Comité révolutionnaire serait invité à mander sur-le-champ tous ceux qui peuvent avoir connaissance de ce qui s'est passé lors de la nomination de ce Comité, ainsi que du lieu où il se rassemblait et des personnes qui s'y sont rendues, à prendre leurs déclarations par écrit, et à former un article séparé du résultat des informations, pour chacun des intéressés ; d'y ajouter ce que l'on connaît de leur civisme et de leur conduite pendant la Révolution, de présenter ce travail à la Société, qui y ajoutera son opinion et en fera passer, de suite, une expédition à la Société de Nismes et une à l'accusation publique du tribunal révolutionnaire, pour les mettre à portée de distinguer les patriotes que les conspirateurs voulaient lier à leurs criminels projets, des

hommes sur lesquels ils pouvaient réellement compter.

30 *Messidor*. — Le citoyen Grossier, maire, a demandé la parole et s'est plaint de ce que la Société l'avait exclu de son sein en son absence et mal à propos. Plusieurs membres ont parlé à ce sujet avec feu et vivacité. La discussion a été fort longue ; on a passé à l'ordre du jour.

Il a été fait lecture d'une lettre de la Société de Sommières, où ils se plaignent que la Municipalité et la Société de cette commune n'ont pas fait exécuter le maximum sur les denrées des Génois. Il a été délibéré que le Comité de correspondance serait chargé de répondre à ce sujet.

11 *Thermidor*. — Paul est monté à la tribune ; il a fait un rapport sur la conduite que Grossier, maire de cette commune, actuellement en état d'arrestation en vertu d'un mandat d'arrêt de l'accusateur public du département, a tenu depuis la Révolution ; il a démontré à la Société que cet individu s'était rendu coupable, soit par des paroles, soit par des actions, de tous les faits énoncés dans ledit rapport, et a fait, en conséquence. la motion de demander, au brave montagnard Borie, son remplacement par le citoyen Bernard, actuellement officier municipal, patriote sûr et bien reconnu par la Société.

Après une courte discussion, la Société a délibéré que le rapport fait par Paul, contenant les faits et inculpations faites à Grossier, serait

envoyé au Représentant du peuple Borie, que ce Représentant serait prié de nommer le citoyen Bernard, commissaire faisant les fonctions de maire de cette commune ; et, attendu que ledit Bernard n'a d'autre fortune que celle de ses bras, de vouloir bien attacher, à cette fonction, un honoraire capable de le faire sustenter ainsi que sa famille, lequel sera pris sur les fonds des revenus patrimoniaux de cette commune ; que ledit Représentant voudra bien également remplacer Bernard, qui se trouve actuellement officier municipal, par le citoyen Jean Rouet, qui a toujours professé les principes d'un vrai Sans-culottes. Délibéré enfin que copie du rapport de Paul sera envoyé au Comité de salut public et à la Société populaire de Nismes.

Un membre a fait la motion d'inviter le tribunal révolutionnaire du département à mettre en jugement le plus promptement possible tous les individus de cette Commune prévenus de contre-révolution (1), qui sont aujourd'hui dans les maisons d'arrêt. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

15 *Thermidor*. — On a fait lecture du décret de la Convention nationale, relatif à l'exploitation du salin ; sur la motion d'un membre, la Société a délibéré, à l'unanimité, que toutes les femmes

---

(1) Il est constant que les agents des Princes avaient des intelligences à Aiguesmortes : voir, à ce sujet, les écrits du baron de Froment, entre autres son *Procès avec Monsieur, comte d'Artois* (1816).

propres à arracher des herbes pour faire de la cendre (1), seront invitées à se lever en masse pour s'employer à un travail d'où dépend essentiellement le triomphe de nos armées.

La Convention nationale ayant répondu à notre adresse par laquelle nous lui demandions de conserver Giret, membre du tribunal révolutionnaire, dans le cas où elle rendrait un décret qui exclût les ex-prêtres des fonctions publiques, la Société a délibéré que copie de cette lettre serait adressée à la Société populaire de Nismes.

On a mis à la discussion l'objet des sels qui viennent naturellement dans les communaux ; la Société s'est levée tout entière pour délibérer que le Département sera invité, par une pétition, de permettre aux citoyens de la Commune de ramasser le sel qui vient dans leurs communaux, avec invitation d'établir un mode pour que chaque citoyen jouisse de ses droits, conformément au vœu de la loi.

La Société prend en grande considération la demande qui a été faite par un de ses membres de nommer des commissaires pour aller tous les jours à l'hôpital visiter nos frères d'armes malades et de rendre compte de leur situation à chaque séance. Rancia et Desruisseaux ont été nommés.

16 *Thermidor*. — L'objet des subsistances a

---

(1) Ce travail avait pour objet l'extraction du salpêtre pour la fabrication de la poudre.

fixé la plus grande attention de la Société ; plusieurs membres ont parlé sur cette partie importante. On a observé que la récolte restait dans les aires, que même une grande partie des gerbes était encore dans les terres, et qu'on ne pouvait les faire dépiquer, faute de bras. La Société a délibéré que la Municipalité serait invitée à faire une proclamation pour que tous les citoyens ne s'occupent que du travail de la récolte et que tout autre service particulier cesse. Un membre de la Municipalité, ici présent, a dit qu'elle s'était déjà occupée des moyens de faire dépiquer la récolte, et que, demain, on publierait une proclamation à ce sujet.

Sur la motion d'un membre qui a dit qu'il existait encore des signes du fanatisme masqués, au-devant des cy-devant églises, ainsi que des clochers, il a été délibéré que Paul et Azéma seraient chargés de les faire abattre dans les vingt-quatre heures.

Les commissaires ont rendu compte de l'état de l'hôpital; cela a donné lieu à un membre de parler sur cet objet aussi essentiel. Il a proposé que les chemises qui étaient destinées pour nos frères d'armes à Perpignan, et qui n'ont pas été envoyées, soient remises à l'hôpital, qui en manque pour le service des volontaires du bataillon. Délibéré à l'unanimité.

Délibéré aussi que la Municipalité sera invitée à faire publier que les citoyens aisés soient invités à faire un don de chemises à l'hôpital, et qu'il

sera écrit à l'administration du District pour faire donner, audit hôpital, les chemises des condamnés.

20 *Thermidor.* — Un membre a demandé qu'il soit fait une adresse à la Convention nationale pour la féliciter sur la découverte qu'elle vient de faire de la conspiration ourdie par le tyran Robespierre et ses satellites (1). Un autre membre a proposé de lire un projet d'adresse qu'il venait de faire à ce sujet, ce projet a été adopté à l'unanimité.

23 *Thermidor.* — Barnier est monté à la tribune et a fait lecture d'une adresse à la Convention nationale pour lui faire connaître les manœuvres criminelles qu'avaient employé, dans le Département, Courbès, Giret, Moulin et autres partisans du tyran Robespierre, et les mesures que ces individus avaient prises pour assassiner les patriotes de ce département. Cette adresse, pleine d'énergie, a été couverte de nombreux applaudissements, et a été adoptée à l'unanimité. Sur la motion d'un membre, la Société en a ordonné l'impression.

Un membre a demandé qu'il était convenable, à l'exemple de la Société populaire de Nismes, d'envoyer un député à Paris ; on a observé que cette députation devenait inutile et qu'on pouvait

(1) Ce passage est à comparer avec celui de la séance du 12 prairial, où Robespierre et Collot d'Herbois sont appelés « les deux colombes de la Liberté ».

simplement envoyer quelqu'un à Nismes, pour se concerter sur les mesures à prendre avec la Société populaire et l'administration du District; cette observation a été vivement sentie, et la Société l'a adoptée. Malboïs a été chargé de cette mission.

On a proposé de nommer un président à la place de Maffiote, qui vient d'être arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt du District. La Société a nommé Barnier, qui a pris place au fauteuil.

23 *Thermidor*. — Un membre a dit que Maffiote ayant été arrêté par ordre du District, il ne pouvait plus rester au tableau de la Société. En conséquence, son exclusion a été demandée et délibérée à l'unanimité.

On a proposé de réadmettre, au sein de cette Société, le citoyen Grossier, maire de cette Commune, rendu à la liberté et à ses fonctions. Cette motion a été adoptée avec applaudissements.

Il a été proposé de donner connnaissance à la Société populaire de Nismes, de l'adresse envoyée a la Convention nationale. La Société a adopté cette proposition, avec l'amendement que l'on féliciterait celle de Nismes de l'énergie qu'elle a montré dans les derniers évènements, et de la part qu'elle a eu à l'élargissement du maire Grossier.

Il a été aussi délibéré que la Société témoignerait à Siméon Peschaire, agent national du District, sa satisfaction de sa conduite ferme et courageuse.

Il a été fait lecture d'une lettre écrite à la Société, au sujet de l'arrestation de Courbès et de ses complices, par Charles, administrateur du Département. Ce citoyen ayant été lui-même arrêté, la proposition a été faite et adoptée de brûler à l'instant cette lettre.

Un membre de la Société a demandé qu'elle prît des informations sur la conduite que Charles a tenu à Aiguesmortes, et qu'il fût dénoncé comme ayant abusé de sa place de commandant général des Côtes du Gard, et cherché à mettre le trouble dans la Commune. La proposition ayant été généralisée pour tous ceux qui seraient dans le même cas, on a senti la nécessité d'établir un Comité pour recevoir, au nom de la Société, les avis et dénonciations qui pourraient être faites sur les manœuvres de Courbès et de ses adhérents, pour en faire ensuite tel usage qu'il appartiendra. La Société a arrêté que ce Comité serait établi, qu'il serait composé de cinq membres nommés par le président. Il a proposé à cet effet, les citoyens Philippe Sauvat, Bernard Castel, Naud aîné, Planard cadet et Jean Boulary. La Société a applaudi à ce choix et tous les citoyens ont été invités à donner à ce Comité les renseignements qui sont à leur connaissance.

25 *Thermidor*. — Un membre a demandé qu'il fût fait une adresse à la Convention nationale pour demander que Courbès et ses complices éprouvent, à Nismes même, les peines dues à

leurs forfaits. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Grossier, après un long discours, a fait la motion que la Société fît une adresse à la Convention pour lui demander que Boisset fût envoyé dans le département du Gard; après une longue discussion, et sur les observations faites par un membre, il a été délibéré de passer à l'ordre du jour.

Le citoyen Poncet, membre de la Société populaire d'Aigouze, a demandé que la Société lui délivre une attestation comme Raure a dit, dans l'Assemblée, qu'il n'y avait que son père et son frère de patriotes à Aigouze, et que tout le reste était fédéraliste. Un membre a observé que la demande faite par Poncet et cette question ainsi présentée ne pouvait pas faire l'objet d'une délibération générale. Plusieurs membres ont observé qu'ils se rappelaient très bien de ces propos; que le dit Raure les avait tenus dans la Société, en présence du représentant du peuple Borie.

D'après ces observations, la Société a délibéré que ceux de ses membres qui pourraient affirmer les propos tenus par Raure, se présenteraient au bureau pour signer l'attestation qui sera délivrée au citoyen Poncet.

On a lu une lettre de Vermal, cavalier de la Société, qui demande des secours pour des objets qu'il a achetés pour équipement. Il a été délibéré de faire rapporter l'état des effets remis,

et que si la loi ordonne qu'il lui en soit fourni d'autres, ils lui seront accordés.

5 *Fructidor*. — Un membre a demandé qu'il fût pris des précautions pour qu'il fût égorgé des moutons, des malades en danger de mort manquant de la viande pour du bouillon. Délibéré d'attendre l'arrivée du maire et de l'agent national, qui sont à Nismes et qui doivent avoir agi en conséquence auprès du District.

Sur la lettre de Vermal, cavalier de la Société, qui demande 200 francs pour des objets d'équipement qu'il a été forcé d'acheter, délibéré qu'il fallait attendre l'arrivée du citoyen Sauvat, agent national, qui a la liste des effets qui ont été fournis au dit Vermal, et qu'il sera vérifié si ce cavalier est fondé dans sa réclamation, et qu'on agira en conséquence.

10 Fructidor. — Il a été fait lecture des papiers-nouvelles et de la dénonce contre Borie, représentant du peuple, faite par la Société populaire de Nismes à la Convention nationale.

Après la lecture de cette dénonce, un membre a dit que l'on avait des dénonces à faire contre Borie, et a demandé qu'il fût nommé un Comité pour rédiger l'adresse à la Convention nationale. Il a été délibéré que la Société dénoncerait le dit Borie, et a chargé son Comité de Cinq, de rédiger cette dénonciation.

Un membre a dit qu'il existait encore des partisans de Courbès dans la Société, et a demandé

qu'elle fût de nouveau épurée en public. La motion a été adoptée. Il a été délibéré que la Société serait épurée à la première séance.

15 Fructidor. — On a commencé l'épuration ; le résultat est que Maffiote, Bernard, Paul, Braucossy, Pierre Peyret, juge de paix, ont été exclus, et les restants ont été ajournés à la première séance pour être épurés tant absents que présents.

17 Fructidor. — On a continué l'épuration de la Société :

Azéma, Biron, Gilles aîné, Jean Rouet, exclus.

20 Fructidor. — Gilles, un des membres exclus dans la séance précédente, a demandé les motifs de son exclusion, a monté à la tribune pour se disculper ; ne l'ayant pu, son exclusion a été confirmée.

Gros, garde-canal, a été exclu, Saladin, ajourné à un mois, Valat, ajourné à une décade.

Il a été délibéré de faire une adresse à la Convention, pour lui témoigner notre indignation sur l'assassinat de Teissier, un des membres de la Convention.

Il a été délibéré que tout membre d'une Société étrangère qui se présenterait avec un diplôme de la sienne en règle, serait admis parmi nous et traité en bon frère.

On a délibéré le renouvellement des cartes d'entrée et que chaque membre, en la recevant, paierait cent sols pour sa quotité.

5e *Sans-Culottide.* — Il a été fait lecture d'une lettre adressée à la Société par la municipalité de cette commune, par laquelle il est exposé que le corps municipal et le conseil général sont incomplets ; qu'il manque deux officiers municipaux, savoir : Bernard qui est incarcéré, et Charpentier qui est habituellement absent à cause de ses occupations aux Salins de Peccais, tant pour les affaires des propriétaires particuliers, que pour celles de la République ;

Qu'à l'égard des notables, il n'en reste que quatre, savoir : Malbois fils, Bastide fils, Planard aîné et Jean Bonnel, cadet ; que, conséquemment, il en manque huit pour compléter le nombre déterminé par la loi. Et, comme il importe d'inviter les Représentants du peuple délégués dans le Gard, de procéder le plus tôt possible au remplacement, le Corps municipal invite la Société de donner la liste des sujets qu'elle croit capables de remplir ces places.

La Société, considérant combien il est urgent de déférer à la demande du Corps municipal, après une longue discussion, présente les citoyens Jacques Sol, aîné, Joseph-Michel Desruisseaux, Jean Arcet, traiteur, et Joseph Ortus, chirurgien, afin que les représentants du peuple puissent choisir les deux qu'ils jugeront à propos, pour remplacer les deux officiers municipaux qui manquent.

Elle indique encore : Jean Boulary aîné, Charles-Louis Collet, Jean Sabatier aîné,

Guillaume Verdagues, François Boulary, Paul Laurent, Bernard Castel et François Neblon, pour remplacer les huit notables qui manquent.

La même lettre du Corps municipal fait encore part à la Société que le juge de paix ne peut plus vaquer à ses fonctions, et qu'il convient de le faire remplacer.

La Société, considérant combien il est important de ne plus laisser le public en souffrance, prie et invite les Représentants du peuple de procéder au remplacement de ce juge de paix. Elle présente Pierre Collet, notaire public, et Fulcrand Vidal, père.

Les citoyens Isnard et Gilly, membres de la Société populaire de Nismes, ont été introduits dans le sein de la Société ; ils y ont été reçus avec les démonstrations de la fraternité et de la plus vive amitié. Ils ont déposé sur le bureau une délibération de la Société populaire de Nismes qui les députte auprès de cette Société. Il en a été fait lecture et on leur a accordé les honneurs de la séance. Ils ont, l'un et l'autre, prononcé un discours qui a mérité les plus vifs applaudissements. Et, sur la proposition d'un membre, il a été délibéré par acclamation que le président donnerait, au nom de toute la Société, l'accolade fraternelle à ces deux frères de Nismes, ce qui a été exécuté aux cris redoublés de *Vive la République! Vive la Convention nationale !*

10 *Vendémiaire.* — Le citoyen Azéma, exclu, a demandé à être entendu à la tribune, pour se disculper de ce qui avait occasionné son exclusion. Après une longue et vive discussion, on a passé à l'ordre du jour motivé qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la réclamation du dit Azéma, n'étant du tout point fondée.

Un membre a fait observer à la Société que le citoyen Pierre Collet, qui avait été désigné au remplacement du juge de paix, ne pouvait être nommé à cette place qui se trouve incompatible avec les fonctions qu'il occupe de notaire. Il invite, en conséquence, la Société à désigner deux sujets capables, afin que l'administration du District fasse choix.

La Société a fait choix des citoyens Fulcrand Vidal, homme de loi, et Charles Bastide père.

Un membre a fait la motion pour demander que la Société délibérât de célébrer l'anniversaire en faveur de Marat, martyr de la Révolution. La Société a passé à l'ordre du jour motivé sur ce que la Société avait déjà célébré une fête à ce sujet, et que l'anniversaire était passé depuis le mois de juillet dernier, vieux style.

Le citoyen Mazoyer, commandant de la place, a demandé d'être reçu membre de la Société, et a déposé sur le bureau un diplôme de la Société populaire de Villefranche-la-Montagne, et un certificat du 4e bataillon du Gard, qui attestent le civisme et la bonne conduite du dit citoyen

Mazoyer. La Société l'a admis, par acclamation, membre honoraire, et, sur la demande d'un membre, le président lui a donné le baiser fraternel.

Collet, notaire, et Bonel ont été nommés commissaires pour être présents à l'essai des moulins à bras qui ont été envoyés pour l'usage de cette commune, en cas de siège.

10 *Brumaire.* — Il a été fait lecture de la loi du 25 Vendémiaire dernier, qui défend toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toutes correspondances en nom collectif entre Sociétés, sous quelques dénominations qu'elles existent.

La Société a délibéré que chaque membre sera obligé de se présenter au bureau, où ils remettront aux secrétaires une note contenant leur nom, leur prénom, leur âge, le lieu de leur naissance, leur profession et demeure avant le 14 juillet 1789, et la date de leur admission dans la Société. Les secrétaires dresseront du tout un tableau dont copie sera adressée à l'agent national de la commune, conformément à la susdite loi, après toutefois que ce tableau aura été présenté à la Société et accepté par elle.

Après la lecture des papiers-nouvelles, il a été délibéré de faire une adresse à la Convention nationale, pour la remercier de celle qu'elle a fait au peuple français, et de ce qu'elle a envoyé, dans le département, les représentants du peuple Perrin et Goupilleau.

30 *Brumaire.* — Un membre a dit que le Comité de Sûreté générale de la Convention nationale venait de rendre un arrêté qui mettait en liberté Paul, officier des canonniers; que personne ne pouvait ignorer la conduite que le dit Paul avait tenu dans cette commune, et qu'il avait à coup sûr trompé la religion du Comité de Sûreté générale par de faux exposés, pour obtenir sa liberté. Il a demandé, en conséquence, que la Société fît une adresse au comité de Sûreté générale pour lui faire connaître la vérité sur la conduite du dit Paul.

Cette motion ayant été généralement appuyée, la Société a délibéré qu'il serait fait une adresse au Comité de Sûreté générale et a adjoint au Comité de Correspondance de la Société, les citoyens Sauvat et Bastide pour la rédaction de cette adresse, qui sera présentée à la Société.

Napoléon et les voleurs de pain (1805-1813).

Le jugement rendu dans l'affaire de Château-Thierry nous rappelle la clémence de Napoléon envers divers individus convaincus d'avoir volé du pain.

Ce qui, naguère, était considéré comme un crime pouvant entrainer la peine de mort, ou plus ordinairement les travaux forcés, n'est plus, aujourd'hui, qu'un simple délit dont le juge peut lui-même absoudre le coupable. Que sont devenus les textes invoqués? Ils reposent « dans l'arsenal des lois », selon l'expression vulgaire, et les magistrats les y laisseront pour juger selon leur conscience. C'est sous l'empire de ces lois que furent condamnés les individus sur lesquels le Grand

Juge, Ministre de la Justice, Régnier, duc de Massa, crut devoir appeler la clémence de Napoléon par les rapports dont nous donnons le texte.

Pour les recours en grâce, un premier travail se faisait, dans un comité, au Ministère de la Justice, puis le Grand Juge rédigeait un rapport qu'il soumettait au *Conseil privé pour recours en grâce.* Ce conseil proposait alors à l'Empereur la grâce, la commutation ou le rejet. Napoléon présidait d'ordinaire ce conseil, qui se réunissait à époques à peu près fixes. Mais il arriva parfois que l'Empereur le convoquât inopinément, par lettre, comme par exemple celui qu'il réunit le 9 fructidor an X, à 9 heures du soir, à la Malmaison. Napoléon n'acceptait pas sans observations les avis du conseil; maintes fois il prit des décisions absolument oppposées aux siennes.

Au cas des trois voleurs de pain, nous avons cru devoir ajouter celui de deux jeunes filles qui avaient dérobé huit épis de maïs.

Voici les extraits des rapports du Grand Juge, Régnier, duc de Massa, tels que nous les avons relevés aux Archives nationales, dans les cartons du *Conseil privé pour recours en grâce.*

Léonce Grasilier.

Boitout (François), âgé de 39 ans, tisserand, né à Saint-Pierre-le-Vieux. — Condamné le 29 prairial an 13 (1805), par la Cour de justice criminelle et spéciale de la Seine-Inférieure, à la peine de mort, pour vol avec effraction, commis la nuit, dans une commune rurale.

Sursis demandé par le tribunal en cas de condamnation, et accordé par Son Exc. le Grand Juge, le 26 floréal an 13.

— François Boitout a été condamné à mort, conformément aux dispositions des articles 9 et 29 de la loi du 18 pluviôse an 9, comme convaincu d'être auteur du vol de trois pains de 12 livres

et d'un sac contenant trois quarts de farine, commis la nuit du 13 au 14 pluviôse an 13, dans la commune rurale d'Avremesnil, à l'aide d'effraction extérieure pratiquée au soubassement de la muraille du four appartenant au boulanger de la dite commune.

Il résulte de l'instruction et des renseignements transmis par le procureur général impérial de la cour de justice criminelle spéciale de la Seine-Inférieure, tant en son propre nom que par les ordres de la cour (lettres des 24 Floréal et 30 Prairial derniers) :

Que la moralité et la renommée de Boitout étaient irréprochables jusqu'à l'époque du délit.

Qu'il relevait de maladie et que, par défaut d'ouvrage, se trouvant réduit à une extrême indigence, il s'était vu hors d'état d'assurer la subsistance de sa famille, composée de sa femme et de six enfants en bas âge, dont l'aîné n'a que 9 ans.

Que, dans cet état de profonde misère, les gémissements et les cris de ses enfants qui lui demandaient du pain, ont entraîné cet homme si malheureux et, jusque-là, honnête, à commettre le vol de quelques pains et d'un peu de farine.

Que sa femme, en apprenant que le pain qu'il lui présentait provenait de vol, lui en exprima une grande affliction.

Que, lors de la perquisition qui eut lieu à son domicile, il avoua le crime, offrit la restitution

de ce qui restait du pain et promit avec larmes de payer ce qui manquait; que le boulanger, par compassion, lui fit don du pain et ne reprit que sa farine, dont Boitout effectua volontairement la remise.

Qu'il a constamment répondu, dans ses interrogatoires et aux débats, avec l'accent de la vérité et du plus sincère repentir.

Que la stupeur où sa condamnation plongea le nombreux auditoire qui y assistait, ne fut soulagée que par l'annonce du sursis précédemment accordé à l'exécution.

Le Procureur général impérial termine par exprimer un vœu, celui des membres de sa compagnie et du public pour que François Boitout éprouve la clémence entière de S. M. dont l'effet, dit-il, produirait sur la classe indigente une impression salutaire à tous égards.

Voici comment Boitout, dans son interrogatoire, a avoué lui-même les circonstances de son délit :

« Ma femme couchant nos enfants, je les entendis demander du pain; n'en ayant point, je m'en fus bien triste, dans l'intention d'en aller demander au sieur Lapierre, boulanger de la commune, mais je n'eus pas la hardiesse d'aller jusqu'à sa maison. Passant près de son four, je sentis l'odeur du pain tendre, je m'appuiais contre la muraille qui est mauvaise et seulement construite d'argile et de cailloux, et, sans y faire attention, je fis tomber un de ces

cailloux. Alors, je continuai le trou et, lorsqu'il fut assez grand pour pouvoir y passer, j'entrai dans le four. »

Cet aveu porte tous les caractères de la sincérité et du malheur, le Grand Juge pense donc que la position désespérée où se trouvait le condamné, à l'époque du délit, sa moralité excellente avant de le commettre, son repentir et l'intérêt général qu'il a inspiré par le motif même qui l'a rendu coupable, puisqu'il ne l'est devenu que pour sauver la vie à ses enfants, le rendent susceptible d'éprouver toute la clémence de S. M.

En conséquence, le Grand Juge est d'avis qu'il y a lieu à lui accorder sa grâce pleine et entière.

Le Grand Juge,

RÉGNIER.

Le Conseil privé adopte unanimement cet avis, séance du 1er thermidor an 13 (20 juillet 1805.)

Accordée par l'Empereur (1).

LAGACHE (Thomas), âgé de 23 ans, ex-charretier au service des vivres, condamné à 5 ans de fers, par jugement du conseil de guerre permanent de la 2e division du 1er corps de l'armée de

(1) La *Revue rétrospective* a publié, en 1890, le curieux discours prononcé par le procureur général près la cour de justice criminelle de la Seine-Inférieure, Chapais de Marivaux, à l'occasion de la grâce de Boitout, accordée par l'Empereur.

réserve, du 1er juin 1807, pour vol de pain fait dans sa voiture ; détenu au bagne de Brest.

— La mère de cet individu implore la clémence de Sa Majesté, suivant son exposé qui est appuyé de plusieurs certificats de divers fonctionnaires publics, attestant la bonne conduite du condamné. Ce jeune homme, étant sorti, depuis peu, de son village, et n'ayant aucune expérience, avait pris, dans le caisson qu'il conduisait, deux pains de munition pour les donner à ses chevaux.

Le commissaire des guerres le réclama pour le faire punir, mais le général le fit traduire, de suite, devant le conseil de guerre.

Il résulte des renseignements qui ont été adressés au ministre de la guerre par le général commandant la 16e division militaire, que Thomas Lagache est père de sept enfants ; qu'il a à sa charge sa mère, veuve très âgée, et six frères et sœurs en bas âge.

Ce général ajoute que Lagache parvenait, par son travail, à soutenir cette nombreuse famille qui va se trouver réduite à la plus affreuse misère, s'il subit la peine qui lui a été infligée.

On observe qu'il paraît que le vol qui a donné lieu à la condamnation est infiniment modique, puisque le jugement, en appliquant la peine des fers suivant le vœu de l'art. III, Titre 7 de la loi du 21 Brumaire, an 5, n'a point condamné Lagache à la restitution des objets volés, quoiqu'elle soit prononcée par le même article.

Si ces objets eussent été de quelque valeur, les membres du conseil de guerre n'auraient pu se dispenser de se conformer aux dispositions de cet article et de condamner Lagache à la restitution, comme ils l'ont condamné au remboursement des frais liquidés à une modique somme de 12 francs.

D'un autre côté, l'intérêt qu'inspire naturellement une famille honnête et malheureuse, les attestations données sur la conduite du condamné, son inexpérience qui ne lui permit pas d'apprécier les conséquences du délit, sont autant de circonstances qui peuvent porter Sa Majesté à user d'indulgence.

L'avis est qu'il y a lieu de commuer la peine de 5 ans de fers à une année d'emprisonnement.

Le Grand Juge, Ministre de la Justice, comte de l'Empire,

RÉGNIER.

Conseil privé pour recours en grâce, séance du 10 février 1809.

Commutation accordée par l'Empereur.

BLONDET (Vincent-Bernard) et LEDOUX (François Théodore), âgés de 18 ans, condamnés à 5 années de travaux forcés, pour avoir volé un pain.

Lorsque le pain se vendait 7, 8 et 9 sols la livre, et lorsqu'il était même si difficile de s'en

procurer à ce prix, ces deux jeunes gens ont escaladé le mur d'un jardin pour prendre, dans un four, un pain de 7 à 8 livres, dont ils ont mangé une partie, et partagé le reste. Il n'y a, contre eux, aucune autre circonstance aggravante, ils n'ont volé qu'un pain dans la plus extrême nécessité, et lorsqu'ils avaient la facilité d'en voler plusieurs.

Attendu la jeunesse des condamnés, la modicité et l'époque du vol, M. le Grand Juge estime que la peine qu'ils ont encourue peut être commuée en celle de un an de détention, à dater de la décision que S. M. daignera donner en leur faveur.

Le Conseil privé adopte cet avis.

Le Ministre de la Justice,

Duc de Massa.

Conseil privé du 14 mars 1813.

Accordé par l'Empereur.

Ferri (Madelaine) et Vincenti (Marie), ouvrières de profession.

— Condamnées le 25 février 1812 à 5 ans de réclusion, et au carcan, par arrêt de la Cour spéciale extraordinaire de Florence, comme convaincues d'avoir volé, le premier Août 1811, entre 9 et 10 heures du soir, huit épis de blé de Turquie, dans un champ.

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi des condamnées, mais le Procureur général en la

Cour impériale de Florence, en convenant que la Cour a dû leur appliquer la peine prononcée par la loi, appuye cependant d'un témoignage très favorable leur recours en grâce et ne dissimule pas qu'elles inspirent de la compassion, attendu qu'elles n'ont pas même emporté du champ les huit épis de blé qui étaient l'objet de leur vol. Il pense qu'à raison de leur jeunesse, de leur inexpérience et surtout de leur conduite antérieure, irréprochable sous tous les rapports, elles peuvent être susceptibles d'indulgence.

Ce magistrat fait, en outre, observer que, si elles subissaient la dernière partie de leur peine, elles seraient perdues à jamais pour la société, et que, dans l'impossibilité de recouvrer l'honneur, elles se précipiteraient dans l'abîme de la scélératesse.

S. A. I. Madame la Grande Duchesse paraît prendre intérêt au sort de ces deux condamnées, et comme, indépendamment de cette considération, la peine qui leur a été infligée est effectivement hors de toute proportion avec le corps du délit, mon avis est pour la commutation de cette peine en celle de trois mois d'emprisonnement, à dater du jour de l'arrêt.

(*Signé*) : Duc de Massa.

Conseil privé pour recours en grâce, Saint-Cloud, 25 avril 1812.

Grâce entière accordée par l'Empereur.

Autographes.

LE PEINTRE PIGAL.

Emmanuel des Essarts à Champfleury.

Avignon, 10 novembre (186..).

... J'arrive à une figure curieuse, celle de Pigal (1). Je crois que Pigal vaudrait le voyage de Sens, ne serait-ce que par humanité, pour redonner quelque joie et un peu de sang au cœur froissé de ce pauvre homme. Mais comme, cette année, il a pris un congé, je ne sais pas trop s'il n'a pas été à Paris. Au reste, je pourrais écrire à Sens pour m'en assurer.

Voici l'homme : il est bien de son temps, et n'a pas du tout marché depuis 1830. La littérature moderne lui est à peu près étrangère, l'art moderne lui est indifférent, quand il ne le déconcerte pas. Il ne comprend point Delacroix et lui objecte, comme à tous les coloristes, la vieille et banale accusation de manquer de dessin.

Pigal est très rigide. Malheureusement pour lui, il pousse très loin des prétentions illégitimes de peintre de genre. Il se plaignait de sa réclusion en province, de son défaut de ressources,

(1) De notre collection. — Edme-Jean Pigal, peintre, graveur et lithographe, né à Paris en 1798, mort en 1873, professeur au lycée de Sens. Obtint une médaille de 3e classe au Salon de 1834 pour son tableau *Épisode du choléra*, aujourd'hui au musée de Valenciennes.

surtout, parce qu'il ne pouvait pas faire aisément des tableaux. J'ai peur qu'il ne se croie un peintre méconnu.

Il a conscience de sa valeur initiatrice comme caricaturiste. Il se croit le rénovateur du genre. Cela ne l'empêche pas de rendre justice à Gavarni et à Daumier. Je crois que, si le pauvre homme trouvait des débouchés, il pourrait encore produire des scènes de genre très amusantes. J'ai vu un album récent de lui qui n'était pas indigne de son passé, loin de là.

Au physique, c'est un grand vieux qui a une assez belle tête expressive. Il est gai, facétieux par moments avec ceux dans lesquels il met sa confiance; avec les autres, il se tient fièrement sur la réserve. Puis, quand on le connaît bien, il entremêle ses jovialités de sorties contre l'injustice des hommes, de récriminations moroses. Ses gaietés sentent leur Béranger, comme vous le dites. Elles sont assez souvent égrillardes.

Je vous ai dit qu'il n'avait pas grande teinte de littérature ancienne ou moderne. Je fais une exception : il aime extrêmement Corneille, mais, je crois, surtout parce que Corneille a été malheureux, et beaucoup à cause de l'anecdote du Savetier et du fameux soulier.

La vie du pauvre homme n'est pas gaie. Sa fille et sa femme, très séquestrées par leurs goûts d'isolement, paraissent revêches et despotiques.

Ces notes vous sont-elles suffisantes ? Je vais lui écrire, savoir s'il est à Sens. Je vous en

informerai. D'ici à quelques jours, j'aurai, sans doute, sa réponse. Son silence et, par suite, le mien, vous indiqueraient qu'il n'est plus à Sens, ce qui se pourrait bien, car il a pris un congé au lycée.

EMMANUEL DES ESSARTS.

L'ATELIER DE COUTURE EN 1861 (1).

Samedi 8 juin 1861. — 2 heures. Visite à l'atelier de Couture. Je ne trouve que deux élèves : tout le monde a déniché. Un de ces élèves me fait voir divers dessins et toiles du maître. Le grand *Baptême du fils de l'Empereur* occupe un des grands côtés de l'atelier. La composition en est bien entendue et on pourrait tirer grand parti de la figure de l'Impératrice à genoux sur un prie-Dieu. Son époux, un peu en arrière à sa droite, pendant que madame Bruat (2), à genoux, présente l'enfant au légat, qui le bénit. Le groupe de dames mêlées de soldats derrière l'Empereur, près du prince Napoléon, et de quelques grands personnages derrière celui-ci. Sur la droite, du côté où on présente l'enfant, la pyramide sacerdotale est magnifique. En avant de cette pyramide, quelques femmes de la cour à genoux, une entre autres fesant voir un dos d'une richesse de

---

(1) Extrait du *Journal* inédit du commandant Huard ; communication de M. L.-G. PÉLISSIER.

(2) Madame Bruat, veuve de l'amiral de ce nom, gouvernante des Enfants de France.

dessin magnifique. Les dames de la cour doivent s'arracher ce dos, à qui le possédera. En somme, l'ensemble de tout cela est bien composé.

M. Couture a dessiné, un peu en avant de l'Impératrice, et planant sur la cérémonie, la figure de Napoléon Ier avec un aigle à ses pieds. Mais cette figure est de trop, à mon avis, elle partage l'attention du tableau qui devrait être tout entière sur la figure de l'Impératrice qui est, là, dans un idéal de position, et comme l'ange de la France. Elle devrait donc demeurer dans une auréole d'encens et de brouillards lumineux de la cathédrale. Notre époque ne doit plus admettre de ces apparitions; et puis, d'ailleurs, l'Empereur est lui-même aujourd'hui : peut-être serait-il maladroit de lui rappeler qu'il s'est inspiré de son oncle.

Je communiquai ces idées à l'élève. Celui-ci me parla aussi des intentions du maître de remplacer le groupe qui est derrière l'Empereur, en le mélangeant de vieux grognards, pour faire opposition au reste, qui était doucereux. Ainsi le peintre n'aime plus son zouave et son chasseur, qu'il trouve trop jeunes. Mais la jeunesse, c'est la force, et il n'y a pas besoin d'avoir l'air d'un vieux grognard pour la représenter. Notre jeune armée a fait ses preuves.

L'élève me fit voir les cartons de M. Couture, où se trouvent des dessins d'après nature pour composer le tableau : la tête de l'enfant, faite au crayon, grand comme nature, sur papier gris,

est quelque chose d'admirable comme simplicité et savoir faire. Dans un des cartons se trouvaient une série de photographies faites d'après l'Impératrice à genoux, qui avait posé pour le tableau, et dans différents costumes. Cette pauvre Impératrice n'avait pas eu de chance : les photographies rendaient mal ses traits, les vieillissaient, en faisaient une brune âgée, aux traits durs.

Madame Bruat avait posé aussi, et Couture en avait fait une étude à l'huile, qui est encore pendue dans son atelier, aux diverses têtes d'étude.

Il paraîtrait que le tableau est commandé à M. Couture. Avant même le baptême, on lui avait donné 8 000 francs d'avance, pour le faire. Mais Couture ne se presse guère, car voilà six ans, environ, qu'il n'y a pas touché. L'élève m'a raconté qu'il y avait eu des histoires là-dessous. M. Fould avait promis à Couture de lui faire faire la salle des États. Un jour l'Empereur fit appeler Couture pour lui demander où en était le *Baptême*. Celui-ci, dans l'audience, parla à l'Empereur de la salle des États. L'Empereur lui dit qu'il ne connaissait pas cette promesse, mais que c'était bien. Quand l'Empereur en reparla à Fould, celui-ci dit à S. M. qu'il n'avait rien promis à Couture.

Cela donna lieu à une explication entre Couture et Fould, à la suite de quoi les journaux échinèrent Couture. Dès ce moment, Couture bouda. Mais il vient tout récemment d'avoir une audience de Sa Majesté, qui lui avait promis, à ce qu'il paraît, les peintures de la salle des États.

Couture veut avoir la direction suprême de la chose. Il fait le projet des panneaux. L'architecte et le sculpteur marcheront d'après son projet.

Fiévée[1] *au comte de* ***

23 Janvier 1814.

Je n'ai pas répondu plutôt, mon cher collègue, à votre lettre du 3, parce qu'un Préfet n'a plus de tems pour rien. On commence à ne plus se reconnoître dans les bureaux ministériels de Paris; et cette méthodique et détestable administration qui étoit si fatale aux particuliers dans les temps tranquiles, tourne aujourd'hui contre le Gouvernement. On rejette tout sur les préfets, maintenant; on leur demande l'impossible, comme s'ils étoient, de longue main, accoutumés à tout faire par eux-mêmes. Quels incroyables détails d'ignorance et de confusion se passent sous mes yeux! et qu'il est facile de voir que les bureaux de Paris ne font plus rien que de se demander, entre eux, des nouvelles dans un moment où l'activité est si nécessaire. Pauvre France! pauvre France! que tu cachois de causes de dissolution sous l'excès de ta gloire! J'irai jusqu'au bout; mais convenez qu'il est triste de sentir qu'on bouleverse au lieu d'admi-

(1) Communication de M. le VICOMTE DE CORMENIN. — Joseph Fiévée (1767-1839), au retour d'une mission à Anvers et à Hambourg, avait été nommé, par l'Empereur, préfet de la Nièvre.

nistrer, et sans que cela puisse avoir le moindre résultat. Et, cependant, mon dégoût de Paris est tel que j'aime encore mieux être ici, tourmenté d'affaires positives, qu'à Paris, agité d'idées générales.

Comme le tems court ! En six semaines, j'ai craint que mon fils ne fût prisonnier, et j'aurais pu être prisonnier à Nevers, car les ennemis sont venus à 26 lieues du bureau sur lequel je vous écris. Ils ne sont pas en force de ce côté ; on l'a vu assez par Lyon qu'ils n'ont pu prendre, quoiqu'on ne pût se défendre ; et cela est assez bisarre qu'une ville soit restée huit jours sans pouvoir être prise et sans pouvoir être défendue. La diversion faite par les ennemis, de ce côté, aura produit un grand mal en nuisant aux levées d'hommes, en introduisant la désobéissance dans les esprits. On a commencé par se refuser au paiement des impôts indirects ; on commence à refuser de payer les impositions directes ; et la menace de faire vendre les meubles ne produit plus rien, depuis que les contribuables eux-mêmes offrent leurs meubles en paiement. Il est vrai que la disette d'argent augmente heure par heure ; que le gouvernement attirant toujours le numéraire à lui, et ne le faisant plus remonter par des paiemens réguliers, toute circulation s'arrête, d'autant plus que la crainte des ennemis a rendu à tous les Français l'habitude de *boursiller*, habitude qu'ils avaient perdu depuis longtemps. Malgré notre régularité de formes de

comptabilité, qu'on avoit prise pour une conception de génie, j'ai grand'peur que nos finances ne tombent plus vite et plus bas que nos armées.

D'après les lettres de Paris, l'Empereur doit être parti pour l'armée ; et déjà tous les esprits s'attendent à une bataille, uniquement parce qu'on croit que l'Empereur voudra une bataille. Mais les ennemis la voudront-ils ? Telle est la question. A moins d'avoir la certitude de la gagner, certitude qu'on n'a jamais, n'est-il pas de leur intérêt de se laisser repousser jusqu'au Rhin en nous attirant doucement, et de pénétrer d'un autre côté ? Nous piquer partout, ruiner nos ressources, nous faire mourir à petit feu, éviter une bataille, tel doit être leur plan de campagne, et il est probable qu'il leur aura été donné par Wellington. Je ne crois donc pas à une bataille, et comme je ne connais ni la force ni la composition de l'armée que l'Empereur va commander, je suis loin de la désirer. Il y a, au moins, dans le bénéfice du temps, l'espoir que les coalisés se brouilleront; ils en seront plus près à mesure que nous serons plus malheureux, parce qu'ils formeront chacun des projets, non pour conquérir la France, mais pour la diriger; et notre pauvre pays, après avoir fait trembler l'Europe, va devenir le centre de toutes les factions étrangères. A quel prix la Providence semble vouloir justifier les grands principes de morale dont la politique et la philosophie modernes se sont moqués si longtemps !

Faites-moi le plaisir de me donner des nouvelles de Hambourg. Toutes les lettres arrivées ici portent que cela est fini de ce côté, et rien n'est plus probable ; comme M. de Breteuil a été préfet à Nevers, il y a laissé des amis qui s'inquiettent beaucoup de lui; moi, je m'inquiette beaucoup de notre estimable et bon collègue Chabau, et des auditeurs que j'ai conduits à Hambourg, qui y sont restés et qui m'ont inspiré de l'amitié par leur conduite et leurs égards pour moi. Vous remarquerez que je ne vous demande pas des nouvelles politiques sur ce pays, mais des nouvelles des hommes. Et je ne cesserai de répéter qu'il est contre l'intérêt même de l'État, qui repose sur tous les sentiments de parenté et d'amitié, que les communications soient interrompues entre les hommes privés, pour que la guerre les brise entre les gouvernements. Il n'en était pas ainsi quand l'Europe était civilisée.

Bonjour, Monsieur le Comte; aimez-moi comme je vous aime. Il n'y a plus que les sentimens qui soient vrais et qui dépendent de nous.

Le duc de Gaëte, ministre des Finances, à M. Bouhébert, directeur des Contributions du Loiret[1].

MINISTÈRE DES FINANCES
DIVISION DU SECRÉTARIAT.

Paris, le 12 Février 1813.

J'ai réçu, Monsieur, votre lettre du 3 de ce

(1) Bibl. de l'Arsenal, collection Victor Luzarche. On lit en tête : *Vu. Écrit au ministre de l'Intérieur le 14 Février 1813.*

mois. Je ne puis qu'applaudir aux témoignages que vous, Monsieur le Receveur général et M. le Payeur du département du Loiret, donnez de votre dévouement. Mais l'offre que vous faites au gouvernement d'un cheval équipé doit être adressée à M. le Ministre de l'Intérieur, chargé de réunir tous les votes, et je vous invite à en informer S. E.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

Le ministre des Finances,

LE DUC DE GAËTE.

Mollien, ministre du Trésor, au même.

Le 12 Février 1813.

J'ai reçu avec satisfaction, Monsieur, l'avis que vous m'avez donné de votre offrande pour la remonte de la cavalerie. J'applaudis à cet utile exemple donné à nos concitoyens, et j'aime à voir les comptables concourir les premiers à augmenter, par des tributs volontaires, les ressources que réclament les circonstances publiques. L'Empereur sera informé de cet acte de dévouement à son service.

Je vous salue avec attachement.

Le ministre du Trésor,

MOLLIEN.

Mort du duc de Bourbon (1830) (1).

Souvenirs du marquis de Kercado-Molac, son aide-de-camp.

Son Altesse Royale le prince de Condé, duc de Bourbon, me reportait la bienveillance qu'il avait toujours eue pour mon père, et m'exprima souvent le regret de ne m'avoir pas pour aide-de-camp ; mais, étant gentilhomme de la Chambre du Roi, je ne pouvais faire partie, en même temps, de la Maison de Sa Majesté et de celle d'un prince.

Après la catastrophe de 1830, rien ne s'opposait plus à ce que je fusse attaché à Son Altesse Royale. De retour à Paris après avoir rempli tous mes devoirs d'officier de la Garde royale, je fus trouver le duc de Bourbon à Saint-Leu. Dès que ce prince m'aperçut, il me prit à part et me demanda si je voulais m'attacher à son sort. Ma réponse se devine. Alors Son Altesse Royale me dit que la conduite de madame de Feuchères lui rendait cette femme odieuse :

« Elle a une mauvaise tête et un mauvais cœur, ajouta-t-il. Sans égard pour mes affections de famille, pour les opinions politiques de toute ma vie, elle montre une joie révoltante de voir

(1) Communication de M. G. Roberti. — Bibliothèque royale de Turin, mss. 482.

Les circonstances de la mort de Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé, n'ayant jamais été éclaircies, tout document nouveau sur ce sujet mérite de fixer l'attention, surtout quand il émane, comme celui-ci, d'un familier qui causait encore avec le prince, quelques heures avant la catastrophe.

le chef de ma Maison précipité du trône et son protégé d'Orléans parvenu au but dont son misérable père lui avait tracé la route. Je veux partir sans qu'elle le sache, je veux briser des liens que je ne peux plus supporter ; à mon âge, ce n'est que par la fuite que l'on se soustrait à l'empire de l'habitude. Avez-vous vu quelquefois une mouche effleurer une toile d'araignée ? Pour peu que sa patte y touche, elle y reste, et l'animal vorace lui jette un fil qui l'enlace et la met à sa discrétion. *Eh! bien, me voilà !* » Ces paroles sont restées, pour la vie, gravées dans ma mémoire.

Le prince me dit qu'il était décidé à partir avant la fin d'août pour l'Angleterre ; que, pour faciliter son départ, le comte de Choulot l'accompagnerait seul, que je le rejoindrais de mon côté, ainsi que quelques autres, et qu'une fois en Angleterre, il changerait son testament.

Le jeudi 26 (Août) une scène des plus violentes éclata, le matin, entre le prince et madame de Feuchères. On entendit le prince exprimer fortement un refus, prononcer plusieurs fois le nom de M. de Choulot, enfin renvoyer madame Feuchères en lui disant : « Laissez-moi tranquille! » Il donna alors l'ordre d'envoyer un courrier pour faire revenir M. de Choulot à Saint-Leu et, le même jour, nous prévint en secret que, tout étant prêt, il partirait, le lundi matin, pour Chantilly, sous le prétexte d'une chasse, gagnerait la frontière de Belgique, où nous le rejoindrions.

Quelques jours auparavant, le prince avait

gardé son appartement un jour ou deux. Le 11 août, monsieur Aubry, garde général des forêts et filleul du prince, mandé à Saint-Leu pour faits relatifs à son service, avait trouvé S. A. R. dans une agitation extrême, et qui lui dit, montrant son œil gauche d'où le sang coulait : « Voyez dans quel état elle m'a mis ! »

Ce fut le 26 août que le comte de Cossé arriva de Cherbourg. Il venait apporter au prince les derniers adieux de Charles X. Le comte de Cossé fut retenu toute la journée et même engagé à rester quelques jours à Saint-Leu. Le malheureux duc comptait positivement sur son lendemain.

A la demande de S. A. R. et pour ne pas l'affliger, nous traitions madame de Feuchères avec assez de politesse, et l'espérance d'enlever le duc à une position que nous déplorions nous faisait prendre notre parti sur les ménagements à garder vis à vis de cette femme. Je me promenai dans le parc, ce même 26 août, avant le dîner, avec madame de Feuchères, causant avec elle de choses indifférentes. Nous étions quelques pas en avant des autres convives, lorsque parlant d'un voyage que je projetais à Paris pour le lendemain, elle me répondit : « J'irai ce soir, venez avec moi. Le général Lambot et le comte de Belzunce seront des nôtres. » J'acceptai.

Au même instant, un valet de pied lui apporta une lettre venue, dit-il, par un courrier du Palais Royal et que je reconnus cachetée aux armes d'Orléans. En la lisant, madame de Feuchères

fut dans la plus grande agitation. Je parierais qu'on lui annonçait le départ du prince et qu'on l'engageait de le retenir à tout prix : « Je ne vais plus à Paris, me dit-elle, mon agent de change me prévient que ma présence n'y est plus nécessaire ».

Je vis bien qu'elle me trompait, mais j'y mis peu d'importance. Qui, grand Dieu! eût pu supposer l'horrible vérité? Le dîner fut fort gai; à la sortie de table, nous jouâmes au billard, et le prince nous annonça qu'il voulait faire un whist, et qu'il chasserait le lundi. C'était la première fois que, depuis les journées de Juillet, il reprenait ses habitudes. La pensée de son départ prochain lui rendait sa bonne humeur et, pour nous qui l'adorions, elle était communicative. Pendant les deux premiers *robs*, je tins les cartes du comte de La Villegontier, premier gentilhomme de la Chambre, qui faisait les honneurs du salon au comte de Cossé. Le Prince ne fit pas une seule faute, sa conversation était redevenue des plus aimables et, après la partie, il remit son paiement au lendemain, en disant : « Je ne vous ferai point banqueroute! »

Le soir à 11 heures, j'accompagnai S. A. R. avec MM. de Prejan et de La Villegontier, jusqu'à son appartement, et lui dis : « Monseigneur a-t-il quelque ordre à me donner? Demain matin j'irai passer deux jours à Paris. — Non, me répondit-il, mais soyez ici dimanche, car lundi je vous emmène chasser à Chantilly! »

Le lendemain 27, à 8 heures, j'étais sur la

route de Paris. A la hauteur de Saint-Denis, je fus dépassé par un courrier à la livrée de Condé. Arrivé au Palais-Bourbon, j'y trouvai tout le monde en larmes : « Le prince est mort! me dit-on. — Mais c'est impossible, je quitte Saint-Leu! » Le courrier vint à moi et me confirma l'affreuse nouvelle. Sur-le-champ, je retournai à Saint-Leu. On y était dans la désolation.

Je montai à la chambre du Prince. Son cadavre était suspendu à l'attache de l'espagnolette, les genoux étaient fléchis. L'élevation de l'agrafe de l'espagnolette à six pieds et demi du tapis; l'état du mouchoir qui le tenait par le cou et se rejoignait par derrière au mouchoir attaché à l'espagnolette; le nœud derrière la tête; la possibilité de passer le poing entre le mouchoir; le nœud non pas coulant; l'impossibilité qu'avait le prince de faire un pareil nœud, car depuis une chûte à la chasse, à la suite de laquelle il avait eu la clavicule gauche cassée, il ne pouvait élever la main gauche au niveau de sa tête; la gêne qu'il éprouvait de la main droite, ayant reçu, en 1793, un coup de sabre qui lui coupa les tendons de trois doigts et le rendit si maladroit de cette main qu'il ne put jamais, depuis ce temps, mettre seul sa cravate; la remise du paiement de la somme perdue au jeu du 26 au soir; la montre remontée à l'heure habituelle avant le coucher; enfin la langue sortant à peine de la bouche, les yeux dans leur état naturel, le teint décoloré, tout repoussait l'idée d'une mort causée par

l'apoplexie, suite de la strangulation, tout écartait victorieusement la pensée d'un suicide, tout indiquait l'assassinat.

A l'inspection minutieuse du corps de S. A. R., son médecin ordinaire Bauny déclara que les fortes meurtrissures qui se voyaient aux poignets et au bas des jambes n'existaient pas la veille et ne pouvaient être que les traces d'une lutte violente; qu'une rougeur apparente à la nuque devait être attribuée à une forte dépression faite de derrière en avant et que l'état des poumons indiquait que le prince avait été étouffé, attendu qu'ils étaient infiltrés de sang.

Enfin son médecin, son aumônier l'abbé Pellier, son valet de chambre Manoury et toutes les personnes qui examinèrent avec soin l'état du cadavre ont, sur-le-champ, eu la conviction que le prince avait péri victime d'un assassinat, soit par strangulation, soit par étouffement, soit des deux manières réunies.

L'appartement du prince donnait sur le jardin, occupant un des angles du château. Il était au premier, au-dessus de celui de madame de Feuchères. Un escalier dérobé établissait une relation intérieure entre un des cabinets du rez-de-chaussée et l'antichambre du prince et, par ce moyen, ces deux appartements n'en étaient véritablement qu'un seul.

Une partie de l'appartement de madame de Feuchères formait rez-de-chaussée et entresol; cet entresol était occupé par les femmes de ser-

vice de cette dame et par un certain Briant, dont les antécédents étaient suspects à tout le monde. Ancien maître de pension, le sieur Briant était le secrétaire de madame de Feuchères et ne faisait, en rien, partie de la Maison du duc de Bourbon, qui ne le voyait qu'avec une répugnance qu'il ne pouvait dissimuler.

Arrivé à Saint-Leu avec madame de Feuchères, quelques jours avant la mort du prince, M. Briant a été logé dans une chambre qui correspondait directement avec l'escalier dérobé.

Le valet de chambre Lecomte était de service. Cet individu avait été imposé par madame de Feuchères au prince, qui n'avait aucune confiance en lui. Lecomte était responsable, aux yeux de la loi, de la vie de son maître, dépositaire de la clef qui fermait la porte de l'escalier dérobé. Lecomte a donné les moyens de consommer le crime.

A-t-il cédé à l'injonction de laisser le verrou ouvert, accompagnée d'une horrible confidence, ou a-t-il compris une toute autre pensée? Lorsque le prince fut exposé dans la chapelle ardente, comme si le corps de la victime avait pu provoquer le remords, Lecomte ne put soutenir la vue de son maître assassiné, et il laissa échapper, du fonds de son âme tourmentée, ce cri recueilli par ses camarades : « J'ai un poids sur le cœur; oui, j'en ai un gros sur le cœur! »

Le prince avait toujours l'habitude de faire coucher son valet de chambre dans son antichambre ; excepté Lecomte, tous étaient de vieux

et fidèles serviteurs. Madame de Feuchères obtint, quelque temps avant la catastrophe, que le valet de chambre de service fût relégué de l'autre côté du corridor : par ce moyen, et grâce à la négligence volontaire de Lecomte, le duc de Bourbon fut, pendant la nuit du crime, isolé de tout secours et complètement au pouvoir de ses assassins.

Dès les premiers jours, il fut évident qu'au Palais-Royal on voulait faire croire au suicide. Un docteur Marc, employé du nouveau gouvernement, publia, avec autorisation, une brochure remplie de faussetés, de faits contredits par l'instruction et dans laquelle il cherchait à établir que le prince s'était volontairement donné la mort. Les personnes qui parlaient hautement de l'assassinat, virent leur conviction repoussée avec violence par ceux dont le devoir eût été de rechercher le crime. Que de réflexions tirées des opinions personnelles du prince viennent maintenant protéger sa mémoire contre l'injurieuse supposition dont on veut la flétrir ! Le vainqueur de Wissembourg redoutait la mort quand elle ne s'offrait plus à lui parée des prestiges de la gloire, et surtout il avait horreur du suicide.

Monsieur Hostein, chirurgien de S. A. R., a déclaré devant le juge d'instruction que, le 14 Août, dans une conversation qu'il eut avec le Prince sur l'arrestation du prince de Polignac, ayant dit qu'à la place de cet ancien ministre il se serait plutôt brûlé la cervelle, le prince lui dit d'un ton pénétré : « Apprenez, monsieur Hostein,

qu'un homme d'honneur ne se donne jamais la mort. Il n'y a qu'un lâche qui puisse le faire. Quel exemple pour la société ! Et comment se présenter devant Dieu, quand on n'a pas eu le temps de se repentir ? »

Et on prétendrait qu'un Condé qui, le 14 Août, tenait ce langage, se fût donné la mort le 26 du même mois, qu'il eût voulu que sa race et son nom s'éteignissent dans un genre de mort emprunté du supplice, que les lois du royaume épargnaient à la noblesse, et qui ne pouvait éveiller en lui que de flétrissantes pensées ? Aussi la Maison du Prince, ses amis, nous le disons avec confiance, ses concitoyens ont-ils réfuté par un cri d'indignation l'odieuse supposition du suicide, ont-ils tous la profonde conviction que le dernier des Condé est mort assassiné.

Le testament fut ouvert. Le duc d'Aumale était légataire universel et madame de Feuchères avait un legs évalué à plus de douze millions de francs, et quitte de toute charge.

C'est ici le lieu de parler de l'origine de madame de Feuchères, de ses intrigues, de son inconcevable fortune. Ce fut à Londres que le duc de Bourbon fit, vers 1812, la connaissance de Sophie Dawes, fille d'un pêcheur, très jolie, fort galante et âgée de vingt ans. Lorsque les événements de 1814 décidèrent le prince à passer sur le continent, Sophie Dawes obtint avec peine de venir en France. On lui assigna un petit logement au Palais-Bourbon et un millier de

francs par mois : mais elle profita si bien de la fortune, qu'en 1818 elle avait plus de 100000 livres de rente.

Jugeant que, pour conserver son empire, il était important d'entourer le prince de ses créatures, elle sut, par les moyens les plus honteux, s'emparer tellement de l'esprit de S. A. R., que celui-ci lui sacrifia ses plus fidèles serviteurs, ceux qui l'avaient suivi constamment aux jours de la mauvaise fortune : le général comte de Ruty, le baron de Saint-Jacques, ancien aide-de-camp du malheureux duc d'Enghien, le vicomte de Quesnay furent éloignés. Ce ne fut que plus tard que le duc de Bourbon retrouva assez d'énergie pour rapprocher de lui quelques personnes qui devaient l'aider à briser ses liens.

Madame de Feuchères avait fait venir d'Angleterre deux neveux qui furent élevés à Paris. L'un, bientôt revêtu du titre de premier écuyer du Prince, reçut la baronnie de Flassans, rapportant dix mille livres de rente, dont il prit le nom, et épousa la fille d'un amiral anglais. Le second, nommé Georges, fut, pour son début, nommé écuyer.

Le baron de Flassans est acteur dans une scène qui eut lieu en 1827 et qui maintenant est de la plus haute gravité. Un nommé Bonnardille, ancien brigadier des forêts du prince, homme respectable par son âge et son caractère, a déclaré devant le juge d'instruction que, dans le courant du mois de novembre 1827, étant dans le parc

de Chantilly, près de la faisanderie, il vit madame de Feuchères se promener dans le clos avec M. de Flassans.

Les feuilles n'étant pas encore tombées, la charmille était extrêmement épaisse, et M. Bonnardille ne pouvait être vu du chemin. Madame Feuchères et son neveu s'arrêtèrent tout près de lui, à la porte du clos de la faisanderie. Après s'être entretenus de choses indifférentes, M. de Flassans demanda à sa tante si le prince ferait bientôt son testament. Madame de Feuchères lui répondit que cela ne serait pas long. Là-dessus, son neveu lui dit : « Oh! il vivra encore longtemps! » Madame de Feuchères ajouta alors : « Bah! il ne tient guère; aussitôt que je le pousse avec mon doigt, il ne tient pas. Il sera bientôt étouffé! » Monseigneur étant alors sorti du pavillon, M. de Flassans dit : « Voilà le prince »! Et la conversation fut terminée. M. Bonnardille a ajouté qu'il affirmait cela sur son âme et conscience; que quarante-trois ans de service sans reproches dans la maison du prince répondaient pour lui.

Le juge ayant demandé pourquoi, dans le temps, il n'avait pas parlé d'un propos si étrange : « Je m'en serais bien gardé, répondit-il, madame de Feuchères était tant aimée de Monseigneur, elle exerçait un pouvoir si absolu que je n'aurais pas été cru et on m'eût chassé. Ayant, depuis, entendu dire que le prince avait été étouffé, j'ai été frappé de la similitude de ce genre de mort avec le propos que j'avais entendu tenir

à madame de Feuchères, trois ans auparavant. »

Dans la suite, monsieur de Flassans et son frère parurent inspirer de la crainte à madame de Feuchères. Peut-être les bontés du prince touchèrent-elles leurs cœurs. Peut-être avaient-ils connaissance d'une affreuse vérité qui effrayait leurs consciences non familiarisées avec le crime. Georges était d'une faible santé. Il mourut en 1831 : sa mort fut-elle naturelle? Quant au baron de Flassans, sa tante l'emmena en Angleterre, sous prétexte d'affaires de famille, vers 1832 : à leur passage à Calais, il fut trouvé mort dans son lit.

Un an après l'arrivée de Sophie Dawes en France, le duc de Bourbon céda à son désir de paraître dans son salon, dont, jusque-là, l'entrée lui avait été interdite. On lui fit épouser le baron de Feuchères, qui fut nommé premier gentilhomme du duc de Bourbon, et Sophie Dawes, dont on ignorait l'existence, eut l'air d'arriver d'Angleterre pour ce mariage, parut à la cour et fit les honneurs du salon de Son Altesse Royale.

Mais M. de Feuchères ne put vivre avec une telle femme et, au bout de peu de temps, s'en sépara, lui rendit la dot qu'elle tenait des bontés du prince, et vient dernièrement de rendre à son nom toute sa pureté, de laver la boue dont sa femme avait sali son blason, en abandonnant aux hôpitaux la fortune immense dont la Providence n'a laissé qu'une bien courte et bien empoisonnée jouissance à celle qui ne la devait qu'à des moyens infâmes et criminels. Certes, dans ce

siècle d'argent et d'égoïsme, il est beau de voir un officier général ne pas hésiter entre une honorable, mais bien modeste existence, et une opulence qu'il eût même tenue, non pas de sa coupable épouse, mais du hasard et de la volonté des tribunaux.

En donnant à ces millions une pieuse destination, le baron de Feuchères ne peut effacer, aux yeux des hommes, l'horreur d'un crime épouvantable, mais tous les malheureux auxquels profitera une si belle action prieront le ciel pour la victime, pour ce prince dans la vie duquel on devra opposer à une faiblesse coupable, sans doute, la plus constante fidélité, une bonté, une charité sans bornes, le plus chevaleresque caractère.

Dans ce sinistre épisode, dans cette conséquence sanglante de la révolution de 1830, tout devait être dramatique et imprévu. Aussi, à côté de la femme criminelle, parurent de nobles figures.

Le prince se faisait vieux, ses millions tentaient fortement la cupidité de la famille d'Orléans qui, n'ignorant pas l'antipathie du duc de Bourbon, sentit que, pour hériter de sa fortune, il lui fallait recourir à l'assistance de madame de Feuchères. Des pourparlers eurent lieu : madame de Feuchères, depuis l'éloignement de son mari, était bannie des Tuileries et demanda, pour première condition, que le duc d'Orléans obtînt du roi Charles X qu'elle reparût à la cour.

Cette prétention faillit faire tout échouer. La duchesse de Berry fut vivement sollicitée par

madame la duchesse d'Orléans, sa tante. Toute la famille royale exprima au duc de Bourbon son vif désir de le voir choisir pour héritier de son nom et de sa fortune son filleul, le duc d'Aumale. Mais le prince répondit toujours que son nom mourrait avec lui; que, d'ailleurs, il n'avait aucune affection pour le duc d'Orléans : « Ce sont de si bonnes gens! lui disait la duchesse de Berry; donnez-leur votre fortune. Mon fils sera roi de France, il n'en aura pas besoin. »

Le duc de Bourbon était inflexible, car la faiblesse de son caractère n'existait plus, dès qu'il s'agissait de convictions politiques. Charles X vit bien qu'on n'obtiendrait rien de lui, si l'on n'employait pas l'influence de madame de Feuchères, et il désirait si vivement voir le nom de Condé se perpétuer dans la personne du duc d'Aumale, qu'il se résigna à promettre au duc d'Orléans que madame de Feuchères serait reçue aux Tuileries, si elle parvenait à faire tester le prince en faveur du duc d'Aumale.

Mais que le roi de France était loin de prévoir quels moyens seraient employés pour obtenir ce testament! Monsieur de Surval, intendant du prince, a fait, à ce sujet, des dépositions qui prouvent que la violence vint au secours de la captation pour arracher à S. A. R. une signature qui ne fut obtenue que par des moyens dignes de celle qui avait promis sa protection au duc d'Orléans et qui, en effet, fit signer ce testament dans le courant de 1829.

Le duc d'Aumale y est nommé légataire universel, madame de Feuchères a un legs ainsi composé : deux millions en argent, les terres de Saint-Leu, Boissy, Mortefontaine, la forêt de Montmorency et toutes ses dépendances, le pavillon qu'elle occupe au Palais-Bourbon et tout le mobilier qui s'y trouve compris. Fondation d'une maison d'éducation à Écouen, pour cent jeunes gens fils d'officiers ayant fait partie de l'armée de Condé ou de la Vendée. Disposition relative aux officiers et aux serviteurs du prince. Enfin le prince demande à être enterré à Vincennes, près de son fils.

Le testament signé, le duc d'Orléans écrivit à madame de Feuchères une lettre que, dans sa joie, elle nous montra et par laquelle, sans lui en dire le motif, il lui annonçait, dans les termes les plus affectueux, qu'elle serait reçue aux Tuileries. Quelques jours après, la famille d'Orléans vint passer une journée à Chantilly et traita en amie cette étrange protectrice du duc d'Aumale. Au sortir de table, madame la duchesse d'Orléans laissa volontairement tomber un bracelet de grand prix. Madame de Feuchères s'empressa de le ramasser et de le remettre à S. A. R. : « Gardez-le, ma chère amie, lui dit la duchesse, qu'il soit un souvenir de mon amitié pour vous ! » Cette scène, préparée à l'avance, nous confondit. Sur le bracelet était le portait de la Duchesse elle-même, entouré de superbes brillants.

Après les journées de Juillet, le prince, décidé à partir, ne mit pas assez de mystère dans ses préparatifs. Il changea ses habitudes et ne dissimula pas l'indignation que lui causait la conduite de madame de Feuchères.

Cette femme, ravie de voir le duc d'Orléans devenu roi des Français, tenait ouvertement les plus indignes propos sur les princes malheureux qui s'acheminaient vers l'exil, en était venue à un point de despotisme tel, qu'elle avait exigé que le prince descendît chez elle pour ouvrir le paquet de lettres qui lui étaient adressées chaque jour; mais le prince fit cesser tout à coup cette habitude, et donnait à son premier valet de chambre Manoury les lettres qui étaient adressées à madame de Feuchères pour qu'il les lui portât. Celle-ci, avertie par ses nouveaux arrangements, ne put-elle pas obtenir du valet Lecomte, qui lui était dévoué, qu'il détournât quelques-unes des lettres, et ainsi ne connut-elle pas les projets du prince? Cela, au moins, est admissible.

J'ai rapporté plus haut les différents paragraphes du testament du prince. Sauf les dispositions qui enrichissent la Maison d'Orléans et qui donnent une fortune princière à la misérable fille d'un pêcheur anglais, très soupçonnée, comme on le voit, d'être l'assassin de son bienfaiteur, comment ce testament a-t-il été exécuté dans ses autres parties?

Le prince demande à être enterré à Vincennes auprès de son malheureux fils, le duc d'Enghien.

Eh bien! on le porte à Saint-Denis. Cette basilique et le char funèbre d'un des chefs de l'armée de Condé sont pavoisés d'une infinité de drapeaux tricolores.

Le testament voulait aussi qu'une école militaire fut fondée à Écouen, mais cette disposition eût distrait d'un héritage de plus de 50 millions le magnifique château d'Écouen et 100000 livres de rente affectées à l'établissement projeté. La révolution de Juillet vint au secours du légataire; le conseil d'État, sous une influence supérieure, décida que la clause n'était pas exécutable, que le duc d'Aumale devait garder le château d'Écouen et les 100000 livres de rente mentionnées, parce que, disait-on, on ne pouvait plus établir la distinction exigée par le testament pour l'admission à l'école.

Par respect pour la mémoire du prince, nous fîmes tous nos efforts pour forcer à l'exécution de cette dernière volonté. Moi-même, au mois d'août 1833, lorsque le conseil d'État se prononça, je crus de mon devoir de protester dans plusieurs journaux. Je montrais à l'évidence que l'avidité des légataires était le seul motif de toute cette affaire, que S. A. R. le duc de Bourbon eût sans doute voulu que la fondation profitât de préférence aux enfants de ses vieux compagnons d'armes, mais qu'avant tout, véritable chevalier français, son noble cœur s'était toujours montré sensible à toutes les gloires de sa patrie; que, sous les voûtes de Chantilly, le digne successeur

du grand Condé avait souvent réuni à sa table les noms les plus illustres de la vieille monarchie française, et ceux plus modernes, mais non moins célèbres, des capitaines de l'Empire qui avaient franchement embrassé la cause des Bourbons, et que ce ne serait nullement manquer à la mémoire du prince (si les événements politiques forçaient à la modification de la clause testamentaire) que d'admettre, dans l'école formée par lui, les fils de ceux que S. A. R. avait admis à sa table.

Mais 50 millions ne suffisaient pas à l'héritier du duc de Bourbon, il lui fallait encore la part destinée aux orphelins de ses vieux compagnons de guerre. La décision du conseil d'Etat fut maintenue, le legs pieux ne fut point exécuté. Le château d'Écouen et les 100 000 livres de rente qui devaient être affectées à l'établissement restèrent au duc d'Aumale. Ainsi furent exécutées les dernières volontés du dernier des Condés.

Quant à la mort du prince, comment fut-elle vengée ? En vain les princes de Rohan demandent-ils aux tribunaux de poursuivre les personnes soupçonnées. Le gouvernement empêche l'action de la justice. M. de la Huproie, conseiller à la cour royale, veut entamer la procédure : on le force à prendre sa retraite.

Soupçonner l'assassinat est une faute grave, aux yeux du gouvernement. M. de Beaumont, magistrat à Paris, inculpe hautement madame de Feuchères. Il est destitué.

Dans un procès célèbre, celui du comte de Pontalba, le procureur du roi de Senlis, ayant à parler de ces soupçons graves, de ces preuves morales qui vengent la société au défaut des lois, à l'appui de son opinion s'écrie en plein tribunal : « Dans ce pays si voisin de Chantilly, si rempli des souvenirs de gloire, de vertu, de bonté de la maison de Condé, qui doute un seul instant que les dernières gouttes de ce sang illustre n'aient été glacées par les mains d'un assassin ? » Quelques jours après, l'honorable magistrat était puni de sa franchise : il était destitué.

Enfin le ministère public, l'homme du Roi, a conclu, le 22 juillet 1831, devant la cour suprême de Cassation, à ce que le prince Louis de Rohan ne soit pas autorisé à poursuivre l'action devant les tribunaux criminels, parce que le ministère public n'agissait pas.

Tous les indices concouraient à prouver l'assassinat. Le gouvernement en devait poursuivre les auteurs, il devait ordonner à ses officiers de justice de rechercher les coupables, et il a destitué les trois magistrats qui ont eu le courage de l'essayer.

Justice a été refusée à la mémoire du dernier des Condés, du dernier rejeton d'une famille féconde en héros, dont le nom se lie à toutes les pages de notre histoire, d'un prince que l'on proclamait le premier chevalier de son siècle, que les malheureux pleurent comme un père, et

dont la perte sera, pour tous ceux qui étaient attachés à son service, une source intarissable de regrets.

Le Vieux-neuf.

LA PROSE EN MUSIQUE (1813).

Stanislas Champein à Napoléon 1er (1).

Paris, le 8 janvier 1813.

Sire, la reconnaissance que je dois aux bontés de Votre Majesté m'a fait entreprendre un ouvrage extraordinaire.

Sire, je viens d'achever de mettre en musique la belle tragédie d'*Électre*, de Sophocle, en cinq actes et en prose avec le chœur, personnage essentiel des tragédies grecques.

Ce spectacle nouveau et imposant sera peut-être digne de délasser Votre Majesté de ses immortels travaux, et c'était sous son règne unique qu'un pareil ouvrage devait être conçu et paraître.

Mettre en musique cinq actes en prose! Mais cette prose harmonieuse, traduite littéralement en vers de Sophocle, elle est si poétique ! Les sentiments et les passions des personnages sont si beaux, si pleins d'intérêt, si naturels ! L'entente théâtrale est si belle et d'un si grand effet!

---

(1) Communication de M. le VICOMTE DE GROUCHY. — Le premier acte de l'*Électre* de Champein (1753-1830) vit seul le jour sur la scène de l'Opéra. Les représentations en furent ensuite interdites par ordre supérieur. On sait avec quel succès cette idée, qui passait alors pour audacieuse, a été réalisée par nos compositeurs contemporains.

Ah ! sire, que la puissante protection que Votre Majesté ne cesse d'accorder aux arts me soit favorable aujourd'hui !

Je viens supplier Votre Majesté qu'elle veuille bien donner l'ordre au surintendant de ses spectacles que mon *Électre* soit de suite mise à l'étude, au théâtre de l'Académie impériale de musique. Cet ordre fera le bonheur de toute ma vie et celui de ma jeune famille.

Je suis, etc.

CHAMPEIN,

pensionnaire de Votre Majesté, auteur de la *Mélomanie*, des *Dettes*, du nouveau *Don Quichotte*, de *Menzikow*.

Quai Voltaire, 21.

NOTE : M. Champein regarde comme une innovation fort heureuse d'avoir mis en musique un ouvrage en prose.

Lamotte-Houdart a fait une tragédie en prose, et son ouvrage suffit pour discréditer le genre, suivant Voltaire.

Mais la prose en musique me paraît, comme à M. Champein, une chose fort extraordinaire et même nouvelle.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'en faire exécuter une scène, soit devant elle, lorsqu'il y aura un concert dans les petits appartements, soit au Conservatoire, soit devant le jury de l'Opéra.

LE COMTE BERTRAND.

LE FUSIL A RÉPÉTITION, EN 1813.

Le duc de Rovigo à l'Empereur (1).

Paris, 3 janvier 1813.

Sire, il existe à Paris, rue des Trois-Frères, nº 4, un armurier nommé Pauly, qui est inventeur d'un fusil à l'usage des troupes, qui paraît une découverte extrêmement avantageuse.

Sur l'avis que j'ai eu qu'on cherchait à lui acheter son secret, je l'ai fait venir et lui ai fait apporter son arme. En ma présence, dans mon jardin, il en a tiré vingt-deux coups à balles, dans deux minutes. J'en ai été si étonné, que je lui ai demandé si le général Gassendi, du comité d'artillerie, avait vu cette découverte : il m'a dit que oui, mais qu'il n'en entendait plus parler et qu'il était dans le besoin.

J'ai pris sur moi de lui demander son fusil que j'envoie au cabinet de Votre Majesté, parce qu'il m'a paru digne de sa curiosité.

Le sieur Pauly m'a dit que ce fusil ne coûterait pas plus cher que celui d'infanterie ; il pèse un quart de moins, et la cartouche à balle n'est que les deux cinquièmes de celle de l'infanterie ; tous les accidents auxquels le fusil d'infanterie est exposé par la pluie, par l'amorce, etc., sont évités par celui-là. La seule précaution qu'il faut avoir, avant de faire feu, c'est de relever le chien au repos, avant de le charger.

---

(1) Communication du même. On lit en marge : « S. M. a vu ce fusil à Grosbois, le 9 janvier 1813. »

Je demande pardon à Votre Majesté, mais l'expérience que j'ai vu faire chez moi me rend enthousiaste de cette arme, surtout pour les pistolets, qui sont si difficiles à recharger, dans la cavalerie.

LE DUC DE ROVIGO.

NOTE. — Le fusil de guerre du sieur Pauly est carabiné et, par un procédé économique et prompt, sa portée est double, avec moitié charge ; il peut être tiré huit à dix coups par minute. Il est hors des atteintes de la pluie. Il ne peut être paralysé faute de baguette, pierre, tire-bourre et épinglette. La charge ne peut être fausse ou double, elle s'opère la nuit comme le jour, dans le passage d'une rivière, debout ou étroitement embarqué.

Il est exempt de long-feu et ne rate point.

Les cartouches ne diffèrent de celles ordinaires qu'en ce qu'elles portent l'amorce.

Deux lettres de Sainte-Beuve.

On va inaugurer, ce mois-ci, le buste de Sainte-Beuve au Luxembourg. A cette occasion, M. Antoine Guillois nous communique ces deux lettres délicieuses du grand critique. Elles sont adressées à une dame qui existe encore aujourd'hui et qui, en 1861-1862, admirablement belle, était surnommée par les étudiants « la belle Romaine », ce dont elle se plaignait à Sainte-Beuve en lui disant qu'on la comparait à une salade. L'esprit chez elle, on le voit, ne valait pas le physique. Elle avait donné comme successeur, au critique littéraire, un critique d'art, mort il y a quelques années.

I

Ce 4 novembre.

Ma chère enfant,

Il faut que ce soit vous, pour vous souvenir de ces choses. Je ne pensais pas à ma fête, quand

vous me l'avez rappelée. Je vous remercie de votre bon souvenir et je vous sais gré de me tenir au courant de votre bonne et douce situation. Je ne puis que vous souhaiter la continuation de ce bonheur qui est propre, en effet, à embellir la beauté même. Je vous félicite de vos progrès en musique : cela remplit bien des loisirs et ajoute au plaisir lui-même un charme. Je vous salue d'amitié.

SAINTE-BEUVE.

II

Ce 22 mai 1862.

Ma chère enfant,

Je vous remercie de votre lettre amicale et des sentimens qu'elle exprime à mon égard. Je vous les rends de mon côté et n'ai gardé que de bons souvenirs de votre bonté et de votre grâce. Je vous accorde tout ce que vous voudrez pour les raisons que vous aviez d'être mécontente ; mais j'ai toujours évité ces discussions où il faut tenir une balance. J'aimerais bien mieux que ces querelles fussent à tous les diables et avoir encore chance de vous voir entrer en riant et en faisant vos malices, comme du temps où tout le monde s'aimait. Je vous souhaite sincèrement bien du bonheur et de conserver celui que vous avez présentement, et que vous ne sauriez trop apprécier. Je vous embrasse.

SAINTE-BEUVE.

La Légion du Nord (1806-1808) (*suite*).

Pendant la route de Magdebourg à Spandau, la désertion fut assez considérable, quoiqu'on eût donné des souliers et des capotes à Leipzig. Les soldats avoient cru, d'après les promesses que je leur avois faites, qu'on les habilleroit à Magdebourg ; ils étoient d'autant plus mécontents qu'ils avoient vu donner, dans cette dernière ville, de superbes habillemens au régiment du grand duc de Berg ; ils savoient qu'il y avoit des magasins dans cette ville, et leurs espérances s'étoient affaiblies.

Dès le mois de mars de la même année, le prince Murat avoit été nommé à l'emploi de grand duc de Berg : il n'avoit pas encore d'armée et, cependant, il devoit en mettre une sur pied. Une dépense de cette espèce est énorme, et le prince dépensoit, avec prodigalité, une partie des revenus du païs que son beau-frère venoit de lui donner. Il étoit à la Grande Armée comme général de cavalerie; des charges sur l'armée prussienne lui avoient bien réussi, et il avoit obtenu, de son beau-frère l'Empereur, la permission de lever un régiment d'infanterie à Magdebourg, afin d'épargner le sang de ses sujets. Ce grand duc avoit encore obtenu la permission d'ajouter des chefs et des militaires françois aux anciens officiers qu'il avoit pu découvrir dans ses états, et il avoit envoyé ce noyau à Magdebourg, pour y recruter et y former un régiment complet.

Geiter, natif du Palatinat, ancien bas officier dans un régiment suisse au service de France, et qui étoit major du 15e régiment d'infanterie légère françois, en 1806, fut choisi, par le grand duc, pour être le colonel du régiment qu'il s'agissoit de mettre sur pied. On parvint, en effet, à former ce régiment à Magdebourg, et il ne fut pas dificile de l'y habiller. Le grand duc sut si bien tirer parti des charges de cavalerie qu'il faisoit exécuter contre les armées russes et prussiennes, qu'il parvint à faire diriger sur Dusseldorf, capitale de ses Etats, plus de drap blanc pour son infanterie, de drap bleu et de drap vert pour sa cavalerie, qu'il n'en faudroit pour habiller dix mille hommes. Les autres tissus, qui se trouvoient dans les magasins de l'Allemagne et dont les troupes de Berg pouvoient se servir, ne furent pas plus épargnés que les draps. J'ai eu la preuve de ces enlèvemens dans le duché de Berg même, où j'ai été envoyé, en 1812, comme administrateur de la guerre, en ma qualité de sous inspecteur aux revues, qualité qui me fut donnée à ma rentrée en France, en 1809.

Je reviens à l'arrivée de la légion à Spandau.

Le général d'Agoult (1) fut envoyé à Spandau, par le gouverneur général, pour reconnoître la force de la légion, et pour préparer les distribu-

---

(1) Pierre-Nicolas d'Agoult, général de brigade le 22 décembre 1800.

tions qui devoient lui être faites. Il m'apprit que le gouverneur général faisoit confectionner, à Berlin, des pantalons, des gilets et des guêtres; qu'on rassembloit des bas et des chemises; qu'on donneroit des capotes aux soldats qui n'en avoient pas; qu'on avoit trouvé, dans les magasins prussiens, des feutres de schakos, auxquels on feroit adapter des visières qui seroient coupées dans des étuis de pelles, et qu'on les distribueroit aux soldats de la légion; qu'on leur distribueroit de même des effets de grand équipement tout neufs, en remplacement des mauvais effets de la même espèce qu'on leur avoit donnés à Mayence, et qu'enfin on distribueroit des fusils prussiens neufs pour tous les sous-officiers et soldats, ainsi que de vieilles épées antiques (que les troupes du grand Frédéric avoient portées), pour être remises aux sous-officiers, aux grenadiers et aux voltigeurs, parce qu'on n'avoit pas de sabres à leur donner.

Le général comte d'Agoult étoit un très bel homme, âgé de plus de cinquante ans, émigré rentré, et il avoit été, avant son émigration, major général dans la maison militaire du roi Louis XVI. Il m'avoit adressé de Berlin, avant de venir à Spandau, une très longue instruction, écrite de sa main, à laquelle je n'avois rien compris (je n'ai jamais vu un pareil galimatias, et cependant le comte d'Agoult débitoit facilement la parole). Lorsqu'il fut arrivé à Spandau, il me demanda si j'avois exécuté ses ordres, et, comme

son instruction me faisoit douter qu'il eût encore son bon sens, je lui répondis que la Révolution ayant renversé les idées des militaires qui avoient servi dans l'armée de Louis XVI, je n'avois pu saisir l'ensemble de son instruction, laquelle auroit sans doute été bonne autrefois pour la Maison du roi, et même pour le régiment de Piémont dans lequel j'avois servi, mais qu'elle étoit inexécutable pour la nouvelle infanterie françoise, et surtout dans un corps à moitié barbare, qui n'étoit pas organisé. Le général me répondit qu'il y avoit une grande vérité dans ce que je venois de lui dire, que l'armée avoit totalement abandonné les anciennes méthodes, et qu'il falloit bien se servir des nouvelles.

Je dois faire remarquer que, dans cette circonstance, l'activité du gouverneur général Clarke fut presqu'incroyable. Si je n'avois pas moi-même fait faire les distributions avec le général d'Agoult, je ne croirois point à la possibilité de faire confectionner une aussi grande quantité d'effets et de les faire conduire à Spandau dans l'espace de cinq jours. Le gouverneur avoit si bien pris ses mesures qu'immédiatement après qu'un bataillon étoit habillé, équipé et armé, lui, gouverneur, se trouvoit à Spandau pour en faire la revue, et le faire partir sur-le-champ pour cheminer vers Stettin.

On fit, à Spandau, une opération qui me déplut beaucoup, ainsi qu'aux officiers polonois. On recrutoit dans cette ville, et dans les environs,

un régiment pour le prince d'Isambourg, dont la principauté est près de Francfort-sur-le-Mein. Le général d'Agoult avoit placé, à son quartier général, un avanturier, soi disant capitaine polonois, qui se faisoit nommer le baron de Riéner, et qui lui servoit d'interprète (c'est ordinairement ce grade que prennent les intrigans qui cherchent fortune dans les armées, et ils parlent plusieurs langues). Ce prétendu officier, sous prétexte que le gouverneur l'avoit chargé d'interroger les soldats pour reconnoître s'ils étoient réellement Polonois, arrachoit de nos rangs une quantité de soldats qu'il livroit aux recruteurs du prince d'Isambourg, en les plaçant sous l'escorte de détachemens qui chargeoient leurs armes devant eux, et, si je n'avois pas arrêté ce recrutement forcé, le soi-disant baron de Riéner m'auroit peut-être enlevé le quart de la légion. Je me plaignis vivement au général d'Agoult, qui reçut fort mal les remontrances que je lui faisois, ce qui me donna des soupçons que j'aurois voulu éloigner. Je me permis de lui dire que je m'opposois formellement à ce qu'il me fût enlevé un seul homme, à moins d'un ordre par écrit du gouverneur, et, qu'en admettant même que cet ordre fut donné, je me permettrois de le discuter. Là-dessus le général, prenant le ton d'autorité, me dit : « Votre premier devoir est d'obéir. Est-ce vous qui êtes inspecteur général? Ignorez-vous que je puis vous faire arrêter? — Général, lui répondis-je, rayons l'arrestation

parce qu'elle seroit trop dangereuse; elle seroit même impossible, si je voulois y mettre de l'humeur; vous savez, comme moi, qu'on n'arrête pas, malgré lui, un chef qui est à la tête de neuf mille hommes, qui ne reconnoissent que lui pour supérieur, et surtout lorsqu'il possède leur confiance; ni vous, ni le gouverneur ne me prouverez que je suis au service du prince d'Isambourg, et que c'est pour ce petit souverain que j'ai recruté la légion. Je suis plus intéressé que vous à ce qu'il n'y ait que des Polonois dans ma troupe, et je dois m'en rapporter à mes officiers polonois plutôt qu'à un aventurier qui vous trompe bien certainement. »

L'enlèvement étoit déjà fait dans le premier bataillon, et je ne voulois pas qu'on touchât aux trois autres; ma troupe étoit armée; elle occupoit une forteresse qu'elle connoissoit très bien, et une insurrection étoit d'autant plus à craindre que les habitans instiguoient mes soldats, en leur représentant qu'ils avoient tort de s'armer contre leur souverain légitime. Toutesfois, au lieu de porter des plaintes au gouverneur général, je pris le parti de faire menacer le soi-disant baron de Riéner par les officiers polonois qui avoient ma confiance, et cette mesure produisit l'effet que j'en attendois, car il ne se trouva pas de soldats allemands dans les 2e, 3e et 4e bataillons. J'étois moi-même le plus intéressé à ce qu'il n'y en eût pas. Je savois que la légion devoit passer l'Oder, qu'elle se trouveroit consé-

quemment au milieu des partisans de Schill, habillés en païsans, épars dans toutes les villes et dans les villages où ma troupe passeroit, et qu'ils ne manqueroient pas de tourmenter mes soldats pour les faire déserter.

Le gouverneur général fut étonné de la haute stature des soldats de la légion. Il y avoit, dans une seule compagnie de grenadiers, 37 hommes qui avoient six pieds de taille et au-dessus; ces hommes grands sortoient de la garde du roi de Prusse ; les fusiliers n'avoient pas moins de cinq pieds trois ou quatre pouces.

Avant de quitter Spandau, je racontai au général d'Agoult la mauvaise conduite du capitaine Grabinsky, dont j'ai déjà parlé ; je lui expliquai les motifs pour lesquels il auroit été dangereux de le faire arrêter ostensiblement, et le gouverneur général le fit emprisonner au moment où il dut se mettre en route avec la légion.

Ce fut à Spandau que l'on voulut me donner un nombre d'officiers de la 2e légion qu'on devoit former, à Nuremberg, avec 43 soldats, vêtus comme des mendians, et qui traînoient avec eux un nombre de femmes presque double. Les officiers étoient tous assez jeunes, et, par leurs propos, ils protégeoient singulièrement cette horde de canailles. Je les écoutois paisiblement, et, comme ils ne doutoient pas de l'admission de leur troupe, chacun d'eux me désignoit les soldats qu'on devoit incor-

porer dans la compagnie où il seroit placé. Tel étoit le noyau de la seconde légion du Nord, que le général Henry Wolodkowicz avoit dû recruter et organiser. Je m'apperçus facilement que les 43 soldats étoient Allemands, et qu'ils valoient moins que ceux que j'avois refusés pendant la route. Je dis aux officiers que je les recevrois avec plaisir, s'ils vouloient prendre les fonctions que je leur donnerois dans mes compagnies, mais que je ne voulois pas de leur harem, que les recruteurs du prince d'Isambourg seroient peut-être moins dificiles que moi, et qu'ils pouvoient s'adresser à eux. Les officiers ne voulurent pas quitter leur troupe et, à partir de cette époque, je n'entendis plus parler de la 2e légion.

La légion arriva à Stettin, habillée comme je l'ai dit plus haut; mais il est nécessaire que je rappelle ici les effets, afin de faire voir que des soldats françois ne pourroient résister au bivac, pendant un hiver rigoureux, s'ils étoient vêtus aussi légèrement :

Capottes, d'un mauvais tissu croisé et lâche, à travers lequel on voyoit comme si ç'eut été de la toile, quoique la couleur fût brune.

Gillets ronds, d'un tissu croisé et mince, qui ne devoit durer qu'un an dans l'armée prussienne; la couleur étoit blanche.

Pantalons, de la même étoffe que le gillet, mais fort étroit et sans doublure.

Guêtres, faites avec de la toile de tentes,

mais fortes, avec des boutons de cuir noir.

Souliers tirés des magasins prussiens; ils étoient conséquemment de la plus mauvaise qualité.

Chemises, faites avec de la toile de tentes, et conséquemment de la même qualité que les guêtres.

Bas, de laine bleue, que les soldats ne purent porter que quelques jours, attendu qu'ils se brisèrent promptement dans les souliers.

Cols, de crin noir, tirés des magasins de l'armée prussienne, et qu'on n'auroit osé donner à des soldats françois.

Schakos, de mauvais feutre, qui devint bientôt blanc, et auxquels on avoit attaché des visières coupées dans des étuis de pelles.

Le mouvement que la légion fit pour se rendre à Stettin eut lieu pendant les derniers jours de janvier 1807. Le général Duphot (1), que je trouvai

---

(1) *Duphot* est l'anagramme de *Puthod*, dont l'auteur déguise le vrai nom, comme il le fait pour plusieurs officiers cités plus loin.

Jacques-Joseph-Marie baron, puis comte Puthod (1769-1837), s'engagea en 1785, devint capitaine dans Colonel-Infanterie, et se distingua, en 1792, dans Lille assiégée; fit ensuite la campagne de Belgique comme adjudant-général; celle de Moreau, sur le Rhin, comme général de brigade, grade auquel il fut promu le 19 octobre 1790, enfin devint général de division en 1808.

Aussi croyons-nous devoir faire nos réserves au sujet des accusations dirigées contre cet officier supérieur, dans les pages qui vont suivre.

à Stettin, me dit que la légion étoit sous ses ordres, et qu'elle formoit l'infanterie de sa brigade. M'étant ensuite rendu chez lui pour l'étudier et pour découvrir, par la conversation, quelles pouvoient être ses habitudes militaires, je le trouvai vêtu d'un dolman à la hussarde, mais fourré d'une belle peau, et brodé sur toutes les coutures et au pourtour; je dus avoir une assez mauvaise opinion d'un général d'infanterie habillé de cette manière. Ses gestes, ses manières, son ton léger et ses paroles me parurent être parfaitement en harmonie avec son costume.

Il y avoit chez lui de jeunes officiers qui faisoient, sous ses yeux, l'état des gallons d'argent qu'il vouloit faire acheter pour marques distinctives des sous-officiers, ainsi que pour enjoliver leurs schakos, et pour galonner le tambour major qui n'avoit pas d'habit. Ils ajoutoient à cette dépense celles nécessaires pour fournir des cordonnets de schakos et pour acheter 36 fanions d'étoffes coloriées, à l'usage des 36 compagnies de la légion.

On me montra l'état et on me demanda mon opinion sur les objets qui devoient être achetés : je répondis que cela seroit plus beau que nécessaire, et je demandai à la charge de qui seroit la dépense, sur quoi le général me dit : « Ah! ah! Je sais bien que vous avez cinquante mille francs en caisse, et ils ne sont là que pour être dépensés pour le bien du service de l'Empereur! — Les

50 000 francs, répliquai-je, n'ont été donnés que pour la première mise de linge et chaussure du premier bataillon; le général Zayonchek a déjà trop pris, sur cette première mise, pour des objets qui lui sont étrangers, et le reste ne sortira de la caisse qu'à bonne enseigne! » Bref, une assez longue discussion fut engagée entre le général et moi. Cette discussion confirma entièrement l'opinion que j'avois conçue de lui. Je vis clairement qu'il étoit du nombre de ces généraux qui n'ont jamais commandé de troupes, et qui doivent leur avancement aux orages de la Révolution. Je rappelle cette particularité parce que, plus d'une fois ensuite, le général Duphot eût la prétention de remplacer le général Zayonchek dans le commandement de la légion, sans avoir reçu un ordre pour cela. M'étant trouvé chez lui, un jour qu'il racontoit ses fredaines passées, il ne m'échappa pas qu'il prenoit plaisir à dire qu'il n'avoit pas de mœurs, et, dès lors, je présumai qu'il montreroit peu ou point de bravoure devant l'ennemi, car la bravoure est une vertu, et il seroit assez extraordinaire de la trouver chez un homme qui dit lui-même qu'il n'a que des vices. On verra, par ce que je dirai dans la suite, que cette conjecture n'étoit que trop fondée.

Le 5 février, à 11 heures du soir, le général Duphot m'envoya l'ordre de faire distribuer à la légion, pendant la nuit, le pain et la viande pour quatre jours, et des cartouches, afin que la troupe

fût prête à partir le lendemain, à sept heures du matin, et qu'elle pût se mettre en route avec la cavalerie et l'artillerie badoises attachées à sa brigade. L'artillerie badoise consistoit en cinq pièces de quatre et un obusier de six pouces. On me prévint qu'elle étoit particulièrement attachée à la légion, que j'en répondois, et que je ferois délivrer, aux hommes et aux chevaux, les rations de vivres et de fourrages qui leur étoient dues.

J'allai trouver le général Duphot et je lui parlai à peu près en ces termes :

« Quoique nous ne soyons point devant l'ennemi, je ne doute pas que vous ayez eu de bonnes raisons pour ne m'avoir pas donné l'ordre des distributions avant la nuit, mais il y a mille précautions à prendre pour donner à la légion un ordre comme celui que j'ai reçu de vous. Je vous en préviens, afin que vous ne soyez pas fondé à rejetter sur moi les désordres que son exécution littérale pourroit entraîner. »

Ce que j'avois prévu arriva. A la pointe du jour, on ne vit dans les rues que des soldats de la légion qui étoient ivres, couchés à terre ou décrivant des zigzags en marchant, jettant leurs gibernes, brisant leurs fusils sur le pavé, jurant ou donnant d'autres preuves de l'insurrection la plus complette. On voyoit le même tumulte sur l'esplanade où les bataillons devoient être rassemblés. Alors, j'engageai tous les officiers à se promener avec fièreté parmi les soldats, tant sur

l'esplanade que dans les rues; de se composer plutôt une figure riante que sérieuse, et de se bien garder d'en brusquer un seul; de plaisanter avec eux plutôt que de les rappeller à leurs devoirs, et de faire toutes les démonstrations qui pouvoient leur inspirer de la confiance, et éloigner la crainte d'une punition.

Je me rendis chez le général Duphot pour l'instruire de ce qui se passoit. Je le trouvai, certes, plus calme qu'il ne l'avoit été pendant notre entrevue de la nuit, et, pour cette fois, il ne rejetta pas mes observations. Il me répondit que c'étoit le général Dermans (1), commandant la division que composoient les Badois et la légion, qui avoit donné l'ordre, et que lui, général Duphot, avoit dû s'y conformer. J'ai vu, depuis, que le général Dermans avoit baucoup plus de jugement et de finesse que le général Duphot.

D'après mon invitation, le général Duphot sortit un peu pour voir ce qui se passoit; il se rendit jusqu'à l'esplanade, et il rentra dans son logement.

Que pouvoient faire, contre la légion, les dépôts de convalescens dont la garnison de Stettin étoit composée ? M. le général Thouvenot, gouverneur, n'étoit pas sans inquiétudes. Une quantité considérable de soldats de la

(1) Ne trouvant point, dans les annuaires, de général français de ce nom, nous avons lieu de croire qu'il s'agit soit d'un officier dont le nom a été défiguré comme celui de Puthod, soit d'un général étranger.

légion, en jettant leurs fusils, ou en les brisant sur le pavé, disoient qu'ils ne serviroient point contre le roi de Prusse. Ces propos mettoient en évidence les instigations des troupes de Schill et des habitans de Stettin. Cette ville s'étoit rendue, dès le 29 octobre précédent, à une brigade de hussards commandée par le général Lasalle(1), ce qui étoit d'autant plus honteux pour l'armée prussienne que les villes de Colberg, de Dantzig et de Graudentz n'avoient point suivi son exemple. A l'époque dont je parle, c'est-à-dire au commencement de février, les officiers du partisan Schill avoient déjà enlevé, dans un village près de Stettin, le général Victor (2), qu'une dame de Stettin avoit attiré dans ce village par un rendez-vous qu'elle lui avoit donné. Ce n'étoit pas précisément le général Victor que les Prussiens avoient voulu avoir; sa réputation n'étoit pas assez brillante pour lui mériter tant d'honneur; mais il devoit commander le siége de Dantzig, et il portoit jour et nuit, sur sa poitrine, des instructions que les généraux prussiens vouloient connoître.

---

(1) Antoine-Charles-Louis Collinet de Lasalle (1775-1809), le célèbre général de cavalerie tué à Wagram.

(2) Le général Victor, futur duc de Bellune, fut, en effet, enlevé près de Stettin, avec sa voiture, son aide de camp et son domestique, par 25 chasseurs ou partisans prussiens, alors qu'il allait rejoindre l'armée française sous Dantzick. Les relations françaises sont très sobres d'explications sur cette capture dont les relations allemandes ont, par contre, fait grand bruit. Victor ne tarda point, d'ailleurs, à être échangé, par ordre de l'Empereur.

Je reviens à la légion. Il est hors de doute que le partisan Schill étoit lui-même à Stettin, au moment où la légion se mit en insurrection, et que ce chef téméraire, ayant fait questionner mes soldats pendant cinq jours, avoit cru pouvoir les déterminer, par un mouvement insurrectionnel, à tourner leurs armes contre les dépôts françois qui composoient la garnison de Stettin.

Vers les dix heures du matin, je crus m'appercevoir que les têtes étoient moins échauffées. Je chargeai les officiers polonois de parcourir les rues et l'esplanade; de dire aux soldats que des troupes françoises alloient entrer dans la ville pour y mettre l'ordre.

Cette mesure produisit de suite quelqu'effet. Il fut possible de commencer le rassemblement sur l'esplanade ; les soldats ramassèrent d'eux-mêmes les fusils et les gibernes qu'ils avoient jetés. Les généraux Dermans et Duphot osèrent enfin paroître sur l'esplanade : je fis l'appel du 1er bataillon, pour la forme seulement, et on fit partir ce qu'il y avoit de rassemblé. La même opération fut faite successivement pour les trois autres bataillons; les soldats qui, après le départ des quatre bataillons, se trouvèrent encore épars dans les rues, eurent peur (il y en avoit baucoup), et, de leur propre mouvement, ils gagnèrent le pont de l'Oder. L'ordre avoit été donné pour que la légion logeât à Dahm, à deux lieues de Stettin, de l'autre côté du fleuve.

Lorsque je vis qu'il n'y avoit plus, en ville,

qu'un certain nombre de traînards, je pris aussi la route de Dahm. Les traînards, en grand nombre, marchoient à volonté. Il y en avoit baucoup, à droite et à gauche de la route, qui paroissoient se diriger ailleurs que sur Dahm. J'étois avec le sieur Lebrun, quartier maitre trésorier de la légion. Les hommes épars nous tirèrent continuellement des coups de fusils jusqu'à un quart de lieues de Dahm; nous entendions le sifflement des balles, autour de nous, comme si nous avions été à une affaire de tirailleurs.

Arrivé à Dahm, je n'y trouvai que confusion et désordre. Il y avoit, néanmoins, un certain nombre de soldats que les officiers maintenoient dans le rang, mais ils tiroient des coups de fusils à balles. Je fus moi-même mis en joue, à bout portant, pour ainsi dire, par un soldat qui étoit yvre ou qui feignoit de l'être. On amusa la troupe jusqu'à la tombée de la nuit, et l'obscurité obligea tout le monde à entrer dans des maisons.

Je n'ai jamais douté que ce fût un soldat de Schill qui me mit en joue. Je lançai brusquement mon cheval contre lui, j'empoignai son fusil et le lui arrachai des mains; je sautai en bas de mon cheval, et j'assomai le soldat d'un coup de crosse que je lui détachai sur la tête. La multitude qui étoit autour de lui ne fit aucun mouvement; toutesfois, je ne remontai pas à cheval, parce qu'en restant à pied, on ne pouvoit tirer sur moi sans tirer aussi sur la troupe.

Le lendemain, je fis partir la légion, avec beaucoup de peine, pour la conduire à Stargard, ville distante de six lieues de Dahm. L'appel qui fut fait le même jour donna pour résultat une perte d'environ 900 hommes.

Quelques jours après notre départ de Stettin, le général Dermans, remplissant les fonctions de général de division, voulut faire la revue de la légion pour se faire connoître : elle fut placée sur le revers d'un coteau, dans la neige, et en colonne par bataillon, à distances entières. Quelques hommes s'étoient retranchés sur un mamelon tout près de là, et tiroient des coups de fusils à balles sur nous, ou plutôt sur les généraux ou sur les chefs, qui tous étoient à cheval. Je jugeai de la direction du tir par le sifflement des balles. Le général Dermans, à côté duquel je me trouvois, me dit : « Nous sommes en mauvaise compagnie, major ! » Je fis avançer mon cheval contre le sien, et je marchai à coté de lui pour le masquer. J'envoyai Hoppen sur le mamelon pour reconnoître les tirailleurs qui étoient cachés derrière un petit monticule ; il revint bientôt et il nous donna une réponse satisfaisante. J'avois la confiance de la troupe, je n'en doutois nullement, et j'ai toujours cru que les tirailleurs dont je parle étoient des soldats de Schill qui s'étoient couverts de capottes appartenant à la légion. Hoppen m'avoua, depuis, qu'il leur avoit parlé en allemand, avec politesse, pour ne pas recevoir quelques coups de fusils. Le général Duphot

et ses aides-de-camp s'étoient retirés vers le 4e bataillon, qui étoit le plus éloigné des tirailleurs. Un ravin assez profond, et qui étoit plein de neige, empêchoit qu'on envoyât reconnoître les tirailleurs par quelques soldats qu'on auroit remis à Hoppen.

La légion continua sa route dans des païs qui paroissoient déserts, et dans la direction de Dantzig. Nous n'y trouvions ni vivres, ni logemens; il y faisoit extrêmement froid. La terre étoit couverte de baucoup de neige, et l'on faisoit vivre la troupe comme l'on pouvoit.

Bientôt, on ne marcha plus que par campement : on faisoit bivaquer ma troupe en lui défendant d'entrer dans quelques maisons qu'elle rencontroit, chose qui ne s'est jamais vue en pareil cas. A la vérité, nous marchions au milieu de l'armée de Schill, mais on ne la voyoit nulle part, et s'il y avoit réellement eu du danger, on auroit pu se garder militairement, dans les villes ou villages, pendant la nuit. Je ne pouvois plus douter que j'étois sous les ordres d'un mauvais général, mais je m'armois de patience. Jusques là, les troupes de Schill, celles des garnisons de Dantzig et de Colberg, qui observoient les colonnes françoises, n'avoient pas osé attaquer la légion, parce qu'elle étoit trop nombreuse, à quoi il faut ajouter que les troupes badoises marchoient de front avec nous.

Les chefs et les officiers des troupes polonoises, que nous avions rencontrées, nous

avoient dit que c'étoit le général Duphot qui faisoit bivaquer la légion de sa propre autorité, que nous étions la seule troupe qui marchât de cette manière, et il étoit encore plus haï qu'après l'insurrection de Stettin. Les campemens nous faisoient perdre beaucoup de soldats ; les officiers m'en parloient continuellement, et je me décidai à faire, au général Duphot, des observations à ce sujet ; mais elles ne furent pas mieux accueillies que celles que je lui avois faites à Stettin. Je me plaignois surtout de ce qu'on faisoit 12 ou 15 lieues par jour, parce qu'on évitoit de passer par les villes et les villages que son aide-de-camp Denarbre (1) alloit visiter auparavant. C'étoient les guides que ce misérable aide-de-camp amenoit, qui nous faisoient faire les détours.

Vers le 15 février, je crois, et le surlendemain de ma querelle avec le mauvais général sous les ordres duquel j'étois, nous bivaquâmes dans un marais, à la lisière d'un bois, et sans paille, tandis que des villages étoient tout près de là ; les soldats les avoient vus ; des généraux et des chefs polonois, avec beaucoup d'officiers, étoient venus voir la légion la veille et avoient baucoup parlé aux soldats. Je restai sur pied, pendant presque toute la nuit, pour faire distribuer de la viande qu'on avoit fait enlever dans des villages. J'étois assez malheureux pour n'avoir personne

(1) Anagramme du nom de Bernard.

en qui je pusse mettre ma confiance, et je dirigeois moi-même les distributions.

Le lendemain, dès la pointe du jour, je montai à cheval pour aller moi-même recevoir l'appel dans les compagnies : j'en pris note au crayon, et je trouvai qu'il manquoit plus de 1 500 hommes à l'appel. Je conserve encore la situation que je fis dresser par le quartier-maître, ensuite de cet appel.

Le même jour, pendant la marche, le général me demanda quels pourroient être les moyens à employer pour prévenir la désertion. Je ne lui répondis pas d'abord, dans la crainte de m'emporter; il insista et je me bornai à lui dire : « Rappelez-vous de ce que je vous ai dit l'autre jour, si vous ne voulez pas arriver devant Dantzig avec quelques officiers seulement! »

Il n'est pas douteux que les généraux et les officiers polonois, propriétaires de serfs, et obligés de fournir leur contingent à l'armée nationale qu'on levoit alors, auroient désiré que la légion entière désertât pour se joindre à leurs troupes, afin de pouvoir renvoyer sur leurs terres autant de serfs que la légion leur auroit fourni de soldats. Je dus croire, d'après cela, que mes 1 500 déserteurs s'étoient jettés dans les troupes polonoises; mais les bivacs n'en étoient pas moins la cause de cette perte, puisque, dès le jour où ils cessèrent, la désertion cessa aussi.

Des officiers polonois m'avoient proposé, plu-

sieurs fois, de débarasser la légion d'un général sous les ordres duquel elle devoit évidemment se fondre ; mais je suis doué d'une conscience assez forte pour qu'elle se soit soutenue dans les circonstances les plus capables de l'ébranler, et à l'égard de celle dont je parle, je croyois ne pas pouvoir mieux détourner les Polonois de leur projet qu'en les effrayant sur les suites qu'entraîneroit un évènement comme celui qu'on méditoit : « Il n'y a pas d'assassins dans la légion, me disoient les officiers polonois, et si nous en connoissions un seul, nous ne l'y souffririons pas ; mais un homme peut, tout à coup, se trouver hors d'état de continuer la campagne, sans cesser de se bien porter. » J'ai su, depuis, qu'on se proposoit de lui faire couper le tendon d'Achille. Ce général avoit pour aides-de-camp Molosan (1), capitaine, et Denarbre, lieutenant ; Molosan parloit mieux la langue allemande que l'autre, et cependant ce n'étoit pas lui qui parcourroit les villes ou. villages qui avoisinoient nos campemens. J'ai toujours cru que Molosan étoit honnête homme, et je lui rends avec plaisir cette justice ; l'autre étoit du même païs que son général, et il me paroissoit sortir d'une famille obscure, tandis que Molosan appartient à une famille remarquable par son rang, comme par les emplois qu'elle a occupés autrefois.

Le 18 février 1807 fut un jour remarquable

(1) Anagramme du nom de Salomon.

pour la légion : je ne savois pas encore, à cette époque, si elle combattroit ou si elle ne combattroit point contre les troupes prussiennes, d'où sortoit la totalité des sous-officiers et soldats. A la vérité, ils m'avoient fait des promesses, mais il y avoit, dans les troupes prussiennes que nous avions devant nous, beaucoup de soldats nés Polonois qui ne pouvoient ni déserter, ni refuser le service, et je craignois qu'un sentiment de patriotisme ou de compassion ne portât les miens à prendre quelque tempérament en leur faveur. J'avois inspiré de la confiance aux troupes de la légion, mais je craignois qu'il y eût encore des soldats du partisan Schill dans mes compagnies, et qu'ils eussent organisé, à l'avance, quelque nouvelle catastrophe.

La légion arriva, à dix heures du soir, à Stargard. Je fis mettre la légion en bataille sur les quatre côtés de la place, chaque bataillon étant adossé aux maisons. Je fis entrer les quatre adjudans majors dans une maison où il y avoit de la lumière, et je leur dictai l'ordre relatif au placement des grands gardes que je jugeai être nécessaires pendant la nuit. L'artillerie fut laissée en arrière de la petite rivière, avant l'entrée de la ville, mais avec une garde de 80 hommes qui eut des petits postes. Cinq gardes de 50 hommes chacune furent placées en avant de la ville, du côté de Dantzig; ces gardes furent liées ensemble par de petits postes placés en avant de la ligne qu'elles occupoient. Le

général..... *(sic)* étoit logé sur la place ; le général..... *(sic)* (1) et le général Clausmann, badois, étoient logés dans la rue de gauche qui aboutit à la place et conduit hors de la ville, sur la droite d'un petit bois. Les troupes badoises devoient arriver pendant la nuit, me disoit-on, et plusieurs colonels étoient déjà dans la ville.

Les magistrats logèrent les colonels badois avec moi chez un major prussien qui se disoit prisonnier de guerre sur parole, et toutes les représentations que nous fîmes pour être logés autrement furent inutiles. Il est à remarquer qu'on avoit logé ensemble tous les officiers de la légion dans trois maisons seulement.

Le général...(2) ne vouloit pas que j'envoyasse une garde particulière à son logement, suivant l'usage, sous prétexte que le corps de garde de la place lui fourniroit une sentinelle, et que c'étoit tout ce qu'il lui falloit. Néanmoins, je le fis consentir à recevoir, dans son logement, une garde de 12 grenadiers commandés par un sergent et un caporal.

A 11 heures et demie du soir, un feu de mousqueterie, très bien nourri, s'alluma vers les gardes avancées, et principalement vers celle de gauche. Un sieur de Pradines, que j'avois

---

(1) A maintes reprises, Coqueugniot laisse en blanc les noms des généraux Puthod (Duphot) et Dermans, dont il s'agit ici. Nous les rétablirons en note, autant que possible.

(2) Dermans.

accepté comme officier à Leipzig (il sortoit des gendarmes du roi de Prusse), et qui commandoit une compagnie de la légion, se trouva de garde à l'un des postes de gauche, hors de la ville; il prétendit que son poste avoit été forcé, et il rentra en ville avec les soldats qui lui restoient. Il faisoit nuit obscure, et la neige seule étoit visible; la fusillade augmentoit continuellement, et je faisois mettre en bataille, sur la place, les compagnies qui arrivoient pêle-mêle. Les officiers me secondoient; le commandant Roumette réunissoit son bataillon avec baucoup d'activité, et il me demandoit sur quel point il falloit aller combattre : je lui répondis qu'on iroit soutenir les postes par détachement; que le gros de la légion resteroit sur la place pour lancer des forces sur les points qui en auroient besoin, et que, si l'ennemi pénétroit en ville, nous serions là pour le recevoir. Déjà les capitaines Dubois-Haumont et Vernier s'étoient portés, avec trois ou quatre cents hommes, sur le point où la garde de Pradines venoit d'être forcée; le capitaine Vernier avoit déjà été tué, et on rapportoit Dubois-Haumont qui avoit une cuisse cassée, ce qui faisoit présumer que l'affaire étoit sérieuse sur ce point. J'envoyois des compagnies partout où j'entendois une fusillade un peu animée; des ordonnances étoient continuellement en course, soit pour aller demander des renseignemens sur tous les points, soit pour venir me rendre compte, et j'attendois inutilement l'arrivée des généraux.

Le général ..... (1), logé sur la place d'armes, s'étoit lâchement sauvé avec son aide de camp, et je devois présumer que les généraux ..... (2) et Clausmann en avoient fait autant; mais je sus, peu après, que ces derniers s'étoient contentés de se cacher dans la cave de l'espèce de château où le général ..... (3) avoit voulu qu'on les logeât (ce général aime les châteaux, et il en a acheté un en France).

Un escadron de troupes à cheval, ayant des manteaux blancs, arriva sur la place pendant le fort de l'affaire, venant du côté où l'un de mes postes avoit été forcé; je crus que c'étoit une partie de la cavalerie badoise qu'on attendoit, sans faire attention que ce n'étoit point de ce côté-là qu'elle devoit arriver. Je fis déranger la gauche de mon troisième bataillon pour laisser passer cette troupe; elle fut assez hardie pour aller se mettre en bataille au milieu de la place et de la légion, faisant face à la maison du bourguemestre. Les cavaliers tirèrent une quantité de coups de pistolets; des coups de fusils partirent des maisons, tout autour de la place, et la légion ne fit pas le moindre mouvement. Dans l'instant où des officiers de la légion alloient, de ma part, demander à la cavalerie pourquoi elle tiroit des coups de

(1) Puthod (Duphot).
(2) Dermans et un autre général qui n'est point nommé, mais auquel il est encore fait allusion plus loin.
(3) Dermans.

pistolets, elle fit un mouvement pour quitter la place, par la rue de droite, du côté de Dantzig.

La fusillade continuoit toujours et paroissoit se rapprocher de deux côtés, malgré les renforts que j'avois envoyés. De Vaivre, adjudant major, que j'avois chargé de diriger des compagnies de renfort et de revenir pour me rendre compte, arriva au galop, et il me dit qu'il venoit de traverser de la cavalerie prussienne qui lui avoit tiré plusieurs coups de pistolets, et que cette troupe n'appartenoit certainement pas à la division badoise que l'on attendoit. (Il n'en imposoit point quant aux coups de pistolets, car, lorsqu'il fit jour, il s'apperçut que son cheval étoit blessé à la crinière et que sa capotte étoit percée d'une balle.)

Les prisonniers de guerre commençoient à arriver, et c'étoit une preuve certaine des succès que les détachemens obtenoient. Le sieur Belhomme, chirurgien aide-major, qui commandoit une compagnie, faute d'officiers, en avoit fait 17 à lui seul (il donna ensuite baucoup d'autres preuves de la plus grande bravoure). Diétrich, chirurgien sous aide-major, et très jeune homme, commandoit aussi une compagnie très nombreuse, et il se comporta fort bien. Je faisois placer les prisonniers dans des chambres de la maison de ville ; je n'avois personne pour panser les blessés, parce que les chirurgiens combattoient comme commandans de compagnies. Le chirurgien major Dupont étoit logé avec le géné-

ral, et je croyois tout le quartier général en fuite, ou tout au moins prisonnier de guerre, ne l'ayant pas vu et n'en ayant pas eu de nouvelles depuis l'arrivée de la légion dans la ville. J'étois tranquile sur les canons, parce qu'il n'y avoit pas d'affaires en arrière de la ville où ils étoient placés.

Enfin, le feu ayant cessé, le général ..... (1) parut, ainsi que les aides-de-camp du général ..... (2). Ces derniers avoient des mouchoirs autour de la tête, et je les crus d'abord blessés. Ils me prévinrent que le général alloit paroître. Je ne répondis aux questions qu'ils me faisoient qu'en leur disant : « Allez vous faire f... et dire à votre général que c'est ici qu'il falloit être, depuis 11 heures de cette nuit! » Le général ..... (3) m'apprit qu'il avoit veillé à la sûreté des canons : « Je m'en suis douté, » lui répondis-je.

Le général ..... (4) remplissant toujours les fonctions de divisionnaire, envoya le 1er bataillon de la légion hors de la ville, pour reconnoître les environs, et, bien entendu qu'il ne rencontra pas un seul ennemi. Bientôt après, il arriva une colonne de Badois, à la tête de laquelle le général divisionnaire se mit pour faire une sortie qui ne pouvoit être que ridicule, après quoi mes cinq

(1) Dermans.
(2) Puthod (Duphot).
(3) Puthod (Duphot).
(4) Dermans.

grands postes furent rétablis. Le premier bataillon resta sous les armes, et tout le reste de la troupe rentra dans les maisons.

Mes officiers s'amusèrent beaucoup de voir deux généraux qui s'étoient tenus cachés pendant tout le tems que l'affaire avoit duré, se mettre à la tête d'une colonne pour aller éclairer le terrein où l'on venoit de combattre.

Les généraux ..... (1) et Clausmann s'étoient laissés bloquer dans leur logement, me dirent-ils, avec toutes les personnes de leur suite, et cependant ce n'étoit pas du côté ou ils étoient logés que la première attaque avoit eu lieu. Le général ..... (2) m'apprit, sans que je le lui demandasse, qu'ils s'étoient cachés dans la cave. La garde de 12 grenadiers que je leur avois donnée, avoit combattu avec courage et empêché la prise de la maison où ils étoient cachés. Le lieutenant Hoppen, que le général ..... avoit voulu avoir auprès de lui depuis quelques jours, et le sergent Casse, avoient dirigé la défense. La garde du général ..... (3) perdit trois ou quatre hommes par le feu des assaillans. Le sergent Casse fut fait officier par la suite, quoiqu'illettré, en récompense du service qu'il avoit rendu au quartier des deux généraux. Il auroit été plus juste de donner le grade de capi-

(1) Dermans et Puthod (Duphot).

(2) Ce général n'est point nommé. Voir la note 2 de la page 409.

(3) Dermans.

taine à Hoppen; il le méritoit depuis longtems. Je n'avois conseillé à Hoppen de se laisser placer près du général ..... (1), que pour lui faire obtenir de l'avancement à la première occasion; mais cet officier, gentilhomme lithuanien, est aussi franc que brave : il donna des détails sur la lâcheté dont les généraux avoient fait preuve, et il n'en fallut pas davantage pour déterminer le général ..... à le renvoyer dans sa compagnie. Je le nommai adjudant-major d'un bataillon, afin de le faire arriver plus facilement au grade de capitaine.

Des renseignemens que je pris auprès des prisonniers de guerre, me donnèrent la certitude qu'une colonne prussienne, venue de Dantzig, s'étoit jointe aux troupes de Schill, et que le major avoit lui-même dirigé l'attaque de Stargard. D'après le portrait qu'on me fit de ce chef de partisans, je dus ne pas douter que c'étoit lui qui se disoit prisonnier sur parole, et à qui j'avois parlé dans mon logement. L'attaque avoit été combinée pour détruire une partie de la légion et faire l'autre prisonnière de guerre. Il avoit placé, d'après les renseignemens que m'envoyèrent, dans la suite, les officiers blessés que j'avois laissés à Stargard, les troupes prussiennes dans des granges et dans des maisons qui formoient un quartier séparé, où les magistrats n'avoient pas donné de logement aux

(1) Dermans.

troupes françoises. Une partie de l'infanterie prussienne, avec l'escadron dont j'ai parlé, s'étoient portés en avant de la ville, pour attaquer les grands-gardes de front, pendant que l'autre partie de l'infanterie prussienne attaqueroit les gardes de gauche par leurs derrières, en s'emparant de la rue où le général ..... étoit logé, afin d'ouvrir à l'escadron un passage pour arriver sur la place, comme je l'ai dit plus haut.

Il est incontestable que le major prussien avoit caché des soldats dans les maisons qui bordent la place, que ce furent les soldats qui tirèrent tous les coups de fusils dont j'ai parlé, en même tems que l'escadron tiroit des coups de pistolets sur la place.

Mais, sans me douter de cette surprise, je tenois les quatre bataillons[1] adossés aux maisons. Les bataillons, quoique la nuit fût obscure, voyoient leurs officiers et leurs chefs circuler devant eux pour les contenir dans leurs rangs, et ils ne s'épouvantèrent pas. Cette attitude fit voir à l'escadron que le désordre ne se mettroit pas dans ma troupe; il prit le parti de retourner comme il étoit venu. Je ne puis douter que le major Schill, en faisant loger tous les officiers de la légion dans quelques maisons seulement, avoit eu l'intention de s'en emparer. La nuit étoit obscure, et si l'escadron prussien avoit pu se glisser derrière le quatrième bataillon, qui étoit plus près de lui, il l'auroit épouvanté par

une charge subite ; les trois autres auroient suivi le mouvement.

Il est malheureux, pour une troupe, d'être sous les ordres d'un général qui ne possède pas sa confiance, surtout lorsque ce général le sait. Les officiers m'engageoient à faire un rapport particulier au major général ; mais, d'une part, cette démarche auroit été contraire aux principes de la hiérarchie militaire, et de l'autre part, pour expliquer des motifs qui m'auroient porté à m'écarter des règles ordinaires, j'aurois été obligé de dire qu'aucun général n'ayant paru à cette affaire, je pouvois seul l'expliquer ou en rendre compte, ce qui auroit équivalu à une dénonciation. Je ne connoissois pas le général Dermans qui remplissoit les fonctions de divisionnaire, et la générosité françoise, dont j'ai ma part, repoussoit loin de moi l'idée d'impliquer le général badois dans un pareil rapport. Je ne puis dire quelle étoit la force de l'ennemi, puisque l'affaire se passa depuis onze heures de la nuit jusqu'à environ deux heures après minuit ; mais il lui fallut beaucoup de monde pour attaquer tout autour de la ville et en dedans ; les prisonniers de guerre étoient en uniforme de chasseurs à pied prussiens, et cela seul prouvoit que les troupes ennemies, qui avoient fait cette attaque, faisoient partie du corps d'armée qui manœuvroit en avant de Colberg et de Dantzig.

L'affaire la plus remarquable entre celles qui suivirent la surprise de Strargard, fut l'attaque de

la ville de Dirschau-sur-Vistule (1). La légion s'y trouvoit réunie aux troupes polonoises de nouvelle levée que commandoit le général Dombrowsky. Mon premier bataillon fut placé à l'attaque du nord de la ville ; les 2e et 3e restèrent en bataille à l'ouest, et le 4e bataillon fut mis en position au sud-ouest, pour arrêter des renforts qu'on croyoit devoir arriver de ce côté-là. Ce bataillon eut une affaire dans laquelle on lui avoit pris une pièce de canon qu'il reprit sur le champ. On apperçut, du côté de Dantzig, des troupes prussiennes qui venoient au secours de Dirschau.

Le général détacha mon 2e bataillon pour les reconnoître. Une petite affaire s'engagea sur ce point, pendant que le général Dombrowsky faisoit canonner Dirschau. Cette ville n'avoit pour fortification qu'un mur et des portes qui manquoient — du moins à en juger par celle du nord. L'affaire du second bataillon devint plus sérieuse, lorsqu'il eut repoussé les premières troupes ennemies jusques derrière une ondulation de terrain où se trouvoit le gros de leur colonne. J'entrerai dans quelques détails en parlant de cette affaire, parce que les

---

(1) 63e Bulletin de la Grande-Armée. Ostende, 28 février 1807 : « .... Le général Dombrowsky a marché contre la garnison de Dantzick, il l'a rencontrée à Dirschau, l'a culbutée, lui a fait 600 prisonniers, pris 7 pièces de canons, et l'a poursuivie à plusieurs lieues, l'épée dans les reins. Il a été blessé d'une balle. »

moyens par lesquels l'ennemi y fut vaincu se rattachent parfaitement à un genre de tactique qui conviendroit beaucoup aux François.

Je ne voyois plus le 2e bataillon, et je ne connoissois pas les moyens de Roumette qui le commandoit, ce qui me donnoit des inquiétudes. Je demandai la permission d'aller voir par moi-même ce qui se passoit, et de conduire le 3e bataillon de ce côté-là; mais on ne voulut m'en donner que la moitié, avec laquelle je joignis le second. Ce dernier bataillon étoit en bataille sur le revers de l'ondulation ou hauteur qui l'avoit d'abord caché à ma vue. Devant lui, et au bas de la hauteur, étoit un ruisseau, et de l'autre côté de ce ruisseau commençoit une seconde hauteur moins élevée, sur la crête de laquelle étoit le village de Milbantz. En avant de ce village, de notre côté et sur la pente, étoit en bataille une ligne d'infanterie que je jugeai être forte de plus de trois mille hommes, avec quatre pièces de canon qui tiroient au boulet sur mon 2e bataillon.

J'ordonnai au commandant Roumette de faire reculer sa troupe vers la portion du 3e bataillon que je venois d'amener, et j'envoyai de Vaivre au galop, près des généraux, pour demander de la cavalerie. Pendant que Roumette faisoit son mouvement, je plaçai les quatre compagnies du 3e bataillon de manière à montrer à l'ennemi quatre têtes de colonnes. Bientôt il nous arriva

un escadron de hussards badois, que je plaçai en arrière de la droite de ma ligne; il vint ensuite un petit régiment de lanciers polonois, commandé par le colonel Francesky, à qui j'offris la direction de l'affaire, mais il la refusa. Je ne pouvois point manœuvrer par colonne et par déployemens, parce que ma troupe n'y connoissoit rien, et que Roumette étoit peut-être le seul officier qui entendît quelque chose aux manœuvres. Je fis réunir les officiers du 2e bataillon, pour les prévenir que j'allois lancer tout ce bataillon en tirailleurs, sur le front de la ligne ennemie, qui paroissoit nous attendre de pied ferme; je les chargeai d'expliquer à leur troupe qu'à mesure qu'un soldat auroit tiré, il devroit courrir une vingtaine de pas en avant, et se blottir entre deux sillons pour recharger son arme, faire feu, et continuer d'avancer de la même manière; après quoi, et au coup de fusil que je leur avois indiqué comme signal du mouvement, les compagnies s'éparpillèrent en courant en avant. Le feu fut très bien nourri; les tirailleurs avançoient toujours; et après une demi-heure, j'apperçus, par des clairières que la fumée laissoit, que l'ennemi faisoit des mouvemens par peloton. La cavalerie vouloit charger, mais je m'y opposai. Je fis avancer les troupes à cheval avec les quatre compagnies du 3e bataillon; ce mouvement donna plus d'audace aux tirailleurs; ils s'élancèrent sur l'ennemi; celui-ci se mit en désordre pour entrer dans le village,

et il abandonna ses canons que les tirailleurs prirent.

Ce fut encore le chirurgien Belhomme qui détermina la prise des quatre pièces de canon. Le général ..... avoit d'abord envoyé son aide-de-camp ..... avec le 2e bataillon, pour avoir occasion de le porter sur un rapport, en témoignage de reconnaissance, sans doute, de ce qu'il avoit fouillé toutes les villes et les villages par où la légion auroit dû passer, ainsi que je l'ai déjà dit; mais il se tint, pendant toute l'affaire, dans un ravin que les eaux du ruisseau avoient formé. Je n'avois pas besoin de lui; je n'en parlai à qui que ce fut, et à mon grand étonnement, il reçut la décoration quelque tems après, comme ayant lui-même pris les canons. Roumette et moi n'étions pas décorés; nous ne portâmes aucune plainte, nous nous contentâmes de l'opinion que la légion avoit de nous.

Je vais finir l'article qui concerne la petite affaire de Milbantz.

Ce village étoit entouré d'un fossé qui ne laissoit qu'une seule entrée par où les Prussiens s'étoient retirés; les tirailleurs les suivirent de très près, et, lorsqu'ils eurent traversé le village, ils s'éparpillèrent de nouveau pour les harceler encore; mais la nuit approchoit, j'arrêtai la troupe et lui fis prendre position, attendu qu'il étoit trop tard pour enlever un second village, devant lequel l'ennemi se remettoit en bataille

pour protéger sa retraite. Il falloit, d'ailleurs, avant tout, savoir ce que deviendroit l'attaque de Dirschau. J'ai toujours cru qu'il n'étoit pas absolument nécessaire de connoître les manœuvres prescrites par nos règlemens modernes pour vaincre les troupes allemandes, et la petite affaire que je viens d'expliquer le prouve jusqu'à l'évidence.

Il n'y avoit qu'un major et 600 hommes dans Dirschau; il me semble qu'au lieu de prendre cette petite ville de vive force pour la piller et pour mettre les habitans absolument tout nus, sans en excepter les femmes, il suffisoit de la bloquer avec deux bataillons, pour lui donner le temps de se rendre, et de sauver, par une capitulation, l'honneur du major commandant et des troupes, afin de conserver, par là, les ressources qu'on y auroit trouvées et dont nous avions le plus grand besoin. Personne ne conçut comment le général Dombrowsky et son fils pouvoient avoir été blessés à cette affaire. Quelque tems après, nous déchirâmes une gazette dans laquelle se trouvoit le rapport qu'il en avoit fait. L'Empereur donna, dit-on, 17 croix pour la prise de Dirschau, et la légion n'en eut pas une seule, quoiqu'elle y eût joué le principal rôle.

Le général Dombrowsky n'aimoit pas la légion, parce que, d'une part, il n'auroit pas voulu qu'il y eût des officiers françois dans ce corps, et que, de l'autre, presque tous les officiers polonois qui s'y trouvoient avoient servi avec lui en

Italie et en disoient du mal. Depuis la prise de Dirschau, j'ai toujours eu du mépris pour le général Dombrowsky; on doit le considérer comme brigand plutôt que comme militaire. On le prévint, après la prise de Dirschau, que ses soldats s'étoient jettés dans cette ville et que le pillage en étoit au point que les femmes, chassées de leurs maisons, courroient nues et sans chemises dans les rues; sa réponse fut « qu'il falloit bien que ces enfants s'amusassent un peu ». Ce général prit la charrette de Dupont, chirurgien major de la légion, pour se sauver avec son fils, sous prétexte qu'ils étoient blessés l'un et l'autre, et obligés d'aller sur les derrières pour se faire guérir.

Aucun soldat de la légion n'entra dans Dirschau; j'avois donné ordre aux officiers de leur en faire la défense. Mes soldats sortoient tous de l'armée prussienne, et les troupes de Dombrowsky étoient composées de serfs qu'on venoit de lever sur les terres des seigneurs polonois, et qui n'avoient encore aucune civilisation. Je sais bien que de pareilles troupes n'espèrent que le pillage pour récompense de leurs services, et qu'il faut souvent le leur permettre pour les amorcer, surtout lorsqu'elles sont nouvelles; mais on pourroit du moins les empêcher de violer les filles et les femmes, et de mettre le feu aux maisons lorsqu'elles n'y trouvent plus rien à prendre.

Les serfs polonois sont logés dans des bara-

ques de bois, plus mal construites que ne le sont celles de nos soldats en campagne, et lorsqu'on les mène à la guerre, ils croyent que tous les païs par où ils passent sont organisés comme les campagnes de la Pologne, c'est-à-dire qu'il n'y a que des maîtres et des esclaves; et alors la jalousie naturelle que donne la trop grande inégalité des conditions les porte à faire le plus de mal possible à ceux qui, par leur logement et leur habillement, leur paraissent être des maîtres. Un soldat polonois met le feu à une maison bourgeoise lorsqu'il l'a pillée, mais il respecte la cabane qui est à côté. L'opinion des païsans polonois est que ce n'est qu'à la guerre qu'ils peuvent se venger de la misère dans laquelle les maîtres les tiennent et des coups qu'ils leur donnent pour les faire travailler. Telle est la véritable raison pour laquelle, toutes les fois que la Pologne lève des troupes, la totalité des serfs qui peuvent faire campagne iroit se faire armer et habiller dans les villes, si les maîtres ne prenoient pas des mesures sévères pour ne fournir que leur contingent.

On me raconta, au sujet du sac de Dirschau, qu'après l'entrée des François en Pologne, Dombrowsky avoit intrigué pour se faire élever sur le bouclier, comme grand maréchal de son païs, à l'imitation de Jean Sobiesky, dont l'écu est encore placé sur les cartes célestes, comme constellation ; il se fondoit sur ce que, depuis le partage de son païs, arrivé en 1793, lui seul

avoit maintenu le nom polonois en Europe, par le moyen des troupes qu'il avoit entretenu au service de la République françoise. On avoit composé à ce sujet des chansons polonoises qui avoient singulièrement popularisé le nom de Dombrowsky, et ce général croyoit avoir acquis le droit de devenir le chef de sa patrie. Mais Napoléon étoit loin de faire la guerre pour élever un médiocre général polonois, et si ce général avoit eu de grands talens, ç'auroit été une raison de plus pour le précipiter dans l'inaction au lieu de le laisser élever sur le bouclier.

En conséquence, Napoléon fit, au général Dombrowsky, des reproches humiliants, et ce fut pour effacer l'impression que ces reproches avoient faite sur l'esprit des Polonois que Dombrowsky fit attaquer et enlever Dirschau comme je l'ai dit, car les Polonois ne savoient pas si cette ville étoit plus ou moins forte, et Dombrowsky pouvoit, par cette raison, faire insérer dans les gazettes le rapport exagéré dont j'ai déjà fait mention, pour les entretenir dans la croyance qu'il étoit vraiment un grand homme de guerre. Le major qui commandoit cette malheureuse ville avoit proposé de la rendre dans les 24 heures, si elle ne recevoit pas de secours, et comme elle étoit fermée, d'un côté par la Vistule et, de l'autre, par une division entière de troupes, sa reddition étoit d'autant plus certaine qu'avec un seul bataillon j'avois arrêté le secours qu'elle attendoit. Telles furent les raisons pour

lesquelles le général Dombrowsky ne fut plus employé dans l'armée active de Pologne. Il peut se faire que Napoléon ai dit que, ne voulant pas ruiner les païs dans lesquels il faisoit la guerre, et voulant encore moins pousser les habitants à la révolte, il ne devoit pas employer un tel bourreau du genre humain; mais comme il est lui-même, dans ce genre, le bourreau le plus ardent et le plus opiniâtre qui ait paru en Europe depuis plusieurs siècles, je crois plutôt que le véritable motif de l'éloignement de ce général fut la crainte qu'il se popularisât.

Depuis la prise de Dirschau jusqu'au moment du blocus de Dantzig, il y eut plusieurs combats dont je ne parlerai point. Je ferai seulement mention de l'un de ces combats pour rendre au général ..... (1) la justice qu'il mérita dans cette affaire. J'ai tant de mal à dire de lui que je ne dois pas oublier la seule action de sa part que j'ai trouvée louable; mais ce n'est point une action d'éclat. Voici le fait : pendant les premiers jours de mars, nous fûmes délogés, à coups de canons, d'une maison où nous prenions du repos. Le général ....., qui commandoit la division, vouloit qu'on lançât des troupes pour enlever le village d'où l'ennemi tiroit sur nous, et qui étoit défendu par une petite rivière; le général ..... objecta que les troupes étoient fatiguées; que nous aurions le village quand

(1) Dermans (?).

nous voudrions ; qu'en l'attaquant de suite on perdroit beaucoup de monde mal à propos ; qu'il falloit seulement montrer les troupes en position et prêtes à attaquer ; que l'ennemi évacueroit le village pendant la nuit, et que nous passerions la rivière sans perdre un seul homme. Ce conseil prévalut, et le lendemain, dès la pointe du jour, on entra dans le village sans tirer un seul coup de fusil.

Ce fut après les affaires que je viens de rapporter qu'on adressa au prince vice-connétable, avec un rapport que les généraux firent sur le parti qu'on pouvoit tirer de la légion, une demande pour faire confirmer dans des emplois d'officiers tous ceux à qui j'en avois confié les fonctions depuis mon départ de Mayence, sans en excepter un tout jeune Livonien, sujet de la Russie, qui avoit été recruté par Hoppen, dans l'Université d'Erlang. Ce jeune homme se nommoit Yockmann ; il avoit des moyens et je m'en étois servi jusqu'alors pour traduire en françois les écritures faites en langues étrangères. Bientôt après, tous ceux en faveur desquels les propositions avoient été faites, reçurent des brevets signés par le prince vice-connétable.

Le 8 ou le 9 mars la ville de Dantzig fut investie ; la légion arriva à 10 heures du soir par le petit village de Spikendorf, et, par un large ravin, dans un autre village qu'on nomme Langfurt et qui n'est séparé de la ville que par une promenade. Les bataillons se portèrent même jusques

dans la promenade, ce qui nous fit juger que nous étions trop près de Dantzig. La nuit étoit obscure, il neigeoit et nous ne pouvions ni juger la distance, ni reconnoître une position. Le général Duphot me consulta sur ce que nous devions faire, et nous convînmes de laisser les compagnies de grenadiers au bout de Langfurt, à l'entrée de la promenade, tandis que les bataillons se placeroient en avant du ravin pour y bivaquer. Le général se retira à Spikendorff pour prendre du repos, et je restai avec la légion.

Le départ du général ..... (1) me parut singulier, car nous dûmes nous considérer comme étant la troupe la plus près de la ville. Le plus grand nombre des habitants de Langfurt, à notre arrivée dans le village, s'étoient sauvés dans la ville, parce qu'ils avoient craint d'être maltraités par des troupes dont ils ne connoissoient pas la langue. Ces fugitifs avoient dû instruire le gouverneur de Dantzig du nombre de troupes qui étoit arrivé, et de la position qu'elles avoient prise. Le gouverneur savoit que nous ne pouvions connoître le terrain où nous étions, et encore moins les accidents du sol, et, suivant les règles de la guerre de siège, il devoit préparer pendant la nuit, par la porte d'Oliva et par le fort de Vexelmund, deux sorties qui se seroient réunies sur nous avant le jour, et qui nous auroient facilement écrasés en nous atta-

(1) Puthod (Duphot).

quant en arrière du village de Langfurt, par la route de l'abbaye d'Oliva.

Une sortie de la part de l'ennemi avoit été ma première pensée, mais je n'en parlai pas au général ; j'avois examiné le ravin par où nous étions descendus à Langfurt, et je me proposois d'en faire un retranchement de retraite en cas de besoin. Je crois bien que, si la sortie avoit eu lieu, et qu'elle eût réussi, le général auroit été bien aise de rejetter l'accident sur moi, et qu'il auroit pris l'affaire pour son compte, si je l'avois repoussée ; car il auroit eu le tems de monter à cheval et de nous joindre : du moins c'est l'opinion que me donna, depuis, la conduite qu'il tint pendant le siège.

Le lendemain au matin, nous reconnûmes qu'il auroit été impossible de mieux faire en plein jour. Les quatre compagnies de grenadiers restèrent dans la position où elles avoient passé la nuit et s'y retranchèrent, quoi qu'elles fussent sous le canon de la ville ; le premier bataillon fut placé à leur droite et s'y barraqua ; le second fut mis en position à leur gauche, derrière des maisons qui le masquoient ; le 3e fut placé plus à gauche, vis-à-vis la pointe de l'isle de Holm, gardée par les Russes ; et le 4e bataillon fut placé plus à gauche encore, faisant face au fort de Neufalwasser, ayant deux compagnies en avant pour observer le fort de plus près.

On n'étoit pas d'accord sur la manière d'attaquer Dantzig, et on pouvoit d'autant moins

s'accorder qu'on n'en connoissoit point les fortifications : c'est ce que je sus par la suite. Jusqu'alors les François n'avoient point encore fait de siège régulier, quoi qu'ils eussent fait la guerre dans toute l'Europe ; les officiers du génie n'avoient, dans la guerre de siège, que les connoissances théoriques qu'ils avoient acquises par l'étude ; nous n'avions pas un seul canon de siège, et il me sembloit qu'on ne pouvoit faire qu'un blocus pendant lequel on auroit fait des tentatives pour s'emparer de vive force des ouvrages de contre-approche les plus avancés. Toutesfois, on vouloit sérieusement commencer les travaux de siège, en attendant l'arrivée des canons que nous devions aller prendre à Stettin, à plus de 80 lieues de Dantzig ; le maréchal Lefèvre étoit arrivé pour remplacer le général Victor, qui avoit été enlevé par les partisans de Schill, ainsi que je l'ai déjà dit, et on commença de suite les communications par où l'on devoit arriver sur la ligne où l'on vouloit établir la première parallèle. Les uns vouloient que l'attaque vraie fût dirigée sur le Bichofberg, et les autres vouloient qu'elle le fût sur le Hagesberg, d'autres, enfin, vouloient qu'on commençât par prendre le fort de Neufalwasser.

Mon avis auroit été qu'on commençât par prendre le Neufalwasser, afin de dominer le fleuve à son embouchure ; car il étoit très nécessaire d'empêcher l'arrivée des renforts de troupes et des munitions qui pouvoient être

envoyés par mer ; il falloit, de plus, bloquer l'isle de Holm par où Dantzig pouvoit communiquer avec la mer. Ce coup de main auroit été facile pendant le mois de mars ; j'avois observé de très près la partie du fort qui étoit devant la droite des deux compagnies avancées de mon 4e bataillon ; j'avois vu qu'elle n'étoit défendue que par de fortes palissades, par des marais ou par des flaques d'eau en avant, et que les marais ou les eaux étoient assez gelés pour que l'infanterie pût les traverser. La légion auroit pris ce fort pendant une nuit, à condition qu'on lui auroit donné, comme gratification, un bœuf par compagnie et 50 bouteilles d'eau-de-vie ; je n'aurois demandé que cela.

Pendant le siège de Dantzig, toutes les sorties furent faites par la porte d'Oliva et par Neufalwasser, si l'on en excepte, néanmoins, quelques-unes qui, dans les premiers temps, débouchèrent par la porte de Sédlitz : ces dernières eurent pour objet de soutenir les ouvrages de contre-approche que nous attaquions pendant la nuit ; elles portoient sur les Badois qui étoient à notre droite, et cependant le premier bataillon de la légion se portoit chaque fois de leur côté pour les soutenir, attendu que ces troupes n'étoient encore ni aguerries, ni assez exercées pour agir seules contre de l'infanterie comme celle qui défendoit Dantzig.

La légion reçut donc toutes les sorties que les assiégés firent, car aussitôt qu'ils en exécutoient

une par la porte d'Oliva, il s'en faisoit une autre par le fort de Neufalwasser, pour faire diversion. Une seule des sorties de l'ennemi eut du succès, et voici comment : on avoit poussé mon premier bataillon en avant, dans l'allée ou promenade, jusqu'à la hauteur de la seconde parallèle, et ce bataillon occupoit encore une redoute qui étoit à sa gauche. L'ennemi fit secrètement sortir des forces considérables par la porte d'Oliva; ces forces longèrent la Vistule dans un bas-fond, sans être apperçues par un poste avancé qu'on avoit placé dans un fossé, en avant d'un jardin. Cette sortie, exécutée brusquement, tomba avec violence sur le premier bataillon et l'écrasa.

Treize officiers furent tués en un instant, ainsi que des soldats en proportion. Le capitaine de grenadiers Miralowsky fut enlevé avec presque toute sa compagnie, par une masse de prussiens ivres qui se précipita sur sa troupe ; le capitaine Henry se fit tuer à son poste, sans vouloir sortir de la redoute. Dès ce jour-là, le second bataillon fut mis à la place du premier, et ce dernier fut placé à sa droite, dans le prolongement de la parallèle d'attaque. Cet échec dut être attribué à ceux qui avoient placé le premier bataillon, parce qu'ils commirent la faute de ne pas placer ses avant-postes de manière à ce qu'ils pussent voir tout ce qui sortiroit par la porte d'Oliva. On attribua cette faute au général (1).....,

(1) Dermans, ou Puthod.

mais il la rejetta sur son aide de camp ....., ce qui le rendoit encore plus coupable, puisqu'il devoit donner lui-même les ordres nécessaires.

Ce fut dans ce tems, à peu près, ou environ vers le milieu de la durée du siège, que le prince Michel Radziwill, ainsi que le comte Sobolewsky, arrivèrent à la légion en qualité de colonels; et voici pourquoi ces deux jeunes seigneurs furent envoyés. Le général Zayonchek, avec lequel je correspondois, suivant les règles de la hiérarchie militaire, parce qu'il étoit toujours le premier chef de la légion, m'avoit mandé que, d'après un décret de l'Empereur, la légion devoit former deux régiments, que le premier régiment auroit pour colonel le prince Michel Radziwill, et le second, le comte Sobolewski; de sorte que ces deux jeunes seigneurs durent croire que l'organisation ordonnée auroit lieu, et qu'ils devoient se rendre à la légion pour occuper les emplois qui leur étoient donnés. Le général...... ne voyoit point avec plaisir ma correspondance avec le général Zayonchek, et il m'en avoit souvent fait des reproches. Il n'étoit point douteux qu'il vouloit le remplacer dans le commandement supérieur. Je ne puis assurer que les généraux qui dirigeoient le siège de Dantzig, s'opposèrent à ce que la légion formât deux régiments, mais, toujours est-il que je ne reçus aucun ordre sur cette nouvelle formation. Il faut considérer, à ce sujet, qu'on devoit être très content des services que ce nouveau corps rendoit, et

que l'on dut craindre qu'en le divisant en deux parties, qui seroient commandées en apparence par deux jeunes gens qui n'avoient jamais servi, il seroit difficile de maintenir cette troupe dans les positions importantes qu'elle occupoit au siège de Dantzig. Jusques-là j'avois commandé les quatre bataillons sans l'intervention d'aucun autre chef; mais, si on m'avoit fait passer comme major dans deux de ces bataillons seulement, et sous les ordres d'un jeune homme imberbe, j'aurois cru faire une chûte, puisque j'avois été nommé major des quatre bataillons, sans colonel, et non de deux. Ce fut ce que je mandai au général Zayonchek.

Jusqu'alors, je n'avois pu savoir si l'Empereur étoit content des services que j'avois rendus, et que je rendois encore à la tête de la légion du Nord. Je n'en aurois pas douté si je n'avois point été disgracié auparavant, mais ce souverain revient difficilement des préventions; il oublie volontiers que, pendant longtemps, les émigrés combattirent l'armée qui l'a élevé sur le trône; mais il oublie difficilement les amis de deux généraux qui l'ont fait chanceler dans les commencements de son élévation, sans employer contre lui d'autre arme que leur réputation (1).

(A suivre.)

---

(1) Coqueugniot végétait à Martigues avant d'être nommé chef de la Légion du Nord. Il attribuait sa disgrâce à son admiration, hautement exprimée, pour les généraux Pichegru et Moreau.

